

L'ORDRE CISTERCIEN
DE LA STRICTE OBSERVANCE
AU VINGTIÈME SIÈCLE

Premier volume

De 1892 à la conclusion du Concile Vatican II

ROME
2008

L'Ordre Cistercien de la Stricte Observance au vingtième siècle

PREMIER VOLUME

De 1892 à la conclusion du Concile Vatican II

DEUXIÈME VOLUME

Du Concile Vatican II à la fin du siècle

Hors commerce

© 2008 Ordre Cistercien de la Stricte Observance

Curia Generalis

Viale Africa, 33

00144 Roma

Italia

ocsoroma@ocso.org

www.ocso.org

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements | 8

Présentation (*dom Bernardo Olivera, Abbé Général*) | 9

PREMIÈRE PARTIE : DE 1892 À LA CONCLUSION DU CONCILE VATICAN II

Première section : Consolidation de l'identité propre (1892–1922)

- 1 La réunification des Trappistes en 1892 : les bases de l'Ordre des cisterciens Réformés (1892–1899)
 - 1.1. Dernières étapes | 13
 - 1.2. Le Chapitre de 1892 | 14
 - 1.3. La rédaction des Constitutions et des Us, Les Chapitres généraux du dix-neuvième siècle | 17
 - 1.4. Annexe I : Le titre abbatial et la résidence de l'Abbé général | 23
 - 1.5. Annexe II : la reprise de Cîteaux, abbaye de l'Abbé général (1898–1963) (*P. Placide Vernet*) | 26
 - 1.6. Annexe III : La situation des Trappistes par rapport à la Commune Observance après 1892 | 33

- 2 La Consolidation de notre identité (1900–1922)
 - 2.1. Interventions de Léon XIII et Pie X en faveur de l'Ordre | 47
 - 2.2. La menace qui pesa sur l'Ordre par suite de la persécution religieuse en France (1880–1914) | 49
 - 2.3. Les deux premiers Abbés généraux (1892–1922)
 - 2.3.1. Dom Sébastien Wyart | 63
 - 2.3.2. Mgr Augustin Marre | 75

- 2.4. Quelques figures d'abbés des premières années de l'Ordre
 - 2.4.1. Dom Vital Lehodey | 94
 - 2.4.2. Dom Jean-Baptiste Chautard (*dom Patrick Olive*) | 107
 - 2.4.3. Dom André Malet | 114
 - 2.4.4. Dom Norbert Sauvage (*dom Armand Veilleux*) | 129
- 2.5. La guerre de 1914–1918 | 140

Deuxième section : L'enracinement (1922–1939)

- 3 L'enracinement dans la tradition
 - 3.1. Sous les Abbés généraux d'entre les deux guerres
 - 3.1.1. Dom Ollitrault de Kéryvallan | 149
 - 3.1.2. Dom Herman-Joseph Smets | 165
 - 3.2. Quelques figures d'Abbés
 - 3.2.1. Dom Anselme Le Bail (*dom Armand Veilleux*) | 179
 - 3.2.2. Dom Edmond Obrecht et dom Frédéric Dunne (*P. Louis Merton*) | 188
 - 3.2.3. L'affaire Dom Alexis Presse | 199

Troisième section : L'éclatement (1939–1951)

- 4 L'Ordre à l'épreuve de la seconde guerre mondiale et de ses suites
 - 4.1. A l'épreuve | 215
 - 4.1.1. L'affrontement avec l'Allemagne hitlérienne et le Japon | 216
 - 4.1.2. Latroun en Palestine durant la guerre israélo-arabe de 1948 | 225
 - 4.1.3. Monastères sous le régime communiste | 225
 - 4.2. Le généralat de dom Dominique Nogues | 228

Quatrième section : L'adaptation centralisée 1951–1965

- 5 Le généralat de dom Gabriel Sortais
 - 5.1. La personnalité de dom Sortais (*dom Emmanuel Coutant*) | 239
 - 5.2. L'évolution de l'Ordre durant le généralat de dom Sortais | 251
 - 5.3 L'unification des communautés : la question des convers (*dom Ambrose Southey*) | 267
 - 5.4. Témoignage de deux Frères convers sur les événements de cette époque
 - 5.4.1. Souvenirs d'un Frère convers qui l'est resté (*Fr. Aimable Flipo*) | 279
 - 5.4.2. Quelques réflexions sur ma vie à Sept-Fons (*Fr. Félicien Scandella*) | 281
 - 5.5. Témoignage de Fr Christophe Lebreton en 1986 | 285

Conclusion

- 6 L'expansion de l'Ordre de 1892 à la fin du Concile
 - 6.1. Au point de départ en 1892 | 289
 - 6.2. Suppression de monastères existant en 1892 | 290
 - 6.3. Fondations en Europe de 1892 à 1965 | 293
 - 6.4. Fondations en dehors de l'Europe de 1892 à 1965 | 294
 - 6.5. Incorporations de Bernardines ou d'autres Cisterciennes | 296
- Conclusions & tableaux | 296

REMERCIEMENTS

CES VOLUMES sont le fruit d'une large collaboration à travers l'Ordre. Bien qu'il soit impossible de mentionner toutes les personnes qui ont contribué à ce projet, voici les collaborateurs principaux :

COORDINATION ET RÉVISION :

Augusta Tescari (Vitorchiano), Marie-Gérard Dubois (La Trappe), Maria Paola Santachiara (Vitorchiano)

RECHERCHE ET RÉDACTION DES PARTIES HISTORIQUES :

Marie-Gérard Dubois (La Trappe) et Maria Francesca Righi (Valserena)

CONTRIBUTIONS (études et témoignages) : les auteurs—quarante en tout—sont indiqués dans la table des matières et au début du texte de leur contribution.

TRADUCTIONS par les moines et les moniales des communautés suivantes :

- version française : Kokoubou, Désert, Echourgnac, Les Gardes, Bon Conseil, La Trappe.
- version anglaise : Gethsemani, Mississipi, Miraflores, Azul.
- version espagnole : Huerta, Sobrado, San Isidro, La Oliva, Vico, Carrizo, Armenteira, Nový Dvůr.

MAQUETTES : Elias Dietz (Gethsemani)

PRÉSENTATION

Les efforts conjoints, quand ils sont bien coordonnés et ont un objectif précis, sont habituellement féconds. C'est le cas pour le programme « OCSO – vingtième siècle » que vous avez entre les mains après six ans de gestation et de croissance.

Ceux qui ont participé à la RGM de 2002, Via Aurelia à Rome, se souviendront qu'à cette occasion, Sœur Marie-Pascale, Secrétaire Centrale pour la Formation, a présenté le programme « Observantiae », préparé par la Conférence Régionale France Sud et Ouest à l'occasion du troisième centenaire de la mort de l'Abbé de Rancé.

Lors du dialogue qui a suivi cette présentation, je me suis permis de suggérer de continuer ce travail jusqu'à nos jours et de compléter ainsi le triptyque initié avec « Exordium » dans le contexte du neuvième centenaire de la fondation de l'Abbaye de Cîteaux. J'ai proposé en même temps une ou deux orientations qui se sont, d'une certaine manière, révélées utiles : 1) Profiter de la présence de plusieurs témoins de la vie de l'Ordre durant les 40 dernières années. 2) Donner éventuellement au programme le titre synthétique de « Famille », compte tenu du fait que ce terme, qui vient du Saint Père, ouvre et ferme le siècle pris en considération (Minutes, session 22, p. 112).

En parlant de « Famille », mon intention n'était pas la collaboration éventuelle des autres groupes cisterciens et encore moins une histoire globale de nos Ordres et Congrégations. Mon propos était plus modeste : une mise en lumière de notre histoire et de notre identité, qui puisse nous permettre de vivre en communion différenciée et complémentaire avec tous ceux qui participent du charisme de Cîteaux et font partie de cette Famille.

Quand on a commencé à mettre en place le programme, on a pensé qu'il valait mieux ne pas retenir comme titre le mot « Famille ». La réalité qu'il impliquait reste cependant le contexte dans lequel il faut le comprendre. J'ai été de plus très surpris d'y trouver un panégyrique nécrologique préparé d'avance par un secrétaire fidèle et prévoyant. Tout cela montre clairement la responsabilité et l'autonomie complète des auteurs.

Il n'est pas nécessaire de faire ici une présentation du contenu du programme ; la table des matières s'en charge. Il convient cependant, me semble-t-il, d'attirer l'attention sur les trois parties principales. La première est une vision documentée de notre histoire de 1892 jusqu'au Concile Vatican II. La deuxième, avec la

collaboration de « témoins » de ce qui est raconté, couvre l'évolution qui a suivi ce Concile. La troisième partie traite de divers aspects de la « vie » cistercienne dans l'Ordre tout au long du vingtième siècle.

Comme pour les deux programmes précédents—*Exordium* et *Observantiae*—le but premier de celui-ci est d'être utile à la formation initiale et permanente dans l'Ordre. En effet, celui qui ne sait pas d'où il vient peut difficilement savoir où il va. Comme l'expérience nous l'enseigne, un arbre sans racine s'écroule dès la première tempête. Nos jeunes ont le droit et le désir de connaître l'histoire et nos anciens ont le devoir et le privilège de la leur raconter.

Le travail est donc achevé. Notre remerciement va à tous ceux et à toutes celles qui y ont généreusement collaboré, le faisant de manière persévérante et avec enthousiasme, et il est aussi grand que l'a été leur effort. Que la Vierge Marie, Épouse de saint Joseph et Mère du Fils de Dieu, couronne l'œuvre commencée par les dons de l'Esprit.

Bernardo Olivera
Abbé Général
Rome, mars 2008

PREMIÈRE PARTIE : DE 1892 A LA CONCLUSION
DU CONCILE VATICAN II

PREMIÈRE SECTION : CONSOLIDATION DE
L'IDENTITÉ PROPRE (1892-1922)

La réunification des Trappistes en 1892 : les bases de l'Ordre des cisterciens Réformés (1892-1899)

1.1. DERNIÈRES ÉTAPES

Un moment qui a pu signifier, de façon anticipée, une réelle communion entre Cisterciens fut le congrès organisé en juin 1891 à Dijon pour le huitième centenaire de la naissance de saint Bernard ¹. La célébration pouvait être l'occasion concrète de vérifier l'union existante entre les diverses observances, dans l'unique charisme cistercien et bernardin.

Il se trouva, en fait, que ce même jour, les abbés cisterciens de la Commune Observance tenaient leur propre Chapitre général pour élire l'Abbé général, de sorte qu'il ne fut possible à aucun d'entre eux de participer au Congrès ². Malgré cette absence, les festivités bernardines furent, non seulement un événement spirituel et culturel, mais un moment historique, car elles permirent une réunion fraternelle entre membres des divers Congrégations trappistes. 82 moines, abbés et moines, provenant d'une quarantaine de monastères, ont vécu un moment de communion qui leur a fait désirer parvenir à une unité plus complète dans le partage d'un même charisme.

Dans l'enthousiasme de la rencontre, les abbés signent leur ultime demande au Saint-Siège pour qu'ils puissent constituer une Congrégation autonome avec un Abbé général issu de leurs rangs ³. Après avoir reconnu que le Saint-Siège les considère comme cisterciens à égalité avec la Commune Observance, ils motivent leur demande en soulignant la différence de vie avec celle-ci et le fait qu'ils ne sont

1 A l'époque on plaçait la naissance de saint Bernard en 1091, ce qui, selon l'historien contemporain H. Bredero, serait, en définitive, la bonne date, même si, depuis Chomton et Vacandard (1895), on l'a datée de 1090.

2 Certains ont prétendu que la date avait été choisie intentionnellement pour éviter tout contact entre Trappistes et autres Cisterciens. Mais ce n'est pas prouvé.

3 Jusqu'alors ils formaient trois Congrégations autonomes : deux (la Belge et l'Ancienne Réforme) suivaient les Règlements de Rancé du XVII^e siècle ; la troisième (Nouvelle Réforme), qui jugeait ceux-ci comme une mitigation de la Règle, les rejetait et prétendait pratiquer dans toute sa pureté la Règle bénédictine et les Us de Cîteaux.

pas impliqués dans le Chapitre général qui doit élire l'Abbé général pour succéder à dom Bartolini, alors qu'ils sont plus nombreux et observent les us et coutumes de Cîteaux ⁴.

A vrai dire il y eut encore quelques péripéties dans leur marche vers l'unité. Pour ne pas effrayer les abbés de la Congrégation de la Trappe (Nouvelle Réforme), dom Wyart, abbé de Sept-Fons (Ancienne Réforme), qui poussait à l'union d'autant plus qu'il savait que c'était le désir du Saint-Père, ne parlait plus de Rancé, mais se référait uniquement à la Règle et aux Us de Cîteaux, tout en pensant introduire dans les futures Constitutions quelques "modifications nécessaires aux temps et aux santés", celles-là même que Rancé avaient admises. Mais l'abbé de Westmalle, ne voyant plus mentionnés les Règlements de Rancé, crut qu'on lui demanderait d'y renoncer, ce qu'il ne pouvait accepter. Il refusa donc de se joindre au projet d'union, préférant encore rester sous l'autorité (toute formelle, il est vrai) du "Président général des cisterciens".

Néanmoins, en fin de compte, le 20 juillet 1892, le Saint-Siège prescrivit aux trois Congrégations trappistes et à celle de Casamari de se réunir en Chapitre général à Rome le 1^{er} octobre 1892, avec, au programme, la question de réaliser entre tous une seule Congrégation, sous des modalités à définir ⁵.

1.2. LE CHAPITRE DE 1892

Du 1^{er} octobre, veille (à l'époque) de N.-D. du Rosaire, au 13 octobre se tint le Chapitre général des quatre Congrégations sous la présidence du Cardinal Mazzella. Les deux Congrégations qui suivent les Règlements de Rancé représentaient 21 voix, dont 7 pour la Congrégation belge (l'abbé de Chimay est malade, celui de Westmalle est remplacé par un délégué) : celle qui se dit de la primitive observance (Nouvelle Réforme : La Trappe, Melleray...) est forte de 28 voix. Les deux Procureurs sont présents et on leur reconnaît le droit de vote. 5 supérieurs sont absents pour raison de distance (l'Australie et la Chine) ou pour cause de santé, sans s'être fait représenter, mais l'abbé de Chimay qui est à Rome a pu participer à certaines séances, ce qui explique sans doute que parfois les suffrages exprimés dans les votes sont 52 ⁶. D'entrée de jeu, les trois représentants de Casamari se

⁴ Texte de leur requête dans *Anal.Cist.* 1992, p. 228-230.

⁵ De passage à Tilburg, dom Wyart demanda à la communauté sa coopération spirituelle en faveur de la cause de l'unité de l'Ordre. Un jeune novice qui l'écoutait, F. Louis-Marie de Gonzague, eut l'inspiration d'offrir sa vie pour cette cause. Dom Wyart hésita avant d'accepter. Peu après le jeune frère mourut de la tuberculose à 19 ans et trois mois. Il fit sa profession *in articulo mortis* le 20 septembre 1892, une semaine avant l'ouverture du Chapitre général.

⁶ Du point de vue de la situation géographique des monastères, ces 51 Capitulants se partagent en 24 Français (avec

retirent des délibérations : ils dépendent directement du Saint-Siège et n'ont pas envie de se mettre sous la dépendance d'un Abbé général en entrant dans une nouvelle Congrégation.

Le discours d'ouverture du Cardinal expose les motifs de la convocation : non pas corriger quelque abus, mais passer du bien au mieux en vue d'un bien plus grand, c'est-à-dire pour une réforme dans l'esprit de conversion qui forme l'Ordre à l'image de l'Eglise, avec un chef suprême comme l'est le Saint-Père; et organisé selon la constitution fondamentale de l'Ordre, à savoir la *Charte de Charité*.

Le Saint-Père vous a fait un grand honneur et vous a témoigné un intérêt tout particulier par cette convocation dont on trouve de rares exemples dans l'histoire. Il l'a fait à l'avantage et à la perfection de votre Ordre. Pour atteindre ce but, l'Eglise veut d'abord vous rendre plus forts et pour cela elle désire vivement vous voir plus unis, car c'est l'union qui fait la force. [...] Dans cette œuvre d'unification, vous rencontrerez des difficultés [...] Tout changement semble une atteinte portée à la Règle, aux Constitutions, aux usages [...] L'Eglise vous donne l'exemple d'une juste discrétion ; elle ne craint pas de revenir sur certaines décisions pour s'accommoder aux temps et aux différentes circonstances ; elle est même décidée à revenir sur ses Décrets. Or suivre l'Eglise, c'est marcher dans une voie sûre. On doit encore éviter un autre écueil : de tout confondre, sans distinguer ce qui est essentiel et fondamental de ce qui est accidentel et secondaire [...] Serait-il raisonnable de trop tenir à quelques détails au détriment de ce qui est principal ? Serait-il prudent de se refuser à l'unité de l'Ordre pour ne pas abandonner quelques pratiques secondaires ?

L'on chercha comment opérer ce changement, dans l'esprit d'une juste discrétion, qui puisse trouver les adaptations appropriées au temps, tout en maintenant ce qui est essentiel et en dépassant tout nationalisme injustifié pour qui appartient à l'universalité de l'Eglise. Sur quelle base fonder l'union demandée par le Saint Siège et désirée par une large majorité ? Les documents fondamentaux sont la Règle, la Charte de Charité, les Us de Cîteaux ⁷. Certains voulaient qu'on s'en tienne

l'Algérie, mais sans l'Alsace), 4 Néerlandais, 4 Belges, 4 Américains du Nord, 2 Espagnols, 2 Italiens, 2 Irlandais, et un représentant de la Grande-Bretagne, Prusse, Bosnie, Westphalie, Alsace, Autriche, Afrique du sud, Palestine, Syrie. A vrai dire en plusieurs des monastères qui sont des fondations venues de France, les supérieurs sont encore Français.

⁷ C'est ainsi que s'était prononcé le Chapitre général de l'Observance de Rancé en 1891 : • 2^{me} question : Comment, ou sous quelle base voulez-vous cette union ? R/ Unanimement : Sur la Sainte Règle, les Us de Cîteaux, la Charte de Charité, avec les modifications nécessaires aux temps et à la santé. Au chapitre de l'Observance de la Trappe, on n'a pas parlé de « modifications nécessaires aux temps et à la santé ».

à ces références. Mais dans la pratique pouvait-on suivre la Règle dans toute sa rigueur ? C'est surtout à propos des heures des repas en hiver et en carême que les débats furent vifs. Les positions semblaient éloignées les unes des autres, mais à y regarder de près étaient-elles si divergentes ? Certes les uns mangeaient en hiver dès midi et n'attendaient pas None ou Vêpres, comme le demande la Règle de saint Benoît, mais ils ne prenaient pas de "mixte" (petit déjeuner), alors que les autres pouvaient prendre un "mixte" à 10 ou 11 heures : entre, d'un côté, un mixte à 10 h et un repas après None ou Vêpres, et, de l'autre, un repas à midi et une collation le soir, n'y avait-il pas équivalence ? Certains craignaient, il est vrai, qu'on additionne mixte, repas et collation, et puis les principes sont les principes ! Le Cardinal qui redoutait que cette question ne détruisît l'union encore fragile s'arrangea pour que le Chapitre demande au Saint-Siège de la régler lui-même. Mais celui-ci la renvoya à l'Ordre et il fallut la reprendre au Chapitre de 1893. Par 37 voix contre 15 l'on accepta, dès 1892, l'usage de l'huile et du beurre comme assaisonnement.

Le temps accordé au travail variait aussi du simple au double entre les deux observances, mais ce point parut moins crucial aux Capitulants qui optèrent pour la souplesse : il durera entre trois et six heures !

Heureusement le vote en faveur de l'union était intervenu avant ces discussions : l'Union fut votée par 47 voix favorables, 5 contre (et les trois abstentions de Casamari). Quant à l'indépendance de la nouvelle Congrégation ainsi formée vis-à-vis du Président (ou de l'Abbé) général de la Commune Observance, elle fut votée par 44 voix contre 7. La Congrégation sera appelée "Ordre" avec un Abbé général qui confirmera lui-même les élections abbatiales et résidera à Rome. Par 37 voix contre 7 l'on voulut que la Congrégation soit répartie, pour les Visites régulières, non par nationalités ou provinces, mais selon les liens de filiation, sur la base de la Charte de Charité.

Les Capitulants veulent se rattacher plus explicitement à la tradition cistercienne. L'appellation de l'Ordre ne sera pas "trappiste", mais "cistercien réformé", tout en ajoutant "de Notre-Dame de la Trappe". Cette dernière allusion à la Trappe gêne l'abbé de Port-du-Salut, ainsi que d'autres : le nouvel Abbé général en fera état dans une lettre au Saint-Siège en décembre 1892. Cependant le Saint-Siège la maintiendra jusqu'au rachat de Cîteaux en 1898⁸. Aux yeux de dom Wyart le fait d'avoir choisi Rome et non la Trappe comme lieu de résidence du général souligne encore l'éloignement de la tradition rancéenne⁹.

8 Le Cardinal Verga, dans une lettre du 21 décembre 1892, insiste pour que la mention de la Trappe demeure dans le titre de l'Ordre, car il rappelle à tous la rigueur nécessaire, alors qu'on est tenté de céder à la mollesse et à la licence des mœurs.

9 Il le disait déjà de façon très explicite dans une lettre du 15 janvier 1892 à l'abbé de Sénanque, cf. *Anal. Cist.* 1992, p. 254.

A la 9^e session dom Sébastien Wyart, abbé de Sept Fons et Vicaire général de son observance, a été élu Abbé général dès le premier tour avec 28 voix. L'abbé de Melleray, Vicaire de l'autre observance, en a recueilli 19. L'on procède ensuite à l'élection des "définitesurs" : comme ils auront à préparer le projet des nouvelles Constitutions, ils seront six pour cette première fois et le choix fut équilibré entre les deux observances : l'abbé d'Achel, dom Malachie Verstraeten, et les sous-prieurs de Chambarand, P. Augustin Dupic, et de Mont-des-Olives, P. Hubert Juchem, se rattachent à l'observance de Rancé ; l'abbé de Timadeuc, dom Bernard Chevalier, le prieur de Tre Fontane, P. Jean Grandjacquot, et un moine de Mont-St-Bernard, P. Augustin Collins, proviennent de l'observance dite de la Trappe. Toutefois ce dernier semble n'avoir pas accepté son élection (il n'était pas présent au Chapitre) et il est remplacé au cours de l'année par un de ses confrères plus jeune, P. Basil Sheil, nommé Procureur, qui, hélas, meurt le 11 mai 1893 à 37 ans.

Le 14 octobre 1892, au lendemain du Chapitre, les capitulants ont une audience privée de Léon XIII. Le Saint-Père les félicite d'avoir pu s'unir dans la concorde : « Cette très importante fusion donnera une nouvelle vie à l'Ordre Cistercien et sera pour lui la source des avantages les plus précieux... »

Le 8 décembre est paru le Décret qui confirmait la nouvelle organisation des Trappistes en un seul Ordre : Ordre des Cisterciens Réformés de Notre-Dame de la Trappe. Les décrets antérieurs de 1834, 1836, 1839, 1847, 1884, qui organisaient les trois Congrégations jusqu'alors, sont abrogés. Un second Décret (*Pastoralis muneris*), daté du 17 mars 1893, confirme les décisions du Chapitre général concernant l'observance : provisoirement chaque supérieur est libre de choisir un des deux horaires proposés.

1.3. LA RÉDACTION DES CONSTITUTIONS ET DES US, LES CHAPITRES GÉNÉRAUX DU XIX^E SIÈCLE

1.3.1. Le premier Chapitre général

Du 12 au 21 septembre 1893 se tient à Sept-Fons le 1^{er} Chapitre général présidé par le nouvel Abbé général. Ce Chapitre élabore les nouvelles Constitutions ¹⁰. Parmi

¹⁰ Le projet des Constitutions ne comprend encore que 48 articles sur ces chapitres : i Les sources. ii Le Chapitre général. iii L'Abbé général. iv Les définitesurs. v Le Procureur général. vi L'Abbé et le prieur. vii L'observance uniforme. Le dernier article 48 s'exprime ainsi : Il faut déployer tout son effort pour que l'Observance reste uniforme comme le veut la nature même de notre Ordre. Pour cela "qu'il n'y ait dans nos actions aucune discorde, mais une seule charité, une seule Règle et des coutumes semblables" (Carta Caritatis 3,2).

les thèmes abordés, certains sont très prosaïques, comme le port de la barbe pour les choristes (21 oui et 22 non : finalement on décide de ne porter la barbe que là où le clergé local la porte). Mais le point de discorde le plus important entre les Observances portait sur l'heure du repas principal, qu'il était difficile de fixer d'un commun accord, comme cela était déjà apparu en 1892. L'on vota d'abord sur le principe d'un même horaire pour toutes les maisons (39 contre 5), qui serait celui de la Règle (24 contre 20), mais avec des aménagements à préciser. Les propositions concrètes présentées ensuite n'obtinrent pas la majorité requise. Finalement dom Wyart plaida pour maintenir le repas à midi en hiver et pendant le carême, avec collation le soir et frustulum (petit déjeuner léger) libre le matin. C'est pratiquement l'horaire de Rancé, lequel fut voté par 31 voix contre 13. Mais la *lettre* de la Règle est sauve, car l'horaire approuvé établit qu'en carême les Vêpres seront célébrées à 11 h : c'est donc bien après les Vêpres que l'on mange ! De même, en simple jeûne d'Ordre, None sera célébrée en fin de matinée ¹¹.

Les moniales de l'Ordre qui appartenaient jadis à l'une ou l'autre Observance avaient des règles différentes pour l'admission des novices : dans la "nouvelle Réforme" l'on faisait un an de noviciat suivi des vœux perpétuels, alors que dans "l'antique Réforme" ces vœux perpétuels étaient précédés de trois ans de vœux simples. Le Chapitre demanda que le Saint-Siège rétablisse l'uniformité sur le modèle de l'Antique Réforme. Les cisterciennes de la Fille-Dieu (canton de Fribourg en Suisse) demandèrent d'entrer dans l'Ordre.

Les 56 monastères ont été rangés dans l'ordre d'ancienneté et dom Eugène Vachette abbé de Melleray, a été élu "Vicaire", mais sa mission se réduit à remplacer l'Abbé général après sa mort jusqu'à l'élection du successeur. Il préside aussi le Chapitre quand l'Abbé général en est empêché. Le Définitoire est renouvelé : ne demeurent du premier que le P. Augustin Dupic (pour un an) et dom Bernard Chevalier dont la démission est refusée (elle sera finalement acceptée après le Chapitre par dom Wyart qui nommera pour le remplacer le P. Benoît Chambon, d'Aiguebelle, lequel sera réélu Procureur jusqu'au Chapitre de 1908). Deviennent définitifs l'abbé du Désert, dom Candide Albalat, et deux moines de Sept-Fons, les PP. Urbain Houvenaghel et Tiburce Benoist. Ils devront mettre la dernière main aux Constitutions et préparer les nouveaux Us.

Au terme du Chapitre les abbés, qui avaient signé une pétition au Saint-Père en faveur de la canonisation de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, se rendirent à Paray-le-Monial pour consacrer l'Ordre au Sacré-Coeur.

¹¹ Ce n'est qu'au Chapitre de 1949 qu'il fut décidé de remettre les Vêpres à leur place, le soir, pendant le carême. Mais dans l'horaire approuvé par ce Chapitre, Tierce et Sexte restent fixées en carême à 7 h 30 et None à 8 h 30 !... C'est même une demi-heure plus tôt chez les moniales. L'indult du 7 décembre 1955 autorise la célébration de la messe en carême après Tierce et ainsi permet que l'on remette Sexte et None à leur heure convenable!

1.3.2. Le deuxième Chapitre général

Du 12 au 20 septembre 1894 le 2e Chapitre général se réunit à Tilbourg (Koeningshoeven) et s'occupe des Us. Il faut six jours pour approuver le projet préparé par les Définites. Les Constitutions avaient été approuvées et confirmées par le Saint-Siège par le décret du 25 août précédent. Le caractère clérical de l'Ordre se manifeste par le fait que seuls ont voix au chapitre, y compris pour l'élection abbatiale, ceux qui sont dans les ordres sacrés, même s'ils ne sont que profès simples (sauf, pour ceux-ci, quand il s'agit d'admettre à la profession solennelle, mais ce vote n'est que consultatif) : certains auraient voulu qu'on revienne sur cette question en rendant aux profès solennels non-prêtres leurs droits, mais, finalement, le Chapitre pensa que ce n'était pas opportun.

La commission créée au Chapitre précédent continue à travailler à l'édition de livres de chant, avec les anciens neumes selon la tradition cistercienne : elle fut chargée de la composition des nouveaux Offices, tel celui du Saint-Sacrement. La nomination du Définitoire se fait selon les nouvelles Constitutions : 2 pour la langue française, et un pour les langues allemande, anglaise et néerlandaise. Le mandat est normalement pour cinq ans, d'un Chapitre plénier à l'autre. Cependant, pour fêter le huitième centenaire de Cîteaux, le Chapitre de 1898 sera plénier : c'est alors que sera renouvelé le Définitoire de 1894.

Le 17 septembre, les Capitulants prennent part à la dédicace de l'église de Tilbourg. Ils ont décidé que le Chapitre suivant se tiendrait le 24 août 1895 à la Grande Trappe qui envisage aussi de procéder à la consécration de son église reconstruite, mais dom Wyart décommandera ce rendez-vous pour une raison qu'on ignore. Le Chapitre se tiendra donc à la date traditionnelle, dans l'abbaye du Général.

1.3.3. Le troisième Chapitre général à Sept-Fons les 12-20 septembre 1895

Le travail de ce Chapitre porte principalement sur les Us des moniales. Mais le projet demeure en attente : l'on craint que le Saint-Siège n'en profite pour soustraire les moniales au gouvernement de l'Ordre. Aussi juge-t-on bon de ne rien présenter. On demandera seulement que les Constitutions de de 1883 de la "nouvelle Réforme" s'appliquent à toutes les moniales.

A l'occasion des 25 ans de la prise de Rome le Chapitre fait parvenir au Saint-Siège un message de solidarité. On s'occupe aussi de la loi fiscale française dite de l'Abonnement, du 16 avril 1895¹². Le cellérier d'Aiguebelle, P. Jean-Baptiste Chau-

12 Voir au Chapitre 2, § 2.2., plus de détails sur les menaces qui pesèrent sur les monastères de France.

tard, est invité à donner un avis sur cette loi dont l'objectif est la destruction des Ordres religieux. On décide de résister et de ne pas s'y soumettre spontanément.

La commission, qui en était chargée, présente un plan d'études pour la formation des futurs prêtres. Le Chapitre est mis au courant des tractations concernant le rachat de Cîteaux et de Sainte-Croix de Jérusalem à Rome (voir § 1.4). On s'occupe également des Us des Convers. Les monastères sont taxés pour subvenir aux besoins de la Maison généralice.

Les constitutions et les Us furent imprimés en un seul volume en 1895. La préface note que « en approuvant les Constitutions de l'Ordre des Cisterciens Réformés de Notre-Dame de la Trappe, le Saint Siège Apostolique a couronné l'œuvre d'union à laquelle le Décret du 20 juillet 1892 avait invité les trois Congrégations Cisterciennes de la Trappe ».

1.3.4. Le quatrième Chapitre général

Du 12 au 17 septembre 1896 se tient à Aiguebelle le 4e Chapitre général, encore sous la présidence de dom Wyart avec 43 participants. Dom Wyart entretient longuement les Capitulants sur le projet d'union des deux Ordres en vue du huitième centenaire de la naissance de l'Ordre à Cîteaux. Mais il est impossible de songer à une union qui ne respecterait pas l'identité exprimée dans les Constitutions de chaque Ordre. Une commission est chargée d'examiner ce souhait d'unification. On serait prêt à renoncer au nom de "Trappe" dans le titre officiel et à prévoir plusieurs Congrégations autonomes, avec leurs propres observances, mais il n'y aurait qu'un seul Chapitre général et un seul Abbé général élu par tous les abbés.

Le projet tenait très à cœur à dom Wyart, au point qu'il força quelque peu les chiffres de la consultation qui avait été entreprise auprès des monastères, pour lui donner une réponse plus largement positive : il compta parmi les favorables, ceux qui n'avaient pas d'opinion et même il ajouta les "voix" des moniales qui n'avaient pourtant pas été consultées ! Cependant le projet n'aboutit pas à cause du refus de la Commune Observance (elle pouvait craindre d'être dominée par les trappistes plus nombreux, cf. § 1.6). Sans doute la démarche de dom Wyart n'a-t-elle pas été toujours très adroite et respectueuse des autres, comme en témoigne la tentative d'achat de Sainte-Croix-de-Jérusalem, dont le Chapitre est mis au courant (Cf. § 1.4).

Les moines d'Akbés, en Syrie, ont connu des moments difficiles par suite des troubles qui traversaient l'empire ottoman. Invités à se mettre à l'abri, ils ont refusé pour ne pas mettre en danger les populations civiles environnantes que leur présence protégeait. Assiégés pendant trois jours par des bandes de kurdes qui

menaçaient de les massacrer, ils n'ont dû leur salut qu'en réussissant à prévenir les autorités militaires qui envoyèrent des renforts.

On fait état de demandes de diverses fondations auxquelles on ne peut pas répondre favorablement. L'Ordre a perdu dans le courant de l'année son Protecteur, le Cardinal Monaco Lavalletta pour lequel un service solennel est célébré. Son successeur sera le cardinal Mazzella qui a présidé le Chapitre de 1892.

1.3.5. Le Chapitre du huitième centenaire de Cîteaux, Tre Fontane, 21-26 avril 1898

Il n'y a pas eu de Chapitre général en 1897. Il aurait dû être plénier, c'est-à-dire que les supérieurs des maisons éloignées auraient dû y participer : on a préféré que tous se réunissent au printemps 1898, pour célébrer ensemble le huitième centenaire de Cîteaux. Ce Chapitre plénier se tint à Rome, à Tre Fontane du 21 au 26 avril.

Un triduum prêché par le provincial des Rédemptoristes, le P. Desurmont, a précédé la célébration solennelle de ce huitième centenaire, le 29 avril en la fête de saint Robert, en présence de quatre Cardinaux, dont le nouveau protecteur de l'Ordre, le Cardinal Mazzella, et avec la participation des supérieurs généraux résidant à Rome. Dom de Hemptine, primat des bénédictins, célébra la messe solennelle.

En ce Chapitre il fut question des démarches de dom Candide auprès des monastères des cisterciennes d'Espagne, en vue d'une affiliation spirituelle à l'Ordre. 25 monastères sont prêts à cette démarche dont l'autorisation a été demandée au Saint-Siège (voir § 11.2).

Tirant la conclusion des Visites régulières qu'il a effectuées, l'Abbé général souligne que l'Ordre a besoin :

- de fortifier chez nous le principe d'autorité,
- d'éviter de nous affaiblir par des fondations et entreprises multiples,
- de veiller avec plus de soin à l'admission et à la formation des novices,
- d'augmenter la vie intérieure par la parfaite observance de la Règle de saint Benoît.

1.3.6. Le premier Chapitre tenu à Cîteaux, 12-17 septembre 1899

La tradition des Chapitres généraux à Cîteaux reprend en 1899. Le rescrit du 4 juillet de cette année avait reconnu l'abbaye comme Maison Mère de l'Ordre ; il avait statué que l'Abbé général en serait titulaire et que l'Ordre abandonnerait la men-

tion de la Trappe dans sa dénomination officielle. Dom Wyart y voit le symbole d'une étape nouvelle dans la vie de l'Ordre, la reprise de la tradition des origines, par delà la parenthèse trappiste. Mais il y a encore loin du symbole à la réalité vécue dans les communautés. Ce sera l'œuvre des décennies à venir.

Les Capitulants sont répartis en quatre commissions, chargées d'étudier séparément différentes questions : les charges de l'Ordre et les difficultés causées par la situation politique ; les rubriques, cérémonies, us, chant, etc. ; les comptes rendus des Visites régulières ; les affaires qui concernent les moniales. Chaque commission rend compte de son travail et présente éventuellement les questions à décider par le Chapitre. Pour la première fois, les comptes rendus de Visites n'ont été étudiés que par une commission, qui a conclu qu'il n'y avait rien qui demandait une intervention du Chapitre, si ce n'est trois ou quatre cas.

1.4. ANNEXE I : LE TITRE ABBATIAL ET LA RÉSIDENCE DE L'ABBÉ GÉNÉRAL

Le Chapitre général de 1892 décida que l'Abbé général devait se démettre de son abbaye et devenait de droit abbé de Tre Fontane. Toutefois le gouvernement habituel de la communauté serait assuré par le prieur local, l'Abbé général pouvant intervenir dans l'administration de l'abbaye quand il le jugerait à propos. Avant l'élection du 11 octobre 1892, le prieur-supérieur de Tre Fontane, dom Jean Grandjacquot, a élevé une protestation devant le fait que la communauté n'allait pas pouvoir élire son supérieur. Sa protestation fut enregistrée, mais il n'en a pas été tenu compte.

Cependant, en confirmant les actes du Chapitre général, le 8 décembre, le Saint-Siège prescrivit que dom Wyart conserverait jusqu'au Chapitre suivant son titre d'abbé de Sept-Fons et l'indult du 14 janvier 1893 se contenta de le nommer administrateur apostolique de Tre Fontane, à la place de dom Jean Grandjacquot, qui retourna à Acey. Le projet de Constitutions préparé par les définiteurs pour le Chapitre de 1893 reprenait la proposition de 1892 – que l'abbé général soit de droit abbé de Tre Fontane –, mais le Chapitre ne l'a pas retenue.

Comme le révèle dom Wyart dans une lettre de 1898¹³, le refus de donner le titre d'abbé de Tre Fontane à l'Abbé général provenait de l'opposition du Cardinal Oreglia, abbé commendataire de cette abbaye depuis 1877¹⁴. Assez attaché à son titre, à sa juridiction et, surtout, aux revenus qui en découlaient, il fut agacé par la décision du Chapitre général dont il avait eu vent ; il aurait demandé au Pape : « Mais, enfin, combien y a-t-il d'abbés à Tre Fontane ? » Le Pape, pour ne pas contrarier le Cardinal, aurait suggéré lui-même que dom Wyart ne porte que le titre d'administrateur apostolique. A vrai dire, dès 1880, la communauté avait reçu pouvoir d'élire un abbé régulier à sa tête : il avait alors été convenu que cet abbé porterait le titre *d'abbé des moines* de Tre Fontane, tandis que le commendataire conserverait celui *d'abbé de l'abbaye des SS. Vincent et Anastase* aux Eaux Salviennes. Mais n'était-ce pas ce dernier titre qu'aurait reçu l'Abbé général ?

Dom Wyart conserva l'administration de Tre Fontane jusqu'à sa mort en 1904, même après qu'il eût troqué son titre d'abbé de Sept-Fons pour celui d'abbé de Cîteaux. Cette administration fut un poids pour lui, car la situation matérielle

¹³ Cf. *Anal.Cist.* 1984, pp. 146-148.

¹⁴ Il sera le dernier Cardinal abbé commendataire de Tre Fontane. A sa mort, le 7 décembre 1913, le Saint-Père se réservera l'abbaye.

de la communauté n'était pas brillante. Un moment il délégua la charge à l'abbé des Catacombes, mais il fit venir à Tre Fontane des moines compétents pouvant l'aider, notamment un jeune alsacien de 27 ans, pas encore profès solennel, le F. Léon Ehrhard ¹⁵. Profès solennel, puis ordonné prêtre le 15 août 1894, il sera choisi comme prieur-supérieur en 1900 et dirigera les destinées de Tre Fontane durant 46 ans (avec le titre abbatial, à partir de 1919) !

L'Abbé général résidait à la Procure, dans la ville de Rome, avec les définites. Il ne pouvait continuer d'être abbé de Sept-Fons et puisque le titre d'abbé de Tre Fontane était confisqué par le Cardinal commendataire, il chercha s'il ne pouvait pas en trouver un à Rome même, qui aurait pu devenir le lieu de la curie généralice. Dès 1894 il jeta son dévolu sur l'abbaye attenante à la basilique de Sainte-Croix-de-Jérusalem. Elle était rattachée aux cisterciens de la Congrégation italienne de Saint-Bernard. Mais le gouvernement l'avait confisquée en 1871, ne laissant qu'un petit appartement aux quelques moines qui desservaient la basilique. Devenue caserne et hôpital militaire, dom Wyart s'imagina qu'il ne ferait pas de tort aux cisterciens, s'il pouvait arracher l'abbaye aux autorités civiles italiennes et la rendre à sa vraie destination religieuse. Mais, évidemment, les cisterciens voyaient les choses différemment et ils le firent savoir : ils trouvaient inacceptable que l'abbaye passe à l'autre Ordre, surtout après que celui-ci se soit séparé du leur en 1892. Pensant qu'il faisait, somme toute, une bonne œuvre, au bénéfice de tous ¹⁶, dom Wyart fit la sourde oreille à ces protestations. Il ne réalisa pas l'humiliation que représentait pour la Congrégation italienne la perte de ce lieu, un des derniers qui lui restait en Italie, alors que, décimée par les mesures gouvernementales, elle était si affaiblie qu'elle paraissait ne plus pouvoir se relever, aux dires de son Président général ¹⁷. Dom Wyart, assuré du soutien de quelques Cardinaux, dont le Secrétaire d'Etat, et du Pape lui-même, entreprit des démarches auprès du gouvernement pour racheter à l'Etat italien le monastère. En faveur de sa cause il invoqua les services qu'avait rendus à la nation la Société agricole de Tre Fontane, gérée par les moines, dans l'Agro Romano, au prix de bien des victimes du paludisme.

Ces démarches ont d'abord paru réussir : dom Wyart l'annonce triomphalement à toutes les maisons de l'Ordre le 15 mai 1895 et le Chapitre général de septembre donna son accord pour l'achat du monastère : ce sera, écrit-il, « le digne

15 Le prieur lui ayant objecté que le médecin ne donnait pas un mois de vie au frère qui avait de la peine à se contenter du peu de nourriture et de sommeil du régime trappiste, dom Wyart attendit un mois, puis écrivit au prieur : « Je n'ai pas encore reçu l'avis de décès de F. Léon : donc, qu'il vienne! »

16 Dom Wyart s'engageait à laisser sur place ceux qui occupaient les lieux. A vrai dire ils avaient besoin de renforts pour assurer le service de la basilique et cela faisait plusieurs années que des trappistes les aidaient les dimanches et fêtes, selon ce qu'assure notre Procureur, dom Benoît Chambon, dans la lettre mentionnée plus loin du 25 janvier 1897. La désolation dans laquelle étaient les bâtiments faisait pitié.

17 Lettre du 24 août 1894, citée dans *L'Union cistercienne*, novembre 1894, p.88.

couronnement de notre Ordre ; nous aurons dans la Ville éternelle une communauté qui recrutera dans les nombreux Séminaires d'excellents sujets, ce qui nous aidera à nous concilier l'estime générale... ». Cela n'était pas sûr : le Cardinal Parocchi, Vicaire de Rome, assure en 1898 que si les trappistes chassaient les cisterciens du service de la basilique, ils se rendraient odieux au peuple de Rome et à bien des prélats. L'affaire traîne et le conflit s'aiguise entre les deux Ordres. Le Procureur des cisterciens italiens se plaint des trappistes auprès du Pape le 25 décembre 1896 : copie de la lettre leur est adressée et dom Benoît Chambon, leur Procureur, la réfute auprès de la Congrégation des Evêques et des Réguliers, le 25 janvier 1897, avec un certain succès, car le Pape fait savoir à dom Wyart qu'il soutient son entreprise.

Mais, en fin de compte, avec un mauvais vouloir qui ne se dissimulait plus, le ministre des Beaux-Arts fit des difficultés et rendit l'affaire trop onéreuse. Dom Wyart, approuvé par le Chapitre de 1896, est disposé à y renoncer. Il envisage d'abandonner la partie avec d'autant plus de facilité que les perspectives de rachat de Cîteaux s'affermisssaient depuis 1895, même si toutes les difficultés, en 1896, n'étaient pas encore applanies. C'est avec l'assurance du Cardinal Protecteur qu'il pourrait obtenir le titre d'abbé de Cîteaux, si ce monastère était racheté, qu'il abandonne enfin l'idée d'acquérir Sainte-Croix-de-Jérusalem¹⁸.

De fait, Cîteaux est racheté en 1898 et une communauté s'y établit dès le 2 octobre. Dom Wyart est élu abbé de Cîteaux le 9 février 1899 et le rescrit qui confirme son élection, le 4 juillet, décrète qu'à l'avenir, Cîteaux sera la Maison Mère des Cisterciens Réformés, leur Abbé général étant, par le fait même, abbé de Cîteaux. Comme au Moyen Age, ce sont les quatre premiers Pères qui assureront la Visite régulière de l'abbaye Mère, l'Abbé général devenant Père Immédiat de ces quatre maisons (cf. § 1.5.).

Cette situation dura jusqu'en 1963. Elle n'allait pas sans inconvénients pour la communauté de Cîteaux. Aussi fut-il décidé au Chapitre général de 1962 que la communauté aura un Abbé *de regimine* élu par elle, comme les autres communautés. L'Abbé général sera seulement son Père Immédiat. On lui attribua le titre d'Archi-abbé de Cîteaux. Mais ce vocable fut vite abandonné dans la pratique, car il posait l'Abbé général en porte-à-faux par rapport à celui de la Commune Observance qui revendiquait aussi le titre d'abbé de Cîteaux ! La conclusion est qu'actuellement celui qui est élu à la fonction démissionne comme abbé de sa communauté, s'il l'était encore, mais ne reçoit aucun autre titre abbatial que celui du Généralat ! Sa stabilité demeure dans son monastère dont il n'est plus l'abbé.

Avec la reprise de Cîteaux, l'abbaye de la Trappe passait au second rang et il ne

¹⁸ Sur toute cette affaire, les archives de la Maison généralice ont fait l'objet d'une publication et d'une étude dans les *Anal.Cist.* de 1984, pp. 107-149.

parut plus nécessaire de la mentionner dans le titre de l'Ordre, ce qui fut obtenu par le rescrit du 4 juillet 1899.

1.5. ANNEXE II : LA REPRISE DE CÎTEAUX, ABBAYE DE L'ABBÉ GÉNÉRAL (1898-1963)

(par P. Placide Vernet, moine de Cîteaux)

La perspective du rachat de Cîteaux se profila dès 1895. A vrai dire, l'évêque de Dijon, Mgr Oury, nourrissait ce rêve depuis 1891, année de la célébration du huitième centenaire de la naissance de saint Bernard. Le lieu, que les moines avaient dû abandonner en 1792, était alors occupé par une Colonie agricole installée en 1846 et tenue par les Frères de Saint-Joseph¹⁹. Mais l'œuvre périssait à la suite de scandales, vrais ou supposés, qui avaient abouti à la perte de la reconnaissance d'utilité publique de la Société Saint-Joseph en 1888. Peu de temps après la mort, en 1895, du Père Donat, second directeur, qui fut le bras droit du fondateur, l'évêque écrivit une lettre à un abbé de l'Ordre, et, sans tarder, le Père Jean-Baptiste Chautard, cellérier d'Aiguebelle, est envoyé à Cîteaux avec un autre moine, pour se rendre compte de la situation. Le Pape Léon XIII, dans une lettre à Mgr Oury approuva les démarches entreprises : Cîteaux sera pour les Trappistes.

Le Chapitre général, réuni à Tre Fontane en 1898, accepta, par 39 voix contre 8, le principe de la reprise du monastère de Cîteaux : c'était le 25 avril, quelques jours avant la fête de saint Robert, célébrée alors le 29 de ce mois. Mais l'affaire semble difficile à conclure. En fin de compte, le Cardinal de Lyon convainc les Frères qui étaient réticents à la vente ; de son côté, la baronne de la Rochetaillée accepte d'acheter le domaine pour 800.000 Fr. et de le louer aux moines, en attendant qu'ils puissent rembourser la somme et devenir eux-mêmes les propriétaires. Les maisons de l'Ordre seront mises à contribution à cette fin.

LA REFOUNDATION

Le 1^{er} octobre 1898, le contrat est signé et à 16 h.00, les quatre premiers fondateurs quittaient Sept-Fons ; ils arrivèrent à Dijon à 1 h 30 du matin, et célébrèrent la

¹⁹ Cette œuvre créée pour la jeunesse défavorisée de l'époque, dispensait à ses pensionnaires un minimum d'éducation, leur apprenant à lire et à écrire, tout en leur inculquant quelques notions de christianisme, elle les formait également à un métier dont l'exercice serait utile à la société.

Messe à Fontaines, au château natal de saint Bernard : le soir ils chantent les Complies dans l'église de la Colonie de Cîteaux.

Qu'était alors Cîteaux ? Le compte rendu de sa première visite par dom Jean-Baptiste Chautard reste la meilleure description : « ...rien ne subsiste du XII^e siècle, rien. Le sol a le nom, rien de plus. Un vrai village occupe la place de l'abbaye de nos Pères. Six prêtres édifiants, vingt professeurs ou surveillants, soixante religieuses, deux cent cinquante enfants de neuf à dix-huit ans, et quelques domestiques habitent ce village. Il y a eu jusqu'à 950 enfants. C'est dire que les bâtiments ne manquent pas, mais disposés sans plan ou mal bâtis pour la plupart. L'abbatiale du XVIII^e siècle, 100m. sur 15 et trois étages, et un petit bâtiment du XV^e sont les seules constructions qui se distinguent des autres baraques de type moderne. L'église récente assez grande mais sans cachet, et la maison des Sœurs avec les enfants sont les seuls bâtiments modernes construits avec un peu plus de soin. 380 hectares, (300 arables, 100 de prairies à l'arrosage), 15 hectares de forêt, 4 de vigne, 4 de jardin. Je me suis fixé un prix, c'est 100.000 francs. »

Pour la fondation, quatre hommes : le Père Stanislas Besse, 44 ans, un frère convers, Bernardin Fur, 28 ans, qui s'en ira deux semaines plus tard, un moine profès simple, Bernard Rigaud, 22 ans, qui mourra sept mois plus tard, et un novice, le Fr. Fabien Dutter, 26 ans. Tout le monde s'intéresse, émerveillé du retour des moines ; progressivement la maison se vide de ses occupants. Le 31 décembre, les moines sont dans leur futur monastère : les choristes ont au dortoir des cellules montées en planches de récupération, les convers dorment côte à côte sur de vieux planchers. Des moines arrivent de divers monastères pour former la communauté.

Le 11 janvier 1899, dom Sébastien Wyart obtenait de la S. Congrégation des Évêques et Réguliers un rescrit signé du Cardinal Vanutelli qui permettait qu'un abbé soit élu à Cîteaux bien qu'aucun moine n'eût encore fait stabilité. Le résultat de l'élection, le 9 février, ne faisait pas de doute : les 10 électeurs (5 seulement sont restés à Cîteaux) élirent à l'unanimité dès le premier tour dom Sébastien Wyart, l'Abbé général. Le 4 juillet, un rescrit pontifical confirmait son élection et décrétait qu'à l'avenir, Cîteaux sera la Maison Mère des Cisterciens Réformés, leur Abbé général étant, par le fait même, Abbé de Cîteaux.

La communauté naissante a trois supérieurs : l'Abbé général qui est son abbé régulier, dom Jean-Baptiste Chautard qui a fonction d'administrateur temporel et, sur place, le Père Stanislas, prieur. Jésuite entré quatre ans plus tôt à Sept-Fons après 15 ans passés en Chine, il a 45 ans ; mais bientôt il ne sait plus où donner de la tête et le 2 août, excédé, il quitte l'Ordre. Dom Symphorien Bernigaud, moine de Sept-Fons, définitiveur, le remplace pour quelques semaines. Le drame qui se jouait sur deux niveaux, celui de l'Ordre et celui de Cîteaux, s'achève en septembre 1899 : le 6 de ce mois, arrive pour être prieur de la nouvelle communauté dom

Robert Lescand, moine de Timadeuc, définitiveur, maître des étudiants romains et le 12, tout est prêt pour le Chapitre général : 42 stalles et un jubé étaient installés dans l'église.

Ce Chapitre, le premier tenu à Cîteaux après l'union des trois Congrégations trappistes, fut à la fois modeste et important, il fut, pour ses participants, un grand événement spirituel. Le discours d'ouverture de l'Abbé général, Abbé de Cîteaux, bien que très bref, ne manque pas d'intérêt : « Nous devons à la Réforme de la Trappe d'être ce que nous sommes, d'avoir repris et conservé les Observances des premiers Cisterciens et d'avoir franchi les dernières étapes qui nous ont conduit à cette demeure stable. Arrivés au terme nous ne prendrons plus le nom des voyageurs (...) Aussi le Saint-Siège a-t-il voulu dans le même rescrit que laissant le nom officiel de Notre-Dame de la Trappe, nous soyons appelés dorénavant l'Ordre des Cisterciens Réformés ».

Les Capitulants repartent, les fondateurs restent, avec, écrit le chroniqueur de Cîteaux, « de très grosses dettes, une assez mauvaise mise en train, de nombreux ouvriers (ils étaient 35) occasionnant des frais importants, une quinzaine d'anciens Frères de Saint-Joseph vivant en marge de la communauté et froissés d'avoir été évincés. Enfin une communauté hétérogène d'une trentaine de membres venant d'une quinzaine de monastères ; plusieurs étaient de bons sujets et le sont demeurés, beaucoup étaient des amateurs de changements et de nouveautés, des inquiets, des indésirables que leurs supérieurs avaient laissé partir sans regret. Tous avaient des coutumes diverses, un esprit différent. Faire avec cela un seul corps, une vraie communauté, était difficile. D'un point de vue matériel et spirituel c'était donc une fondation dans des conditions défectueuses, en prendre la direction était une lourde charge, surtout pour une conscience très délicate comme était celle du Père Robert Lescand ». Pour conforter l'autorité du prieur, pratiquement supérieur de la communauté, dom Wyart obtint du Saint-Siège, en 1901, d'en faire son abbé auxiliaire ²⁰.

Cela peut se dire aussi avec des chiffres. Sur l'espace de quatre ans, entre le 2 octobre 1898 et le 5 juillet 1903, dix-neuf moines sont restés à Cîteaux, une trentaine sont retournés dans leurs monastères, une dizaine ont quitté la vie monastique, une vingtaine de postulants et novices sont entrés dont six ont persévéré jusqu'au bout : soit le passage en communauté de 85 personnes, dont 25 ont persévéré ; le plus jeune était venu novice de Scourmont, il mourra jubilaire.

Le 30 juillet 1902, paraît la Constitution apostolique *Non mediocri* qui reconnaît à l'Abbé du nouveau Cîteaux tous les privilèges de l'Abbé de Cîteaux d'autrefois (excepté l'ordination des diacres). Pour la première fois un document pontifical

²⁰ Dom Robert reçut le titre d'abbé de Saint-Aubin. Ses successeurs hériteront des titres de Baumgarten ou du « Verger » (dom Fabien), La Bussière (dom Godefroid) et Royaumont (dom Jean).

utilise l'expression « Famille Cistercienne ». Mais aucun moine du nouveau Cîteaux n'est encore stabilisé. Les Visiteurs – à Cîteaux ce sont les abbés des quatre maisons plus anciennes, comme au Moyen Age – en disent leur étonnement. Dès le 18 octobre suivant, huit frères feront leur stabilité ; le 31 décembre, le Frère Fabien Dutter, le seul survivant des quatre premiers fondateurs, fera profession solennelle. La communauté de Cîteaux est formée ; l'âge moyen est de 44 ans.

Cette communauté est laborieuse et très pauvre. Elle démolit progressivement les bâtiments secondaires de ce « village » décrit par dom Jean-Baptiste Chautard (aujourd'hui, il n'en reste plus qu'un). Mais trop, c'est trop ! De plus pèse une menace de spoliation par le gouvernement. En 1911 d'abord, de nouveau en 1913, Mgr Augustin Marre, nouvel Abbé général, vend plus de la moitié de la propriété et les bâtiments de ferme ; c'est aussi une manière d'alléger la dette. La communauté est soulagée, mais il lui faut installer l'économie agricole dans des bâtiments non destinés à cet usage.

Puis ce fut la « Grande Guerre » de 1914-1918. Des Frères sont mobilisés ; tous les bâtiments habitables sont occupés par un hôpital militaire ; la communauté s'installe dans un bâtiment d'ateliers où elle vivra huit ans dans la pauvreté : dom Robert en hiver place son bureau au bout de la vacherie pour y bénéficier de la chaleur animale ; des Frères meurent. En 1920 ne survivent que 16 personnes, d'une moyenne d'âge de 56 ans. Mais, après la démobilisation, d'excellentes recrues arrivent. Cette même année 1920, grâce à un don généreux, Cîteaux a fini de rembourser le prix d'achat de la propriété : le monastère dont la communauté était jusqu'alors sous-locataire lui appartient enfin. Les Capitulants s'en réjouissent et « s'associent de grand cœur [...] pour féliciter le R.P. dom Robert du miracle qu'il a accompli avec sa fervente communauté. Ce n'est pas une mince affaire en effet d'avoir pu, à force de sacrifices et de privations et sans le concours d'aucune industrie lucrative, payer en vingt ans une dette aussi considérable contractée par l'Ordre [...] Personne parmi nous, en arrivant à Cîteaux, n'aurait espéré un résultat si magnifique, surtout après une guerre aussi longue et aussi ruineuse. Désormais lorsque nous viendrons à Cîteaux nous comprendrons mieux ce que peut réaliser dans ce sens une vie d'abnégation et de pauvreté telle que celle que nous avons ici sous les yeux. C'est donc de tout notre cœur que nous adressons au R.P. dom Robert et à sa pieuse communauté l'expression de notre gratitude la plus sincère... pour sa si sage administration et son dévouement à l'Ordre ». La maison-mère est alors à l'abri de tout besoin comme le reconnaissent les Visiteurs en 1921.

L'année suivante, la communauté de Cîteaux compte 38 personnes ; tenir à 38 dans ces pauvres ateliers convertis provisoirement en monastère se révèle impossible. Il devient urgent que l'hôpital militaire quitte les lieux, et que l'on gomme son passage. Mgr Marre prend la chose en mains : on commence enfin quelques

aménagements, bureaux et infirmerie au premier étage du XVIII^e siècle, sols de ciment au rez-de-chaussée (le chapitre et les dortoirs avaient été aménagés avant la guerre) ; entre l'église et le monastère la galerie de vieilles planches et de terre battue est remplacée par une autre en maçonnerie. La communauté peut s'installer dans le bâtiment de Lenoir en 1922. Ses nouveaux membres sont plus nombreux que les fondateurs. On est tenté de chanter avec le Cantique : « L'hiver est passé, les fleurs apparaissent sur notre terre... »

UN PRINTEMPS PLUTÔT FROID : DOM FABIEN DUTTER, 1923-1932

Le chroniqueur écrit le 16 septembre 1923 : « Notre Révérendissime Père ²¹ ayant réuni le Chapitre conventuel nous a annoncé que dom Robert avait été élu Procureur général et que c'était à lui, Abbé de Cîteaux, de nous donner un supérieur. Il nous a fait part de son choix, à peu près définitif, et il serait heureux, a-t-il ajouté, que nous l'élisions avec lui, ou du moins que nous lui fassions connaître nos préférences, faisant remarquer toutefois qu'il faudrait une grosse majorité sur un autre nom pour le faire changer d'avis. Sur-le-champ, il nous distribue de petits morceaux de papier pour que nous y inscrivions un nom. Au bout d'une minute nous les lui avons remis chacun en main propre et il en prenait connaissance au fur et à mesure. Il nous déclara ensuite que la majorité s'était ralliée à son choix et qu'il nous donnait dom Fabien comme supérieur. Dom Robert pourtant reste à la tête de la communauté jusqu'à son départ pour Rome dans quelques semaines ».

Dom Robert avait 71 ans, il avait été de fait supérieur 24 ans. Le 25 octobre 1923, au chapitre, l'Abbé général installe dom Fabien Dutter comme « supérieur ». Il sera béni abbé auxiliaire en septembre 1925. Séminariste, précepteur, entré à Sept-Fons en 1896, arrivé à Cîteaux le 2 octobre 1898, premier profès de Cîteaux, cellérier, étudiant à Rome, docteur en théologie, trois ans à Marianhill pour seconder son cousin, dom Edmond Obrecht, nommé administrateur, enfin 16 ans secrétaire de l'Abbé général : son parcours est assez impressionnant.

L'économie restait alors celle d'une exploitation familiale agricole française après 25 ans de survie. Dom Fabien s'était donné, dit-on, dix ans pour en sortir ; il n'en disposera que de neuf. Cependant il commence par le monastère, en rénovant les salles de lecture ouvrant sur le grand cloître de 100 mètres. Il fait aussi beaucoup pour l'église, la sacristie, la liturgie et l'hôtellerie. Chaque jour, il commentait fidèlement la Règle. Il voulut être à tous les exercices, y compris le travail manuel. En outre, il fut très estimé des milieux cultivés de Dijon. L'année qui suivit son installation, les Capitulants furent émerveillés de tout ce qu'il avait réalisé. Sa

21 C'est alors dom Ollitrault de Kéryvallan, élu en 1922.

grande œuvre fut néanmoins l'économie agricole pour donner à la communauté un outil de production et un gagne-pain ; la communauté dut beaucoup travailler, trop parfois, comme le remarque une Carte de visite. En outre, dom Fabien aida la communauté issue de Port-Royal et réfugiée à Besançon au moment de son incorporation à notre Ordre et de son transfert à l'abbaye de la Grâce-Dieu. Il reçut à Cîteaux 24 postulants dont 13 ont persévéré. Si nous les ajoutons à ceux que dom Robert reçut après la guerre, notre printemps plutôt froid, ce sont 25 hommes dont en décembre 1932 la moyenne d'âge s'établissait à 34 ans. Cependant, à Cîteaux, dans le plus beau des *lavatoria* de l'Ordre (dit-on), on se nettoie les mains avec de la poudre de briques pilées.

Au Chapitre général de septembre 1932, dom Fabien est élu Procureur général pour remplacer dom Robert Lescand. Il y avait à Cîteaux, à cette époque, un moine doté de bien des qualités : le prieur, le Père Nivard Lemaître. Il était âgé de 51 ans et avait été, avec le Père Edouard Cattoir venu de Chambarand et d'Aiguebelle, l'homme fort de l'abbatiate de dom Fabien, il aurait pu être choisi pour lui succéder. Ce n'est pas ce qui advint !

L'ÉTÉ RAYONNANT : DOM GODEFROID BÉLORGEY, 1932-1952

Dom Herman-Joseph Smets, Abbé général depuis 1929, nomme supérieur de Cîteaux le Père Godefroid Bélorgey : un Bourguignon, vétérinaire, militaire, converti à 30 ans, moine de Scourmont où il avait été maître des convers, maître des novices, prieur. Dom Anselme Le Bail, son Abbé, aurait dit de lui un jour : « il ne convient pas que la lune éclipse le soleil ». Il devait beaucoup à son incomparable Abbé, mais il boudait les études et semblait ne connaître que l'union à Dieu dans la prière. Le 1^{er} novembre, l'Abbé général le présente à la communauté de Cîteaux.

Bourguignon, le nouvel auxiliaire de l'Abbé de Cîteaux, béni le 14 septembre 1933, avait comme saint Bernard et Bossuet une parole facile, séduisante et persuasive : les novices affluèrent. Durant les sept premières années, il reçut 99 novices ; en vingt ans il en recevra 147 – au cours de la seule année 1936, il en accepta 24. Mais sur une moyenne annuelle de 14 entrées, avant la seconde guerre mondiale, celle de la persévérance n'atteindra que trois candidats. Tout ce nouveau monde était jeune ; si la main d'œuvre était abondante, elle était souvent peu exercée. Il fallait nourrir, habiller, loger et surtout former. Dom Godefroid se réserve cette dernière tâche. Ses vingt années de ministère abbatial seront coupées par la guerre qui mobilisera plus de la moitié des Frères et en retiendra plusieurs prisonniers. L'hôtellerie devient, pour un temps, hôpital militaire. La communauté atteindra deux pointes de 88 personnes, l'une avant, l'autre après ces six années de guerre. Le chapitre quotidien, en tant qu'enseignement et exhortation, dure au moins vingt

minutes ; le dimanche, la communauté au complet a droit à quarante minutes minimum. Dom Godefroid prêche en communauté et au noviciat ce qui sera la matière de ses livres (écrits par un de ses auditeurs, excepté certaines pages) : *Sous le regard de Dieu*, *l'Humilité bénédictine*, *la Pratique de l'oraison mentale*, *Dieu nous aime* ; des livres qui seront traduits jusqu'en japonais. Ainsi l'élan donné à la communauté locale passe aux autres communautés de notre Ordre et au dehors. On vient à Cîteaux voir la communauté et son Abbé (auxiliaire) ; lui-même donne des retraites en plusieurs communautés, fait même certaines Visites régulières, délégué par l'Abbé général.

On peut dire qu'avec le supérieurat de dom Bélorgey, la période de re-fondation est bien terminée. Cîteaux est devenue une communauté comme les autres. Cependant sa structure reste particulière encore quelque temps puisque son supérieur n'est pas un abbé élu par la communauté, mais l'Abbé général qui, pourtant, ne réside pas sur place et délègue largement ses pouvoirs à un « auxiliaire ».

La situation ne deviendra normale qu'en 1963. Sur les instances de dom Jean Chanut, abbé auxiliaire, le Chapitre général de 1962 a décidé, en effet, que l'Abbé général ne serait plus abbé de Cîteaux, mais seulement son Père Immédiat : il en assurerait la Visite régulière²². La communauté élirait elle-même un abbé *de regimine* qui serait à son tour, Père Immédiat des quatre maisons plus anciennes²³ et aurait préséance sur les autres abbés. Le 19 mars 1963, dom Jean Chanut était élu abbé régulier de Cîteaux.

CISTERCIUM MATER NOSTRA

Paradoxalement, en « rentrant dans le rang », pour ainsi dire, la communauté de Cîteaux acquérait un prestige nouveau. Jusque là, abbaye en titre de l'Abbé général des seuls Cisterciens de la Stricte Observance, elle ne pouvait prétendre à un rôle particulier dans la grande famille cistercienne, car elle aurait été considérée comme un cheval de Troie au service d'une mainmise juridique d'un Ordre sur les autres. Dépourvue de toute juridiction particulière, en dehors de la paternité sur ses filles immédiates, elle pouvait regarder au-delà des frontières de l'Ordre. Cela d'autant plus aisément que Cîteaux, au cœur de la Bourgogne, est visité par beaucoup d'Allemands, or de nombreux monastères de l'Ordre Cistercien, en Europe, sont de langue germanique.

22 Pour que les moines de Cîteaux aient autant d'instances de recours que les autres communautés, les quatre "premiers pères" leur ont été reconnus comme telle, au Chapitre général de 1993.

23 En 1965, Sept-Fons sera rattaché à la filiation de Cîteaux, en considération du rôle que la communauté et dom Chautard jouèrent dans la re-fondation de Cîteaux en 1898. Igny resta confiée à la sollicitude de Cîteaux, comme à sa maison mère. En revanche, pour des questions linguistiques Westmalle quitta plus tard la filiation de Cîteaux.

Dom Olivier Quenardel, élu abbé de Cîteaux en août 1993, pour succéder à dom Loys Samson ²⁴, eut l'occasion de visiter plusieurs d'entre eux, mais le neuvième centenaire de la fondation de Cîteaux, en 1998, créa une opportunité précieuse de rencontres fraternelles entre tous les membres de la Famille. Une 'synaxe' regroupant des membres des divers Ordres et congrégations, qui composent cette famille, avec à leur tête les Abbés généraux, les Prieures générales des Bernardines d'Esquermes et de celles d'Oudenaarde, la Présidente de la Congrégation de Las Huelgas, a préparé ce jour. Les laïcs cisterciens étaient aussi représentés. Le 21 mars 1998, saint Robert – par ses reliques bien conservées – revenait à Cîteaux où il était arrivé 900 ans plus tôt. Notre église pouvait accueillir dans la joie près de 800 Frères et Sœurs, tous ses enfants, Ordres et Congrégations merveilleusement confondus. Dire ce que la communauté de Cîteaux vécut ce jour-là, tout au long de cette année et par la suite est impossible : la charité qui doit unir tous les enfants de Cîteaux depuis 1119 n'est pas un vain mot, mais une réalité, au-delà de la diversité des capuces, des voiles et des guimpes (cf. § 11,5).

Après cette rencontre, les Chapitres généraux d'abbés et d'abbesses OCSO de 1999 approuvèrent une « Déclaration sur la Communion Cistercienne » qui invite les communautés locales ainsi que les conférences régionales à développer les liens de charité et de collaboration avec toutes les communautés de la Famille cistercienne, sans hésiter même à participer à des célébrations communes, à des réunions, conférences et sessions. Dans cette recherche de communion, la Déclaration reconnaît « la place particulière de la communauté de Cîteaux, notre mère à tous. Symbole historique de l'unité de la Famille cistercienne, nous l'encourageons à poursuivre son accueil fraternel et généreux envers tous les membres de la famille cistercienne qui viennent découvrir le lieu de notre origine commune ».

1.6. ANNEXE III : LA SITUATION DES TRAPPISTES PAR RAPPORT À LA COMMUNE OBSERVANCE APRÈS 1892

Point de départ de la vie des Trappistes au XX^e siècle, 1892 a marqué la réunion ou plutôt la fusion des trois Congrégations trappistes, jusqu'alors indépendantes, et en même temps, dans l'opinion "reçue", leur séparation d'avec l'Ordre cistercien reconstitué après la Révolution Française, ce qui, chez plusieurs, a créé un réel traumatisme. Qu'en est-il au juste ?

24 Abbé de juin 1969 à décembre 1992.

L'ACTE D'UNION DE 1892 EST-IL UNE SORTIE DE L'ORDRE CISTERCIEN ?

Le 17 juin 1891 à Vienne en Autriche s'ouvre un Chapitre général qui réunit 11 abbés et 3 prieurs cisterciens de la Province austro-hongroise, l'abbé du Val-Dieu en Belgique et le Procureur, dom Henri Smeulders, représentant la Congrégation italienne. Il ne dura que cinq heures, juste ce qu'il fallait pour élire un nouvel Abbé général, après le décès de dom Bartolini, le 26 juillet 1890, et prendre quelques décisions. Dom Leopold Wačkarz, Vicaire général de la Province austro-hongroise, est élu à 81 ans. Avant de se clore « le Chapitre général juge qu'il serait opportun, à l'avenir, que l'Ordre cistercien de la Commune Observance, outre la Congrégation Italienne, soit divisé en trois vicariats subordonnés à la juridiction de l'Abbé général, lesquels vicariats seraient appelés : belge, helvético-germanique et austro-hongrois »²⁵.

Un décret du Saint-Siège, du 20 juillet 1891, confirme les élections et la composition de l'Ordre. Le texte dit pourtant que dom Wačkarz est élu comme « Abbé général de tout l'Ordre » et que « pour un meilleur gouvernement de l'Ordre le Chapitre a jugé opportun que l'Ordre cistercien, outre la Congrégation italienne déjà constituée, soit divisé en trois vicariats soumis à la juridiction de l'Abbé général, à savoir en [vicariat] belge, helvético-germanique et austro-hongrois »²⁶. Là où le Chapitre parlait d'*Ordre cistercien de la Commune Observance* le décret pontifical parle d'*Ordre cistercien* tout court. Mais c'est du même Ordre qu'il s'agit, si l'on en juge par sa composition.

Ni Casamari, qui n'appartient pas à la Congrégation italienne, mais est rattaché directement au Saint-Siège²⁷, ni la Congrégation de Sénanque²⁸, ni aucune des trois Congrégations trappistes existant alors ne font partie de cet Ordre, même si son Abbé général confirme en ces dernières les élections abbatiales. Tous sont pourtant bien Cisterciens, tout comme les moniales espagnoles et d'autres. Personne, alors, ne nie ce fait. Ce qui les rend Cisterciens, c'est la continuité qu'ils affichent avec les moines et moniales d'avant la Révolution française.

Quand, en octobre 1892, les trois Congrégations trappistes se réunissent pour former un seul Ordre, celui de la Stricte Observance, elles ne rompent pas cette continuité. On ne peut pas dire non plus qu'elles quittent l'Ordre de la Commune Observance, dont la constitution vient d'être approuvée en 1891, puisqu'elles n'en

25 Texte en *Anal. Cist.* 1980 p. 76.

26 Texte en *Anal. Cist.* 1980, p. 83.

27 C'est la raison pour laquelle la congrégation n'a pas voulu s'inféoder à la Stricte Observance au Chapitre d'union de 1892.

28 Elle ne sera pleinement intégrée dans cet Ordre que l'année suivante, en 1892.

faisaient pas partie. La nouvelle structure juridique adoptée n'a pas changé la nature de leur monachisme. Les Capitulants de 1892 n'ont pas créé autre chose que ce qu'ils étaient. Ils n'ont pas créé une nouvelle famille religieuse.

Certes, sur la suggestion et avec la sanction du Saint-Siège, ils ont décidé que la confirmation des élections abbatiales ne serait plus la prérogative de l'Abbé général de la Commune Observance. Mais était-ce cette prérogative qui faisait d'eux des Cisterciens ?

Comme l'établira la suite de cet exposé, la confirmation des élections abbatiales, dont a hérité dom Wačkarz, n'a pas été exercée de façon universelle vis-à-vis des Trappistes par le Supérieur général de l'Ordre avant 1834 et elle ne l'a jamais été dans les Congrégations de la péninsule ibérique, dans la Congrégation suisse érigée en 1806, dans celle de Casamari et en d'autres, sans pourtant que leur caractère cistercien soit mis en cause ; elle n'appartenait pas aux abbés de Cîteaux dans les premiers siècles de l'Ordre et le projet de Constitution de 1783 la leur ôtait. C'est ce que remarque un des consultants du Saint-Siège en 1892, dom Augustinus Haudek : « Nulle part, dit-il, on ne lit dans les décrets de cette S. Congrégation l'argument : Les Trappistes sont soumis au Modérateur Général des Cisterciens, donc ils sont cisterciens... »²⁹

D'où vient donc l'affirmation contraire que soutient le second consultant du Saint-Siège, qui n'est autre que le Procureur de la Commune Observance, dom Smeulders ? L'opinion de celui-ci sera reprise par dom Wačkarz, au Chapitre général de son Ordre de 1897, quand il déclarera : « Les trappistes depuis leur origine ont constitué avec les Cisterciens une seule famille... Lorsqu'ils s'efforcèrent de se séparer de la *famille commune* des Cisterciens, nous avons élevé une protestation auprès du Saint-Siège. Néanmoins ils consommèrent cette séparation en élisant un nouvel abbé général confirmé par le Saint-Siège et ainsi ils constituèrent une nouvelle famille religieuse tout à fait distincte de l'Ordre Cistercien »³⁰.

Cette affirmation, qui sera encore répétée par son successeur, cent ans plus tard³¹, suppose que l'on réduise toute la *famille cistercienne* à l'*Ordre canonique de la Commune Observance*, dont nous verrons qu'il est né par le décret du Saint-

29 Il cite le cas de Casamari, complètement indépendant. Son rapport est publié intégralement dans *Anal. Cist* 1992 pp. 230-238. La citation précédente est de la p. 235.

30 « Trappistae inde a sua origine unam cum Cisterciensibus constituerunt *familiam*... Quum autem se a *communi* Cisterciensium *familia* separare niterentur, ex parte nostra Sedi Apostolicae protestatio porrecta est. Nihilominus ipsi hanc separationem perfecerunt, novum eligentes Abbatem Generalem a S. Sede confirmatum et sic novam a *Cisterciensi Ordine plane distinctam* constituere *familiam religiosam* ». Cf. *Anal. Cist.* 1989, p. 388-389.

31 Dom Polikárp Zakar dans *Anal. Cist.* 1997, p. 343 : « Bisogna dire molto chiaramente che nel 1892, al momento della loro unione, le tre congregazioni dei Trappisti si separarono dall'Ordine Cistercense dando vita ad un altro ordine, poichè esisteva ed esiste un unico Ordine Cistercense. [Il faut dire très clairement qu'en 1892, au moment de leur union, les trois congrégations des Trappistes *se séparèrent* de l'Ordre Cistercien en donnant vie à *un autre ordre*, parce qu'il existait et existe un *unique* Ordre Cistercien] ».

Siège *Disciplinae regularis* du 27 mars 1868. Cette assimilation, qui se concrétisera, dans les années 1930, par l'abandon du qualificatif "Commune Observance", ne se justifie ni historiquement ni canoniquement. Aucun décret du Saint-Siège ne l'appuie ; bien au contraire celui du 6 mai 1902 répond affirmativement à la question si les Cisterciens Réformés, dit trappistes, font partie de l'Ordre monastique Cistercien au même titre que la Commune Observance. Léon XIII confirmera cette réponse dans sa Lettre apostolique *Non mediocri* du 30 juillet 1902.

LE RÔLE DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL NOMMÉ EN 1814

Après l'abdication de Napoléon et le Congrès de Vienne en 1814-1815, quelques moines cisterciens regagnent Casamari (1814), puis S.-Bernard-aux-Termes et Sainte-Croix à Rome (1817). Le Procureur reprend sa charge et la Congrégation italienne va progressivement se reconstituer et recevoir de nouvelles constitutions, approuvées en 1831, qui la rapprochent des Ordres mendiants. Elle est dirigée par un Président général élu pour cinq ans, qui réside à S.-Bernard-aux-Termes.

Le Pape, prisonnier de Napoléon, rentre à Rome et se soucie de la reconstruction des Ordres religieux. Le 30 septembre 1814, il nomme le Président de la Congrégation italienne *ad interim* Supérieur général des Cisterciens, sans préciser ce que cette fonction comporte. Elle ne se précisera que lorsqu'il y aura des mesures à prendre envers d'autres Congrégations.

A vrai dire, jusqu'en 1846, c'est sur les seuls Trappistes qu'en dehors de sa propre Congrégation, ce Supérieur général exercera une certaine fonction, qui va se limiter, concrètement, à la confirmation des élections abbatiales. Les constitutions des futures Congrégations de trappistes seront approuvées directement par le Saint-Siège et ne prévoient pas que les actes de leurs Chapitres généraux soient approuvés et confirmés par un quelconque Supérieur général de l'Ordre. Même la désignation des Vicaires généraux, après 1847, ne nécessitera pas d'intervention particulière du Supérieur général et chaque Vicaire aura toute l'autorité nécessaire pour diriger la Congrégation en présidant son propre Chapitre général.

Pour échapper à la juridiction de dom Augustin de Lestrangle, l'abbé de Port-du-Salut, dom de Girmont, qui suivait les Règlements de Rancé, sollicita de Rome en 1816 l'érection en abbaye de sa communauté et son rattachement à l'autorité du Supérieur général de Rome. Consulté par le Saint-Siège, dom Sisto Benigni, Procureur général de la Congrégation italienne, agréa à cette demande tout en suggérant que les Trappistes reconnaissent l'autorité des Supérieurs que Sa Sainteté a donnés aux Cisterciens. De fait le bref pontifical du 10 décembre 1816, qui permet à l'évêque du Mans de procéder à cette érection, prescrit que tous les supérieurs manifesteront «leur immédiate et perpétuelle communion avec le Supérieur gé-

néral de l'Ordre, qui demeure à Rome, afin que l'unité et l'indivisibilité demeurent intégrales »³².

Plus tard cela se concrétisera par le geste de demander à ce Supérieur général la confirmation des élections abbatiales. Dès 1818, celui-ci confirme les élections dans les abbayes de l'observance rancéenne : au Gard et à Darfeld, puis en 1826 au Mont-des-Cats, en 1831 à Port-du-Salut et Elenberg ; en revanche les élections de Bellefontaine, sous l'obédience lestrangienne, lui échappent. La confirmation des élections de 1827 et 1830 sera sollicitée auprès du Saint-Siège, qui déléguera l'évêque d'Angers à cet effet.

De 1827 à 1834, les Trappistes ont leur propre Supérieur général provisoire, nommé par le Saint-Siège : dom Antoine Le Saulnier, abbé de Melleray. Celui-ci affirme jouir des pouvoirs mêmes du Président général de Rome et s'étonne de ce que Bellefontaine n'ait pas sollicité son consentement pour procéder à l'élection abbatiale³³.

Les droits du Président italien ne seront bien définis que dans le décret de 1834 qui érige la Congrégation de la Trappe. Il y sera dit que le Modérateur général de l'Ordre Cistercien préside (*praeerit*) à cette Congrégation et qu'il confirmera les élections abbatiales. C'est la seule prérogative qui lui sera reconnue. Elle est "de nature formelle"³⁴ : seuls des empêchements canoniques pouvaient l'autoriser à ne pas accorder cette confirmation que, de fait, il ne refusa quasiment jamais³⁵.

Pendant une cinquantaine d'années, ce Président général n'aura pas d'autres prérogatives, en dehors de sa propre Congrégation, que la confirmation des élections chez les Trappistes.

- Les monastères de moines de la péninsule ibérique, qui ne disparaîtront qu'en 1834-35, sont autonomes et ne dépendent en rien du Supérieur général résidant à Rome.
- La Congrégation suisse constituée en 1806 après la disparition des monastères de la Haute-Allemagne, restera indépendante du Supérieur général nommé en 1814. En 1825 celui qui était alors Président de la Congrégation italienne, dom Joseph Fontana, suggéra que les deux Congrégations tissent entre elles des liens juridi-

32 Cette phrase est soumise à l'acquiescement de dom Germain par Mgr Mazio le 30 août 1816 ; il l'avait déjà soumise à dom Eugène de Laprade, mais sa lettre était arrivée après la mort de celui-ci.

33 « Nos Pères de Bellefontaine ne peuvent ignorer que les pouvoirs du Vicaire Général de l'Ordre de Cîteaux ont cessé pour la Réforme de la Trappe du moment où les mêmes pouvoirs m'ont été confiés pour ces maisons » (lettre au Nonce 16 mars 1830).

34 L'expression est de dom Polikárp Zakar, in *Anal. Cist* 1997, p. 284. Cf. aussi *Anal. Cist* 1978, p. 395 : "confirmation purement formelle". Elle est souvent utilisée au cours du XIX^e siècle, ainsi que celle d'autorité "nominale" ou honorifique.

35 Il refusa ainsi l'élection de dom Bernard Chevalier en janvier 1888, parce qu'il n'était encore que profès simple ; mais il la confirma quand elle fut refaite un peu plus tard, après sa profession solennelle.

ques, mais l'offre fut repoussée par l'abbé de Wettingen qui répond que sa Congrégation se suffit : elle n'a même pas besoin des services de la procure romaine, car elle peut correspondre avec le Saint-Siège par la nonciature ³⁶. La Congrégation disparaîtra en 1848 ; seuls resteront quelques monastères de moniales. Des moines de Wettingen feront revivre Mehrerau en 1854 qui, en 1891, sera à la tête d'une nouvelle Congrégation.

- Quant aux monastères d'Autriche, Bohême, Hongrie et Pologne autrichienne, ils restent coupés du monde extérieur, pendant encore quelques décennies, victimes du joséphisme. L'empereur voulait tout tenir en mains et pratiquement créer une Église nationale : les monastères perdent leur exemption et sont soumis aux évêques, sans pouvoir dépendre d'un Supérieur général qui se trouverait à l'étranger. Le Président général de l'Ordre ne recevra les premières nouvelles de ces monastères qu'en 1851.

C'est à partir de 1846 que la situation commença à bouger.

En 1846, les deux monastères belges qui avaient pu reprendre vie, Bornem et Val-Dieu, sont reconnus par Rome et regroupés dans un Vicariat dont les Constitutions sont approuvées, à peu près dans les mêmes conditions que les Congrégations trappistes, c'est-à-dire que le Président général de l'Ordre a aussi pouvoir de confirmer les élections des abbés. Il intervient également dans le choix du Vicaire.

En Autriche-Hongrie-Bohême, la situation se débloque avec la Révolution de mars 1848. Sans renoncer tout à fait au joséphisme, le jeune empereur de 18 ans, François-Joseph I – il régna pendant 68 ans, de 1848 à 1916 ! – va dans le sens d'un certain libéralisme.

Dès que l'ouverture politique le permet, l'abbé d'Ossegg prit contact avec le Président général, dom Mossi, en lui envoyant, le 6 mai 1851, des nouvelles sur ce qui s'était passé depuis 1809 et en appelant à l'aide. Cette lettre a été confiée au nonce, pour qu'il la transmette au Cardinal secrétaire d'État et que celui-ci la montre au Pape lui-même. On y découvre que la vie régulière ne fut pas facile à sauvegarder.

Les abbés, qui se sont rencontrés à Baden-Baden le 27 octobre 1851, puis à Vienne les 10-18 mai 1852, écrivent directement au Pape le 18 mai 1852 : ils souhaitent retrouver un lien avec l'autorité centrale de l'Ordre à Rome et pouvoir former une Congrégation. La perte de l'exemption, qui a coupé de l'Ordre les monastères, a en effet provoqué leur décadence. Ils voudraient que reprenne vie l'institution des visiteurs et des Chapitres généraux. Le Souverain Pontife répond en décré-

36 Cf. échange de lettres, dans *Anal. Cist.* 1968, pp. 284-288.

tant une Visite Apostolique qui sera effectuée sous la responsabilité du Cardinal Schwarzenberg, archevêque de Prague, en 1854-1855³⁷.

A la suite de cette visite, les abbés se réunissent du 30 mars au 5 avril 1859 au séminaire de Prague, sous la présidence du Cardinal-Visiteur, et décident de former une Congrégation “austro-hongroise” autonome, appelée “Province”, selon la dénomination traditionnelle. Les constitutions, dites “Statuts de Prague”, malgré les demandes réitérées des intéressés, ne seront jamais ratifiées par Rome, ce qui a réduit leur efficacité ; à vrai dire les personnes élues à la fin de la réunion n’étaient pas les plus à même de faire avancer la réforme, aux dires mêmes du Cardinal Schwarzenberg³⁸.

LA RÉPONSE DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL FACE AUX INITIATIVES
DU FONDATEUR DE SÉNANQUE

Ces événements ont poussé le Président général à prendre quelques initiatives en vue de retrouver une certaine unité dans l’Ordre. Avant de les rappeler et pour mieux comprendre la position que les Trappistes vont adopter face à ces initiatives, il faut signaler un autre événement de ce milieu du XIX^e siècle : la reprise de la vie monastique à Sénanque par l’abbé Barnouin en 1857.

Celui-ci voulait obtenir l’incorporation de sa fondation dans la Congrégation italienne. Mais, consulté par le Saint-Siège, dom Teobaldo Cesari donne un avis négatif en disant que la nouvelle famille ne reflète pas l’esprit cistercien et ne répond pas aux besoins de l’Église. Il déplore de voir que dans les constitutions proposées par l’abbé Barnouin « les études sacrées et ecclésiastiques semblent éliminées pour être remplacées par le travail des mains et l’agriculture ». L’Église, victime de la dégradation de la foi et des mœurs, a besoin d’apôtres. Aussi, conclut-il, « je trouve absurde qu’une institution monastique au XIX^e siècle soit établie de façon à répondre à l’esprit, aux mœurs et aux nécessités des X^e et XI^e siècles... Dans ce but il me semble qu’il serait extrêmement utile que les moines de Sénanque s’appliquent avec ardeur aux études sacrées afin que, non pas tous, mais certains joignent à la contemplation le ministère apostolique c’est-à-dire qu’ils prêchent la Parole de Dieu, catéchisent les enfants, qu’ils reçoivent les confessions, etc. »³⁹

37 Sur les événements rappelés ci-dessus, cf. N. Konrad, *Die Entstehung der Österreichisch-Ungarischen Zisterzienserkongregation (1849-1869)*, Bibliotheca Cisterciensis, Band 5, Rome 1967 et B. Schneider, *Neue Quellen zur Entstehung der Österreichisch-Ungarischen Zisterzienserkongregation (1849-1897)*, in *Anal. Cist.* 1986, 3-264.

38 Il en fait la confiance au Saint-Siège (Konrad p. 272).

39 Rapport au Saint-Siège du 4 sept. 1857 ; dix ans plus tard, à nouveau consulté, dom Cesari suggérera d’insérer dans les Constitutions un article, que Rome n’a pas repris, stipulant que les Pères ont le droit d’envoyer des ouvriers prêcher la bonne Nouvelle là où la foi est ignorée, car tout clerc, même régulier, parce qu’il est ministre du Christ et dispensateur des mystères de Dieu, a le devoir de propager la foi. Cf. Nicolas-B. Aubertin, *L’approba-*

Cette réponse témoigne bien de l'état d'esprit existant chez les Cisterciens italiens et va justifier, sans doute, la réaction des Trappistes à l'initiative suivante, qui aurait pu être une chance de retrouver un Ordre cistercien unifié.

INITIATIVE DE DOM TEOBALDO CESARI, DU 20 AOÛT 1863

Président général de la Congrégation italienne depuis avril 1856, dom Teobaldo Cesari prend l'initiative, le 20 août 1863, d'écrire à tous les supérieurs cisterciens, y compris les abbés trappistes⁴⁰. Il évoque la triste situation d'un Ordre cistercien qui a perdu sa force du fait qu'il n'est plus un corps compact par l'union étroite de ses membres, ni une armée forte et pleine de forces unies, disposée en bataille à travers le monde. « Depuis que Cîteaux n'existe plus, il ne reste que des monastères séparés les uns des autres, sans liens entre eux, et donc sans force ni efficacité qui ne peuvent venir que de la cohésion ordonnée des membres ».

Canoniquement, c'est bien la conclusion qui s'impose : aucun Chapitre général n'exerce encore d'autorité sur l'ensemble des Cisterciens ; quant à la fonction de Président, elle ne peut être celle de Vicaire d'un Chapitre qui n'existe pas, elle n'est pas plus celle d'un supérieur général d'une Congrégation centralisée, ayant vraie juridiction sur chacun de ses membres : hors de sa Congrégation, son pouvoir est réduit et purement "formel". L'Ordre est alors constitué de Congrégations indépendantes : son unité canonique n'existe plus. En 1933, dom Matthäus Quatember – futur Abbé général O.C. en septembre 1950 – soulignera que la disparition de Cîteaux en 1797 a introduit un changement substantiel du droit constitutionnel de l'ancien Ordre, qui change la situation canonique des communautés et des Congrégations, les obligeant à se re-définir. : « En rigueur de droit elles n'étaient pas tenues à reconnaître le Président général comme leur supérieur suprême... Les Congrégations cisterciennes qui furent érigées avant la suppression de Cîteaux, doivent chacune donner son consentement à ce changement substantiel du droit constitutionnel de l'ancien Ordre »⁴¹. Cela a été fait ou sera fait par l'approbation des constitutions des diverses Congrégations, mais n'a pas abouti encore à reconstituer une unité canonique de l'Ordre cistercien dans son ensemble.

Dom Cesari, qui a conscience de cela, pense que le moment est venu d'envisager l'éventualité d'un Chapitre général où l'on pourrait délibérer des moyens à prendre pour remédier au triste état actuel de division. Il interroge donc chacun des abbés sur ce point.

tion des Constitutions de la Congrégation Cistercienne de l'Immaculée Conception de Sénanque. La reconnaissance d'une "observance" (1854-1892), in Anal. Cist. 1988, 225-307.

⁴⁰ La lettre, rédigée en latin, est publiée dans les *Anal. Cist.* de 1988, p. 210-213.

⁴¹ Dans *Acta Curiae Generalis Ordinis Cisterciensis – Commentarium officiale*, Annus II (1933) Num 1-2, p. 46, n. 4.

C'était une chance à saisir. Mais les Trappistes, dont les réponses ont seules été publiées ⁴², la repoussèrent : à part l'abbé d'Elenberg, ils jugèrent impossible la tenue d'un Chapitre général commun, tant que les observances étaient si diverses. La réponse de dom Cesari au fondateur de Sénanque témoignait de l'écart qui existait entre les Trappistes et les autres Congrégations, sauf celle de Sénanque : il y a incompatibilité entre ceux qui suivent la vie contemplative et ceux qui ont des paroisses et des écoles. Ne risque-t-on pas de s'affronter inutilement ? Les Trappistes, qui conservent de mauvais souvenirs de querelles d'observances entre eux, sont sans doute sensibilisés aux dérapages possibles dans les discussions, comme l'indiquent tout particulièrement les abbés de Bellefontaine et de Melleray.

LE DÉCRET DU 27 MARS 1868 : LA NAISSANCE DE L'ORDRE MODERNE
DE CÎTEAUX (COMMUNE OBSERVANCE)

Il était assez clair qu'avec les Trappistes français l'union canonique ne pourrait se faire. Mais entre les autres qui renaissaient avec plus ou moins de succès, fallait-il abandonner tout espoir d'union ? Pie IX envoya dom Cesari visiter les maisons de l'empire austro-hongrois à la fin de 1867 ⁴³. A son retour, il signe, le 27 mars 1868, le Décret *Disciplinae Regularis fovendae* qui donne au Président général de la Congrégation italienne un véritable pouvoir juridique sur le Vicariat belge et la Province austro-hongroise. Le décret ne s'applique pas à la Congrégation de Sénanque, dont se sont occupés les décrets de 1863 et 1868, et il ignore les Trappistes : le Saint-Siège voulait sans doute éviter de les unir aux autres Congrégations, pour les raisons qui les ont conduits, cinq ans auparavant, à refuser de tenir un Chapitre général commun à tous les Cisterciens.

C'est donc aux seules Congrégations belge et austro-hongroise que dom Teobaldo Cesari est donné comme Supérieur général, de sorte que « tous les moines, de quelque dignité qu'ils soient, lui témoignent soumission et respect *par le vœu même d'obéissance* ». Dom Teobaldo est chargé de réunir un Chapitre général auquel participeront les abbés, prieurs et commissaires de ces Congrégations avec voix passive et active. En attendant, les Vicaires de ces Congrégations deviennent des délégués du Supérieur général. Ce premier Chapitre, est-il précisé, doit s'occu-

⁴² Dans les *Anal. Cist.* de 1988, pp. 213-224. Nous ne connaissons pas les réponses de la Congrégation de Westmalle. D'après Lekai (*The Cistercians*, p. 201 : trad. ital. p. 248), les Autrichiens, malgré l'enthousiasme du nonce par qui dom Cesari était passé, n'ont guère été "preneurs". Déjà, le 22 février 1856, dom Angelo Geniani avait invité, sans succès, les abbés de la Belgique et de l'Empire autrichien à participer au Chapitre de sa Congrégation, souhaitant leurs conseils en vue de retrouver une unité de l'Ordre : les Autrichiens sous le prétexte que leur visite apostolique n'est pas close refusèrent l'invitation.

⁴³ Dont il revint enchanté par l'activité apostolique et caritative déployée par les moines autrichiens... (il était accompagné de son secrétaire, P. Smeulders). Le compte rendu au Saint-Siège de sa visite est publié par Konrad, o.c. p. 279-282 (Doc. 38).

per des affaires regardant Belges et Austro-hongrois, mais il est prévu que de vrais Chapitres successifs pourront traiter des affaires de tout l'Ordre, réunissant les trois Congrégations, italienne, belge et austro-hongroise avec voix égale, passive et active, pour tous les Capitulants.

Dom Cesari convoqua donc à Rome un Chapitre qui dura du 6 au 16 avril 1869⁴⁴. Parmi les souhaits exprimés, il y eut celui que l'Ordre ait un Abbé général élu à vie, qui ne soit pas automatiquement le Président de la Congrégation italienne. Une certaine ambiguïté se manifeste alors dans les échanges : s'agirait-il dorénavant d'élire un Abbé général pour tout l'Ordre – dans ce cas les Trappistes aussi devraient participer à l'élection –, ou d'élire un Abbé général pour la Commune Observance ? C'est, semble-t-il, à cette dernière solution que la majorité des Capitulants s'est ralliée, quand ceux-ci précisent que par "Ordre cistercien" ils entendent la Commune Observance et que seuls auraient voix passive et active les Capitulants de la "Commune Observance"⁴⁵. Un peu plus tard, le Chapitre exprima le vœu que le Saint-Siège confirme à vie comme Abbé général dom Cesari, dont personne n'avait à se plaindre.

Les décisions de cette réunion ne furent pas confirmées par le Saint-Siège, sans doute parce que dom Cesari lui exprima son refus d'être élu à vie, soutenu en cela par le Procureur général dom Jérôme Bottino. De son côté celui-ci écrivit au Saint-Siège en jugeant que l'élection faite n'était pas celle d'un Abbé général de tout l'Ordre puisque seules deux Congrégations l'avaient élu⁴⁶. Les choses continuèrent donc comme auparavant : les deux charges de Président de la Congrégation italienne et de Supérieur général des cisterciens restèrent associées, mais cette dernière avait pris une certaine consistance canonique sur le Vicariat belge et la Province austro-hongroise à la suite du décret *Disciplinae regularis*.

Le mandat de dom Cesari comme Président de la Congrégation italienne expirait en mai 1870, en plein concile du Vatican : Pie IX le prolongea, mais en 1871, la

44 Il conviendrait mieux de l'appeler réunion d'abbés inter-congrégation. Dom Cesari demanda au Saint-Siège au début d'avril que les supérieurs de sa Congrégation italienne et ceux de Sénanque puissent y participer, ainsi que le Procureur général de l'Ordre. Bonne précaution car la présence à l'ouverture de la réunion de deux abbés et du secrétaire de la Congrégation italienne, ainsi que du Procureur Bottino posa question aux Autrichiens qui, d'ailleurs, contestèrent le titre de Chapitre général de tout l'Ordre cistercien attribué à ce qui n'était à leurs yeux qu'un Chapitre particulier. Dom Cesari fait répondre qu'ils forment son conseil et il fait état de l'autorisation du Saint-Siège, mais le lendemain, 7 avril, les trois Italiens se sont plus là. Les Autrichiens, au nombre de 21 (ils disposaient de 13 ou 14 voix délibératives), face à 2 Belges, monopolisent les débats. Le secrétaire du Chapitre est P. Henri Smeulders, futur Procureur de l'Ordre. Le "protocole" (compte rendu des échanges) du Chapitre, ainsi que la synthèse des décisions ont été publiés par N. Konrad, o.c. pp. 287-313, Doc. 42 et 43.

45 Cf. *Actes du Chapitre* de 1869, éd. Konrad, o.c. p. 294, § 26 : sur la proposition du P. Smeulders, les Capitulants déclarent qu'en parlant de leur Ordre, ils veulent dire "Ordre cistercien de la Commune Observance". Cela est rappelé au § 32.

46 Cf. ses deux lettres au Saint-Siège des 20 et 21 septembre 1869, cité Konrad, pp. 322-323 (Doc. 47 et 48). Sa protestation au Chapitre de 1869 se trouve p. 295 au § 36.

situation politique en Italie ne permettait plus la tenue de Chapitres généraux ⁴⁷. Repoussée d'année en année la perspective de la convocation d'un Chapitre d'élection fut abandonnée et le Président général fut maintenu en charge jusqu'à nouvel ordre, ce qui inquiétait les Autrichiens.

Après l'élection de Léon XIII, le Saint-Siège, au début de 1879, décida qu'il y aurait élection d'un nouveau Président de la Congrégation italienne – l'élu sera dom Gregorio Bartolini –, mais que dom Cesari, qui avait 74 ans, resterait Abbé général de l'Ordre. Celui-ci mourut moins de deux mois plus tard, le 29 avril 1879. Selon ce qu'avait décidé le Saint-Siège, le Procureur, qui était alors dom Smeulders, devait convoquer et présider un Chapitre d'élection.

Celui-ci – qui se tint à Vienne dans un hospice appartenant à Heiligenkreuz – réunit une quinzaine de personnes, mais les absents avaient envoyé leur bulletin de vote. Il dura l'espace de deux séances, les 29 et 30 avril 1880, et dom Bartolini fut élu Abbé général ; il fut confirmé par le Saint-Siège pour six ans seulement. Les 5 bulletins de vote envoyés par la Congrégation de Lérins ne furent pas pris en compte parce qu'elle était seulement affiliée à la Congrégation italienne et que les vœux des moines n'étaient pas solennels. Pour cette fois, les deux charges d'Abbé général et de Président de la Congrégation italienne étaient encore jointes, mais cela ne préjugait pas de l'avenir, selon que le Saint-Siège lui-même le disait. Les abbés trappistes de la "Nouvelle Réforme", qui étaient réunis à Aiguebelle en juillet 1881, envoyèrent leurs félicitations à dom Bartolini ⁴⁸. En 1886, son mandat fut renouvelé par le Saint-Siège, mais il mourut le 26 juillet 1890.

Un Chapitre général fut donc convoqué pour le 17 juin 1891 à Vienne. C'est lui qui élit dom Leopold Wačkarz et définit la composition de l'Ordre cistercien de la Commune Observance, comme cela a été dit au début de cet exposé.

CONCLUSIONS

Pour la première fois depuis 1797, le décret *Disciplinae Regularis* de mars 1868 a permis la tenue d'un Chapitre général entre *plusieurs* Congrégations, avec un Supérieur ayant autorité sur elles, une autorité qui engage le vœu d'obéissance. Nous pouvons le considérer comme fondateur d'un Ordre moderne de Cîteaux, tel qu'il va se préciser et se consolider en recevant ses premières constitutions en 1891 et surtout en 1900. Il est clair que cet Ordre, qui va se désigner explicitement sous le titre de "Commune Observance", n'a jamais inclus les Cisterciens de la "Stricte Observance", qu'on appelle Trappistes. Le décret de 1868 ne les mentionne pas et,

⁴⁷ Sainte-Croix-de-Jérusalem et Saint-Bernard-aux-Termes furent expropriées ; les moines purent seulement occuper quelques pièces pour leur permettre de continuer le service pastoral.

⁴⁸ Texte de la lettre en latin, dans *Anal. Cist.* 1978, p. 419.

de fait, ils ne sont invités à aucun Chapitre, sans que cela ne les étonne outre mesure et sans qu'il faille s'en culpabiliser après coup : ils ne sont pas concernés. S'ils y participaient, de toute façon, ils ne seraient que des invités ; toute voix active et passive, y compris pour l'élection d'un Abbé général, leur serait refusée, selon ce qu'en a décidé le Chapitre de 1869, preuve que cet Abbé général n'est pas le leur. Les Capitulants ont eu conscience, d'ailleurs, qu'ils ne formaient pas le Chapitre général de tout l'Ordre et que leurs décisions ne concernaient qu'eux⁴⁹.

Le fait que l'Abbé général de l'Ordre de la Commune Observance continue de confirmer les élections des abbés trappistes ne signifie pas l'incorporation de ceux-ci dans cet Ordre ni qu'ils participent à ses structures. Ce Supérieur général n'exerce sur eux aucune juridiction réelle, comme nous l'avons vu. Dom Cesari reconnaît lui-même, dans une lettre du 27 juin 1869 à l'abbé de Westmalle, que « les Trappistes ne sont pas soumis à son gouvernement et à sa juridiction et ne sont pas unis aux cisterciens de la Commune Observance »⁵⁰. On ne peut être plus clair. Plus tard, dom Smeulders, lui-même, dira dans le même sens que le Modérateur général n'a qu'un « titre honorifique » par rapport aux Trappistes ; c'est la raison, plaide-t-il, pour laquelle on ne peut le rendre responsable des maux dont souffrent les Trappistes et qui leur font réclamer d'avoir un Abbé général de leur observance : ils ont déjà ce qu'ils réclament dans la personne de leurs Vicaires généraux et n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes et non au Président général⁵¹.

Si les Trappistes n'ont jamais fait partie de cet Ordre moderne de la Commune Observance, on ne peut pas dire qu'ils s'en sont séparés en 1892, quand cessa le pouvoir reconnu en 1834 au Président général (devenu entre temps "Abbé général") de confirmer leurs abbés. Tout au plus peut-on dire qu'une forme de communion dans la Famille cistercienne a cessé.

Avant la Révolution française, Commune et Étroite Observances coexistaient plus ou moins pacifiquement au sein d'un même Ordre régi par un unique Chapitre général que présidait l'abbé de Cîteaux. Depuis la disparition de Cîteaux en 1797, l'unité *canonique* de l'Ordre cistercien n'a *jamais* été rétablie. L'acte pontifical de 1868 ne concerne qu'une partie des Cisterciens. Des monastères ou des Congrégations qui existaient avant 1868 ou se fondèrent par la suite, ont pris d'autres formes canoniques, sans cesser pour autant d'hériter eux aussi du Cîteaux primitif. Il est abusif de prétendre qu'après 1868 l'Ordre primitif de Cîteaux ne subsiste que

49 Cf. note 45. A plusieurs reprises, ils remarquent qu'ils ne constituent pas tout l'Ordre et qu'ils ne veulent pas causer de préjudice aux autres Congrégations (Cf. Actes publiés par Konrad, § 6, 20, 21-22, 26, 32, 57...).

50 C'est l'argument mis en avant par le Procureur trappiste pour obtenir que les deux Vicaires généraux puissent participer au Concile du Vatican de 1869, alors que ce privilège est réservé aux Supérieurs généraux : le Président général italien n'est pas l'Abbé général des Trappistes et ne peut les représenter. Cf. *Coll. Cist* 1970 p. 344 et 352.

51 Cf. *Anal. Cist.* 1992, p. 222 et 224.

dans le nouvel Ordre et que tous ceux qui n'y appartiennent pas ont cessé d'être Cisterciens.

Peut-être cet Ordre créé en 1868 avait-il vocation à rassembler en son sein tous les Cisterciens et Cisterciennes. Il est légitime de regretter que cela ne se soit pas réalisé. A vrai dire lui-même s'est parfois opposé à telle ou telle agrégation sollicitée : le simple fait que le Chapitre de 1869 ait réservé aux membres de la Commune Observance l'exercice des voix active et passive ne laissait pas une porte très "ouverte" à l'entrée des Trappistes dans l'Ordre. Du reste, nous savons que la proposition des Trappistes faite en 1896 de réduire leur Ordre au rang de Congrégation autonome, pour ne plus former qu'un Ordre avec les autres Congrégations, fut repoussée par le Chapitre général de la Commune Observance de 1897.

L'Ordre ancien de Cîteaux ne peut se dire unique, de nos jours, que s'il s'identifie, non avec l'un ou l'autre Ordre, de la Commune ou de la Stricte Observance, mais avec l'ensemble de la "Famille cistercienne". Celle-ci, qui n'est certes pas une notion *canonique*, existe néanmoins réellement et comporte en son sein plusieurs entités canoniquement autonomes : l'Abbé général de la Commune Observance est chef d'Ordre **dans** la Famille cistercienne, il n'est pas l'unique chef **de** la Famille cistercienne, pas plus que l'Abbé général de la Stricte Observance... ou la Prieure générale d'Esquermes ou la Présidente de la Congrégation de Las Huelgas ! La Famille cistercienne ne se réduit pas aux seuls membres d'une de ces entités canoniques, même si le Président de celle-ci a jadis été déclaré par le Pape Supérieur général de l'Ordre et pourrait rester, même de nos jours, « Praeses » ou Président honorifique de la Famille entière, sans autre fonction que de signifier son unité spirituelle. Pourquoi la « pluriformité » de la famille cistercienne conduirait-elle à dresser « un mur ferme et stable »⁵² entre ses composantes ? Mais pourquoi cette pluriformité signifierait-elle exclusion de telle ou telle composante ?

52 Comme l'auraient construit les Trappistes en 1892, selon ce qu'affirme dom Léopold Wačkarz répondant le 12 mars 1898 au Cardinal Vannutelli. Cf. *Anal. Cist* 1989, p. 418. De son côté, dom Wyart affirme qu'après son élection il a reçu de la S. Congrégation défense de correspondre avec la Commune Observance ! (lettre du 19 mars 1894 au P. Gregor Müller, cf. *Anal. Cist.* 1992, p. 310). De nos jours, heureusement, le dialogue est rétabli !

La consolidation de notre identité (1900-1922)

2.1. INTERVENTIONS DE LÉON XIII ET PIE X EN FAVEUR DE L'ORDRE

Le Chapitre général de 1901 exprima le souhait d'obtenir du Saint-Siège « une Bulle ou un Décret nous reconnaissant comme faisant vraiment partie de l'Ordre de Cîteaux, et nous confirmant dans la jouissance de tous les droits et privilèges cisterciens ». Il laisse à l'Abbé général le soin de choisir le temps et les moyens les plus opportuns pour que la démarche aboutisse sans trop d'ennuis. La situation était délicate, non par rapport au Saint-Siège, mais par rapport à la Commune Observance qui jugeait que nous avions quitté l'Ordre de Cîteaux en ayant un Abbé général propre et en devenant totalement autonomes. Selon l'opinion de dom Leopold Wačkarz exprimée au Chapitre Général de son Ordre en 1897, les trappistes se seraient séparés de la famille commune des Cisterciens et auraient constitué une nouvelle famille religieuse tout à fait distincte de l'Ordre Cistercien. Nous nous serions séparés du “cep” cistercien ¹ (cette affirmation a été discutée ci-dessus § 1.6.). Il semblait à dom Wyart et aux Capitulants de 1901 que seule une parole solennelle du Saint-Père pourrait rétablir la vérité.

Dom Wyart commence par demander à un canoniste chevronné, Mgr Filippo Giustini, auditeur de la Rote, de fournir l'argumentation qui permettrait de trancher la question. Cela aboutit à un volume de 89 pages qui conclut : l'acte de 1892 n'a aucunement diminué l'appartenance des trappistes au tronc cistercien. Avec ce document, l'Abbé général se tourne vers le Saint-Siège, pour lui demander de confirmer ces conclusions. Une congrégation spéciale de cardinaux nommée par Léon XIII répond affirmativement et suggère qu'on demande au Souverain Pontife la confirmation de tous les privilèges accordés à l'Ordre de Cîteaux (rescrit du 6 mai 1902). C'est ce que fait la lettre *Non mediocri* du 30 juillet 1902. Cette lettre est des plus explicites. Elle déclare que nonobstant l'autonomie de l'Ordre, ses mem-

¹ L'expression est de dom Mauro Tinti, Procureur des cisterciens, dans sa lettre à Léon XIII du 25 décembre 1896. Cf. *Anal. Cist* 1984, p. 136.

bres sont « de vrais enfants de la même Famille Cistercienne, aussi bien que l'Abbé Général, les autres Abbés et les Religieux de la Commune Observance » ; ils jouissent des mêmes privilèges, grâces, indulgences, facultés, prérogatives et indults que ceux dont usent, jouissent et profitent l'Abbé Général, les autres Abbés et les Religieux de la Commune Observance « absolument sans aucune différence, avec la même autorité et la même valeur » ².

1903 voit le 25^e anniversaire du pontificat de Léon XIII (20 février-3 mars 1878) : il y eut d'imposantes célébrations. Mais quatre mois plus tard, le Pape reçoit l'extrême-onction à cause d'une subite pneumonie. Il lutta contre la mort durant quinze jours et rendit le dernier soupir le 20 juillet 1903.

Le conclave, réuni aussitôt, choisit, le 4 août, le Patriarche de Venise, le Cardinal Sarto. Absent de Rome, confiné à l'infirmerie de Laval, à la suite de l'opération de la cataracte, dom Wyart n'a pu assister à ces événements. Il quitta Laval le 8 septembre 1903 pour présider ce qui devait être son dernier Chapitre général à Cîteaux, du 12 au 18, puis rentra à Rome le 2 octobre, pour ne plus quitter la Ville éternelle. Son premier acte fut d'obtenir du nouveau Pape la bénédiction apostolique pour son Ordre. Il écrivait à son ami Henri Derély :

« Je n'ai plus revu Léon XIII. Ce grand Pape est maintenant au paradis avec Pie IX. Son successeur fait les délices de tous ceux qui ont le bonheur de l'approcher. Pour moi, quand il m'a reçu en audience privée, j'ai été saisi de ses questions et observations sur la France et sur notre Ordre. A mesure qu'il parlait, je me disais : nous avons un Pape! » ³

Désormais les jours de dom Wyart étaient comptés. Il eut la grande joie en juillet 1904 d'avoir une audience d'une heure vingt en tête-à-tête avec Pie X. A la fin, il s'entend dire par le Pape qui le congédiait :

« Je vous connaissais avant de vous recevoir. Vous avez été un fils loyal et dévoué de Pie IX et de Léon XIII, vous serez mon dévoué fils à moi aussi. Vous allez guérir, vous ne mourrez pas de vos maladies. Vous ferez encore beaucoup de bien ». ⁴

Cette grande joie sera la dernière. Peu de temps après la maladie s'aggrava et

² Le texte ajoute « et, s'il en est besoin, Nous les leur accordons » : c'est la formule usuelle en pareils cas, qui répond à l'avance à toute objection ; elle ne signifie pas que les privilèges des cisterciens n'appartenaient pas déjà aux trappistes, comme certains ont voulu le croire.

³ Cité par FICHAUX, *Dom Sébastien Wyart*, Paris-Lille, 1910, p. 672.

⁴ Ibidem, p. 674.

le 17 août au soir le Cardinal Macchi lui portait la bénédiction du Pape. Le lendemain à 15 h. Il rendait le dernier soupir (cf. plus loin § 2.3.1.).

A peine élu Abbé général, Mgr Marre obtient une audience de Pie X, qui le confirme dans sa charge d'abbé d'Igny. Quelques mois plus tard, le 31 mai 1905, le Pape lui envoie une lettre pour confirmer tout ce que Léon XIII a fait pour les cisterciens réformés, surtout dans la lettre *Non mediocri*, et pour donner quelques encouragements et consignes. Le Pape exhortait les moines à toujours s'appliquer à la Règle, à la prière et à la pénitence. Il demandait aux supérieurs de veiller spécialement

- au discernement des vocations : n'admettre que des sujets qui puissent procurer "l'utilité et l'honneur de l'Ordre", selon l'expression des Constitutions ;
- à une sérieuse formation de ceux qui seront promus aux Ordres sacrés ;
- au respect des normes concernant la gestion des biens ;
- au déroulement consciencieux des Visites régulières ;
- au respect de la procédure qui veut que toutes affaires avec la Curie romaine soient traitées par le seul Procureur, par mandement de l'Abbé général.

On peut se demander ce qui a pu provoquer cette lettre et ces recommandations. Quand on voit à quel point les demandes du Saint-Père correspondent à ce qui sera les préoccupations de Mgr Marre, la question vient à l'esprit : celui-ci n'aurait-il pas sollicité lui-même cette intervention pontificale ?

2.2. LA MENACE QUI PESA SUR L'ORDRE PAR SUITE DE LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE EN FRANCE (1880-1914)

Comme à cette époque la majorité des communautés se trouvaient en France ou dépendaient de communautés françaises, on peut dire que la menace qui s'est dressée contre elles de la part des gouvernements anticléricaux en France, depuis 1878 et surtout après la loi sur les Congrégations du 1^{er} juillet 1901, touchait l'Ordre entier. Cela fut d'ailleurs l'occasion d'une expansion de l'Ordre hors de France, car plusieurs communautés préparèrent des refuges à l'étranger, et certains devinrent des maisons autonomes. Ce fut comme au début de l'Eglise, quand la persécution à Jérusalem dispersa les croyants, les transformant en missionnaires (Ac 8,4 ; cf. 11,19).

Le 29 mars 1880, le gouvernement français promulgue deux décrets : les Congrégations non autorisées – c'est le cas des trappistes – devront dans les trois

mois évacuer leurs établissements et se dissoudre. C'est la fureur du côté des partis politiques conservateurs et cela annonce quelques belles échauffourées. Car la résistance s'organise, avec l'aide de quelques amis politiques des moines et de la population locale et il faudra recourir à la force publique pour disperser les communautés. Ce sera le cas pour la Trappe, Bellefontaine, Timadeuc, les Dombes, Acey, Sept-Fons, Tamié, la Grâce-Dieu, Divielle : les Espagnols qui formaient le gros contingent de cette communauté en profiteront pour se ré-implanter en Espagne ⁵. Certaines communautés furent épargnées parce que les autorités locales cédèrent devant la résistance de la population qui les entourait, comme par exemple au Mont-des-Cats. Aux Neiges, c'est... la neige tombée en abondance dans la nuit qui empêcha la troupe d'avancer !

Heureusement le gouvernement s'intéressait surtout aux écoles et n'avait pas exproprié les moines qui purent revenir au bout de quelques semaines, sauf à Sept-Fons où ils restèrent dispersés plusieurs années. C'est dans la perspective de devoir fuir à l'étranger que la Grâce-Dieu ouvrit un refuge en Autriche (Landspreiss) et Sept-Fons deux, l'un près de Madrid (Valverde), l'autre en Croatie (la Coulpe à Réciça), qui fermeront en 1882 et 1894 ; Tilbourg et San Isidoro doivent leur origine au même besoin, tout comme N.-D. de la Délivrance en Slovénie. Quelques moines de la Trappe allèrent grossir les rangs de Tre Fontane. Les Neiges entreprennent eux aussi une fondation en Syrie : c'est l'abbé lui-même, dom Polycarpe, qui prend la tête des fondateurs et jette les bases, en avril 1882, de N.-D. du Sacré-Cœur, près d'Akbès, où le bienheureux Charles de Foucauld, frère Albéric, passera sept années de vie trappiste.

Une loi imposa en 1889 un service militaire de trois ans, auquel les jeunes religieux étaient soumis. Mais la loi prévoyait que ceux qui avaient passé dix ans à l'étranger après leur vingtième année, en étaient exempts : beaucoup de Congrégations religieuses cherchèrent alors à ouvrir des maisons de formation hors de France pour leurs jeunes afin qu'ils échappent au service militaire. C'est dans ce but que Sept-Fons fonda Latroun en Palestine en 1890. Il fut même question, au Chapitre de 1899, d'ouvrir une maison d'études à Beyrouth, mais le projet n'eut pas de suite.

LA LOI D'ABONNEMENT

C'est aussi par les impôts que les congrégations religieuses furent poursuivies, dans le but de les étrangler. Déjà depuis 1880 et 1884, une taxe excessive (dite d'*accroissement*) devait être versée à chaque décès d'un membre de la communauté, proportionnelle à ce qu'il était censé posséder du patrimoine commun, et dont

⁵ Après plusieurs transferts, la communauté s'installera à La Oliva en 1927.

“héritaient” les survivants ; de plus les biens possédés étaient censés rapporter un bénéfice de 5% imposable. Mais en 1895, la loi de finances transforme ces impôts en une taxe annuelle sur l'ensemble du capital mobilier et immobilier (même simplement mis à la disposition d'une Congrégation, sans qu'elle en soit propriétaire). Il fallait verser, pratiquement, 6 à 8 fois plus que les sociétés les plus prospères, du moins selon certains calculs. Ce qui rendait la mesure plus intolérable encore, c'est qu'il fallait s'acquitter de cet impôt dit d'*abonnement rétrospectivement* pour les années antérieures, depuis 1884 ⁶ ! La position de la majorité des Congrégations de la France catholique, à la suite surtout des Cardinaux de Paris et de Reims, était de résister et de ne pas se soumettre aux lois injustes. C'est en ce sens que dom Wyart était disposé à aller. Cependant tout le monde n'était pas de cet avis et l'on savait que certaines personnalités du Vatican, dont le Secrétaire d'Etat Rampolla, étaient perplexes devant l'idée d'une résistance qui pouvait entraîner un durcissement du gouvernement et aggraver la situation. Avisé de cela, dom Wyart part à Rome dès le 26 août 1895, il demande et obtient une audience de Léon XIII ; pendant une heure, il lui fait un compte rendu exact de la situation en France, où la majorité suit les Cardinaux de Paris et de Reims, mis à part cinq Congrégations d'hommes. Le Pape encourage la résistance et charge dom Wyart d'aller le dire au Cardinal Langénieux, archevêque de Reims, ce qu'il fit le 2 septembre, avant de se rendre à Sept-Fons où il fit voter, par le Chapitre général unanime, quelques jours plus tard, la résistance à la loi. Une lettre de soutien fut adressée aux deux Cardinaux de Paris et de Reims ; elle eut un certain retentissement en France ⁷.

Cependant à Rome le courant en faveur de la soumission l'emporta, entraînant l'adhésion du Pape. Il allait dans le sens du “ralliement” aux institutions républicaines que Léon XIII demandait aux catholiques français, pour la plupart monarchistes et conservateurs. Dom Wyart dut communiquer au Chapitre général de 1900 le désir du Saint-Père qui, étant donné les difficultés de la situation politique en France, demandait d'éviter tout ce qui pourrait être une occasion de conflit. «Le Pape veut même que nous nous soumettions à payer le droit d'abonnement, si nous y sommes condamnés par les tribunaux». A vrai dire la résistance de la plupart des Congrégations s'émoussait et le gouvernement était prêt à dispenser des amendes et autres surplus de taxe ceux qui renonçaient à la résistance. Des accommodements pouvaient être trouvés là où le propriétaire légal n'était pas la Communauté religieuse ⁸.

6 Car bien des Congrégations n'avaient pas payé le précédent impôt, intentant des procès au fisc, ou ne déclarant pas les décès. Le fisc voulait donc se rattraper.

7 Le texte de la lettre se trouve dans Fichaux, *Dom Sébastien Wyart*, Lille-Paris 1910, p. 587-589. Une 50^{ème} de justificatifs de presse nationale ou provinciale sont recueillis à la Maison généralice. Pourtant le Cardinal de Reims ne souhaitait pas cette publicité dangeureuse.

8 Ce n'est qu'en 1942 que ces impôts discriminatoires seront officiellement abolis.

ACCALMIE PROVISOIRE

Mais le pire était encore à venir. S’y attendait-on vraiment ? Une chose, en effet, est étonnante : dans ces dernières années du XIX^e siècle, l’on pouvait tout craindre de la situation politique, après les expulsions de 1880, les lois fiscales discriminatoires et le premier gouvernement radical en 1895, qui interdit aux évêques de délibérer ensemble. Pourtant plusieurs monastères se lancent dans de grands travaux : la Grande Trappe est reconstruite de façon grandiose entre 1890 et 1895. Le Mont-des-Cats a posé la première pierre d’un nouveau monastère en 1891 : l’église fut consacrée en 1898 (elle sera la victime de la guerre en 1918). Bricquebec obtient en 1893 la permission de rebâtir dans un grand style⁹. Oelenberg construit aussi son église en 1896. Timadeuc emprunte 25.000 fr. pour rebâtir la sienne, qui, à vrai dire, en avait bien besoin ! Et Cîteaux fut racheté fort cher en 1898. C’est la marque d’un grand esprit de foi, mais peut-être aussi de l’inconscience du danger qui menaçait.

Les démarches d’apaisement du Saint-Siège, certes, semblaient porter des fruits entre 1896 et 1898 et pouvaient donner le change ; dom Wyart y fut même associé, mandaté par le Saint-Père auprès des évêques français pour qu’ils soutiennent auprès des catholiques les efforts des républicains modérés, ce qui d’ailleurs l’obligeait à aller contre ses propres convictions. Mais le catholicisme français était trop divisé et les extrémistes des deux bords, par leurs réactions exagérées, sabotèrent ces tentatives. Certains catholiques préféraient la “politique des catastrophes” à celle des conciliations, et, de leur côté, les francs-maçons ne démordaient pas de leur anticléricalisme virulent.

LE DÉLIT DE CONGRÉGATION. LA LOI DE JUILLET 1901

La gauche l’emporte aux élections de 1898. La France s’était déchirée de façon passionnée autour de l’affaire Dreyfus, ce capitaine juif condamné faussement pour trahison : les catholiques intransigeants se sont compromis par un anti-judaïsme virulent. En octobre 1900 le chef du gouvernement Waldeck-Rousseau, scandalisé par l’attitude des assomptionnistes et de leur journal *La Croix*, mais aussi par jeu politique, prononça un célèbre discours contre les Congrégations, qui, dans l’Etat et dans l’Eglise, devenaient de plus en plus puissantes. Avec une mauvaise foi il dénonçait leur existence comme une violation du Concordat de 1801, qui ne les

⁹ Mais l’abbé meurt et son successeur, dom Vital Lehodey, fait tout arrêter, au prix de grosses indemnités ; cependant un second plan, plus simple, est présenté en 1899 au Chapitre général. Finalement dom Vital utilisera l’argent pour aider les fondations du Japon et la préparation d’un refuge en Angleterre.

mentionnait pas. Le 15 janvier 1901, pour les contrôler, il propose à la Chambre des Députés la loi d'association. Celle-ci reconnaissait la liberté de former des associations à tous les citoyens, sauf aux religieux qui ne pouvaient s'associer et constituer une Congrégation qu'avec une autorisation que seul le Parlement pouvait accorder par une loi. Celles qui existaient déjà sans avoir été autorisées dans le passé, c'est-à-dire 149 sur 154 d'hommes et 606 de femmes sur 1511, devaient déposer une demande d'autorisation dans les trois mois, sous peine d'être dissoutes et de voir leurs biens confisqués.

La loi fut votée le 29 mars 1901 avec une majorité de 80 voix. Le Sénat la vota à son tour le 29 juin : elle fut signée le 1^{er} juillet par le Président de la République. Le 29 juin le Pape avait écrit une belle lettre aux supérieurs des Ordres et Instituts religieux, s'associant à leur épreuve, mais les laissant libres de décider eux-mêmes de ce qu'il fallait faire ¹⁰.

C'est là qu'était la question : que fallait-il faire ? Les Congrégations ne pouvaient exister qu'avec une autorisation, mais la solliciter n'était-ce pas reconnaître la loi ? Certaines Congrégations, notamment les enseignantes, savaient que, de toute façon, l'autorisation leur serait refusée et décidèrent donc de ne pas s'abaisser à la demander, choisissant de s'exiler ou d'entrer en clandestinité en se "sécularisant", pour conserver leurs œuvres. D'emblée, les jésuites déclarèrent à haute voix qu'ils ne solliciteront pas l'autorisation. D'autres se disaient qu'on ne risquait rien à la demander et si elle était refusée, la preuve serait faite du sectarisme du gouvernement.

La majorité des Congrégations d'hommes adoptèrent cette position au cours d'une réunion à Paris de leurs supérieurs et demandèrent l'autorisation, les autres s'abstinrent. Parmi les moines, les attitudes divergent : la Congrégation de Solesmes juge préférable de ne pas demander l'autorisation et se prépare pour l'exil. La province de la Pierre-Qui-Vire, comme la Congrégation de Lérins déposent leur demande d'autorisation. C'est aussi ce que font les Trappistes. La décision a été prise au cours de deux réunions des supérieurs de France, le 29 juin 1901 à Cîteaux et le 16 juillet à Paris. Dom Wyart consulta le Pape le 14 août suivant, qui lui dit formellement son désir de voir l'Ordre demander cette autorisation. La décision fut entérinée au cours du Chapitre général de septembre 1901, à l'unanimité moins une voix. La demande est déposée sans retard (pour les moines et les moniales) et une série de notes confidentielles, rédigées par dom Chautard et ses conseillers juridiques, aident les monastères à préparer leurs dossiers. Des contacts discrets

¹⁰ Une difficulté canonique fut surmontée par une circulaire du Cardinal Gotti du 10 juillet : le gouvernement demandait la soumission aux évêques, ce qui allait contre l'exemption, mais il suffisait de s'en référer au droit commun (ecclésiastique) concernant le regard des évêques sur les maisons situées dans son diocèse pour leur apostolat.

sont pris régulièrement avec divers ministères et tout semble d'abord prendre une bonne tournure ¹¹. Est-ce alors que dom Wyart rencontra des hommes politiques importants ?

Il est possible que Waldek-Rousseau, voulant seulement pouvoir contrôler les Congrégations, aurait examiné les demandes d'autorisation « avec le libéralisme le plus bienveillant », comme il l'avait promis au Saint-Siège. Mais les élections de mai 1902 marquent la déroute des catholiques, trop compromis par leur conduite dans l'affaire Dreyfus. Le nouveau gouvernement est dirigé par un anticlérical notoire de 65 ans, ancien séminariste, Emile Combes ¹². Il est disposé à se débarrasser des Congrégations et à détruire le catholicisme qu'il a professé jadis jusqu'à l'intransigeance. « Je n'ai pris le pouvoir que pour cela », dit-il. Les réformes sociales passeront après.

Combes transforme la loi en entreprise de destruction. Le 2 décembre 1902, il soumet à la Chambre des Députés, davantage hostile aux Congrégations, 54 demandes, en les regroupant en trois catégories, 25 enseignantes, 28 prédicantes (parmi lesquelles la province de La Pierre-Qui-Vire avec ses 8 monastères), et une commerçante : les Chartreux. Les avis qui accompagnent la proposition sont défavorables à l'autorisation. Ils sont suivis par les députés qui, par trois lois, une pour chaque catégorie, refusent en bloc les autorisations en mars 1903 (alors que chaque Congrégation aurait dû faire l'objet d'une loi : mais cela aurait été trop long !). Combes transmet aussi à la Chambre des députés 81 demandes de Congrégations féminines (sur 395 déposées) : toutes sont rejetées en bloc le 26 juin. Dès le 1^{er} avril, les supérieurs des Congrégations masculines reçoivent l'avis du refus d'autorisation. Les Congrégations prédicantes ont quinze jours pour fermer leurs établissements ; les enseignantes ont des délais plus longs. Le dernier moine quitte la Pierre-Qui-Vire le 3 mai 1903, pour rejoindre le refuge préparé en Belgique dès l'année précédente. L'expulsion la plus spectaculaire, à cause de la résistance de la population, fut celle des Chartreux, le 29 avril 1903, immortalisée par la photographie.

LES TRAPPISTES SOUMIS À LA DÉCISION DU SÉNAT

En revanche, c'est au Sénat que ce même 2 décembre 1902 Combes présente les demandes de cinq congrégations d'hommes en recommandant de les accepter : les

¹¹ On sait, de façon officielle et secrète que le Ministère appuie la demande d'autorisation des Trappistes. La note du 10 avril 1902 signale que notre dossier est passé dans divers ministères et est revenu à celui des Cultes après avis favorables. Le projet de loi autorisant l'Ordre est pratiquement prêt pour être présenté au vote des Députés, mais le temps manque avant les élections de mai.

¹² Il a étudié dans l'enseignement supérieur catholique et a passé sa thèse de doctorat sur la philosophie de S. Thomas et sur la controverse entre saint Bernard et Abélard !

Pères Blancs, les Missions africaines de Lyon, les cisterciens de Lérins, les trappistes et les Frères de St-Jean de Dieu. Pour ménager, sans doute, certaines susceptibilités, il en exclut quelques établissements (dont 4 de nos monastères) et ajoute la demande d'une 6^e Congrégation pour laquelle il propose le rejet ¹³. Les moniales ne sont pas mentionnées.

D'où vient cette attitude favorable envers ces cinq Congrégations ? On peut la comprendre à l'égard de missionnaires qui travaillent au prestige de la France à l'étranger. Mais les moines ? Les trappistes peuvent se prévaloir de Staouëli et d'autres établissements à l'étranger, Syrie, Palestine, Chine, Afrique, Japon, Australie, Amérique... Est-ce parce que notre dossier était bien ficelé, déjà, au ministère des cultes en avril 1902 ? Est-ce à la suite d'une entrevue que dom Wyart eut avec E. Combes et le directeur des cultes ¹⁴ ? Les motivations du projet de loi disent : « Ces religieux qui, en vertu de leurs règles, cherchent le relèvement moral dans l'isolement volontaire et le travail agricole ont rendu dans les diverses localités où ils se sont établis, soit en défrichant des terres incultes, soit en assainissant des terrains insalubres, des services généralement appréciés et qui semblent militer en faveur de la reconnaissance de la plupart de leurs établissements ». Toutefois, le texte est assorti de conditions : ces maisons doivent abandonner leurs annexes industrielles et commerçantes, en se limitant à leur activité religieuse et agricole. Sont explicitement dénoncées la fromagerie de Port-du-Salut, la "musculine" des Dombes ¹⁵, les chocolateries et brasseries... Une limitation des effectifs (30 personnes) et surtout des étrangers (pas plus d'un dixième), est également imposée. Par ailleurs, comme il a été dit, quatre abbayes sont épinglées auxquelles le projet suggère de refuser l'autorisation : le Mont-des-Cats (mauvaise réputation, une majorité d'étrangers, grosse brasserie), Igny, Fontgombault et Chambarand.

La partie n'était pas gagnée d'avance : il fallait que le Sénat suive l'avis du gouvernement et, surtout, qu'il n'impose pas les conditions qui mettraient en péril l'équilibre financier des abbayes. Était-il possible de sauver les 4 abbayes qui n'étaient pas agréées ? La presse anticléricale dénonce l'attitude réceptive du gouvernement et promet que la lutte n'est pas finie. On peut lire dans *L'Avenir* du 24 mai 1903 : « Nous avons pu réunir un dossier très intéressant sur les congrégationnistes de So-

13 Cette sixième congrégation est celle des salésiens de dom Bosco que, de fait, le Sénat refusera d'autoriser le 4 juillet 1903, avec 40 voix de majorité.

14 Deux lettres de dom Chautard de 1909 permettent de l'affirmer (cf. annexe). Quand eurent lieu ces rencontres ? Il est difficile de le dire. Combes a été ministre des Cultes en 1895. Mais à cette époque les trappistes résistaient à la loi d'abonnement, pourquoi dom Wyart aurait-il voulu rencontrer le ministre et son directeur des cultes ? Serait-ce donc après mai 1902 (dom Wyart est passé à Paris le 21 juin, venant de Sept-Fons et de Cîteaux, et les 17-18 juillet) ? On peut aussi penser que ces entrevues se sont déroulées séparément et que la première avec Charles Dumay, directeur des cultes sous les gouvernements de gauche depuis 1887, se soit tenue dans les derniers mois de 1901, alors que des contacts existaient avec le ministère.

15 Sortes de "pâtes de fruit" incluant de la viande crue et réputée pour sa valeur énergétique.

ligny-la-Trappe (Orne) et nous allons le publier. Nous éclairerons ainsi le Sénat... Puisque les Chartreux sont dissous comme congrégation commerciale, il n'y a pas de raison pour qu'une autre congrégation commerciale comme celle des Trappistes soit autorisée. Un peu de logique s.v.p.» Le 17 mai a été une grande journée de la "libre-pensée". Plus de 200 réunions se tiennent dans le pays au cours desquelles les principaux meneurs anticléricaux réclament la suppression des Congrégations, allant même jusqu'à perturber, parfois, la célébration des messes

Dom Chautard, chargé par dom Wyart d'organiser la défense des Trappistes, a pu réunir une documentation importante auprès des abbayes, qu'il édite en une brochure de 25 pages destinée aux sénateurs. Il y rappelle ce qu'est une Trappe, le sens de la vocation contemplative et comment elle fonctionne (insistant sur la liberté des moines), puis il justifie le travail monastique, développe les services rendus et à rendre. Il insiste sur la nécessité des industries, pour payer les dettes contractées et subvenir aux besoins des communautés et de leurs filiales à l'étranger (Palestine, Syrie...). Il présente ensuite les caractéristiques de chaque maison, en réfutant les objections portées contre les quatre communautés incriminées. Sachant que le Sénat fait étudier le projet de loi par une commission qui est dirigée par Clemenceau, il tâche d'obtenir en février 1903 une entrevue avec celui-ci pour connaître sur quels points il doit préparer son plaidoyer. Clemenceau le reçoit d'abord de façon agressive, mais il est finalement subjugué par la passion avec laquelle dom Chautard a présenté la vocation d'un trappiste ¹⁶. Clemenceau accepte qu'il rencontre la commission.

A trois reprises, en 1903, les 17-18 mars et le 19 juin (fête du Sacré-Cœur), dom Chautard fut introduit dans la commission et répondit aux questions des sénateurs qui portaient surtout sur les industries et commerces pouvant nuire aux industriels et commerçants des environs des communautés ¹⁷. Les vacances parlementaires arrivèrent, on s'attendait à ce que la loi soit discutée à la rentrée d'octobre, mais pour aucune des cinq congrégations agréées par le gouvernement, elle ne fut mise au programme des délibérations.

Quelle fut l'influence de la plaidoirie de dom Chautard sur ce résultat ? Il est difficile de le dire. Il est bien évident que si l'avis du gouvernement avait été négatif, comme pour les salésiens, aucune chance ne lui aurait été laissée. Le Père Bologne compagnon de don Bosco n'a pas pu se faire entendre de la commission

16 Celui-ci a raconté son entrevue avec Clemenceau, dans une conférence donnée en 1931. Voir CHAUTARD, *Les Cisterciens-Trappistes, L'âme cistercienne*. DRAC 1931.

17 Les archives de la Trappe possèdent une copie du compte rendu des séances où la demande des trappistes est discutée. Il faut noter que le supérieur de Lérins a lui aussi rencontré la commission qui s'est prononcée favorablement par 8 voix contre 7. Elle s'est prononcée en faveur des trappistes par 9 voix contre 7. Une lettre de dom Symphorien donne des détails précis, reçus de dom Chautard à l'évidence, sur la situation au 19 juin 1903 : cf. annexe.

sénatoriale. Sans doute l'abbé de Sept-Fons a-t-il pu influencer cette commission et son président, mais celle-ci s'est prononcée en faveur de l'acceptation de principe à une petite majorité comme pour les quatre autres Congrégations. Quant à la mesure de différer la discussion au Sénat, elle concerne aussi ces dernières pour lesquelles dom Chautard n'est pas intervenu : elle fut prise sans doute pour des motifs liés au calendrier politique du moment, qui réclamait d'autres débats plus urgents. De son côté le gouvernement remit à plus tard l'examen par la Chambre des demandes restées sur le bureau du ministre des Cultes¹⁸. En juillet 1903 Waldeck-Rousseau avait vivement critiqué en public l'action de Combes à l'encontre des Congrégations, qui d'une loi de *contrôle* a fait une loi d'*exclusion*. Il lui reproche d'avoir appliqué la loi non avec sagesse et modération, mais brutalement, à coups de pied et de poing. Cette intervention au Sénat fut-elle la raison de ce report ? En fait elle s'est attiré une verte réplique de Clemenceau lui-même, approuvant la politique de Combes.

Mais les institutions scolaires préoccupaient beaucoup plus les gouvernants¹⁹ qui s'attaquèrent aux œuvres catholiques de différentes manières. Les objectifs du combat déplaçaient le terrain d'action. Dès novembre 1903 le Sénat est appelé à examiner un projet de loi qui doit mettre fin à l'enseignement donné par des Congrégationnistes. C'est un autre projet qui aboutira à la loi du 7 juillet 1904. Chaque année, jusqu'en 1909, il y eut des mesures ou des lois anticléricales, qui occupèrent le temps des débats et mobilisèrent les efforts des parlementaires. Le sommet est atteint avec la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en décembre 1905 qui déclencha les "inventaires" des biens ecclésiastiques dans les églises, au milieu de résistances populaires et d'incidents préoccupants en plusieurs régions²⁰.

Cependant le report de la discussion au Sénat n'était, de soi, que temporaire. Il se peut que par la suite, Clemenceau, qui dirigea le gouvernement de 1906 à 1909, ait eu quelque influence sur la programmation des débats du Sénat. Dom Chautard a continué d'avoir des contacts avec lui. La discussion sur les Congrégations allait reprendre en 1914 ; l'abbé de Sept-Fons écrit le 20 février : « Graves menaces d'exil, alerte plus grave que jamais ». Une visite du sous-préfet de Valognes à Bricquebec en mai 1914 laissait prévoir une expulsion sous peu de temps. Maubec est aussi sur une liste de prochaines proscriptions. En juin-juillet le nouveau gouver-

18 Au moins celles de 314 congrégations féminines. Le 9 août 1903, au "banquet démocratique" de Marseille, après s'être vanté d'avoir fait supprimer les Congrégations enseignantes et prédicantes, les plus dangeureuses, Combes ajouta : « Il nous restera à statuer sur les Congrégations hospitalières ou contemplatives ; nous rassemblons en ce moment les éléments des projets de loi qui les concernent. Le Parlement pourra prendre son temps pour entrer dans un débat qui est d'un intérêt *moins pressant*... ».

19 Combes se vanta en septembre 1904 d'avoir déjà fermé 13.904 établissements religieux d'enseignement.

20 Il y eu même un mort à Boschoepe, près du Mont-des-Cats, le 6 mars 1906, ce qui provoqua la chute du gouvernement en mai. C'est alors que Clemenceau devient ministre de l'intérieur, puis président du Conseil.

nement est décidé à en finir avec les Congrégations ; Clemenceau était alors d'avis qu'il y avait des choses plus urgentes à faire et il suggéra même à dom Chautard de partir au Brésil pour gagner du temps (car on ne ferait rien sans le consulter et il faudra attendre son retour). Quelques mois plus tôt, en mars, Mgr Marre écrivait à celui-ci pour le remercier d'avoir encore une fois sauvé l'Ordre : il avait pu échanger quelques propos avec le ministre Joseph Caillaux, président du parti radical, sur le paquebot qui le conduisait au Brésil.

LA PRÉCARITÉ DE LA SITUATION DES COMMUNAUTÉS

La situation des Congrégations qui avaient déposé leur demande d'autorisation en 1901 et n'avaient pas reçu de réponses négatives était précaire, dom Chautard le savait mieux que d'autres ²¹; elle le restera jusqu'à la guerre de 1914. Certes, elles n'étaient pas dans l'illégalité et n'étaient pas dissoutes par le fait même, puisqu'elles avaient déposé leurs demandes, mais elles n'avaient pas non plus de statut légal et pouvaient à tout moment être supprimées par un décret du gouvernement. Il fallait compter aussi sur les tracasseries locales, en certains endroits, de la part de députés ou de préfets hostiles aux moines.

Certains monastères disparurent, de fait, comme Fontgombault (les moines partirent en Amérique) et Espira-de-L'Agli (les moniales se réfugièrent en Espagne ; elles reviendront à Echourgnac en 1922) ; Saint-Paul-aux-Bois doit s'exiler en Belgique à Fourbechies puis à Chimay. Un décret d'expulsion des moniales des Gardes, pourtant reconnues légalement ²², est signé par E. Combes le 10 juillet 1904. Tout aurait dû être réglé le 1^{er} octobre et quelques moniales étaient déjà parties en d'autres monastères, notamment à Belval, ou préparaient un refuge en Angleterre. La liquidation des biens tarda ; le monastère ne sera vendu qu'en 1907, mais quelques sœurs (les 16 âgées et malades et les 10 qui les soignent) obtinrent de rester comme locataires de l'Etat, sans possibilité de recevoir de nouvelles recrues ²³. Chambarand, assez menacée par les autorités locales et poursuivie par ses créanciers, ferma de son plein gré en mai 1903, voulant éviter le sort de la Grande-Chartreuse, toute proche. Staouëli, craignant pour sa survie, accepta l'offre d'une propriété à Majorque en 1903, avant d'aller à Maguzzano en Italie du

21 Au Chapitre général de 1904, il dira que l'espoir est bien faible que nous soyons autorisés. Il promet de faire le nécessaire pour retarder le plus possible le vote des Chambres qui pourrait nous être défavorable et pour sauver au moins les monastères qui n'ont pas d'industrie.

22 Reconnues en 1854, avec les constitutions déjà approuvées des sœurs fontevristes de Chemillé, enseignantes, compte tenu de la petite école communale des filles hébergée dans les locaux du monastère et pour simplifier les démarches. Mais c'est ce qui leur valut la hargne de Combes en 1904, malgré leur protestation qu'elles n'étaient pas vraiment enseignantes. C'est à cause de la même confusion que les communautés d'Espira et de S.-Paul-aux-Bois furent expulsées à la suite de la loi du 7 juillet 1904.

23 Les prises d'habit auront lieu la nuit, clandestinement...

Nord (d'autres causes intervinrent : difficultés matérielles et danger spirituel dû à l'environnement).

LES MESURES DE PRÉCAUTION PRISES PAR LES MONASTÈRES

Plusieurs monastères prirent diverses précautions. Dès les dernières années du XIX^e siècle, la Grande Trappe avait réduit la publicité de ses industries et vendit même sa chocolaterie à un de ses agents d'exploitation ; en 1914, l'abbé cherchera encore un refuge éventuel en Hongrie. Après avoir prospecté en Belgique, en Ecosse, en Pologne, dom Chautard fonda au Brésil le 19 août 1904 (Maristella) ²⁴. Dom Candide, abbé du Désert, fait déménager la bibliothèque et le mobilier non indispensable chez des amis de la communauté et il accepte le legs d'une propriété au nord de l'Espagne, qui deviendra Viaceli. Une bonne douzaine de monastères de moines achètent des propriétés à l'étranger, les moniales sont encouragées à en faire autant par le Chapitre général de 1903. Celui de l'année suivante est plus rassurant, mais il conseille aux aumôniers de prendre la soutane et aux convers qui les assistent de se mettre en civil. Dès 1902, des listes de propositions et des conseils pratiques circulent dans l'Ordre en vue de la constitution des refuges. Ceux qui furent entrepris dureront, en général, une vingtaine d'années. Saint-Romuald, refuge de Bonneval au Canada, est devenu une communauté autonome, tout comme le Calvaire, refuge de Bonnecombe.

Mais la déclaration de la guerre le 2 août 1914 marqua un tournant : la France avait besoin de tous ses fils, dans une "union sacrée" contre l'ennemi. Le jour même une circulaire du ministre de l'intérieur, pourtant très anticlérical, Malvy, suspend jusqu'à nouvel ordre toutes les mesures consécutives aux lois de 1901 et 1904.

Après la victoire de 1918, il n'était plus possible de reprendre de la même façon la lutte contre les religieux et les membres du clergé qui avaient accompli leur devoir au front et à l'arrière ; beaucoup servirent comme brancardiers, infirmiers ou aumôniers. Plusieurs monastères hébergèrent des hôpitaux pour les soldats blessés. Les tranchées avaient aussi entraîné une camaraderie et une fraternité qui atténuèrent les sentiments anticléricaux chez les anciens combattants. Même sans y être autorisés, car les lois demeurent, mais profitant de la tolérance instaurée par la circulaire "Malvy" du 2 août 1914, beaucoup d'exilés rentrèrent. Les refuges des monastères fermèrent dans les années 1920. Il y eut encore quelques alertes en 1922, alors que la question des autorisations est remise à l'ordre du jour, et surtout après les élections de 1924 dont la gauche radicale sortit vainqueur : le nouveau chef du gouvernement, Edouard Herriot, annonça sa résolution de reprendre l'ap-

²⁴ En 1924, faute de recrutement local, la communauté sera fermée : les moines, après un projet d'implantation au Portugal, iront repeupler Orval en 1927.

plication des lois contre les Congrégations. C'est alors que les supérieurs religieux s'organisèrent pour défendre les droits des religieux anciens combattants (DRAC), avec leur fameux "nous ne partirons pas". Mais le climat religieux changea progressivement dans la France d'entre les deux guerres mondiales. Un rapprochement se réalisa entre catholiques et républicains modérés. Les relations diplomatiques avec le Vatican, rompues en 1904, sont rétablies en 1921, ce qui empêcha Clemenceau, qui s'y opposait, d'être choisi comme candidat à la présidence de la République.

On s'approchait d'une solution négociée, quand éclata la seconde guerre mondiale. Cependant le 21 février 1941, le maréchal Pétain accorda la reconnaissance légale aux Chartreux, qui purent rentrer en France, et par la loi du 8 avril 1942 modifia enfin celle de 1901 : les Congrégations non autorisées ne sont plus poursuivies ni condamnées ; elles peuvent, mais n'y sont pas obligées, demander la reconnaissance de l'Etat qui leur donne la personnalité juridique telle que l'organise la loi de 1901 ; cette reconnaissance s'accorde non plus par un acte législatif, mais par un simple décret du gouvernement après avis du Conseil d'Etat. En fait il faut attendre une directive du président Pompidou en 1970 pour que de telles demandes soient déposées et acceptées. Actuellement la plupart des monastères français ont obtenu la reconnaissance légale.

ANNEXES : QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS SUR CES ÉVÉNEMENTS

(Arch. de la Maison Générale)

a) Extraits de deux "notes confidentielles" envoyées aux monastères en 1901-1902

Le 2 novembre 1901 : « Pour la discussion devant les Chambres, la délibération officielle du Conseil Municipal sera plus importante que l'avis de la Préfecture. Ce dernier, en effet, a surtout pour but de renseigner le ministère. Or, nombre de Conseils Municipaux craignent, paraît-il, de faire acte de cléricisme et d'opposition au Gouvernement en donnant un avis favorable. Dans ce cas il serait bon de faire savoir discrètement, mais sûrement, au Maire et à tous les conseillers que l'une des circonstances du dépôt de la demande d'autorisation a été l'invitation du Ministère lui-même et son affirmation (à titre officieux et secret) qu'il se proposait d'appuyer la demande d'autorisation des Trappistes. Les Conseils Municipaux seront donc d'accord avec le Ministère actuel de l'Intérieur en votant favorablement. Lorsqu'on ne peut avoir ce vote favorable "comme Congrégation" on nous conseille de faire mettre dans la délibération que "pour rendre cependant hommage à la vérité, le Conseil déclare que l'établissement ne gêne en rien les habitants de la Commune" ou même "qu'il est plutôt un foyer de bienfaisance". A défaut, obtenir au moins que

le Conseil, ou bien affirme que “sans voter le maintien des Religieux, il s’abstient de demander leur suppression” ou tout au moins qu’il se borne à déclarer “qu’il s’en rapporte à la sagesse du Gouvernement pour la question qui lui est soumise”. Faire proposer ce dernier vote neutre pourra quelquefois suffire pour éviter un vote défavorable ».

Le 24 février 1902 : « Divers renseignements soigneusement contrôlés permettent de croire que le Gouvernement reste favorable à la demande d’autorisation faite par notre Ordre. La plupart des Préfets ont envoyé au Ministère leurs Rapports. Bien qu’on n’en connaisse pas le détail, on a la certitude que leur ensemble est très satisfaisant. Pourtant ne recevoir de nouveaux étrangers qu’avec prudence semble une résolution sage, après les conclusions de plusieurs de ces Rapports. Notre dossier est examiné en ce moment au Ministère de l’Agriculture. Il ira ensuite au Ministre des Affaires Etrangères. Le projet de loi spécial pour notre autorisation est à l’étude et il a été sérieusement question de le déposer au Parlement en mars ou avril prochain. Quoi qu’il en soit, tout fait supposer que la discussion n’aura lieu qu’après les élections et si la majorité de la nouvelle Chambre n’est pas plus irréligieuse qu’actuellement le Gouvernement compte obtenir le vote de cette Loi. [...] »
[les élections de mai, hélas, amèneront une Chambre beaucoup plus anticléricale...]

b) Lettre de dom Symphorien Bernigaud, secrétaire de dom Wyart, 20 juin 1903

(Au lendemain de sa comparution à la commission du Sénat le 19 juin 1903, dom Chautard est venu en rendre compte à dom Wyart qui se trouvait à Laval. Dom Symphorien, le secrétaire de l’Abbé général, écrit au Procureur à Rome pour lui donner des nouvelles)

Au jour de notre Ste Lutgarde [= 16 juin], la commission du Sénat a voté, comme vous le savez, l’autorisation de notre Ordre en principe. Restait à examiner le dossier de chaque monastère et à prononcer la sentence sur chacune de nos maisons.

Or, hier, fête du Sacré-Cœur, la commission s’est réunie à cet effet. Notre R.P. Jean-Baptiste a été écouté avec la même bienveillance que les autres fois. Tous les membres se sont levés quand il est parti et sont restés debout jusqu’à ce qu’il eût passé la porte. Tous se sont inclinés pour lui rendre le dernier salut. Ce sont là des détails, mais qui ne sont pas sans portée, car ces Messieurs n’ont pas été aussi courtois avec d’autres.

On n’a pas eu le temps de voter. On doit se réunir de nouveau, 1° pour voter sur les 20 maisons; 2° pour examiner les 4 autres maisons, 3° pour formuler diverses conditions d’autorisation. Jusqu’à présent tout semble bien aller. Il est admis :

- 1 qu'on se bornera pour l'avenir à faire refuser les étrangers, et qu'on laissera ceux d'aujourd'hui subsister jusqu'à concurrence de 1/10. Par voie d'extinction ils seront supprimés.
- 2 Interdiction de toute industrie, même agricole. On est irréductible sur ce point. Mais en se groupant en syndicats avec les laitiers, on pourra continuer les fromageries par coopératives. Pour les minoteries, rien à obtenir. Dom Jean-Baptiste manœuvre auprès de M^r Lourtiès, moins sévère, pour que le travail à façon puisse être toléré dans nos moulins.
- 3 Défense dans la loi d'aider le clergé séculier et de tenir des écoles.
- 4 Il y a encore espoir pour les 4 maisons, même pour Fontgombault, Igny et M^r-des-Cats. On votera la semaine prochaine. Le départ hâtif de Fontgombault a produit un effet fâcheux.
- 5 Le sénateur Pochon, de l'Ain, a exhibé un dossier volumineux et haineux contre les Dombes. Le R.P. Jean-Baptiste a, paraît-il, éreinté l'homme, avec des documents apportés par le R.P. Prieur bien à propos au moment de comparaître devant la Commission. [...]

C) LETTRE DE DOM CHAUTARD,

Sur le paquebot *Atlantique*, 19 mai [1909], [à la sœur de dom Wyart]

[...] Je sens le besoin de vous prier de dire à M. Fichaux [*qui préparait une vie de dom Wyart*] de ne pas parler de l'entrevue avec Dumay (et a fortiori avec Combes !) Il irait très sûrement contre les désirs de D. Sébastien. J'ai été le seul témoin de ces 2 entretiens et le seul au courant de leur genèse. J'ai entendu, il y a 2 ans, des détails absolument faux - fantaisistes - Si le cher et vénéré M. Fichaux persiste, qu'au moins il me permette de le documenter, et de motiver mon avis sur le silence à garder. [...]

Cette lettre montre que plusieurs personnes étaient également au courant de ces entrevues. Mais le contexte politique conseillait la prudence. De fait le chanoine Fichaux n'en parla point.

2.3. LES DEUX PREMIERS ABBÉS GÉNÉRAUX

2.3.1. Dom Sébastien Wyart

L'action de dom Sébastien Wyart comme Abbé général a été présentée en même temps que l'histoire de la réunification de l'Ordre en 1892 et des premières mesures qui ont été prises, jusqu'à la reconnaissance par Léon XIII, en juillet 1902, du caractère pleinement cistercien du nouvel Ordre canonique (cf. **chap. 1**). Dom Sébastien pouvait alors rejoindre son Seigneur qu'il avait bien servi : sa tâche était terminée.

Il reste à relever ici quelques traits de la personnalité de dom Sébastien, paradoxalement si éloignée de ce qu'on pourrait attendre de celui qui devint Abbé général de son Ordre et joua un si grand rôle dans l'union de 1892. Longtemps, en effet, il hésita sur sa vocation, si contraire à son tempérament. Aux dires mêmes de celui qui fut son collaborateur le plus intime²⁵, il ne fut jamais réellement un contemplatif. Certes sa piété était profonde et son activité ne l'empêcha pas d'être un homme d'intériorité, mais à la façon d'un religieux apostolique. Si, finalement, il se résolut à s'engager définitivement dans la vie trappiste, c'est avec l'arrière-pensée qu'il pourrait y jouer un rôle actif, en prêchant des retraites, par exemple. Comme abbé, il entretenait souvent ses auditeurs du zèle des âmes et louait les maisons en pays de missions qui avaient des œuvres (Mariannahill...). Il aurait bien voulu que les monastères de l'Ordre développent un certain apostolat. Les auteurs spirituels qui l'inspiraient n'étaient pas ceux de la tradition monastique (il n'apprécia pas la lecture de Rancé, en vogue dans sa Congrégation), mais des auteurs plus classiques, comme François de Sales, le Père Faber, l'Imitation de Jésus-Christ. Il ne connut guère l'histoire de l'Ordre, ni même ses lois. Il cultiva beaucoup l'amour des saints, à qui il se confiait : souvent il faisait appel à son ange gardien. Toutefois, même s'il ne pouvait rester longtemps à lire, il fut assidu à la lecture de la Sainte Écriture et fit son profit de *l'Année liturgique* de dom Guéranger. Par-dessus tout, il se sentait libre vis-à-vis des méthodes et des plans suivis de formation, chers à l'époque. Il préférerait suivre l'inspiration du moment. Ce caractère primesautier l'empêcha d'être un bon directeur d'âmes, sachant suivre l'évolution de quelqu'un sur un long temps. Mais sa parole enflammait et faisait du bien. Peut-être qu'avec un autre tempérament, dom Wyart eût été, certes, un bon moine, mais il n'aurait pas accompli l'œuvre à laquelle Dieu le destinait et pour laquelle, sans doute, il l'a

25 Dom Symphorien Bernigaud, moine de Sept-Fons, envoyé à la fondation des Catacombes, puis secrétaire du nouvel Abbé général et Définiteur à partir de 1898. Cf. aux Archives de la Maison générale ses notes destinées au chanoine Fichaux qui écrivait la vie de dom Wyart en 1910. Nous nous en inspirons ici.

appelé à une vie monastique peu conforme à son caractère. Les voies de Dieu sont insondables.

JEUNESSE

Henri Wyart naquit à Bouchain (Nord) le 11 oct. 1839. A l'âge de 12 ans, il commença ses études chez son oncle paternel, curé de Mazinghien. Après un passage au petit séminaire de Cambrai, il fut placé au Collège Notre-Dame de Valenciennes, en troisième. Puis, en 1859, il fut professeur au collège de Tourcoing, qui demeura pour lui comme une seconde famille. Partout où il était, il sut se faire aimer. Sa grande délicatesse lui ayant fait comprendre qu'il ferait plaisir à son père, assez malade, s'il entrait dans l'état ecclésiastique, il sollicita son admission dans la cléricature, sans éprouver pourtant une vocation irrésistible pour ce genre de vie. Mais, ayant entendu parler en 1860 des volontaires qui se rendaient à Rome pour la défense du Saint-Siège, il se décida avec l'assentiment de son directeur, à s'enrôler dans les Zouaves pontificaux. A ce moment-là son père était mort et, après avoir reçu à Bouchain la bénédiction de sa mère, il se mit en route pour la Ville éternelle, où il arrive à la mi-août 1860.

VIE MILITAIRE

Avec les autres jeunes recrues, il fut présenté à Pie IX qui souhaita à tous la valeur et le succès de David combattant Goliath. Dès le lendemain il partait rejoindre le gros du bataillon qui campait à Terni. Henri commença par connaître la rude vie du campement. Le commandant ne tergiversait pas sur le règlement qu'il entendait faire respecter de façon stricte. Mais les événements se précipitaient. Il prit part à la bataille de Castelfidardo le 18 septembre 1860, durant laquelle il fut blessé au cou et au bras. Ce fut son baptême du feu. Hospitalisé en Italie, puis revenu en France pour sa convalescence, il se réengagea en février 1861 et fut nommé caporal, puis sergent, en même temps que décoré de la croix "Pro Petri sede" et fait chevalier de Pie IX. Ce fut d'abord la vie de garnison à Agnani, à Rome, à Anzio où Pie IX vint visiter ses troupes, pour la joie de tous, et enfin dans la campagne romaine, avec l'interlude d'un combat à Ceprano. Un des souvenirs délicieux pour Henri Wyart, était de parler de ses poursuites contre les brigands dans les montagnes de l'Etat pontifical à la fin de 1865 ! Il est sous-lieutenant le 17 mars 1866 et lieutenant au début de 1867. C'est l'année où Garibaldi débarque en Italie du sud et remonte vers Rome avec ses partisans, tandis que les Italiens attaquent par le nord. Wyart se distingua à la bataille de Bagnoregio près de Montefiascone, le 5 octobre 1867, puis, le 3 novembre, à celle de Mentana, où l'assaut se fit à la baïon-

nette... Quelques jours après, il est capitaine et décoré de la croix de St-Grégoire ; un an plus tard, lors d'une réorganisation des zouaves, il assiste le commandant du 4^e bataillon comme adjudant-major. Une accalmie permet la tenue du Concile Vatican I, qui s'ouvre le 8 décembre 1869 : les zouaves font une haie d'honneur aux prélats qui entrent dans Saint-Pierre. Mais le Concile s'achève précipitamment le lendemain de la proclamation de l'infailibilité pontificale, le 18 juillet 1870. La guerre était déclarée entre la France et la Prusse. Cette guerre s'annonçait comme funeste pour les Etats Pontificaux : le Pape est abandonné des grandes puissances catholiques et Victor-Emmanuel II lui annonce même cyniquement son intention d'occuper Rome. Il n'est pas possible de défendre ce qui reste des Etats Pontificaux, aussi les zouaves, à contre-cœur, se replient sur Rome, bien décidés à opposer une farouche résistance aux attaquants. Wyart ne se fait pas d'illusion et prépare sa mère au pire :

« Nous restons seuls et peu nombreux; nous n'en combattons qu'avec plus de courage et de fierté. Si, dans quelque temps, garibaldiens et italiens reviennent nous trouver, je prie Dieu que vous soyez courageuse : ce seront sans doute des combats terribles. Vous savez bien que je ferai mon devoir, n'en doutez pas. J'aime à vous dire que je suis prêt à tout. Depuis dix ans, Dieu m'a armé du bouclier de la foi et je suis convaincu que je tiens une épée, non par intérêt ou pour une cause indifférente, mais au service de Dieu. Les sacrements m'ont retenu dans la voie droite et loin des mauvaises passions. Quoiqu'il arrive, vous aurez la consolation de savoir que je puis paraître devant Jésus-Christ, notre unique but, notre unique amour. »

Le bataillon de Wyart est affecté à la défense d'un quartier sud de Rome, du Latran au bastion de San-Gallo, au-delà de la porte San Sebastiano. Mais il n'y aura pas de combat : le 20 septembre 1870, dès qu'une brèche est ouverte au nord de Rome, le drapeau blanc est levé, par ordre du Pape qui veut éviter toute effusion de sang inutile. La rage au cœur, les zouaves, déconcertés mais disciplinés, voient passer la cohorte des envahisseurs déchaînés, sans pouvoir s'y opposer. Prisonnier, mais rendu à la France avec ses compagnons concitoyens, Wyart, comme officier, se trouve sur une frégate française à Civitavecchia, dès le 22 septembre.

C'est au service de la France en guerre que les zouaves agirent alors, une fois revenus au pays, se transformant en Légion des Volontaires de l'Ouest. Wyart participe à des combats près d'Orléans (Cercottes) et dans le Perche, puis autour du Mans, empêchant les Prussiens de prendre la ville. Mais le 28 janvier 1871, Paris capitulait, signifiant ainsi l'armistice. Le régiment de Wyart était en train de se reconstituer à Rennes. A la Pentecôte 1871, le général Charette le consacra au Sacré-

Cœur. Ce fut son chant du cygne. La Légion qui refusait de se laisser absorber par l'armée française républicaine, pour des raisons idéologiques, fut dissoute.

MOINE : DISCERNEMENT ET FORMATION

Ayant abandonné son uniforme de zouave, Henri Wyart se demande ce qu'il fera. Pendant plusieurs mois, il hésite et prend conseil. Après avoir repoussé l'idée d'entrer au séminaire, ou chez les jésuites, il prend assez brusquement la direction du Mont-des-Cats, sans même passer embrasser sa mère ; il s'y présente le 5 février 1872 voulant être pris comme frère convers, car à 32 ans et ayant abandonné depuis longtemps toute étude, il croyait ne plus être apte à devenir prêtre. Mais c'est comme postulant de chœur que l'abbé l'accepte au noviciat le 12 février.

A vrai dire le noviciat et les premières années de vie monastique ne furent pas faciles pour le capitaine devenu frère Sébastien. Bien des fois il se demanda si la Trappe était sa voie. Il se plaît à penser que le Pape aura encore besoin de ses zouaves et qu'on le laissera repartir... Onze ans d'armée avaient marqué son caractère et ses goûts. On a dit que s'il avait vécu en moine quand il était zouave, il était resté zouave en se faisant moine. Ce n'est pas tant le règlement qui le dérangerait : il était habitué à la discipline militaire et, toute sa vie, il sera pointilleux sur cela. Mais se renoncer en tout est une autre affaire : il prend tout en dégoût et les autres lui deviennent insupportables. Pour essayer de détendre la situation de crise dans laquelle il se débat, les supérieurs le nomment sous-hôtelier. Finalement, alors que l'abbé est prêt à le laisser repartir, frère Sébastien demande à rester, voulant embrasser la croix. Mais la visite de son général Charette en juillet 1873 raviva la nostalgie du passé. En novembre cependant, à sa demande, l'abbé, qui est rassuré, répond qu'il le croit appelé à la Trappe : cela suffit, conclut frère Sébastien, Dieu a parlé par son supérieur, « coûte que coûte, je serai trappiste ». Le 12 février 1874, avec la bénédiction de Pie IX qui avait été averti par Charette, il se donna entièrement à Dieu et à Marie, par des vœux simples, mais perpétuels ²⁶. A peu de temps de là, il fut nommé hôtelier en titre.

Mais, au cours de la Visite régulière, en avril 1875, l'abbé de Sept-Fons suggère que le frère Sébastien soit envoyé à Rome pour y faire des études, en vue du sacerdoce. L'abbé du Mont-des-Cats redoute à juste titre ce départ : ne va-t-il pas retrouver ses anciennes connaissances ? La proximité du Vatican et de Pie IX ne va-t-elle pas ranimer la ferveur du zouave ? Pour que la chose se fasse plus sûre-

²⁶ A l'époque les premiers vœux étaient perpétuels, mais « simples » : ils pouvaient être suspendus par les supérieurs de l'Ordre. Ils étaient suivis au bout de quelques années, trois au minimum, des vœux solennels, dont seul le Saint-Siège peut dispenser pour raisons graves.

ment l'abbé de Sept-Fons, qui est vicaire de la Congrégation, nommé frère Sébastien secrétaire du Procureur à Rome.

Il se met donc en route et gagne la Ville éternelle le 3 mai 1875. Ce n'est pas sans joie qu'il retrouve les lieux si chers à son cœur. Trois semaines plus tard, il est invité à rencontrer le Pape, avec beaucoup d'autres, durant sa promenade et sa récréation. L'on sait que Pie IX se voulait très proche de son peuple. Le 26 mai, nouvelle audience, privée celle-ci : après avoir échangé avec un jésuite qui sera son directeur, mais ne croit pas à sa vocation, il expose ses doutes au Pape et lui demande son avis. Le Saint-Père lui répond nettement qu'il n'est pas fait pour la Trappe, mais pour la vie active. Chose curieuse : alors que dom Wyart se montrera toujours soucieux de se laisser guider par une parole d'autorité et qu'il n'en verra jamais de plus forte que celle du Pape, pour lequel il aura toujours un grand respect, il ne s'est pas laissé convaincre par son avis. Interrogé de nouveau, le Pape, sans doute un peu surpris, renvoie l'affaire à la Sacrée Pénitencerie. Mais celle-ci, très sagement, répond que celui qui est le mieux à même de juger de la vocation d'un moine est son abbé... lequel maintint son avis positif émis en novembre 1873. Pie IX ne s'en formalisa pas et revit dom Wyart le 10 août, qu'il tutoya en l'entretenant très librement pendant trois quarts d'heure. L'amitié de Mgr Macchi, qui règle les audiences du Pape, lui permet d'en avoir de fréquentes, qui devinrent vite familières.

La vie à la Procure était simple : la communauté se réduisait au Procureur, à ses deux secrétaires et à un convers ; pas d'office en commun, pas de conférences spirituelles. Quand l'année scolaire reprit, il fréquenta le collège germanique, mais à son âge, on ne se remet pas facilement aux études, surtout quand on a un tempérament actif comme le sien. Il avait les coudées franches et faisait ce qu'il voulait. Il ne suivit qu'imparfaitement les cours de l'université et étudia plutôt en particulier avec les Pères jésuites Caretti et Liberatore.

La perspective du sous-diaconat, qui engageait définitivement dans la voie du célibat, fut encore l'occasion de réfléchir à sa vocation. Une joie intense ressentie devant l'image de Notre-Dame du Perpétuel Secours le 17 août 1876, emporte sa décision : il est ordonné sous-diacre le 23 décembre 1876, diacre le 24 février 1877 et prêtre le samedi saint 31 mars, au Latran, au milieu de 110 ordinands.

A la fin de l'année scolaire, Père Sébastien s'apprêtait à rentrer au Mont-des-Cats, selon le désir de son abbé. Mais à l'audience d'adieu qu'il demanda au Saint-Père, celui-ci lui dit que deux ans de théologie n'étaient pas suffisants et il lui ordonna de poursuivre jusqu'au doctorat. Père Sébastien resta donc encore trois ans à Rome. Il obtint la licence le 20 juillet 1879 et le doctorat le 4 mars 1880. Pie IX n'était plus de ce monde. Léon XIII lui avait succédé le 20 février 1878. Il dut encore se préparer à "l'examen de confession" qu'il passa en novembre et se hâta

ensuite de rentrer au Mont-des-Cats, menacé d'expulsion à la suite de la politique anticléricale du gouvernement.

ABBÉ AU MONT-DES-CATS ET À SEPT-FONS

Le gouvernement français, par un décret du 29 mars 1880, avait en effet décidé de supprimer les Congrégations religieuses non autorisées et cela valut en novembre de cette année l'expulsion de plusieurs communautés de l'Ordre, comme cela a été mentionné ci-dessus (§ 2.2.). Quand Père Sébastien arrive au Mont-des-Cats, il trouve la communauté barricadée, craignant l'intervention de la force publique. Celle-ci ne fit pas, car les autorités civiles ont pris conscience qu'elles se heurteraient à la résistance de la population, prête à faire un mauvais sort aux agresseurs.

Il était prudent, cependant, de préparer un abri à l'étranger, en cas de nécessité. C'est la tâche qui fut dévolue au Père Sébastien, avant même qu'il eût prononcé ses vœux solennels, ce qu'il fera la veille de Noël de cette année 1880. Cela prit quelques mois et aboutit à la fondation de Tilbourg en mars 1881. Dom Dominique Lacaes, qui sentait ses forces diminuer et pensait à sa succession, voulait retenir Père Sébastien au Mont-des-Cats et le nomma alors prieur.

Au matin du 2 janvier 1883, au moment de proclamer l'évangile à la fin des Vigiles, le Père Abbé s'affaisse. Soutenu par le sous-prieur, il lut cependant le texte sacré et l'oraison finale, avant d'être transporté dans sa chambre. Mais il voulut encore s'adresser à sa communauté le lendemain au chapitre : le jour suivant il reçut l'Extrême-Onction, et le 5, veille de l'Épiphanie, à 4 h. du matin, il rendait son âme à Dieu. L'élection du 30 janvier ne fut pas longue : le prieur fut élu sans difficultés. La bénédiction abbatiale lui fut donnée le 26 août, dans l'intimité du monastère. Il prit évidemment dans ses armes le Sacré-Cœur auquel les zouaves étaient consacrés, avec pour devise "Trahe nos".

Son tempérament actif trouvait à s'épanouir dans la charge abbatiale qu'il conçoit, avec les modalités propres à la vie religieuse, sur le modèle de l'autorité militaire. Officier, il savait se faire aimer de ses hommes, mais il savait aussi faire respecter l'ordre hiérarchique. Déjà, comme prieur, il ne supportait pas qu'on puisse le "proclamer" au chapitre des coupes ! Mais il arrivait souvent à ses fins par le charme qu'il exerçait naturellement sur ses subordonnés. Il avait le souci apostolique des âmes et devenait même faible pour sauver les faibles. Comme le demande saint Benoît, il préférait être aimé que craindre.

Suivant les conseils de Pie IX, un de ses soucis d'abbé fut la formation intellectuelle des moines destinés au sacerdoce : il fait, pour cela, appel à des jésuites en 1886. Mais le projet n'aboutit qu'en décembre 1888 et ne dura qu'une année : il

aurait fallu un auditoire plus fourni pour ces bons pères et les abbés d'autres communautés n'étaient pas disposés à envoyer leurs jeunes au Mont-des-Cats.

L'année même de son élection, en novembre, dom Wyart est sollicité pour fonder près de Rome. La proposition venait de haut. Le célèbre archéologue de Rossi s'était rendu compte que les ouvriers qu'il employait dans la découverte des catacombes organisaient un trafic de reliques. Le Pape, alerté, pensa que les trappistes devaient s'installer sur les lieux et les protéger. Le Procureur en fut averti et en référa aux deux Vicaires des Congrégations trappistes, mais, doutant de leurs possibilités de donner suite à l'affaire, il la soumit aussi à dom Wyart, son ancien compagnon d'armes chez les zouaves. Dom Wyart hésita, mais devant l'insistance du Saint-Siège et du Pape lui-même qui faisait dire que cette œuvre lui était particulièrement agréable, il prit la route de Rome. Ce fut le 26 janvier 1884 qu'un contrat fut signé entre le Vatican et le Mont-des-Cats, un contrat, à vrai dire, assez onéreux pour les moines. Dom Wyart y envoya quatre anciens zouaves devenus moines, d'autres abbés envoyèrent quelques personnes ; mais le Chapitre général lui permit de s'occuper directement de la communauté en s'y installant durant un an, à condition de retourner à deux reprises au Mont-des-Cats. Le 18 mars 1884, Léon XIII reçut toute la communauté. Ce fut un encouragement spirituel, mais qui n'aplanit pas les difficultés matérielles²⁷. Les constructions et la vie régulière commencèrent en 1885 et dom Wyart passa presque toute l'année aux Catacombes. La situation financière était difficile et lui causa de grands soucis. En fait de gardiennage des catacombes, les moines n'en avaient même pas la clé et encore moins les revenus. A la place, c'est la malaria qui affectait la communauté. Dom Wyart fut atteint lui-même et dut revenir au Mont-des-Cats à l'automne 1885, où il passa deux mois entre la vie et la mort. Mais dès novembre il repartait, appelé d'urgence à la suite du décès accidentel du supérieur, écrasé sous la chute d'un mur (le P. Valérien, ancien lieutenant Dujardin, ami du capitaine Wyart). Il y resta jusqu'aux grandes chaleurs de l'été 1886 ; mais dès novembre il revint aux Catacombes pour neuf mois consécutifs, sans avoir obtenu du Saint-Siège la solution des questions dont dépendait l'avenir de la communauté. Cette solution n'arrivera que plus tard.

Le Chapitre général de 1887 accepte, le 9 octobre, la démission du Vicaire général de la Congrégation et choisit dom Wyart pour lui succéder dans cette fonction. Mais dom Jérôme Guenat démissionne également, peu après, de sa charge d'abbé de Sept-Fons : le 28, la communauté de Sept-Fons élit dom Wyart comme son abbé.

A vrai dire, il ne fut pas remplacé de suite au Mont-des-Cats et il restait admi-

²⁷ Il faut signaler qu'à cette audience, Léon XIII évoqua longuement l'union des Congrégations trappistes. Cela motiva davantage dom Wyart dans la poursuite de l'unification de l'Ordre, qui fut la grande œuvre de sa vie.

nistrateur des Catacombes. Il devait assurer les Visites régulières des filles de Sept-Fons et du Mont-des-Cats. Les Catacombes ne devinrent prieuré autonome qu'en 1888 et c'est le 15 juin 1889 qu'un nouvel abbé fut élu au Mont-des-Cats ²⁸. Mais en octobre 1892, dom Wyart était lui-même élu premier Abbé général du nouvel Ordre constitué à partir des trois Congrégations de Trappistes. Il demeura abbé de Sept-Fons jusqu'au 14 juin 1899. Il fut donc souvent absent, mais réussit à rendre courage aux moines de Sept-Fons qui l'appréciaient. Dom Chautard témoignera plus tard, en parlant de l'abbatiate de dom Sébastien à Sept-Fons :

« Dom Sébastien était rarement ici. Mais quand il arrivait c'était un événement. Il remplissait toute la maison. Il l'embaumait. Ce charmeur ensoleillait chacun des emplois qu'il visitait pour de longues semaines, et c'était le soleil du Bon Dieu qui était venu épanouir ceux qui les habitaient en leur donnant comme un rayon de la présence de Notre Seigneur. Il voyait, alors, chez lui, chacune des âmes des choristes et des convers en direction. Il faisait autant, ainsi, en une semaine de séjour à Sept-Fons, pour la remise à point de la vie intérieure, des progrès dans l'amour de Jésus et de Marie, du zèle pour les observances, pour la paix, la charité, l'étude, etc. qu'un autre Abbé en 3 mois de résidence. [...] Ses chapitres étaient attendus avec gourmandise. On y payait sa place d'avance. Tous y accouraient comme à une fête ! Interminables parfois, on les trouvait, cependant, toujours trop vite terminés. Point de plan arrêté et, souvent même, pas même une pensée mère de l'esprit de Dom Sébastien en s'asseyant dans la chaire abbatiale. Il regardait ces fils par Dieu à lui confiés. Son cœur les enveloppait d'un chaud rayon : c'était fait, la mine s'ouvrait féconde, intarissable. Au père tendre succédait le narrateur incomparable : au prédicateur véhément, vibrant, parfois d'une énergie et d'une rondeur toute militaire – j'allais dire "toute zouave" – presque sans transition quelquefois succédait le conférencier merveilleux, le charmeur éblouissant ; après l'ancien capitaine-adjutant-major qui distillait tout ce que ses rondes dans l'abbaye lui fournissaient de remarques, d'observations, de sujets de reproches, etc., venait l'ardent dévot au Sacré-Cœur ou à Marie Immaculée, qui électrisait d'émotion son auditoire... » ²⁹

Néanmoins, son « charisme » ne suppléa pas toujours aux inconvénients de ses absences, en particulier sur le plan de la gestion matérielle. Il crut bon, pour augmenter les ressources de la communauté de Sept-Fons, de créer une brasserie,

28 Mais le Chapitre de 1888 lui avait permis de déléguer tous ses pouvoirs au prieur, P. Jérôme Parent, qui sera élu abbé en 1889.

29 Lettre du 2 janvier 1909 au chanoine Fichaux, Arch. Maison généralice.

comme cela lui avait réussi à Tilbourg. Mais il ne put suivre les affaires comme il aurait fallu, il dut faire confiance à des collaborateurs, laïcs ou religieux, qui n'étaient pas à la hauteur, sans compter que dans le Bourbonnais, la bière ne se buvait pas autant qu'en Hollande ! La situation matérielle déclina rapidement et ce fut un tourment pour dom Wyart. L'élection de dom Chautard pour lui succéder, qui prit deux mois avant d'accepter et ne le fit que par ordre du Pape, lui ôta une grosse épine du pied, mais en planta une dans celui de son successeur.

ABBÉ GÉNÉRAL

Dom Sébastien avait apporté du régiment l'esprit de corps : il aimait son Ordre et cherchait à lui procurer l'estime de tous et la gloire de Dieu et des hommes, au point parfois d'arranger quelque peu les statistiques, pour faire mousser les choses. Un travail immense se fit, grâce à son impulsion, pendant tout son gouvernement : notamment la rédaction et l'approbation des Constitutions et des Us... (voir plus haut, ch. 1)

Il voyagea beaucoup et entreprit la visite de tous les monastères de France, Belgique, Hollande, Algérie et Autriche. Mais il ne traversa pas l'océan. Il y employait six à sept mois de l'année. Cependant la persécution en France retint son attention et le préoccupa beaucoup (cf. ci-dessus § 2.2.). Il fut même chargé par Léon XIII, en août 1897, d'une mission auprès des évêques de France, qui lui fut très pénible, afin qu'ils favorisent l'émergence d'un parti catholique modéré qui puisse faire opposition aux radicaux et libéraux anticléricaux. Des annotations sur son "Ordo", permettent de le suivre pas à pas de 1894 à octobre 1903, date à partir de laquelle, malade, il ne quitta plus Rome³⁰.

Le gouvernement de l'Ordre fut tout charité et c'était bien ce qu'il fallait alors, écrit son secrétaire : « aux lettres de blâme, de plaintes, de reproches et d'insultes, il ne souffrait jamais que je réponde par un mot d'amertume. Il y a dans l'Ordre des abbés qui le firent cruellement souffrir : toujours il me recommanda de leur répondre une *bonne* lettre : c'était l'expression dont il se servait toujours et qui parfois suscitait notre hilarité ». A Rome, sa porte était largement ouverte. Il aimait recevoir et parlait d'abondance, au point que ses collaborateurs, lorsqu'ils étaient pressés, évitaient d'aller le trouver, de crainte de ne pas pouvoir se dégager facilement, sinon en le blessant.

Cette charité se répandait en dehors de l'Ordre à toutes les personnes qui s'adressaient à lui. Il était très généreux, et personne ne connaît les aumônes qu'il distribua. Il répondait parfois des dettes d'autres maisons. Malheureusement

30 Mais l'ordo de 1901 n'a pas été retrouvé.

son administration laissait à désirer ; il emprunta plus qu'il ne pouvait rendre et il alla même jusqu'à signer des garanties au nom de l'Ordre, ce qu'il ne pouvait pas faire. C'est ainsi qu'il a laissé une somme énorme de dettes. Son successeur, dom Augustin Marre, l'a révélé au Chapitre général de 1905, en déclarant qu'il ne pouvait ni ne voulait en prendre la responsabilité. C'était l'effet de sa charité, mais une charité qui aurait dû s'allier avec la prudence et le conseil.

MALADIE ET DÉCÈS

A peu près dès le début de son généralat, sa santé s'altéra : le diabète commença à l'affecter. Ce diabète, selon dom Symphorien, s'est développé par suite de fatigues, sans doute, mais surtout et avant tout par le chagrin que lui ont occasionné les affaires de l'Église de France et le temporel de Sept-Fons. Toutefois il était incapable de suivre un régime de façon suivie. Peu à peu les reins s'abîmèrent, entraînant des crises de nerf et des palpitations de cœur. Le 17 octobre 1899, de passage au Mont-des-Cats, il y tombe gravement malade. On craint pour sa vie, mais il se remit assez rapidement et le 8 novembre reprenait la route pour Rome où il arrive le 10 décembre : c'est pour y subir une nouvelle crise. En février 1900 il va mieux, mais ne quitte Rome que pour le Chapitre général de septembre. Il put quand même faire quelques Visites régulières en 1901. Cependant sa vue baissait de plus en plus.

L'année 1902 ne fut pourtant pas de tout repos : il obtint de Léon XIII la lettre apostolique *Non mediocri* (cf. § 2.1.), qui devait mettre fin selon lui aux dénégations de la Commune Observance sur le caractère cistercien de l'Ordre ; trop fatigué, il avait chargé dom Chautard de prendre la défense des Trappistes de France menacés d'expulsion après la loi de juillet 1901 (cf. § 2.2.), mais il ne se désintéressa pas de l'évolution de la situation et passa visiter les communautés, de mai à fin novembre, pour les reconforter. Devenu quasiment aveugle, il fut heureusement opéré de la cataracte sur l'un de ses yeux, le 2 juillet 1903, à Laval. Néanmoins il était usé et son moral s'en ressentit, aux dires de ses collaborateurs. Rentré à Rome le 2 octobre 1903, il ne s'en absentera plus. Il voulut être opéré du second œil, en mai 1904, mais ne retrouva pas ses forces. Ses quinze derniers jours furent très pénibles. « Lui qui, auparavant, aimait à nous voir réunis autour de son lit et à babiller avec nous, ne pouvait plus supporter notre présence », constate dom Symphorien. Le 14 août, l'abbé des Catacombes lui donne l'Extrême-Onction et le Viatique ; le 17 au soir le Cardinal Macchi lui apporte la bénédiction de Pie X ; quelques jours auparavant le Cardinal Rampolla l'avait aussi visité. Le 18, peu après 15 heures, il décédait, dans sa 65^e année, entouré des occupants de la Maison généralice, de l'abbé des Catacombes et du prieur de Tre Fontane. Sa maman devait le suivre dans la mort quelques mois plus tard, le 14 janvier 1905, à 92 ans.

CHAPITRE II : LA CONSOLIDATION DE NOTRE IDENTITÉ (1900-1922)

La Messe solennelle de *Requiem* fut célébrée, en la fête de saint Bernard, samedi 20 août 1904, dans l'église des Sœurs du Précieux Sang, en face de la Maison généralice, et le corps fut conduit l'après-midi dans le cimetière de Tre Fontane : la pierre tombale porte l'épithaphe : *Vir fide et amore Ecclesiae strenuus*, homme épris de foi et d'amour de l'Église.

(voir le tableau récapitulatif à la page suivante)

TABLEAU RÉCAPITULATIF

| Année | Date | Dom Wyart et l'Ordre cistercien | Événements extérieurs |
|-------|----------------------|---|---|
| 1839 | 11 octobre | Naissance dans le Nord de la France | |
| 1846 | 1 juin 16 juin | | Mort de Grégoire XVI Élection de Pie IX |
| 1860 | Août 18 septembre | S' enrôle dans les Zouaves Pontificaux Blessé à la bataille de Castelfidardo | |
| 1864 | | | <i>Syllabus</i> (errorum) |
| 1867 | | Bataille de Bagnorea et Mentana | Garibaldi remonte vers Rome |
| 1869 | 8 décembre | | Ouverture du conc. Vatican I |
| 1870 | juillet et sept. | Défense et reddition de Rome | Guerre entre France et Prusse. |
| 1871 | | Combat en France contre les Prussiens | Le Piémont occupe Rome |
| 1872 | Février | Se présente au Mont-des-Cats (= MdC) | |
| 1874 | 12 février | Profession simple (perpétuelle) | |
| 1875 | Mai | A Rome pour étude et comme secrétaire à la Procure. Interroge Pie IX sur sa vocation | |
| 1876 | 23 décembre | Sous-diaconat | |
| 1877 | févr.-mars | Diacre, le 24 févr. puis prêtre le 31 mars | |
| 1878 | | Tentatives de réunion des trois Congrégations trappistes | Mort de Pie IX, le 7 février Election de Léon XIII, 20 févr. |
| 1879 | Juillet-août | Echec des tentatives de réunion | Encycl. <i>Aeterni Patris</i> |
| 1880 | nov.-24 déc. | Fin de ses études romaines. Vœux solennels Expulsion de certaines communautés de l'Ordre | En France, lois contre les Congrégations |
| 1881 | mars | P. Wyart fonde Tilbourg. Prieur au MdC. | |
| 1883 | Janvier | Mort de l'abbé du MdC. Election abbatiale de d. Wyart | |
| 1884 | Janvier | Fondation des Catacombes à Rome | |
| 1885 | | Dom Wyart est très souvent aux Catacombes | |
| 1886 | | Malade (malaria) sept.-oct. | |
| 1887 | Octobre | Elu abbé de 7-Fons, demeure administrateur des Catacombes (→1888) et du MdC (→1889) | |
| 1891 | | | Encycl. <i>Rerum Novarum</i> |
| 1892 | Octobre | Chapitre d'union des trois Cong. Trappistes Elu abbé général (reste abbé de SF →1899) | |
| 1894 | 25 août | Approbation des nouvelles Constitutions | |
| 1895 | | Dom W. organise la résistance aux lois fiscales. | 1895 Lois fiscales contre les religieux en France. |
| 1897 | | Mission auprès des évêques de France, de la part du pape | |
| 1898 | Octobre | Reprise de la vie monastique à Cîteaux | |
| 1899 | 9 février 22 août | Elu abbé de Cîteaux. Dom Chautard installé comme abbé de Sept-Fons | |
| 1901 | | En octobre, dom Wyart est malade | Loi exigeant une autorisation pour les Congrégations |
| 1902 | 30 juillet | Lettre <i>Non mediocri</i> de Léon XIII | Gouvernement Emile Combes |
| 1903 | Juillet | Dom Chautard discute avec Clemenceau Dom Wyart, opéré de la cataracte à Laval | Mort de Léon XIII, le 20 juillet Election de Pie X le 4 août |
| 1904 | 18 août | Décès à Rome, peu après 15 h. | |

2.3.2. Mgr Augustin Marre (1853-1927), Abbé général 1904-1922

Augustin Marre naquit le 16 novembre 1853 à Glassac, dans le sud de la France en Aveyron. Aîné d'une famille chrétienne de paysans, il fit de solides études à Rodez chez les Clercs de Saint-Viateur et ressentit l'appel à une vie religieuse. Il entra à Sainte-Marie-du-Désert, près de Toulouse, en novembre 1871 voulant être convers, comme l'était son oncle, frère Charles Marre, depuis 1866. Mais son père avait besoin de lui à la ferme et il rentra pour l'aider. Cependant, l'attrait pour la vie monastique se faisant sentir de façon plus impérieuse, il quitta de nouveau sa famille de façon assez brusque un peu après Noël 1872. Il fut d'abord oblat durant une année et devint novice le 19 mars 1874. Son frère plus jeune, prénommé Charles comme son oncle, ne tardera pas à le rejoindre le 20 août 1875 ³¹.

A IGNY

Trois années après son entrée, encore novice, il est choisi pour faire partie du groupe des fondateurs que l'abbé, dom Etienne Salasc, envoie à Igny, pour repeupler cette ancienne abbaye cistercienne dont le bienheureux Guerric fut le second abbé au XII^e siècle. La fondation se fait avant même qu'elle ait pu être approuvée par le Chapitre général. Celui-ci l'approuvera en septembre 1876, non sans faire remarquer cette anomalie. Ils sont donc 23, dont 4 novices, parmi lesquels les deux frères Marre, 10 convers (dont l'oncle Marre) et 3 oblats, à s'installer en décembre 1875 et janvier 1876 dans les locaux du XVIII^e siècle, relativement en bon état, qui avaient pu être achetés grâce à quelques dons généreux, dont celui de l'archevêque de Reims, Mgr Langénieux. Celui-ci, qui avait sollicité la fondation, voulut solenniser l'événement par une célébration à la cathédrale le 2 février : la croix de fondation fut bénite en présence d'une nombreuse affluence au cours de l'Eucharistie pontificale. Mais les moines n'avaient pas pu apporter grand-chose avec eux et le monastère n'était ni meublé ni très entretenu : dans les premiers temps il fallut dormir sur la paille et subir les méfaits du vent qui s'infiltrait à travers les grandes fenêtres mal jointes. La pauvreté marqua les débuts de la vie à Igny, pendant quelques années.

Le 21 septembre 1876, eut lieu la dédicace de l'église de 1788, qui avait remplacé l'ancienne du XIV^e siècle et n'était qu'une chapelle en forme de rotonde. Les restes du Bx Guerric, retrouvés dans cette église sous une dalle, furent placés dans

³¹ Les deux frères verront leur père venir frapper à la porte d'Igny en 1901 ; il y décéda le 6 février 1910, après avoir fait profession simple la veille *in articulo mortis*. La vocation monastique est donc une affaire de famille chez les Marre !

l'autel. Quatre évêques entouraient l'archevêque ainsi que 13 abbés ou prieurs titulaires, qui venaient tout droit de la Grande Trappe où s'était tenu le Chapitre général. Durant la célébration, tandis que les évêques consacraient les différents autels, l'un d'eux, Mgr Soubiranne, auxiliaire d'Alger, conféra le sous-diaconat à Fr. Augustin.

Son temps de noviciat s'était achevé par la profession simple le 25 mars 1876. La profession solennelle suivra, trois ans plus tard, le 22 mai 1879, fête de l'Ascension. Entre temps il avait reçu l'ordination sacerdotale le 18 novembre 1877, à tout juste 24 ans, ce qui s'avéra bien utile, car l'un des trois prêtres fondateurs, P. Louis de Gonzague, était décédé le 4 mai 1876. En novembre 1879, le prieur, P. Nivard Fournier, demanda un indult pour que le frère d'Augustin, Fr. Charles Marre, diacre, puisse être aussi ordonné prêtre, bien qu'il lui manquât dix-huit mois pour avoir l'âge canonique, car la communauté en comptait trop peu.

Très rapidement les qualités du P. Augustin sont mises à profit par le prieur qui le nomme cellérier (octobre 1876) et sous-prieur (septembre 1878), malgré sa jeunesse. La situation est difficile. Sous la pression de l'archevêque, il a fallu accepter de s'occuper d'un orphelinat agricole de vingt garçons, dès le printemps 1877, qui monta jusqu'à 60 enfants, mais devra être fermé en 1891, faute de ressources suffisantes. La crainte des expulsions en 1880 fit qu'on vendit une partie du troupeau et que les champs furent laissés en friche cette année-là. Pendant plusieurs mois, des voisins se relayèrent tous les deux jours pour monter la garde et prévenir toute agression. Les novices, en civil, se retirèrent quelque temps dans les environs, dans une demeure que mit à leur disposition l'archevêque. Mais le prieur se fatigua et se découragea : le Père Immédiat, venu dans les derniers mois de 1880 reconforter son monde et rétablir l'observance régulière, accepta de le relever de sa charge. Il revint en février 1881 et, après consultation des profès, nomma pour le remplacer le P. Augustin, qui se trouve donc à la tête de la communauté à 27 ans ³².

ABBÉ D'IGNY

Les affaires temporelles continuent de le préoccuper : chaque année accuse un déficit assez considérable qu'on ne peut combler qu'en recourant à la charité de bien-faiteurs. Pour pallier à cette situation, en 1883, est créée une chocolaterie qui, peu à peu, va prospérer et fournira à la communauté, au bout de quelques années, les ressources dont elle a besoin. Mais une épreuve touche vivement la communauté

³² En janvier, lors des élections municipales, le P. Augustin avait été élu conseiller municipal. Il devait être sans cesse réélu jusqu'à ce qu'il donne sa démission le 26 mai 1903. Cette démission est motivée par le souci d'éviter tout ennui à Igny : alors que le gouvernement veut supprimer la communauté, dom Marre veut montrer qu'il n'exerce pas d'influence politique néfaste.

le 5 décembre de cette année 1881 : le F. Etienne, 53 ans, décède accidentellement, happé par les engrenages de la turbine du moulin.

Au Chapitre général de 1885, le Père Immédiat peut signaler que « l'esprit est bon et la règle généralement observée. Le RP. Prieur qui se trouve toujours en face de bien des difficultés remplit ses devoirs avec un dévouement digne de tous les éloges. La situation financière paraît s'améliorer ». La communauté compte alors 36 personnes. L'année suivante, en juin, Mgr Langénieux est promu cardinal : portant toujours grand intérêt au monastère, il demande qu'il devienne abbaye. Comme la dette est encore importante et pour qu'elle ne soit pas un obstacle, il offre d'en prendre une bonne partie, ainsi que deux autres personnes de son diocèse. Les raisons qu'il avance convainquent les Capitulants réunis en juillet à Melleray : ils accèdent à son vœu à l'unanimité. L'abbaye possédait ce rang jusqu'en 1793 : ressuscitée en 1876 pourquoi ne l'aurait-elle pas récupéré ? Pour plus de sûreté, l'on consulta le Saint-Siège qui permit l'érection en abbaye, laquelle fut faite le 28 août ; l'élection abbatiale eut lieu le 6 septembre 1886. Son issue ne faisait aucun doute : le P. Augustin était élu à l'unanimité, moins sa voix. Confirmé par dom Gregorio Bartolini, Président général des cisterciens, il fut béni à Reims dans la chapelle des Frères des Ecoles Chrétiennes le 28 octobre.

Le Cardinal Langénieux organisa de grandes fêtes à Reims, sous la forme d'un jubilé national, pour célébrer le 14^e centenaire du baptême de Clovis en 1896 ; elles culminent du 1^{er} au 12 octobre. Les abbés, comme les évêques, avaient été invités : le Chapitre général organisa deux délégations. Dom Augustin, son Père Immédiat et six abbés, participent aux fêtes du 1^{er} au 4 octobre ; six autres abbés prennent la suite du 6 au 11. Plus de 50 cardinaux, archevêques et évêques de France et de l'étranger vinrent à Reims à cette occasion. Tout cet attroupement alarma le gouvernement, d'autant plus que le Cardinal s'engageait profondément dans les affaires de France. L'année précédente, quand fut voté l'impôt d'abonnement en 1895, il avait poussé les religieux à la résistance.

Les dernières années du XIX^e siècle sont pour Igny des années fastes. La situation économique s'améliore. Une société commerciale est créée en 1895. La chocolaterie est reconstruite plus loin et reçoit un équipement moderne, elle prend de l'ampleur et fournit du travail à quelque 75 ouvriers³³. Elle est bénite par le Cardinal Langénieux le 29 juin 1899. Les vocations arrivent. L'avenir s'annonce bien, malgré les nuages qui s'amoncellent, à la suite de la situation politique en France en 1903.

33 Le responsable de la chocolaterie fut le frère de dom Augustin, P. Charles Marre, qui fut aussi sous-prieur et maître des novices.

EVÊQUE AUXILIAIRE DE REIMS

L'archevêque estimait de plus en plus l'abbé d'Igny, il l'avait déjà invité à l'accompagner dans sa légation au congrès eucharistique international de Jérusalem en 1893. Il voulut se l'associer plus étroitement encore en demandant au Pape qu'il lui soit donné comme évêque auxiliaire. Mais pour éviter d'avoir affaire avec le Gouvernement, qui nommait les évêques et ne pouvait accepter qu'un Congréganiste reçoive la mitre, il trouva un subterfuge : au cours d'un voyage à Rome, le Pape nommerait dom Marre évêque *in partibus*, à titre personnel et honorifique. Il recevrait sur place la consécration épiscopale et lorsqu'il serait revenu en France, l'archevêque de Reims, tout naturellement, "utiliserait" ses compétences, sans que personne ne puisse s'en offusquer. C'est ce qui advint. Mandé à Rome en août 1900, dom Augustin y reçoit sa nomination, qui le bouleverse ; il est consacré évêque par le Cardinal Satolli, le 19 août, dans l'église située en face de la Procure de l'Ordre, que les sœurs du Précieux Sang mettaient à la disposition des trappistes quand c'était nécessaire (c'est là que sera célébrée la messe des funérailles de dom Wyart, quatre ans plus tard).

Cette nouvelle responsabilité, qui se limita à quelques tournées de confirmation, vaudra à l'abbé d'Igny de donner les derniers sacrements à Mgr Langénieux au début de l'été 1903. Mais les forces revinrent suffisamment au prélat pour qu'il pût prendre part au conclave qui élut, le 4 août 1903, le nouveau Pape, Pie x. Il ne devait mourir que le 31 décembre 1904.

A cette date, dom Augustin était devenu Abbé général de l'Ordre depuis trois mois. Evêque et abbé d'Igny il participait régulièrement au Chapitre général, sans vouloir occuper d'autre place que celle qui lui revenait suivant l'ancienneté de son abbaye, sauf à l'église. Cependant en 1903, pendant le Chapitre général, c'est lui, et non dom Wyart, qui donna la bénédiction abbatiale à dom Fortunat Marchand, abbé élu de Fontgombault. Notons que, de passage à Sainte-Marie-du-Désert en 1902, Mgr Marre fut sollicité pour ordonner prêtre un jeune moine qui n'était autre que le futur bienheureux Père Joseph Cassant. Il ordonna aussi deux de ses moines, à Igny, le 24 septembre 1904, juste avant de se rendre à Cîteaux pour élire le successeur de dom Wyart.

ABBÉ GÉNÉRAL

Dom Sébastien Wyart, en effet, était décédé le 18 août 1904 : le Chapitre général d'élection de son successeur s'ouvre le 8 octobre : l'après-midi même, dès le premier tour, dom Augustin Marre réunit sur son nom les trois quarts des suffrages.

Il est catastrophé, comme lors de sa nomination comme évêque : il redoute d'avoir à rendre compte à Dieu de responsabilités dont il pense qu'elles le dépassent. Cependant, l'obéissance à la volonté de Dieu dénoue sa crise de conscience, comme il le dit dans la circulaire qu'il adresse à toutes les communautés dès le 21 novembre 1904 ; dans cette circulaire il fait l'éloge de son prédécesseur et rend compte de son audience par Pie x.

La communauté d'Igny est à la fois ravie et peinée : que deviendra-t-elle sans son abbé, difficilement remplaçable ? Elle demande et obtient de Pie x en personne que le nouveau Père général reste en même temps abbé d'Igny. A long terme, cela lui a-t-il été salutaire ? Dom Augustin sera souvent absent de sa communauté, pour visiter les communautés de l'Ordre et faire quelques séjours à Rome, même si Igny semble être demeuré son port d'attache, plus que Cîteaux ou la Curie généralice³⁴. Le prieur, P. Bernard Oudart, reçoit, certes, une large délégation, il sera même admis à participer au Chapitre général à partir de 1913, avec droit de vote, en même temps que l'abbé auxiliaire de Cîteaux et le prieur-supérieur de Tre Fontane. Il n'en reste pas moins vrai qu'Igny souffrira de la situation et ne parviendra pas à bien se développer. Est-ce un hasard si à partir de 1900 le recrutement piétine ? Seuls trois postulants (1 prêtre et 2 convers) ont persévéré depuis lors. Il est vrai que la situation politique en France n'incite guère les vocations. Au début de la guerre de 1914-18, qui lui portera un coup mortel, la communauté est réduite à 10 choristes et 9 convers.

Le nouvel Abbé général entreprend la visite des monastères. En général, jusqu'à sa maladie de 1911, il passe les mois d'hiver à Rome et s'efforce d'y revenir une ou deux fois dans l'année, notamment en fin de printemps, pour préparer le programme du Chapitre général. Sur la route il s'arrête à Cîteaux. Les Visites régulières de quelques monastères lui reviennent en titre³⁵ et forment le principal de ses voyages. Entre temps il est à Igny. Dès le début de son généralat, il visite les monastères d'Allemagne et d'Autriche, d'où il revient le 7 août 1906. En mai 1909, il traverse l'océan, ce que n'avait pas pu faire son prédécesseur, afin de faire la Visite régulière des monastères des Etats-Unis et du Canada. Il est reçu avec beaucoup de joie et d'attentions. La chaleur est torride à New Melleray ; le 28 mai il arrive aux Prairies, dans le Manitoba. De là il se rend au Lac, près de Montréal et remonte vers le Lac-St-Jean pour rejoindre Mistassini à la mi-juin : il est accompagné de l'abbé du Lac et de dom Pacôme Gaboury, prieur du lieu parti à sa rencontre. Il se déclara admiratif des trains canadiens dans lesquels on se repose

34 La correspondance avec le Procureur demeuré à Rome, heureusement conservée à partir de 1908, permet de suivre l'Abbé général dans ses voyages et d'avoir des renseignements sur l'état de sa santé. Il y sera souvent fait référence implicite dans la suite de ce paragraphe.

35 La Grande Trappe, Melleray, Westmalle, Oelenberg, Port-du-Salut, Laval...

très bien, dit-il, sans même ressentir aucune secousse. Et pour cause : le train était resté bloqué pendant quatre heures à cause d'un rocher tombé sur la voie qu'il fallait dynamiter ! Cet arrêt avait favorisé le somme du prélat. Le voyage se poursuivit par Saint-Romuald et les monastères des territoires de l'est. Il est de retour en France à la mi-juillet et doit s'occuper de la question de Tilbourg (voir plus loin).

Soucieux des comptes qu'il devra rendre à Dieu de son supériorat, il juge de son devoir non seulement d'avertir les supérieurs des manquements qu'il discerne dans leur communauté, mais de corriger efficacement les abus ou les déviations, et pour cela d'aller jusqu'aux sanctions. Dès le Chapitre général de 1905 il annonce la couleur :

« Certes, vous me connaissez assez pour savoir que je ne prétends pas inaugurer une ère de sévérité; mais je remplis un devoir, en vous rappelant que, pour réprimer les abus, le Chapitre général doit user de moyens efficaces et, au besoin, recourir aux *sanctions* pénales... Il n'y a que onze mois que je suis à la tête de l'Ordre et déjà je me permets de jeter un cri d'alarme. Je vous demande pardon, mais je croirais manquer à mon devoir en ne le faisant pas. Les visites que j'ai faites et les nombreuses lettres que j'ai reçues de toutes nos maisons, m'ont permis de constater que le principe d'autorité tend à diminuer parmi nous. Il est des Supérieurs qui n'osent plus corriger, à peine osent-ils commander : leur voix n'est plus entendue et ils se voient réduits à assister impuissants à la décadence croissante de leurs Communautés ».

Le Chapitre général lui apparaît comme le moyen efficace de contrer le mal qui risque de ronger certaines communautés, à condition que les Pères Immédiats rendent compte avec exactitude de leurs Visites régulières et que le Chapitre ose prendre les mesures qui s'imposent, sans attendre que le mal soit irrémédiable. Les discours d'ouverture des premiers Chapitres généraux développent largement ces convictions.

L'idéal personnel de chaque moine ou moniale est la sainteté intérieure, certes, c'est elle qu'il faut viser, mais la communauté n'assurera à chacun le cadre nécessaire pour parvenir à cette fin que par sa ponctualité dans l'observance des Règles. C'est cette ponctualité qui assure la prospérité spirituelle des communautés (1908). L'observance est le bien suprême que nous devons garder avec un soin jaloux : « Un Ordre religieux n'est utile à l'Eglise qu'autant qu'il est fidèle à ses observances » (1906). Pour assurer cette fidélité de l'observance, il y a deux grands moyens : le chapitre des coupes et la Visite régulière. Le chapitre des coupes : « C'est par l'absence des accusations, des proclamations et des pénitences que l'irrégularité s'introduit dans une maison » (1906). « Une communauté où les pro-

clamations tomberaient en désuétude, serait comme une maison dont les pierres se disloquent» (1905). La Visite régulière, elle, est « le nerf de l'observance », à condition qu'elle soit faite sérieusement, sinon elle ne ferait qu'ébranler un peu plus les murailles (1905).

Mais il y a une troisième instance de contrôle : le Chapitre général, qui « est avant tout un examen de nos maisons, en vue d'approuver, d'encourager et de redresser ce qui serait défectueux » (1908). Il faut pour cela, rappelle-t-il au cours de ce Chapitre, que le compte rendu des Visites régulières soit toujours complet et sincère, « afin que le Chapitre général puisse en toute liberté et connaissance de cause, prendre les décisions ou imposer les *sanctions* nécessaires ».

Ces sanctions que mentionne sans cesse Mgr Marre, lui apparaissent nécessaires pour que les divers contrôles soient efficaces, dit-il en s'appuyant sur la Règle (1905). « Pour remplir le but pour lequel le Chapitre général et les Visites régulières ont été établis, il faut qu'ils comportent les sanctions qui sont nécessaires au maintien de la discipline dans l'Ordre » (1909). Ce sera aussi son testament. Dans le discours d'adieu qu'il a préparé pour le Chapitre de 1920 au cours duquel il compte présenter sa démission (qui ne sera pas acceptée de suite), il y revient. A l'encontre de ceux qui voudraient peut-être que le Chapitre général comporte davantage de réflexions favorisant la vie intérieure – ce qui changerait sa physionomie ³⁶ –, il prône la façon traditionnelle de concevoir les choses. Le Chapitre général, dit-il, a comporté des hommes de Dieu : s'ils avaient pensé que pour favoriser la vie intérieure il fallait autre chose que le contrôle officiel de l'observance régulière, s'il fallait faire des théories sur les vertus et les moyens de les pratiquer, ils s'en seraient aperçus et auraient pris les dispositions allant en ce sens. Mais non ! Le Chapitre ne fait pas de théories, il est essentiellement le compte rendu sérieux des Visites régulières et, conclut-il,

« vous me permettrez de vous dire qu'à mon avis, quoi que nous fassions, nous n'aurons rien fait, tant que nous ne serons pas revenus à une pratique que peut-être nous avons laissée tomber en désuétude. Je veux parler des *sanctions* du Chapitre général, mais des sanctions contre quiconque s'en est rendu passible, les Supérieurs aussi bien que les inférieurs et les Visiteurs eux-mêmes, s'ils ont manqué à leur devoir » ³⁷.

36 Il faut se rappeler qu'en 1913, à l'occasion du 8^e centenaire de l'entrée de Bernard à Cîteaux, le Chapitre général avait débuté par trois jours de retraite, avec des conférences sur la spiritualité cistercienne. Certains abbés voulaient qu'on réédite cette expérience qu'ils avaient appréciée. L'un en fait la demande en janvier 1919, en se faisant le porte-parole de quelques autres. Dom Bernard Chevalier, abbé de la Trappe, avait terminé sa causerie en 1913 en exprimant le souhait que pareille retraite se réitère tous les cinq ans. Pour Mgr Marre, ce n'est pas là l'essentiel d'un Chapitre général.

37 Ce passage sera cité par dom Smets dans son discours d'ouverture du 1^{er} Chapitre général qu'il présida, en 1930.

A cet effet, le Chapitre général de 1908 décide la mise sur pied d'une "commission de discipline", chargée au début de chaque Chapitre d'étudier les questions plus délicates soulevées par les comptes rendus des Visites régulières, d'instruire les cas et de «soumettre au Chapitre les mesures à prendre et les pénitences à infliger». A l'ouverture du Chapitre général de 1909, Mgr Marre soulignera l'importance et l'opportunité de cette commission, comme aussi l'importance de bien choisir les cinq personnes qui la composeront.

Dom Augustin a été mêlé très jeune aux affaires temporelles, il n'a guère eu le temps d'approfondir sa formation intellectuelle. Il sera davantage un homme de gouvernement et d'ordre, plus que de doctrine. Ses discours d'ouverture des Chapitres généraux et ses circulaires le montrent bien. Il n'y traite pas de sujets spirituels, mais donne des indications juridiques sur les devoirs à remplir. Quand il est passé à Mistassini en juin 1909, les moines, paraît-il, ont été déçus de son peu d'éloquence : il n'avait pas le charisme de son prédécesseur, qui savait enflammer son auditoire, mais peut-être possédait-il plus de rigueur.

L'ADMINISTRATION TEMPORELLE DES COMMUNAUTÉS

Un domaine sensible est celui du temporel. Des règles bien précises sont édictées qui devraient éviter les désastres si elles étaient bien respectées. L'Eglise elle-même s'en mêlait. Parmi les points sur lesquels Pie X recommandait de veiller dans sa lettre du 31 mai 1905, que rappelle dom Augustin au Chapitre de cette année, il y a le respect des normes concernant la gestion des biens. Il en cite quelques-unes au début du Chapitre de 1908, qui va préparer un commentaire des Constitutions sur ce point. De fait en 1909 on promulgue un Décret sur l'administration temporelle en 15 articles, qui sera mis au point en 1913 avant d'être présenté à l'approbation du Saint-Siège. Dom Chautard a évidemment beaucoup contribué à sa rédaction. Un exemple concret de comptabilité chiffrée est envoyé aux monastères en février 1910. Le Chapitre général de 1920 approuvera un nouveau statut.

Ces recommandations n'étaient que trop nécessaires, comme le montrent certains cas que doit traiter le Chapitre général, précisément ces années-là. Souvent on évoque la situation périlleuse de communautés qui ont accumulé des dettes qu'elles n'arrivent pas à rembourser et qui demandent de l'aide. D'autres fois certains supérieurs se voient sanctionnés parce qu'ils ont entrepris des dépenses sans les autorisations requises. En 1909, c'est le scandale provoqué par l'abbé de Tilbourg, que le Saint-Siège a dû déposer après une visite apostolique.

Déjà sous le généralat de dom Wyart, cet abbé avait suscité des ennuis, tant à cause de sa conduite personnelle que de son administration. On envisageait sa démission en 1899. Une visite apostolique est effectuée en 1908. Le résultat en est que

le Saint-Siège dépose dom Willibrord, le 15 avril 1909, et nomme administrateur provisoire le Père Immédiat ³⁸. Celui-ci doit annoncer la mesure à l'abbé déposé et obtenir qu'il lui passe la propriété des biens de Tilbourg, Zundert et Charneux, dont il est le seul détenteur. Mais dom Willibrord a fait de grandes dettes (pour lesquelles dom Wyart avait apporté la caution de l'Ordre, au moins sur les intérêts) et les banques qui détiennent ses créances ne veulent pas qu'il se désaisisse des biens des monastères. Il refuse donc d'obtempérer et le Saint-Siège ordonne aux moines de ces maisons de quitter les lieux et d'aller dans d'autres monastères de la région. C'est le vide autour de lui. Mgr Marre est en Amérique et en attendant son retour dom Norbert, abbé de Scourmont, tente une médiation, qui n'a pas d'heureux résultats. Finalement le Chapitre général de 1909 charge dom Chautard, l'homme des situations difficiles, de négocier avec les banquiers créanciers. Ceux-ci, bons catholiques, finissent pas accepter que les biens en litige soient mis sur le compte d'une nouvelle société civile, à condition que Tilbourg reprenne ses activités lucratives. La générosité des Capitulants a permis à dom Chautard de disposer des fonds nécessaires à la constitution de cette société. Il faudra aussi démêler la situation de quelques escrocs ou personnes indélicates. A part quelques officiers de l'ancien abbé, les moines sont autorisés à rentrer chez eux, mais, à la demande du Chapitre général, un nouvel abbé leur sera imposé par le Saint-Siège en mars 1913, qui aura bien du mal à se faire accepter de quelques religieux difficiles ³⁹. Dom Chautard devra garder la délégation de paternité de cette communauté jusqu'en 1922. Une circulaire de Mgr Marre du 1^{er} décembre 1909 le remercie publiquement de ses efforts et de son savoir-faire. Les remerciements seront aussi très vifs au Chapitre de 1910. Mais jusqu'à la fin de son généralat, Mgr Marre se fera encore bien du souci pour cette communauté.

La conduite d'un autre abbé, plus secrète, mais tout aussi condamnable, devra être sanctionnée l'année suivante et le savoir faire de dom Chautard sera de nouveau sollicité. Voyant les ressources de son abbaye diminuer parce qu'il avait vendu ses entreprises, par crainte des expulsions, l'abbé de la Grande Trappe, dom Étienne Salasc ⁴⁰, a voulu faire fructifier davantage les capitaux restants. Malheureusement il est tombé entre les mains d'un habile escroc qu'il a soutenu jusqu'au

38 En mars 1909, dom Willibrord avait réuni chez lui quelques supérieurs belges et hollandais sur lesquels il avait de l'ascendant, dont le vieil abbé de Westmalle, un peu circonvenu: ils décidèrent de demander au Saint-Siège de former ensemble une sorte de province avec possibilité de se réunir en Chapitre sous la présidence de l'abbé de Westmalle qui serait le Visiteur attitré de leurs maisons. Ceci pour échapper à la soi-disante domination des "Français". Evidemment le Saint-Siège suivit l'avis négatif des autorités de l'Ordre.

39 Dom Willibrord mourut à Frattocchie en 1935 sous le nom de P. Francesco.

40 Dom Salasc est l'abbé du Désert qui reçut dom Augustin au noviciat et à la profession, et qui fonda Igny. Le 6 août 1881 il fut élu abbé de la Grande Trappe, devenant par le fait même Vicaire général de sa Congrégation. Mais le 4 juillet 1884 le Saint-Siège séparait les deux fonctions. C'est dom Eugène Vachette, abbé de Melleray, qui fut élu alors Vicaire général.

bout, aveuglé, semble-t-il, par l'affection qu'il portait au père de cet homme et comme hypnotisé par lui. Il va jusqu'à lui donner des blanc-seings et à engager les dots des moniales de la Cour-Pétral dont il est le Père Immédiat. Tout cela en dépit des lois ecclésiastiques et de celles de l'Ordre, sans consulter personne ni prendre aucun vote, sans même tenir de comptabilité sérieuse. Le plus déconcertant, c'est qu'il nie les faits, quand on se doute de quelque chose et qu'on le met en garde. Sa conscience, dit-il à ceux qui l'avertissent, ne lui reproche rien. Alerté, Mgr Marre, en août 1910, lui rappelle les normes et le met en garde contre des sanctions possibles. Il lui répond que tout va bien... La commission de discipline du Chapitre de 1910 le contraint à prendre l'engagement de respecter le statut sur l'administration temporelle adopté l'année précédente, mais il n'honore pas sa signature et continue comme auparavant. La Visite régulière de Mgr Marre en octobre 1910 et celle, extraordinaire, de deux délégués du Révérendissime, malade, en avril 1911 ⁴¹ n'y changent rien et ce qui devait arriver arriva : la Trappe devient insolvable, face à des créanciers véreux qui commencent à saisir le domaine... Du coup le Chapitre de 1911 n'hésite plus : dom Etienne est contraint de donner sa démission et défense lui est faite de revenir à la Trappe. Son attitude choque d'autant plus que son ancienneté et ses fonctions passées lui conféraient une autorité morale qui le faisait élire, chaque fois, comme membre de la commission de discipline... Dom Chautard est encore sollicité pour aider les deux visiteurs d'avril 1911, que le Chapitre nomme administrateurs ⁴².

SPIRITUALITÉ ET LITURGIE

La spiritualité cistercienne du XIX^e siècle était fort marquée par la pénitence, comme en témoigne le directoire spirituel édité en 1869. La volonté de retour aux valeurs exprimées au XII^e siècle que le Chapitre d'union de 1892 a manifestée, a fait désirer une révision de cette orientation. Celle-ci est décidée en 1900, sous le généralat de dom Wyart : on en confie le soin à dom Vital Lehodey, abbé de Bricquebec. C'est en 1908 que celui-ci présente son projet devant une commission qui l'examine avant qu'il soit envoyé à l'imprimeur en 1909 (cf. § 2.4.1).

A ce chapitre de 1900 on a aussi souhaité avoir un livre de Méditations adapté à notre Ordre. Comme deux auteurs ont déjà entrepris quelque chose dans cette

⁴¹ Ces deux visiteurs sont l'abbé de Bricquebec, dom Vital Lehodey, et celui de Timadeuc, dom Bernard Chevalier.

⁴² Une Société par actions, composée d'amis et de bienfaiteurs – parmi lesquels plusieurs abbés –, sera créée qui se portera acquéreur du domaine, satisfaisant ainsi les créanciers. Le domaine est ensuite loué aux moines : le loyer qu'ils verseront paiera les intérêts du capital engagé par les actionnaires. Au fil des ans les moines rachèteront les actions des sociétaires et en 1978, du fait de l'obtention de la reconnaissance légale, ils recouvreront, en tant que communauté, la propriété de l'immobilier. Dom Etienne Salasc s'est retiré à Mount-Melleray en Irlande où il décéda le 20 août 1921.

ligne, on les encourage à poursuivre. Cela aboutira au commentaire de dom Symphorien Bernigaud, définitiveur et secrétaire de dom Wyart, approuvé en 1908. A sa propre initiative, mais avec autorisation du Chapitre général, dom Vital Lehodey, a fait paraître ses ouvrages devenus célèbres, *Les voies de l'oraison mentale* (1906) et *le Saint Abandon* (1919) (cf. § 2.4.1). Dom Etienne Salasc peut aussi publier ses méditations en 1907.

Une commission est nommée en 1900 pour réviser le *cérémonial*, afin de parvenir à l'unité d'observances. Le travail a été commencé par des moines du Désert, il est élaboré, corrigé et recorrecté, mais au moment il paraît, à l'essai, en 1908, certains religieux mettent en doute sa légitimité et le dénoncent au Saint-Siège. Mgr Marre obtient de la S. Congrégation des Rites, le 8 mars 1913, une réponse affirmant que le cérémonial authentiquement cistercien est le Rituel de 1689, qui a, précisément, servi de base au cérémonial de 1908. C'est par rapport à lui qu'il faut mettre d'accord les rubriques du Missel quand il y a une divergence entre les deux livres. Les nouvelles rubriques du Missel seront approuvées en 1924. Dom Malet, abbé du Désert, a publié un rapport-mémoire très documenté pour justifier les choix de la commission qui a préparé le cérémonial de 1908. Il le développera en un opuscule d'une cinquantaine de pages : « *La liturgie cistercienne. Ses origines, sa constitution, sa transformation, sa restauration* », édité par la typographie de l'Ordre à Westmalle en 1921.

Pour célébrer dignement le huitième centenaire de l'entrée de saint Bernard à Cîteaux, la proposition a été faite de réunir les abbés à Cîteaux quelques jours avant le Chapitre général de 1913, pour échanger sur la spiritualité cistercienne. Une dizaine de P. Abbés ont ainsi accepté de donner une conférence durant ce « Triduum de retraite des supérieurs » prêché par le P. Lacomme, op. Un compte rendu de l'ensemble a été publié à Westmalle en 1914, qui donne le canevas des instructions du dominicain et le texte de presque toutes les conférences des supérieurs. Celle de dom Vital Lehodey *sur le rôle et les devoirs du premier supérieur* a été tirée à part. Dom André Malet a présenté un résumé de ce qu'il développera en 1933 dans son livre « *La vie surnaturelle. Ses éléments, son exercice* ». En 1922, dom Anselme Le Bail présente au Chapitre général la première partie de son ouvrage *L'Ordre des Cisterciens de l'Étroite Observance*.

MARIANNHILL

Le généralat de Mgr Marre verra encore l'émancipation de Mariannahill d'avec l'Ordre pour former une congrégation missionnaire très active. Le Vicaire Apostolique du Cap, Mgr Ricards, était venu demander une fondation au Chapitre de la Congrégation dite de Sept-Fons en 1879 : le prieur de Mariastern, dom Franz Pfan-

ner⁴³, accepta de répondre à la requête si l'évêque prenait sur lui une partie des dettes de sa communauté... Le marché fut conclu⁴⁴ et le 28 juillet 1880 une trentaine de moines débarquent à Port-Elisabeth, avec à leur tête le prieur lui-même. Le terrain de la première implantation, Dunbrody, s'avérant impraticable et l'évêque ne pouvant plus aider financièrement la communauté, le monastère s'installe dans le Natal, près de Pinetown, en décembre 1882, et devient Mariannahill ("la colline de Marie et Anne"). La communauté se développe bien, mais comment, en plein milieu zoulou païen, se désintéresser de l'évangélisation des populations environnantes ? Cela commença par une école-pensionnat. On ne se contenta pas des alentours du monastère qui se construit ; le rayonnement est plus vaste : dom Pfanner achète les fermes qu'il peut trouver disponibles, parfois à de grandes distances ; il en fait des postes de mission. On débordera même sur la Rhodésie. En principe le régime de ces postes de mission ou "stations" est le même que celui de l'abbaye, mais ce n'est pas toujours aisé pour ceux qui s'y trouvent de concilier observance régulière et mission. Dom Franz est dévoré du zèle des âmes plus que de la Règle ou des Us. En 1885, il fonde un institut de religieuses, les "missionnaires du Précieux Sang", qui peuvent servir d'auxiliaires, notamment pour l'éducation des filles. Il leur écrit une règle ; les cinq premières viennent d'Allemagne en 1885 ; en 1887, les sœurs reçoivent un habit religieux ; l'année suivante elles sont déjà 117. Cette même année 1885, Mariannahill est reconnu comme abbaye et dom Franz est béni abbé le 27 décembre.

Le Chapitre de la Congrégation de Rancé, à laquelle appartient Mariannahill, qui s'est réuni aux Catacombes le 6 avril 1891, laisse entendre que tout ne va pas bien au niveau de l'observance de certains missionnaires, par rapport aux normes de l'Ordre. Une Visite régulière par le Père Immédiat, l'abbé d'Elenberg, est programmée pour le mois de novembre ; elle ne met pas fin aux tensions. Ne se pliant pas aux prescriptions du Visiteur qu'il juge aller contre ses prérogatives – en quoi il n'a peut-être pas tort –, l'abbé est suspendu pour un an⁴⁵ et finit par donner sa démission en 1893 pour se dévouer comme simple moine dans une station qu'il fonde, Emmaüs⁴⁶.

L'œuvre n'en continue pas moins. Au Chapitre général de 1898, l'on se félicite et s'édifie de « l'importance que prennent chaque jour ce monastère et cette mission,

43 Né en Autriche (près de Bregenz) en 1825, prêtre diocésain, puis moine de Mariawald (1863-1867) et fondateur de Mariastern en 1869. Pendant quelque temps il cumula les titres de prieur de Mariastern et de Mariannahill.

44 Mais sur un malentendu, dû au fait que l'évêque parlait anglais, qu'il était traduit en français, puis du français en allemand. L'évêque a cru qu'il s'agissait d'un prêt et non d'un don. Il restera attaché à son interprétation, au grand dam de dom Pfanner.

45 Dom Pfanner, pour des raisons de santé, n'a pu participer au Chapitre d'union de 1892, Mariannahill est représenté par le P. Amand Schoelzig, maître des novices. C'est lui qui recevra les pouvoirs d'administrateur apostolique après la démission de l'abbé, puis sera élu abbé en 1894.

46 Faute de pouvoir parler la langue des zoulous, il ne peut être personnellement missionnaire.

une des plus belles de l'Afrique». Hélas, dom Amand, successeur de dom Pfanner, meurt en 1900. L'abbé d'Elenberg passe trois mois à Mariannahill, visitant l'abbaye et ses 24 stations. Il y a trouvé 100 choristes et 200 convers... ; il a procédé à l'élection du successeur de dom Amand, dom Gérard Wolpert. La communauté vit quand même dans des conditions particulières et elle demande plusieurs permissions importantes qui font hésiter le Chapitre général, mais qu'il accorde quand même. La première année du noviciat se passera en Allemagne, ce qui donne à penser que les vocations ne sont pas nécessairement africaines, loin de là ! Les sœurs missionnaires du Précieux Sang ont aussi leur maison de formation en Allemagne depuis 1901 ⁴⁷.

La situation s'aggrave à partir de 1904 : dom Gérard, voulant se consacrer davantage à la vie missionnaire en station, démissionne et le Chapitre décide de nommer un administrateur apostolique en la personne de l'abbé de Gethsemani, dom Edmond Obrecht, qui n'accepte que s'il a les pleins pouvoirs et si le P. Fabien Dutter, qui fut le premier cellérier de Cîteaux, l'accompagne. Cette mission durera trois ans et chaque année l'administrateur propose au Chapitre de prendre quelques mesures. Celui-ci demande à Mariannahill en 1905 qu'on finisse la construction du monastère, que chaque prêtre et chaque cellérier des stations y passent au moins 15 jours par an, qu'il y ait au moins deux prêtres par station, que les sœurs aient plus d'autonomie et moins de rapports avec les pères, que les permissions accordées soient réduites au nécessaire... On espère en 1906 que le « monastère sera animé du plus pur esprit cistercien ». Mais, en fait, l'administrateur rencontre la résistance de certains éléments de la Communauté qui le critiquent assez sérieusement, ce qui fait penser, en 1907, que leur vocation missionnaire l'emporte sur la vie monastique et qu'il vaut mieux qu'ils assument seuls leur propre orientation. Contrairement à la Commune Observance, la Stricte Observance se veut essentiellement vouée à la vie contemplative et s'accommode mal d'un ministère apostolique habituel et généralisé. Les religieux de Mariannahill sont invités à se concerter pour déterminer ce qu'ils veulent au juste. Réunis sous la présidence de l'évêque du Transvaal, à l'unanimité, moins deux abstentions, ils demandent de pouvoir s'ériger en congrégation particulière, avec un supérieur général propre. Leur souhait est pris en considération au Chapitre général de 1908 et par le Saint-Siège qui, le 2 février 1909, rend un Décret séparant Mariannahill d'avec l'Ordre en faisant de l'abbaye une collégiale avec un prévôt à sa tête. Le 24 mai suivant, dom Franz décédait en odeur de sainteté, personnellement assez attristé, sans doute, de la séparation qui était devenue inéluctable. La Congrégation prendra sa

⁴⁷ Dom Pfanner édite une revue *Myosotis*, destinée à faire connaître son œuvre en Allemagne et en Autriche, ce qui lui attire moult dons et recrues de ces pays. On lui reprochera de ne pas la soumettre à la censure de l'Ordre. En revenant d'Europe après avoir participé au Chapitre général de 1891, il est accompagné de 39 postulants...

structure définitive avec les constitutions approuvées en 1936. Elle était devenue internationale.

Au Congo belge, une situation semblable se rencontre. On en parle au Chapitre général de 1904 en même temps que de Mariannahill, avec la même inquiétude. Les moines de Westmalle avaient répondu à la demande du roi des Belges, Léopold II, en 1894. Mais l'œuvre se développa beaucoup moins et elle n'aura son dénouement qu'en 1926, après une Visite de plusieurs mois, la première depuis la fondation, de dom Anselme Le Bail : il en sera parlé plus loin (§ 3.1.1.), bien que, déjà en 1905, à la suite d'une plainte du Saint-Siège sur la conduite des religieux, le Chapitre général ait pris une série de mesures à son égard.

LA MALADIE, LA GUERRE

L'année 1911 marqua un tournant dans la vie de dom Marre. Il se trouve à Igny en avril, quand avant Pâques, la maladie le cloue au lit. Au bout de deux mois, il se croit guéri, mais renonce au voyage de Rome qu'il avait envisagé. Une nouvelle crise le terrasse durant quelques jours, alors qu'il reprenait le collier, fin mai. Le médecin lui ordonne alors le repos complet, dom Augustin l'annonce aux abbés dans une circulaire du 11 juin, en demandant que pour les affaires importantes l'on s'adresse au Vicaire et pour les questions courantes, au Procureur. Il se sent assez fort, cependant, pour présider le Chapitre général de septembre. Mais, en fait, il ne guérira pas. Le cœur fera des siennes de temps en temps, de façon subite : une crise le frappe qui dure deux ou trois jours avec forte fièvre et il lui faut ensuite deux ou trois semaines de repos complet pour s'en remettre. Plus les années passent, plus les crises vont se rapprocher et l'empêcher d'entreprendre de longs voyages. A plusieurs reprises, surtout à partir de la Toussaint 1916, il devra repousser ou renoncer à aller à Rome comme il le désirait. Cela le handicape sérieusement. « Fort heureusement pour nous, note dom Symphorien, définitiveur, son activité intellectuelle n'a jamais baissé : dans ses plus grandes fatigues il a toujours conservé cette admirable lucidité d'esprit et cette précision qui le caractérisent à un si haut degré »⁴⁸

Il a pu passer l'hiver 1911-1912 à Rome, mais il ne fait pas de grands voyages en 1912, demeurant à Igny ou à Laval. Il y reçoit plusieurs abbés, venus le consulter. Il reprend en 1913 ses Visites régulières habituelles. Au mois de mai, il parcourt la Hollande et la Belgique. Arrivé le 5 à Westmalle, il en repart le 8 pour être à Bruxelles le 9, « après une Visite [régulière] menée bon train, écrit son secrétaire : notre RR.me était pressé et dom Hermann [l'abbé du lieu] non moins ».

⁴⁸ Lettre à l'abbesse de Laval, du 18 octobre 1911.

La Pentecôte se passe à Igny ; ensuite Mgr Marre descend à Blagnac et rejoint à petites journées Celenberg, où, s'ouvre la Visite régulière le 12 juin au soir : « Si le RR.me travaille comme d'habitude, note dom Fabien Dutter, son secrétaire, elle ne durera pas trop longtemps ». De fait, le 17 il est à la Fille-Dieu, mais avant le Chapitre général de septembre, il a le temps encore de passer à Cîteaux, Igny, la Grande Trappe, Melleray, Laval et Port-du-Salut. Après le Chapitre général et une halte à Igny, il passe l'hiver à Rome et rentre à Igny le 10 mai 1914. On tremble alors à l'idée des mesures d'expulsion que le nouveau gouvernement issu des urnes compte reprendre à l'encontre des maisons de l'Ordre vers le 14 juillet. La Mère abbesse de Maubec a été avisée que son monastère se trouve sur la liste des prochaines mesures de proscription ; Bricquebec et la Grande Trappe le sont aussi... Dom Chautard est parti au Brésil. Mgr Marre et son secrétaire regrettent son absence : « Nous sommes tellement habitués à compter sur lui ». L'absence est tactique, sur le conseil de Clemenceau : elle permettra de gagner du temps. On craint qu'il ne soit pas revenu pour le Chapitre général.

Mais de Chapitre il n'y en aura pas : la guerre éclate le 2 août. Le Procureur, dom Norbert Sauvage est mobilisé ; Mgr Marre, qui est alors à Igny, peut rejoindre Rome en octobre et y rester jusqu'en avril 1915, où des soins l'obligent à aller en Suisse, en logeant à la Fille-Dieu. Les mois qui vont d'avril 1915 à mars 1916 se partagent essentiellement entre la Fille-Dieu, Igny et Cîteaux. Sa santé est bien endommagée : malgré son esprit de soumission envers le Pape, il ne peut répondre à sa convocation en juin 1915 ⁴⁹. Il peut cependant accomplir en avril et mai 1916 le voyage à Rome auquel il aspirait, malgré les conditions difficiles des transports dans des trains bondés en pleine guerre. Les crises cardiaques se multiplient à partir de la Toussaint 1916, l'obligeant à rester à Igny. En quatre mois, écrit-il le 15 mars 1917, il en a subi quatre, « la santé est fort mauvaise, le cœur ne va pas ». Dom Fabien retourne seul à Rome durant l'hiver, et rejoint Mgr Marre à Laval en avril 1917: il y est parti, en effet, car ses nerfs ne supportaient plus la canonnade qu'on entendait sans cesse à Igny et, de plus, la correspondance y devenait difficile. Son frère, le P. Charles, l'a suivi à l'aumônerie de Laval ⁵⁰. C'est là qu'ils vont passer le reste de la guerre. L'inactivité forcée, entre ses crises, permet à l'Abbé général et à son secrétaire, qui est définitif, de commencer à étudier l'application à notre Ordre du nouveau Code de droit canonique promulgué le 27 mai 1917. Les Constitutions mises en accord avec le Code seront approuvées par le Chapitre général de 1921 et présentées alors au Saint-Siège.

49 Il veut lui confier l'administration de Casamari dépourvue d'abbé : c'est une histoire qui traîne depuis 1911 et le poursuivra encore.

50 Celui-ci est atteint de la maladie de Parkinson. Mgr Marre lui obtient en janvier 1919 un indult pour célébrer la messe assis. Il décédera à Cîteaux le 24 avril 1921, à 63 ans.

C'est à la fin d'août 1918 qu'il apprend le désastre d'Igny. Les 6 moines présents à Igny avaient dû fuir le 28 mai devant l'avance foudroyante des Allemands ; ils avaient rejoint leur maison mère, Sainte-Marie-du-Désert, en n'emportant que le minimum. Mais lorsqu'ils durent battre retraite quelques semaines plus tard, les Allemands firent sauter le monastère le 3 août. Un aumônier militaire campant dans les environs a pu sauver la chasse des reliques du Bx Gueric et quelques objets de valeur.

Sitôt la guerre terminée, Mgr Marre songe à convoquer le Chapitre général. Mais il veut que les Allemands puissent y participer et donc que le traité de paix soit signé, afin qu'il leur soit possible de passer la frontière. Ce Chapitre, en effet, est important à ses yeux, car il est décidé à y donner sa démission, sa santé étant trop altérée : « Mes crises de plus en plus fréquentes me rendent impossible tout travail prolongé » (20 juin 1919). Le retard de la signature des traités de paix oblige à le repousser jusqu'au printemps 1920 : il peut enfin se réunir le 28 mai.

Comme il en avait prévenu les abbés par une circulaire du 29 avril, et comme il l'annonce à l'ouverture du Chapitre, Mgr Marre présente sa démission pour raison de santé, après avoir donné son analyse de la situation de l'Ordre et rappelé les mesures que, selon son expérience, le Chapitre général devrait se fixer comme objectifs. Il fait aussi le bilan de son administration et indique qu'il a doté la maison générale d'un capital dont les intérêts subviennent à ses dépenses. Mais, à l'instigation de l'abbé vicaire, dom Bernard Chevalier, abbé de la Trappe, l'assemblée déclare que le moment n'est pas encore venu pour lui de déposer la charge du généralat ⁵¹. Il continue donc, mais au ralenti.

Mgr Marre, qui ne cesse pas d'être abbé d'Igny s'occupe de sa communauté. Il a dû, à regret, rappeler trois religieux qui essayaient de reprendre pied à Igny dans des baraquements, car les conditions n'étaient pas réunies pour y vivre de façon saine. Seul reste le P. Bonaventure, pour garder les ruines. La communauté est dispersée, mais demeure avec tous ses droits. Provisoirement, espère-t-on, elle se regroupe dans des locaux mis à sa disposition à Cîteaux même ⁵² et c'est là que Mgr Marre passe les années 1921-1922, sauf deux séjours à Rome en novembre 1921 – cela faisait plus de cinq ans qu'il ne s'y était rendu – et en mai 1922, qui furent l'occasion d'être reçu en audience par Benoît xv, puis par Pie xi ⁵³. Ce dernier

51 A cette époque, on concevait difficilement qu'on abandonne son poste pour des raisons de santé. Benoît xv aurait dit : « Si le Général ne peut plus visiter les maisons, qu'il gouverne l'Ordre de son fauteuil » et Pie xi : « Vous auriez péché si vous aviez insisté pour qu'on accepte votre démission ». Pourtant il était si sûr d'obtenir gain de cause qu'il avait demandé et obtenu une délégation pour que le nouvel élu soit confirmé illico par le Vicaire et puisse présider de suite les travaux du Chapitre.

52 Le principe en est acquis le 20 juillet 1920. L'installation se poursuivra jusqu'en novembre.

53 Dom Fabien va se retremper dans une ambiance monastique à Gethsemani de la mi-octobre 1921 au début de mai 1922. Il rejoindra Mgr Marre à Rome et y restera jusqu'à la mi-juillet.

voyage aura pour but de présenter à l'approbation du Saint-Siège les Constitutions des moines mises à jour.

Au Chapitre de septembre 1922, qui suit de peu une énième crise cardiaque, Mgr Marre compte bien présenter de nouveau sa démission. Il n'a pas préparé un long discours d'ouverture, mais exhorte une ultime fois ses pairs à leurs responsabilités de Visiteurs et de Capitulants, et notamment à « avoir le courage basé sur la charité fraternelle de prendre les sanctions nécessaires pour punir les fautes, pour corriger les négligences et pour réprimer les abus ». C'est vers la fin que, dans une lettre lue par le Vicaire, Mgr Marre présente sa démission, en faisant état d'une dégradation de sa santé : de plus, la crainte que peuvent susciter les événements politiques en France – la gauche est susceptible de revenir au gouvernement – font souhaiter qu'on procède sans tarder, tant qu'il est possible de se réunir, à l'élection d'un Abbé général qui soit en mesure de les affronter. L'Assemblée se résoud à accepter cette démission. Mgr Marre continue de résider à Cîteaux avec ses fils d'Igny. Son successeur, dom Ollitrault de Kéryvallan, obtient de Pie XI la promesse qu'il sera élevé au rang d'archevêque. Il a fallu attendre quelque peu, mais la distinction est accordée le 16 août 1923. Lorsqu'il fut averti quelques mois auparavant de la démarche de l'Ordre, dont le résultat ne faisait aucun doute, Mgr Marre fut catastrophé, redoutant la responsabilité devant Dieu de ce nouveau titre qui, pourtant, n'entraînait aucune charge pastorale particulière⁵⁴. Cette réaction est bien caractéristique de son tempérament spirituel.

Il ne perd pas de vue la reconstruction d'Igny, comptant sur les dommages de guerre. En 1926, il est possible de les toucher à condition de rebâtir. Il faut saisir l'occasion. Il avait cherché en vain, dès 1921, à obtenir du renfort en personnel ; il avait même accepté l'idée qu'un autre abbé fasse une fondation nouvelle à Igny. Mais, devant l'échec de ses tentatives, il se tourna vers la communauté de Laval qui accepta de prendre la suite des moines à Igny. Dom Marre se préoccupe des premiers travaux, il s'intéresse au plan de la nouvelle construction, et se fait aider du P. Hippolyte Verrier, aumônier des moniales de Laval, qu'il nomme comme son successeur à la tête de la société civile d'Igny, jamais dissoute. Le nouvel Igny sera bien l'œuvre de Mgr Marre, même si elle n'aboutira qu'après sa mort et avec une autre communauté. C'est en effet un peu tard pour sa propre communauté qui n'a pas pu se recruter là où elle est confinée et qui a pris de l'âge. Tout en regrettant que la reprise d'Igny n'ait pas pu se faire plus tôt, prenant acte de l'impossibilité à laquelle on était rendu, « s'inclinant devant la décision qui consacra la mort

54 « Je suis écrasé par cette distinction bien imprévue et qui m'épouvante. Est-ce que le bon Dieu veut que je sois récompensé ici-bas du peu de bien que je puis avoir fait, se réservant d'exercer sa justice envers moi dans l'autre monde ? Je me le demande avec terreur... J'accepte la croix en demandant humblement pardon de mes péchés » (lettre du 23 décembre 1922 à dom Ollitrault).

de leur communauté», les survivants ont donné leur accord en juillet 1926 pour que tous les biens d'Igny soient dévolus à la communauté de Laval⁵⁵. La "mort" d'Igny comme communauté masculine fut confirmée par un acte du Chapitre général de 1927 et un décret du St-Siège. Mgr Marre n'était plus alors de ce monde. Il est décédé quelques jours avant l'ouverture du Chapitre général, à 74 ans, le 6 septembre 1927, de façon assez précipitée, au cours d'une opération de soi assez bénigne, mais qui cachait une infection qui devait être assez généralisée et l'avait cloué au lit depuis les derniers jours d'août. Les obsèques eurent lieu le 9 septembre à Cîteaux sous la présidence d'un évêque auxiliaire de Reims, représentant le Cardinal-archevêque empêché, et en présence de l'Abbé général et de beaucoup d'abbés qui arrivaient à Cîteaux, pour le Chapitre général.

55 Sous réserve d'une dotation annuelle versée à chaque ancien religieux d'Igny, selon le statut de 1924, dotation fixée à 1000 Fr-or par le Chapitre de 1927.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

| Année | Date | Mgr Marre et l'Ordre cistercien | Événements extérieurs |
|--------------|---|---|---|
| 1853 | 16 novembre | Naissance en Aveyron (France) | |
| 1872 | 26 décembre | Entre à Ste-Marie-du-Désert | |
| 1876 | Janvier 25 mars 21 septembre | Parmi les fondateurs d'Igny Profession simple (perpétuelle)* Sous-diacre, pendant la consécration de l'église | |
| 1877 | | Diacre ; Prêtre le 18 novembre | |
| 1879 | 22 mai | Profession solennelle | |
| 1880 | | Menaces d'expulsion | Lois contre les Congrégations |
| 1881 | 25 février | Prieur (supérieur) d'Igny | |
| 1886 | 28 août 6 septembre | Igny érigé en abbaye. Dom Marre abbé d'Igny (jusqu'à sa mort) | Mgr Langénieux, de Reims élevé au cardinalat en juin |
| 1892 | Octobre | Chapitre d'union des trois Congr. Trappistes | |
| 1893 | | Au congrès eucharistique de Jérusalem | |
| 1900 | 19 août | Consacré évêque (auxiliaire de Reims) | |
| 1901 | Juillet | | Loi exigeant une autorisation pour les Congrégations |
| 1902 | 30 juillet | Lettre <i>Non mediocri</i> de Léon XIII | Gouvernement E. Combes |
| 1903 | 20 juillet 4 août | | Décès de Léon XIII Election de Pie X |
| 1904 | 18 août 8 octobre | Décès de dom Wyart Election de Mgr Marre comme Abbé général | |
| 1909 | | Voyage en Amérique du Nord (USA et Canada) Mariannahill se sépare de l'Ordre | |
| 1911 | Avril | Premières graves crises cardiaques | |
| 1914 | 2 août 20 août 3 septembre | Mai-oct. à Igny ; octobre-avril 1915 à Rome | Début de la 1 ^{re} guerre mondiale Mort de Pie X Élection de Benoît XV |
| 1915 | | (après Rome) Fille-Dieu, Igny, Cîteaux | |
| 1916 | | Avril-mai à Rome, ensuite Igny | Bataille de Verdun |
| 1917 | | Depuis le printemps à Laval | 27 mai Code de droit canonique |
| 1918 | | 3 août, destruction d'Igny | 11 novembre : armistice |
| 1920 | 28 mai 5 juin Novembre | Ouverture du Ch. général d'après guerre Mgr Marre offre sa démission d'Abbé général Refus du Chapitre général Igny est installé dans une dépendance de Cîteaux | |
| 1922 | 22 janvier 6 février 18 septembre | La démission de l'Abbé général est acceptée | Mort de Benoît XV Election de Pie XI |
| 1923 | 16 août | Archevêque titulaire de Mélitène | |
| 1926 | | Les moines d'Igny cèdent leur propriété à Laval | |
| 1927 | 6 septembre | Décès de Mgr Marre à 74 ans | |

2.4. QUELQUES FIGURES D'ABBÉS DES 40 PREMIÈRES ANNÉES DE L'ORDRE

2.4.1. Dom Vital Lehodey (1857-1948), abbé de Bricquebec 1893-1929

Dom Vital Lehodey est né le 17 décembre 1857 en Normandie. Il fut baptisé le lendemain et reçut le prénom d'Alcime. Il était le cinquième garçon d'une famille d'artisans ruraux, mais les deux aînés moururent en bas âge à quelques jours d'intervalle, de la même maladie, sans doute. Une petite sœur naquit trois ans après Alcime, qui mourra à deux ans, peu après son père décédé à 42 ans en juillet 1862. Alcime n'a alors que 4 ans 1/2. La situation au foyer est critique : la mère doit assurer la subsistance de tous, mais elle s'attache par dessus tout à faire de ses fils des chrétiens convaincus. Avec ses frères, Alcime fréquente une petite école communale tenue par un bon chrétien, chantre à l'église, qui veille tout particulièrement sur les enfants qui aspirent au sacerdoce. Car Alcime, très tôt, semble manifester les signes d'un appel de Dieu à son service. Il écrira dans son autobiographie : « Dès mes plus tendres années, c'est vers lui que [le Bon Dieu] a tourné mes pensées et mes aspirations. Je n'ai jamais désiré autre chose que d'être tout à lui seul ». Il fait sa première communion à 11 ans et demi et communique alors à tous les fêtes. Comme il aurait aimé pouvoir profiter des dispositions que prit un peu plus tard Pie X, sur la communion précoce et fréquente ! Six mois plus tard, son curé commence à lui apprendre le latin ; puis il fréquente le petit séminaire installé à Mortain dans les locaux de l'Abbaye-Blanche, une ancienne abbaye cistercienne de Normandie, abandonnée depuis la Révolution. De là il passe tout naturellement, en octobre 1876, au Grand séminaire de Coutances, tenu par des prêtres de Saint-Sulpice, très vénérés dans le diocèse. Le sous-diaconat l'engage à Dieu définitivement le 21 décembre 1878 ; il est diacre un an plus tard, et prêtre le 18 décembre 1880⁵⁶. Engagé dans le ministère paroissial il en accomplit les actes, comme on les comprenait alors : prédication aux messes, catéchisme, confessions, visites des malades, etc. Mais au bout de neuf ans, il sent un attrait pour la vie monastique, voulant se consacrer davantage à sa sanctification en s'astreignant à une discipline plus rigoureuse et stimulante.

L'évêque consent à le laisser partir, bien qu'il le regrette comme étant l'un des meilleurs théologiens de son diocèse, et c'est le 25 juillet 1890 que l'abbé Lehodey

⁵⁶ L'âge canonique était pourtant de 24 ans, selon les décrets du Concile de Trente.

arrive à Bricquebec. Cette Trappe a été fondée en 1824 par un prêtre diocésain, l'abbé Augustin Onfroy, avec l'aide de moines du Port-du-Salut. Lors de la prise d'habit, il reçoit un nouveau nom, celui de Vital, fondateur de la Congrégation normande de Savigny qui en 1147 fut affiliée à l'Ordre de Cîteaux, dans la filiation de Clairvaux. L'Abbaye-Blanche, où le jeune Lehodey se forma durant cinq ans, fut fondée par la sœur de saint Vital.

Son Père Maître est plus jeune que lui, mais cela ne semble pas l'avoir gêné. Cependant l'abbé, dom Germain Furet, avant même la fin de son noviciat, l'utilise au secrétariat, pour l'initier à l'administration temporelle ; il est en contact avec un moine qui bavarde et critique beaucoup et cela le trouble : si c'est cela la vie monastique, ce n'est pas la peine de quitter le ministère apostolique ! Il apprend vite à faire la part des choses et à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Le 20 août 1892, il émet ses vœux simples (perpétuels). Dès le lendemain, il est nommé prieur de la communauté, pour aider l'abbé dont la santé était compromise depuis six ans.

De fait, l'abbé décède brusquement le 19 octobre 1893. Le prieur n'ayant pas encore fait profession solennelle ne peut être élu abbé, mais il est nommé supérieur provisoire par le Père Immédiat. Sans doute, n'ayant pas d'expérience et formé à l'austérité, il manqua de discrétion dans les débuts, il le confessera plus tard. Pour qu'il puisse participer au Chapitre général du 12 septembre en qualité d'abbé, un indult lui permet d'anticiper sa profession solennelle de six semaines : elle a lieu le 7 juillet 1895. Le lendemain c'est l'élection abbatiale. Onze moines dans les ordres sacrés y participent : dom Vital est élu à l'unanimité des voix. Il reçoit la bénédiction abbatiale le 1^{er} août.

RÉSUMÉ DE SA DOCTRINE SPIRITUELLE : DE LA PEUR VERS LA CONFIANCE
ET L'AMOUR : UN CHEMIN QUI TOURNE...

(par P. Yann Leroux, moine de Bricquebec)

Dans son autobiographie, dom Vital résume ainsi son expérience :

« J'avais cherché la sainteté de prime abord dans les austérités, et certes elles ont leur prix et nous devons nous y porter avec amour ; plus tard, je crus la trouver dans les voies de l'oraison, dans l'union la plus intime de l'esprit et du cœur avec Dieu, et c'était un réel progrès ; et maintenant je m'efforce de l'obtenir par la sainte petitesse, avec l'obéissance filiale et le confiant abandon. C'est assurément beaucoup mieux. Y a-t-il quelque chose de plus élevé ? Jusqu'ici je ne le crois pas. » (voir bibliographie, éd. M. Niaussat, p. 124)

Cette présentation va reprendre les trois étapes de ce « chemin qui tourne ». Les citations seront extraites de l'autobiographie sauf une tirée de son carnet de retraite.

1. « *De prime abord* » : la peur, le devoir et la recherche des austérités

Sa mère, seule pour élever dans la pauvreté trois jeunes garçons après les décès de son mari et de trois enfants, est trop occupée pour lui manifester de la tendresse. Les années au petit séminaire ? « Ce furent les moins bonnes de ma vie ». Il lui arrive de rencontrer des « justiciers » au confessionnal. Le scrupule s'installe au fond de son cœur. Ne pouvant se confier en Dieu, il a peur de lui et en restera meurtri toute sa vie. « Comme tant d'autres [...] j'étais porté à voir en Dieu le Maître et le Justicier plutôt que le Père et le Sauveur ». Prêtre diocésain de 1880 à 1890, il ressent les responsabilités de ce ministère. Dieu l'attire « par le désir d'une plus grande sécurité et surtout par l'espoir de la sainteté [...] La Trappe eut aussitôt mes préférences par sa vie d'austérité et par son observance plus intégrale de la Règle [...] Il me souvient qu'en approchant du monastère, je pensais combien il est bon de vivre avec des saints et meilleur encore de travailler à l'être soi-même et je disais à Notre Seigneur que s'il m'accordait cinquante ans de vie religieuse j'espérais le devenir ». Il se lance dans les mortifications : châtier son corps le rassure car il montre ainsi à Dieu ce qu'il est capable de faire pour lui. Il devient supérieur en 1893, trois ans après son entrée, et le restera trente-six ans. Il tient à être « le premier partout » et se sent « l'ambition d'aider Notre Seigneur à former quelques saints ». Tous doivent faire comme lui. Son inquiétude le pousse à faire davantage pour ne pas risquer de faire moins. Il confond but et moyens, sainteté et recherche des austérités. Cette fuite en avant le mène en dépression nerveuse. De plus, le nouveau supérieur se trouve embarqué malgré lui dans l'aventure des fondations au Japon. Sa générosité est contestée lors d'un Chapitre général. Après huit années à Bricquebec, le voilà chargé de trois monastères, dont deux au bout du monde ! Entre 1900 et 1909, la révision du *Directoire Spirituel* lui demande un gros effort.

2. « *Un réel progrès* » : la douceur de l'Enfant Jésus l'initie
à une vie d'oraison plus simple

« Je veux être doux à ce Dieu sévère, sourire à ce Dieu irrité, me jeter dans les bras de ce Dieu qui me repousse, vous faire mille tendresses, adorer vos divins caprices et bénir vos apparentes cruautés » (Carnet de retraite). Comment sortir d'une telle image du Dieu ? La « grâce des grâces » est l'entrée de l'Enfant Jésus dans sa vie en 1895 : « Personnellement, je ne l'ai jamais vu ni entendu. Tout se passe entre nous

dans l'ordre de la foi. De temps à autres, il me fait sentir plus vivement sa présence et son action ; le voile qui le cache se fait transparent ; ce n'est pas certes la claire vision, ce n'est plus tout à fait l'obscurité de la pure foi [...] pour l'ordinaire, il se contente d'attirer le cœur, et par le cœur, l'esprit et la volonté, mais il se tient caché [...] Il s'est fait tout petit afin que je n'aie pas peur de vivre avec lui ». Dom Vital retrouve l'une des expressions de l'esprit cistercien primitif. Tout ce qui se trouve, comme en miniature, dans sa douce enfance, est à l'infini dans le Verbe. Et, puisque le Verbe est la *Splendeur du Père et l'Image de sa Bonté*, « en apprenant mon Petit Jésus, j'apprends aussi son Père et l'Esprit-Saint: ils sont tous les trois une seule et même infinie charité. La douce Enfance de mon Petit Jésus a donc été pour moi comme *la Belle Porte* (Ac 3,2) par où il m'a introduit quelque peu, si peu hélas ! dans le sanctuaire intime de sa divinité ». Une précision intéressante : « C'est vers son âge de cinq ans que mon Petit Jésus m'attire ! » Il avait en effet le même âge quand il a perdu son père... Il s'emploie à démontrer à l'Enfant Jésus, le seul dont il n'a jamais eu peur, qu'il est aimé : « Ma vie se passe à lui faire des multitudes d'actes d'amour, de confiance et d'abandon, d'amour surtout [...] Pour soutenir et stimuler ma bonne volonté, je compte sur notre chapelet, mes petits actes, afin de ne pas descendre au-dessous de la mesure que je me suis fixée et qui est allée toujours grandissante. À présent, pour la remplir, je dois m'y mettre dès la première heure du jour, et ne perdre aucun de mes moments libres ».

C'est l'Enfant-Dieu qui lui apprend à quitter l'oraison discursive : « A peine fut-il entré dans ma vie qu'il me trouva très novice en fait d'oraison. Mais il m'attira vers lui par la suavité de sa présence et de son action. Il m'ôta la facilité de faire des affections variées et compliquées et tout en me laissant une abondance de considérations pour le service des âmes, il me réduisit pour mon propre compte à l'impuissance de méditer. Il m'attirait vers lui avec force et suavité au dedans de mon âme ou bien il me faisait regarder longuement ses images ». Toutefois il ajoute : « Je n'ai jamais su me tenir en sa présence dans un profond silence [...] mais c'était Lui à n'en pas douter, qui me fournissait les sentiments et les paroles. Il se conciliait par là mon cœur et se l'unissait plus étroitement ». Confondant encore une fois moyen et but, dom Vital s'investit à fond dans l'oraison et lui consacre même en 1906 un épais volume. Mais ce n'était qu'« un réel progrès » : il s'en apercevra plus tard.

3. « C'est assurément beaucoup mieux : je m'efforce... par le confiant abandon »

Si dom Vital aimait Dieu à l'envers, l'Enfant Jésus l'amène à aimer à l'endroit. Il perçoit « une certaine complaisance » en lui-même « à l'occasion de ces grâces ». La peur de ne pas mériter les faveurs de l'Enfant Jésus l'incite à redoubler d'efforts.

Et quand ce dernier lui propose de changer sa voie, dom Vital répond : « Tout ce que vous voudrez pourvu que je ne vous offense pas ». L'Enfant Jésus lui indique ce nouveau tournant pour son bien mais il craint tellement de l'offenser qu'il se méfie. « C'est une nouvelle période d'une vingtaine d'années qui commence aussitôt. Les épreuves vont affluer mais avec des grâces d'abandon ». Avec douceur, l'Enfant-Dieu l'entraîne ainsi dans ce monde de l'Amour où tout est prévenance de la tendresse divine. Voilà la raison du Saint Abandon ! En effet, que dire et que faire si l'amour de Dieu pour nous n'a pas d'autre cause que la joie qu'il éprouve à nous rendre heureux ? Que dire et que faire si rien de notre part ne peut provoquer ni justifier, ni nécessiter un tel amour ? Tout va s'ordonner et se simplifier. Dom Vital découvre le sens profond de la Règle de saint Benoît : « A mesure que mes idées se mûrissaient, je remarquai spécialement le chapitre de l'humilité qui est la quintessence de la Règle, l'obéissance qu'elle nous recommande à tout propos et la charité fraternelle avec le support mutuel [...] A mesure que cette bienheureuse attitude d'âme qui constitue l'enfance spirituelle ira se perfectionnant, elle s'épanouira comme naturellement dans l'amour et la confiance qui donnent tant de charme à l'enfant, et par suite dans l'obéissance filiale et le Saint Abandon qui sont la grande voie de la sainteté. Mais tout cela je ne l'ai vu et bien compris que beaucoup plus tard ». Au terme des cinquante années de vie monastique qu'il réclamait pour devenir saint, la paralysie le frappe. Il ne cache rien du drame qu'est pour lui cette épreuve qui dure cinq longues années : « Cet état d'infirmité me laisse soumis à un continuel assujettissement, à un état d'humiliation et d'abjection que je redoutais plus que la mort ». La peur incite jusqu'à la fin dom Vital à se demander si l'Enfant Jésus l'aime vraiment. En tâcheron de la sainteté, il s'efforce de renoncer à compter sur lui-même : c'est le plus difficile ! « Il faut croire que le Saint Abandon n'est pas facile à apprendre et que j'ai été un pauvre écolier puisqu'il [l'Enfant Jésus] a jugé nécessaire de m'exercer de tant et tant de façons ».

La longue vie de ce « petit abbé » (1,54 m !) qui a su corriger l'esprit pessimiste et trop exclusivement pénitent du *Directoire spirituel* rayonne au-delà des communautés cisterciennes. Les personnes volontaristes admireront son ascétisme héroïque, d'autres s'attarderont sur les modalités des interventions de l'Enfant Jésus, mais leur relation durant plus de cinquante ans montre surtout l'obstination divine à vouloir des hommes libres. Dom Vital en témoigne, non parce que le saint abandon fut une attitude spontanée chez lui, bien au contraire, mais parce qu'il a parcouru un long « chemin qui tourne » particulièrement significatif. Nous ne pouvons pas être source d'amour nous-mêmes mais seulement des miroirs de l'amour divin, et encore, des miroirs cassés. Avec son psychisme demeuré ultra blessé, dom Vital est entré de plain-pied dans le Royaume grâce à l'Enfant Jésus. L'édition de son *Autobiographie*, maintenant réalisée, permet à tous de mieux per-

cevoir le patient travail de la grâce en lui... et en chacun de nous pour apprendre l'amour « à l'endroit ».

L'ACTION DE DOM VITAL DANS L'ORDRE

Les fondations japonaises. Dom Bernard Favre, prieur de N.-D. de Consolation en Chine, croyant pouvoir s'autoriser d'une permission obtenue du Chapitre général de 1891 de sa Congrégation, a promis au Vicaire apostolique de Hakodate, de commencer une fondation au Japon dans le Hokkaido en octobre 1896. Mis devant le fait accompli le Chapitre général de cette année accepte cependant le principe de la fondation, tant de moines que de moniales. Mais il faut trouver les fondateurs et fondatrices. Pour ce qui est des moines, dom Bernard en obtient cinq ainsi qu'un novice et un convers de diverses communautés ; il installe tout son monde au Japon en octobre, puis retourne en Chine... Avant le Chapitre général, il était passé à Bricquebec et avait sans doute allumé une étincelle missionnaire dans le cœur du prieur, P. Gérard Peullier, qui s'ouvrit à son abbé de son désir d'aller au pays du Soleil levant. Il fut nommé par dom Wyart, supérieur du groupe déjà sur place, qu'il rejoignit en janvier 1897. Mais la suite de l'histoire, c'est qu'en janvier 1898 il est demandé à dom Vital de prendre la paternité du nouveau monastère. Après quelques objections, la communauté et son abbé acceptent. La mesure sera entérinée au Chapitre général suivant en avril 1898 : la paternité de Bricquebec s'étendra aussi sur les trappistines, venues d'Ubexy s'installer à une trentaine de kilomètres de N.-D. du Phare. Sans tarder, dom Vital envoie en renfort deux prêtres et un troisième comme aumônier des trappistines, ainsi qu'un convers...

Il n'est pas dans notre propos de faire l'histoire des monastères du Japon, qui ne démarra vraiment qu'après une ou deux décennies. Disons seulement que le dévouement et le discernement de dom Vital Lehodey ont été décisifs sur le bon départ du monachisme cistercien au Japon, même si sa santé ne lui permettra pas d'assurer par lui-même les Visites régulières, après celles de 1900 et 1909 qui lui prirent chacune plusieurs mois, avec certaines traversées éprouvantes de l'océan qui délabrèrent pour longtemps son estomac. Ces fondations ont demandé à Bricquebec beaucoup de sacrifices en personnel et en argent. La santé de son abbé est gravement atteinte en 1910-1912, à cause, avoue-t-il, d'un surmenage excessif où il n'a pas su garder la juste mesure. Les forces lui revinrent peu à peu, mais pas complètement et il aura souvent à passer par certains états de dépression plus ou moins accentuée.

Parmi les missions que le Chapitre général lui confie, il y a la **révision du Directoire spirituel** de 1869, qui ne répond plus aux évolutions de l'Ordre. C'est

en 1900 que ce travail est confié à dom Vital, signe de l'estime dont il jouissait parmi ses collègues.

L'origine lointaine des Directoires se trouve dans les *Consuetudines* publiées par divers Ordres monastiques pour intégrer et adapter la Règle et les Us. On connaît les coutumiers des VII^e-XII^e siècles (*Consuetudines Farfenses, Cluniacenses, Cassinenses, Sublacenses, Vallombrosae* et autres), qui contribuèrent tellement à promouvoir l'observance et l'uniformité de la vie monastique à travers les diverses nations européennes⁵⁷. Cîteaux publia aussi ses applications concrètes de la Règle. Les documents fondateurs comprennent, à côté de récits historiques et hagiographiques, les collections de *Statuta-Institutiones-Capitula*, qui relatent les observances caractéristiques de Cîteaux, selon les décisions prises progressivement par les Chapitres généraux. A l'époque moderne jusqu'à Vatican II, l'Ordre s'est constitué un "corpus" juridique et spirituel comprenant les Constitutions, approuvées par le Saint-Siège, document fondamental qui établit les bases de l'Ordre, et d'autres livres : rituel ou cérémonial, livre des Us, livres de la Liturgie des Heures...

Mais le « Directoire » n'est pas à proprement parler un livre juridique. Il se présente plutôt comme un mode d'emploi des normes : comment bien les vivre. Tout en rappelant ces normes, il développe les principes théologiques et spirituels qui les motivent et les fondent. C'est en quelque sorte un document privé, interne à un Institut qu'il exprime, pour son bon fonctionnement. Au XVII^e siècle, les deux Directoires de ce type les plus influents furent ceux de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal. Dom Augustin de Lestrangé composa pour les novices de la Trappe un livre d'Instructions contenant des « conseils spirituels, tirés de différentes œuvres » (à la façon des anciens florilèges).

Sollicité par d'autres abbés, celui de Melleray, dom Antoine Bernard, demanda en 1861 à son prieur, P. Benoît Moyne, ancien chanoine d'Avignon, attiré à la Trappe par son esprit de rigueur et d'austérité, de préparer un projet de Directoire. La nouvelle œuvre est soumise en 1868 à une commission qui le juge « un bon livre » et permet son impression. Lors d'un Chapitre qui réunissait les trois Congrégations trappistes en 1869, il fut offert à chacun des participants. Il fut diversement apprécié. Certains l'estimèrent et l'utilisèrent dans la formation des novices. D'autres regrettèrent son excessive sévérité et son esprit trop exclusivement pénitent. Cet esprit résultait sans doute d'une dépréciation du corps et d'une défiance à son égard : il était considéré plutôt comme un ennemi ou un piège (p. 480). La défiance s'étend même à tout ce qui est « naturel », puisqu'il fallait craindre jusqu'au parfum des fleurs (p. 262) ! Certes, il sait que toute l'observance doit être

57 Ambrogio SANNA, OFMConv, *Direttorio*, Dizionario degli Istituti di Perfezione 3, EP, Roma, 1976, 524-530.

inspirée par la charité : c'est elle qui rend le joug léger à porter et confère l'onction. Les trappistes sont des êtres joyeux. Mais l'amour est trop vite assimilé à l'immolation du sacrifice. Le moine vient « du monde dans la solitude *uniquement* pour souffrir » (p. 319) et le but du directoire, dit la préface, est de « donner les moyens les plus variés de nous faire d'une vie de travaux une vie de sacrifices » (p.4). Le moine « dispute avec la nature en toutes choses pour ne lui accorder que le strict nécessaire et faire trouver une matière de sacrifice jusque dans la satisfaction des premiers besoins » (p. 35). « Faire de chacune de ses actions une pénitence, c'est-à-dire faire tout avec tant d'exactitude qu'il y ait toujours quelque chose à souffrir » (p.341), au point, par exemple, que le conseil est donné au religieux d'arrêter sa vue de préférence sur les objets tristes et lugubres, les personnes les moins plaisantes, en la détournant de ce qui pourrait la satisfaire (cf. p. 318) ! Dès la prise d'habit, le novice « se considérera comme une victime déjà séparée du monde et prête à être dépouillée et immolée » (p.62), et cela est encore plus vrai, est-il dit, pour les convers dont la couleur de l'habit exprime qu'ils sont « des hommes *exclusivement* pénitents » (p.58) !

Le Chapitre général désirait s'affranchir de cet esprit et chargea dom Lehodey de réviser le Directoire en ce sens⁵⁸. L'Abbé général, dom Sébastien Wyart se fait l'interprète de ce désir en lui écrivant le 5 avril 1901 : « Laissez-moi vous prier de nous donner un jour ce Directoire non trappistique (*sic*), mais tout à fait cistercien ». Et il précise le 5 juin suivant :

« Ne craignez pas d'en modifier la composition, d'en retrancher des chapitres, d'en composer de nouveau. Rédigez-le, ayant constamment sous les yeux la Sainte Règle, les Constitutions, les Us, comme l'eussent composé nos premiers ancêtres. Que ce soit un livre rempli de l'esprit de saint Benoît. Faites disparaître le nom de trappiste, et remplacez-le par le vrai nom de cistercien. C'est important si nous voulons obtenir l'uniformité et l'unité en tout point dans notre Ordre. »⁵⁹

Celui-ci se mit à l'œuvre aussitôt, mais il fut retardé par la maladie et de multiples occupations : l'ouvrage ne fut présenté à l'examen des censeurs qu'en 1908-1909.

Il reprend, sans le modifier, le plan de l'ancien directoire, qui suit les étapes de l'engagement monastique (postulat, noviciat, profession), et, après avoir rappelé les devoirs généraux de la vie monastique, s'attache à en suivre le déroulement au

58 A la fin du siècle, en certaines communautés, ce Directoire était quelque peu délaissé.

59 Lettres citées par Bruno BRARD, *Dom Vital Lehodey*, Paris, 1973, pp. 90-91.

long de la journée, de la semaine, puis de l'année et enfin à l'heure de la maladie et de la mort.

Certaines pages, un peu moins de 30%, a-t-on compté⁶⁰, sont inchangées, mais en beaucoup dom Lehodey élimine les réflexions du genre de celles qui ont été citées plus haut et qui manifestaient une conception de la vie monastique trop finalisée par la recherche de la souffrance et de la pénitence, même si c'était par amour. Il en prend souvent le contre-pied, disant par exemple avec saint François de Sales que ce n'est pas une règle générale de faire tout ce qui répugne⁶¹. Il centre davantage l'attention sur la prière et la contemplation et prêche la confiance plus qu'une certaine crainte quelque peu jansénisante : l'ancien directoire voyait des dangers partout et il exhortait beaucoup à prendre garde à ne pas tomber... Dom Lehodey est plus positif dans ses conceptions ; il ne reprend pas le long examen de conscience (plus de 11 pages !) que l'ancien directoire ajoutait en annexe du livre. Il nuance sa pensée sur les humiliations arbitraires, en supposant chez le supérieur le désir positif de conduire à l'abnégation. Il est plus prudent et modéré dans la recommandation des pratiques pieuses et exercices de dévotion qui risquaient de prendre le temps de la *lectio*.

Dom Lehodey se sentait sans doute un peu bridé par les développements de l'ancien Directoire qu'il suivait d'assez près ; il choisit de donner libre cours à ses conceptions en écrivant une longue introduction en sept chapitres qui brossent un aperçu de la vie spirituelle et de ses étapes, jusqu'à sa « perfection », laquelle est la sainteté dans l'amour. Il y affirme que la contemplation est la fin première, essentielle, immédiate, à laquelle toutes nos observances sont subordonnées. Certes, l'esprit de pénitence est aussi une des composantes de la vie spirituelle, mais ce n'est pas la note juste, dit-il, de toujours rechercher la souffrance et de se priver des satisfactions permises.

On peut retrouver dans cette introduction un écho de la propre expérience de son auteur, telle qu'elle a été évoquée ci-dessus. Adonné lui-même à l'austérité dans un premier temps, jusqu'à ruiner sa santé (à l'exemple de saint Bernard), il fit en 1895 la célèbre expérience de la visite du Verbe-Enfant ; ce "Verbe abrégé" entré silencieusement dans sa vie, la modifia profondément, la faisant entrer dans la contemplation, puis dans un esprit de confiance et d'abandon filial, qui n'enlevait rien à l'austérité de sa vie.

Le Directoire sera de nouveau revu en 1924 par le même dom Lehodey, alors affligé dans sa santé, pour le mettre en accord avec le nouveau Code de Droit canonique de 1917. Après Vatican II, la rédaction des nouveaux textes juridiques

60 Selon Bruno BRARD, op. cit. p. 98.

61 Mais il conserve la crainte du parfum des fleurs, tout en supprimant la mention de la non-convenance de la culture des fleurs, même pour orner l'autel.

est faite d'une manière plus spirituelle, qui rend inutile un Directoire. Il faut bien reconnaître que le style de celui-ci nous apparaît quelque peu suranné. Nous préférons évoluer avec un peu plus de liberté d'esprit.

LES VOIES DE L'ORAISON MENTALE

Bien que le Directoire parle de l'oraison, il le fait de façon trop sobre au gré de dom Lehodey, qui, en même temps qu'il s'attèle à la révision de celui-ci, prépare ce qu'il appelle un Directoire de l'oraison mentale. Le livre s'adresse spécifiquement aux cisterciens et il est divisé en trois parties : Notions générales – Méthodes ou équivalents – Contemplation mystique.

La première rédaction est prête en 1902 et soumise au censeur de l'Ordre, qui, en l'occurrence, se trouve être dom Symphorien Bernigaud. L'échange de points de vue avec celui-ci porte essentiellement sur la question des méthodes. Moine de Sept-Fons, il fut choisi par dom Wyart, sans doute dès 1896, pour être son secrétaire, fonction qu'il continua sous son successeur, Mgr Marre, jusqu'au déclin de sa santé en 1907. Il fut élu Définiteur en 1898 et le resta jusqu'à sa mort en 1913, à 63 ans. Auteur d'un commentaire de la Règle paru en 1909, assez curieux dans sa forme ⁶², il se distingua aussi par ses lettres écrites à son jeune frère novice à Sept-Fons, sur la « méthode » bénédictine d'oraison, dont il fit ensuite un opuscule ⁶³. Son grand principe c'est précisément qu'il ne faut pas trop se lier aux méthodes apparues à partir du XVI^e siècle. L'oraison n'est pas essentiellement un exercice particulier de méditation qui prend place dans un coin de la journée, mais elle doit être l'état habituel dans lequel le moine vit. Parfois, certes, le besoin du cœur le pousse à aller se jeter aux pieds du tabernacle dans les larmes ou la reconnaissance, mais c'est dans toutes ses activités qu'il vise à vivre en présence de Dieu. C'est un cœur à cœur plus qu'un exercice de l'intelligence. Ce qui nourrit ce cœur à cœur, c'est l'Office divin et la lectio. Il ne comprend pas ces maîtres de novices qui compilent les auteurs modernes pour repérer les meilleures méthodes possibles, les additionner, les compléter pour un faire un traité didactique qui, à son avis, empêche l'oraison plus qu'elle la facilite. Il n'exclut pas totalement le recours à des méthodes en certaines circonstances (pour ranimer une flamme vacillante par suite de surcharge ou de dissipation...) mais c'est un pis-aller dont il faut bien vite s'affranchir.

62 Il se compose de 400 petits chapitres qui commentent chaque fois en trois points, des citations de la Règle en suivant l'ordre des chapitres.

63 Les lettres ont été publiées en italien en 1943 par les soins de dom Léon Erhard, abbé de Tre Fontane. L'opuscule français a fait l'objet d'une publication dans la collection « Pain de Cîteaux », Chambarand 1963, 2^d tirage en 1968.

Pouvait-il alors comprendre et apprécier les vues de dom Lehodey ? Il trouve la seconde partie du livre non cistercienne et trop compliquée. Dom Vital est à l'école des jésuites, sulpiciens, et *tutti quanti*, plus que des auteurs monastiques du Moyen Age. Dom Symphorien le lui écrit sans ambages : ses développements ne lui plaisent pas. Avec sa ténacité normande, et formé comme il l'a été (au séminaire plus qu'au monastère), dom Lehodey se contentera de nuancer sa pensée, mais maintiendra ses positions dans la version définitive de son ouvrage qui paraît en 1908 sous le titre *Les voies de l'Oraison Mentale*. Après tout, l'exercice de l'oraison fait partie de l'horaire monastique moderne.

Quant à la troisième partie sur l'oraison mystique, dom Symphorien reconnaît humblement qu'il n'y connaît rien. Cette partie lui paraît dépasser le commun des religieux. C'est surtout avec le Père Poulain, jésuite et auteur d'un manuel qui fait référence sur *Les grâces d'oraison. Traité de théologie mystique* (1901) que dom Vital correspondit. Le jésuite approuva l'ouvrage dans son ensemble et lui donna de précieux conseils. Dom Vital veut s'élever contre la méfiance qui avait cours envers ce qui pouvait apparaître comme prêtant le flanc à l'hystérie ou aux exagérations des *Alumbrados* espagnols du XVI^e siècle et des quiétistes français du XVII^e siècle, méfiance qui se prolongea jusque vers la fin des années 1930. Il veut vulgariser en quelque sorte la mystique et craint que certains confesseurs empêchent des moines ou moniales de suivre leur attrait vers la contemplation et la mystique. Il pensait qu'il y a un certain rapport entre la sainteté et le degré d'oraison. Finalement, il obtient gain de cause et dom Symphorien, sur l'avis favorable de dom Sébastien Wyart, reconnaît qu'il a pu se tromper dans son appréciation :

« Je souhaite de tout mon cœur qu'en entrevoyant les grâces que Dieu prépare aux âmes d'oraison, il y en ait un bon nombre, dans notre Ordre, qui désirent entrer dans cette union avec Dieu pour y trouver la vraie vie et la purification complète. Faites donc, puisque le Révérendissime le permet, comme vous le jugerez en cette troisième partie »⁶⁴.

Le livre de dom Vital recevra les plus hautes approbations et connaîtra plusieurs éditions. Sa valeur vient surtout de ce qu'il parle d'expérience : « Ce que je sais de mieux en cela comme en tout le reste, je le dois à mon bien-aimé Petit Maître intérieur » (*Autobiogr.* Éd. NIAUSSAT p. 137).

De nos jours, la conscience chrétienne traditionnelle retient pacifiquement comme un donné que l'expérience mystique, comme expérience d'unité avec le Seigneur Jésus est l'unique terme souhaitable et possible pour tout baptisé du che-

64 Citée par Bruno BRARD, op. c. p. 110.

minement chrétien. Pour que ce terme devienne une possibilité de l'expérience de foi dans la vie quotidienne, il faut entrer dans un chemin de purification et de libération. Redécouvrir la possibilité d'un rapport constant de foi avec le Seigneur, dans la quotidienneté de la vie, est une des tâches du monachisme cistercien. En fait, la tradition monastique ne parle pas de façon prédominante de contemplation ou de mystique, comme nous pouvons le constater dans la sobriété, par exemple, des Constitutions actuelles 20 et 22 :

« Par le continuel souvenir de Dieu, les frères prolongent l'Œuvre de Dieu tout au long du jour. Aussi l'abbé doit-il veiller à ce que chacun ait amplement le loisir de vaquer à la *lectio* et à la prière. Tous ont le souci de rendre l'environnement du monastère propice au silence et au recueillement. »

« En esprit de componction et dans la ferveur d'un désir intense, les moines s'adonnent fréquemment à l'oraison. Demeurant sur terre, ils vivent en esprit dans les cieux, désirant la vie éternelle de toute leur ardeur spirituelle. Que la bienheureuse Vierge Marie élevée au ciel, vie, douceur et espérance de tous les pèlerins sur la terre, ne soit jamais loin de leurs cœurs. »

Pour dom Bernardo Olivera, actuel Abbé général, cette expérience relève de la mystique. Il s'agit :

- d'un savoir, fruit d'un « demeurer » dans ce qui a été accueilli ;
- d'un vécu, intégralement humain et authentifié dans une relation.

« Elle est un vécu intégral et elle est déterminée par la relation à Dieu qui se communique en Christ. Ou bien elle est une connaissance de foi qui accueille la révélation divine en Christ. Ce qui vient d'être dit s'enrichira de la réflexion de saint Thomas: « ce sens des choses divines, cette connaturalité avec elles, nous est donnée par la charité qui nous unit à Dieu »; pour cette raison, il s'agit « de sagesse, en tant qu'elle est un don du Saint Esprit », qui permet l'inhabitation mutuelle de celui qui aime et de celui qui est aimé (Somme II-II,45,2c; cf. I-I,6 ad 3; I-II,28,2) »⁶⁵.

Ainsi, continue dom Bernardo, « l'expérience mystique chrétienne se révèle comme une modalité de la foi, une façon particulière de vivre la foi. Elle se trouve au service, et témoigne, de la foi qui en fait le discernement. Elle n'existe qu'à l'in-

65 Bernardo OLIVERA, *Sol en la noche*, Burgos 2001, trad. française, *Soleil dans la nuit*, CH St-Maurice 2002, p. 62.

térieur de la foi de l'Église, c'est-à-dire en lien avec la célébration sacramentelle de la foi et avec la lecture croyante et ecclésiale de la Parole de Dieu.»

LE SAINT ABANDON... JUSQU'À LA MORT

Dom Vital Lehodey devait encore se révéler un maître spirituel par son livre sur le *Saint Abandon*. Dans sa correspondance avec le P. Poulain, il eut l'occasion de se prononcer sur le «laisser Dieu agir». Dix ans plus tard, s'entretenant avec un capucin venu prêcher la retraite à Bricquebec, il se décide pour écrire sur l'Abandon qui lui semblait être un sommet dans la vie spirituelle, en même temps que «le vrai chemin de la sainteté pour nous religieux contemplatifs» (cf. Brard, o.c. p. 164). Il s'agit de tenir le juste milieu entre l'activisme qui empiète sur la Providence et la passivité qui déprécie l'effort humain. La première partie de l'ouvrage s'efforce de bien définir et situer le Saint Abandon. L'abandon se pratique même par rapport aux grâces mystiques et à la contemplation. «On ne recherche celle-ci qu'autant que Dieu la veut pour nous ; on se conserve ainsi dans l'ordre et la paix, et l'on évite, en cas d'insuccès, la tristesse et le découragement» (p. 428). L'ouvrage, terminé en 1917, ne parut qu'en 1919. En janvier 1921, le Cardinal Gaspari transmettait à l'auteur les félicitations de Benoît xv. Lui aussi est le fruit de l'expérience de son auteur : «Il n'y a rien, dit-il, dans ce livre que je ne connaisse par expérience».

Mais dom Vital est épuisé. En 1927 il n'a pas pu se rendre au Chapitre général. Il pense à sa démission, bien qu'il ne soit âgé que de 70 ans, mais cela fait déjà 34 ans qu'il porte la charge du supérieurat. La difficulté de trouver un successeur dans la communauté fait repousser la mesure. Cependant en 1929 il présente de façon ferme sa démission dans une lettre au Chapitre général, qui l'accepte. Abbé émérite pendant presque 20 ans, il demeurera à Bricquebec, recevant ceux qui viennent se faire diriger par lui, enseignant aussi la théologie aux jeunes frères jusqu'en 1936... Les cinq dernières années de sa vie seront pénibles, car le Père est atteint de paralysie et devient dépendant pour tous ses besoins : ce fut la dure épreuve de l'abandon !

Un moine de Timadeuc, P. Louis Kervingant, est proposé au vote de la communauté, pour lui succéder comme abbé. A peine quatre ans plus tard, il est victime d'un accident de voiture, le 3 juin 1933. Le 7 août, le cellérier du monastère, P. Raphaël Gouraud, est élu abbé : l'après-midi il se rend chez l'évêque, en compagnie du Procureur général, dom Fabien Dutter, qu'il compte déposer à la gare, et de l'ancien abbé de Port-du-Salut, dom Berchmans Chauveau. Mais à un croisement, c'est de nouveau l'accident de voiture. Dom Fabien est tué sur le coup, l'abbé élu a

le thorax défoncé : il mourra le lendemain ⁶⁶. Dure épreuve pour la communauté et dom Vital. Le P. Maur Daniel, de Timadeuc, prendra la relève, mais pour six ans seulement. C'est donc sous son quatrième successeur, dom Joseph Marquis, élu en 1940, que dom Vital décédera le 6 mai 1948, durant la messe conventuelle de l'Ascension, alors que le célébrant entonne le *Pater*.

BIBLIOGRAPHIE :

- D. Vital LEHODEY, *Les voies de l'oraison mentale*, Gabalda (1906, 10^e éd. 1934)
- D. Vital LEHODEY, *Directoire Spirituel*, Abbaye de Bricquebec (1909, 1931)
- D. Vital LEHODEY, *Le Saint Abandon*, Abbaye de Bricquebec (1918, 9^e édition 1976)
- D. Vital LEHODEY, *Autobiographie* éditée par M. NIAUSSAT, *Frère Vital ou le triomphe de la grâce*, DDB 2007, Deuxième partie, pp. 113-199.
- P. Irénée VALLERY-RADOT, *La mission de Dom Vital Lehodey*, Cerf (1956)
- P. Bruno BRARD, *Dom Vital Lehodey*, Gabalda (1973) - épuisé -
- D. René BONPAIN, *Il y a 100 ans... L'Enfant Jésus et Dom Vital Lehodey, abbé (1895) de Bricquebec*, *Collectanea Cisterciensia* 57 (1995) 5-46.

2.4.2. Dom Jean-Baptiste Chautard (1858-1935) Abbé à partir de 1897

Le texte qui suit est paru dans les Collectanea Cisterciensia de 1985, sous la signature de dom Patrick Olive, Abbé de Sept-Fons. Quelques précisions d'ordre biographique ont été ajoutées avec l'accord de l'auteur.

Cette évocation s'appuie, bien sûr, sur les biographies successivement parues de dom Chautard, mais aussi sur les souvenirs personnels recueillis auprès des anciens qui ont vécu avec lui et sur les documents, en particulier photographiques que conservent les archives du monastère, spécialement une longue lettre de 1881 (citée L.1881) où, sur douze grandes pages bien remplies, P. Jean-Baptiste, alors sous-diacre, tente d'expliquer son cheminement à son père.

Gustave Chautard appartient à cette génération, à cheval sur le XIX^e et le XX^e siècle – né sous le Second Empire le 12 mars 1858, il meurt à la veille du Front Populaire (1935) – qui connut de vrais bouleversements sociaux et culturels. Trop jeune pour participer à la guerre de 1870, et trop âgé pour celle de 1914, il échappa aux dangers des combats. Contemporain de Lyautey, de Barrès, de Briand ⁶⁷, né la même année que le Père de Foucauld, il vécut aussi dans un temps où l'Église

⁶⁶ Dom Berchmans, qui a eu les deux jambes brisées, ne surviva que trois mois.

⁶⁷ Lyautey (1854-1934), maréchal de France, pacificateur du Maroc (1912-1925). Barrès (1862-1923) écrivain, guide intellectuel d'un mouvement patriotique et nationaliste durant la guerre de 14-18. Briand (1862-1932), homme politique français socialiste, rapporteur de la loi de juillet 1901 contre les Congrégations : comme ministre des Affaires étrangères il chercha à fonder la paix sur un socle solide, mais ne put y réussir. Il reçut le prix Nobel de la paix 1926.

connut elle-même de grandes interrogations; de Pie IX à Pie XI, cinq Papes différents et de grande stature, jalonnèrent son existence.

Né dans une famille bourgeoise de Briançon, il passa son enfance entre un père incroyant mais lettré qui exerçait la profession de libraire, et une mère pleine de foi qui lui assura une éducation religieuse en le plaçant à l'école chez les religieuses Trinitaires. Après une expérience de foi vive durant son enfance, il semble que le jeune Gustave (est-ce l'influence de son père qui devint prépondérante au fur et à mesure qu'il grandissait?) ait laissé, peu à peu, sa foi s'assoupir. Ses capacités, sa personnalité déjà très marquée – les photos sont ici très révélatrices – l'orientèrent vers la carrière commerciale, et il entra à l'école de commerce de Marseille.

«...Ce caractère entier, absolu, n'est certes pas une perfection, je l'avoue; mais comme tu l'as remarqué, dès mon bas âge, il a toujours dominé assez impérieusement en moi» (L. 1881).

De là, son avenir semblait tracé ; des relations bien placées lui assureraient une position brillante. Mais une nouvelle expérience de Dieu le fit changer radicalement de vie:

«... avec le caractère, le tempérament que j'ai, il fallait que je me sente tout au monde ou tout à Dieu... il me fallait à moi quelque chose de plus... il me fallait la vie religieuse... crois bien, qu'indépendamment des exigences de mon caractère de tout temps porté aux extrêmes en toutes choses, j'ai pour d'autres motifs sérieux, un vrai besoin de la vie religieuse, et en particulier monastique...» (L. 1881).

Laissons-le raconter lui même l'événement:

«... du jour où la grâce de mon Dieu a daigné toucher mon cœur et éclairer mon esprit, il m'a semblé naître à un jour nouveau, à des affections nouvelles qui ennoblièrent toutes celles dont je pouvais avoir l'idée auparavant. Ce fut la fête de la Toussaint de 1875 qui fut le début de cette nouvelle vie. Pendant trois ou quatre semaines, au milieu d'une paix inexprimable ou plutôt d'une joie toute intime, toute paisible, que je n'ai jamais depuis recouvrée si profonde... je me trouvais tout surpris d'un tel changement. J'aimais à me promener seul pour jouir de cette facilité, inconnue de moi jusqu'alors, à penser aux choses du Ciel qui m'intéressaient si peu une semaine auparavant... Cette paix si heureuse a passé presque aussi subitement qu'elle était venue, et les épreuves intérieures ont commencé pour moi. Il ne me resta

CHAPITRE II : LA CONSOLIDATION DE NOTRE IDENTITÉ (1900-1922)

qu'un désir véhément de me donner à Dieu... Je restais pendant dix-huit mois environ, c'est-à-dire jusqu'à mon entrée à Aiguebelle, dans les peines intérieures... et cela presque sans interruption. Je dois dire cependant que ces peines, ces dégoûts écœurants ne m'ont jamais donné un instant le regret de ma première résolution de... chercher Dieu de toutes façons et de me donner à lui, de courir après le rayon que j'avais entrevu pendant les trois ou quatre premières semaines. Je vois aujourd'hui que le Bon Dieu me soutenait alors encore, quoique insensiblement, par sa grâce, pour m'empêcher de me rebuter des difficultés du chemin » (L.1881).

En avril 1877 il entre à la Trappe d'Aiguebelle, rompant ainsi avec ses relations, mais également avec son père.

« Pendant le premier mois de mon séjour à Aiguebelle, les épreuves avaient fait place au véritable enthousiasme que me causait la nouveauté de cette vie du cloître après laquelle je soupirais depuis longtemps. Mais dès que je commençais à sentir la monotonie de la vie de la trappe, dès qu'il ne se présenta plus rien de bien nouveau à y voir pratiquer, cette existence, dans laquelle tous les jours ne diffèrent que par la plus ou moins grande longueur des offices de jour et de nuit, commença par me paraître insupportable et ne pas du tout répondre à ce que j'attendais même quant aux secours pour se sanctifier. Certainement c'était là une nouvelle épreuve.

Je passai mon noviciat dans ces incertitudes... Je fis ma profession⁶⁸ sans hésiter presque au milieu de ces perplexités involontaires, sans en tenir compte... » (L. 1881).

Bien vite on dut mettre à profit les talents du jeune moine : à une époque où l'économie de nos monastères n'était pas toujours très brillante, on ne pouvait se passer de pareils talents. Il est nommé cellérier en 1883, encore diacre ; à lui de trouver l'équilibre entre cette activité qu'il n'avait pas cherchée et la vie avec Dieu à laquelle il aspirait. La rencontre d'un saint moine, dom Jean, abbé de Fontfroide, lui donna la clef de la situation sous forme d'une sentence qu'il aimait répéter : « ne rien faire, ne rien laisser faire, tout faire faire »!

Très tôt aussi, il sera amené à aider d'autres communautés en difficulté, et ainsi, toute sa vie, il sera pris dans un invraisemblable réseau de relations qui le tireront de tous côtés. Dom Wyart le charge, en mars 1895, de traiter la question du rachat de l'abbaye de Cîteaux⁶⁹. Conduit à aider l'abbaye de Chambarand, près de

⁶⁸ Profession simple le 8 mai 1879. Il fera la profession solennelle le 21 mai 1882.

⁶⁹ Elle aboutira en octobre 1898. Cf. § 1.5

Grenoble, alors occupée par des moines venant de Sept-Fons, c'est vers lui que se tourneront ces moines lorsqu'ils devront élire leur abbé le 1^{er} juin 1897. La photo de la bénédiction abbatiale (1^{er} juillet) montre un homme jeune (39 ans), volontaire et sûr de lui, manifestement peu impressionné par l'événement, avec un regard porté vers le lointain, et, dans les yeux, une grande profondeur de paix ⁷⁰.

Il ne fera que passer dans ce monastère car, deux ans après, le 16 juin 1899, il est élu abbé de Sept-Fons, la maison-mère de Chambarand. Il résistera plus de deux mois avant d'accepter cette charge à l'invitation du pape, Léon XIII. Il savait trop bien ce qui l'attendait. Dom Sébastien Wyart, qui cumulait depuis 1892, la charge d'Abbé général et celle d'abbé de Sept-Fons, n'avait pas pu veiller comme il l'aurait fallu sur les intérêts de sa maison, et, entre autres malheurs, la situation économique était désastreuse. On comptait sur dom Jean-Baptiste pour l'assainir. Il lui faudra tout son long abbatiat (36 ans) pour mener à bien cette œuvre, non sans souffrances, inquiétudes, travaux et soucis qu'il porta presque seul. Aussi avait-il gardé devant ses yeux, sur son bureau, une petite carte de visite du Cardinal Mazzella disant que le Saint-Père souhaitait voir le Père Jean-Baptiste accepter l'abbatiat à Sept-Fons, gage pour lui de l'obéissance dans laquelle il accomplissait des travaux souvent si peu monastiques. Il fut installé le 22 août 1899.

Des années d'abbatiat à Sept-Fons on peut tirer quelques traits du portrait de dom Chautard. Avare de confidences, c'est surtout dans sa vie qu'on peut les discerner.

Il fut résolument un *homme de son temps*. C'est assez original – et assez rare – dans les « milieux d'église », pour qu'on pense à le souligner. Grand voyageur par nécessité, il fonda deux maisons au Brésil ⁷¹, visita sa filiation en Chine et en Palestine, n'hésitant pas devant des longues absences, afin d'assurer le bien de ceux qui lui avaient été confiés ⁷².

Contrairement aux supérieurs d'autres familles monastiques, il pensa qu'on devait, en 1903, faire face aux lois d'expulsion et, bien entendu, fut désigné pour négocier. Il raconta lui-même souvent ses relations avec... Georges Clemenceau – et son plaidoyer devant la commission du Sénat, que celui-ci présidait, chargée

⁷⁰ Il avait été ordonné prêtre le 3 juin 1884.

⁷¹ Maristella pour les moines en 1904 et Tréménbé, en 1909, pour les moniales de Maçon, comme refuges possibles en cas d'expulsion. Ces communautés donnèrent bien du souci à dom Chautard jusqu'à leur rapatriement en Europe en 1927.

⁷² Pour gagner la Chine, il fallait six semaines de bateau, puis trois jours à dos de mulet pour parvenir au monastère. Mais il fallait, parfois, prolonger la visite de l'abbaye chinoise par celles du Japon. Dom Chautard alla en Chine en 1906 et 1929. Le Chapitre général a confié à dom Delauze, abbé des Dombes, puis d'Aiguebelle le soin de faire quelques Visites régulières en Chine, avant de nommer en 1933 un Visiteur spécial pour les maisons d'Extrême-Orient, sans détrimement des droits des Pères Immédiats ; mais cela devait les soulager. Ce système cessera en 1947.

de préparer le débat sur le sort des Trappistes⁷³. Cette attitude face à un pouvoir qui ne passait pas pour favorable à l'Église, manifeste une grande clairvoyance peu partagée par les ecclésiastiques de son époque qui hésitaient à se « compromettre » avec la République. Moins connues, mais allant dans le même sens, sont ses relations avec Joseph Caillaux – qui n'était pas non plus un pilier d'église⁷⁴. Dom Chautard lui sera fidèle jusque dans la triste affaire du « Figaro ».

Comprenant la valeur d'une doctrine simple et facile à répandre, il écrit en 1907 ce qui, sous sa forme définitive, deviendra en 1913 « L'Ame de Tout Apostolat », dont la première version reçut l'éloge même de Pie X. Mais il n'hésita pas non plus à faciliter la réalisation d'un film sur la vie monastique. La Société Pathé vint ainsi faire, à Sept-Fons, un des premiers films parlants, en 1932. Tous ne partageaient pas la largeur de vue de l'abbé de Sept-Fons, mais la crainte de voir reconstituer un faux monastère en studio emporta son adhésion.

Notons en terminant ce que certains hésiteront peut-être à nommer une « action sociale » et qui pourtant représentait à l'époque une préoccupation très importante pour lui : il fit de la chocolaterie d'Aiguebelle, au temps où il était cellérier, un modèle d'usine où passa en pratique l'enseignement social de l'Église.

Tout au long de son abbatiat, et bien qu'il soit constamment préoccupé de soucis matériels, il apparaît comme un vrai maître de vie spirituelle :

« Dom Chautard se posait comme un maître très décidé quant à l'essentiel de la vocation monastique : l'oraison. « Mon enfant, faites-vous oraison? », telle était l'entrée en matière inévitable lorsqu'il recevait l'un de ses moines. Par une telle insistance, qui répondait à sa conviction, il imprimait une marque dans nos esprits ; il nous donnait une impulsion pour le reste de la vie. Il appartient, en effet, au père de fixer pour toujours les priorités.

Dom Chautard aimait l'Écriture Sainte, surtout les Évangiles et les lettres de saint Paul. Il avait souffert de la pénurie de doctrine spirituelle qui sévit à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. L'abbé Brémond n'avait pas encore attiré l'attention sur l'intérêt offert par les écrits des spirituels. Néanmoins, dom Chautard avait su détecter quelques écrivains acceptables: Mgr Gay, Mgr de Ségur, le Père Saudreau, dom Vital Lehodey, et plus tard, dom Marmion. Il appréciait le petit volume intitulé: « L'esprit de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus »⁷⁵. Parmi les écrivains antérieurs, il avait su choisir les jé-

73 Dom J.B. CHAUTARD – *L'Ame cistercienne*, D.R.A.C. 1931. Sur ces épisodes, cf. § 2.2.

74 J. Caillaux (1863-1944), homme politique de gauche, fut ministre des finances à plusieurs reprises et même chef du gouvernement (1911-12). Sa femme ne supporta pas la violente campagne de presse calomnieuse à son égard et alla assassiner le directeur du journal *Le Figaro* en 1914, ce qui obligea le ministre à démissionner de son poste. Accusé de correspondance avec l'ennemi, il sera condamné en 1917, puis amnistié en 1925.

75 Ce fut le point de départ d'un échange de correspondance avec Céline, sœur de sainte Thérèse.

suites Grou et Lallemand ; de Bossuet, il citait souvent le petit traité : « Manière courte et facile pour faire l'oraison en foi » ; de Saint François de Sales, les « Entretiens Spirituels » ; quelques lettres de Sainte Jeanne de Chantal sur l'oraison. En remontant plus haut encore, il aimait les écrits de Sainte Thérèse d'Avila, les « Conférences » IX et X de Cassien et, bien sûr, la Règle de notre Père Saint Benoît, dont il tirait en toute occasion des principes de vie spirituelle...

« Dom Chautard cultivait le savoir spirituel, il recevait toute interrogation pertinente, il comprenait les problèmes de chacun. Mais, lorsqu'il enseignait, il fallait l'écouter!... Dom Chautard savait bien se montrer péremptoire : « Par ce chemin, mon fils, jamais vous ne parviendrez à l'union avec Dieu ». C'était dit, et il fallait en tirer les conséquences » ⁷⁶.

Point jaloux de la valeur des autres, il savait discerner et accueillir tout ce qui pouvait aider ses frères:

« Dom Chautard vivait, si j'ose dire, au cœur de la sainte Règle. Il se montrait, sincèrement, son serviteur et son admirateur, avant d'être, par fonction, son interprète. Aussi, pour lui, comme pour nous ses fils, ce fut un digne couronnement de son enseignement et de ses exemples lorsque, en 1931 je crois, un moine encore jeune, prieur de l'abbaye de Chimay, vint nous prêcher la retraite annuelle. Ce moine s'appelait dom Godefroid Belorgey... A l'issue de la conférence dans laquelle il avait expliqué le quatrième degré d'humilité, c'est-à-dire l'aridité dans l'oraison, sa signification, sa valeur d'épreuve, et la nécessité de la persévérance, dom Chautard attendit que le prédicateur ait quitté la salle, puis se levant, il nous dit à tous, d'une voix grave et pénétrée d'émotion : « Voilà ce que j'attendais depuis longtemps. Mes enfants, voilà ce qu'il faut retenir et pratiquer. Tout le sens de notre vie est là » ⁷⁷.

Mais surtout, le trait dominant de sa personnalité est qu'il fut le Père de sa communauté et de tant d'autres de moines et de moniales. D'une vive sensibilité, le cadre alors très austère de la vie de nos monastères ne lui permit sans doute pas de la manifester autant qu'il l'aurait pu; mais on a gardé ou retrouvé de lui quantité de petits traits qui la laissent deviner. Ainsi ne manquait-il pas, lorsqu'il s'absentait (et c'était souvent) de marquer la fête de ses moines par quelques mots; ainsi tenait-il à écrire régulièrement à ses moines absents. Tel, alors au service militaire,

⁷⁶ P. Jérôme, *Ecrits monastiques*. Ed. Le Sarmant 2002, p.332.

⁷⁷ *Ibidem*. p.141 et ss.

garde de lui un courrier précieux, plein de délicatesse, et toujours orienté vers les réalités spirituelles ⁷⁸.

Sa prédilection pour les « petits » nous a permis de retrouver chez des sœurs converses des images avec un mot de lui au dos. Témoignage de sa sollicitude toujours attentive.

Avec un sens spirituel très sûr, il savait discerner les hommes de valeur, en allant au-delà des apparences. C'est à un frère convers, à première vue indiscernable, qu'il confiait ses intentions graves: il avait reconnu en lui un être proche de Dieu.

Père de ses moines, il le fut aussi par son travail harassant pour leur assurer une vie décente, et ce qu'il fit pour Sept-Fons, il le fit aussi pour bien d'autres maisons ⁷⁹. Un sain réalisme lui assurait qu'on ne bâtit pas sur du sable et qu'un temporel sain pouvait garantir plus de liberté pour la vie avec Dieu. Il ne vit pas toujours le fruit de ses efforts et nous profitons encore de son travail aujourd'hui à Sept-Fons.

En terminant, il ne nous paraît pas déplacé de citer cette petite histoire; elle révèle un autre trait de la personnalité de dom Jean-Baptiste, lui aussi suffisamment rare pour qu'on aime à le rappeler: il avait de l'humour, ce qui lui épargna sans doute bien des illusions sur lui-même et bien des souffrances dans ses relations :

« Une certaine année, il avait été délégué pour une visite à l'abbaye de Timadeuc, en Bretagne. Or, en ces mêmes jours, se célébrait le « grand pardon » des Bretons, à Sainte-Anne-d'Auray... Dom Chautard se laissa entraîner à cette célébration. Après la cérémonie, il y eut un repas qui réunissait les évêques, prélats, chanoines et prêtres participants. A la fin du repas, dom Chautard fut prié de prononcer un toast. Il se leva donc et dit ceci: Autrefois, je mettais en doute la légende selon laquelle la grande Sainte Anne serait venue en Bretagne. Aujourd'hui, je n'en doute plus; et ce qui m'a converti, c'est qu'elle m'est apparue durant cette magnifique cérémonie. Oui, en personne. Elle m'est apparue pour me dire ceci : « Je suis très touchée de l'honneur que tu m'as fait en te joignant à mes dévots. Cependant, tu es moine; et parce que tu es moine, tu m'aurais mieux honorée et tu aurais de toute façon mieux fait, en restant tout bonnement dans les murs de ton mo-

78 Pendant la guerre de 1914-18, à quatre reprises, grâce à un titre officiel d'aumônier ou à un brassard de la Croix Rouge, il réussit à visiter, jusque sur les lignes du front, certains de ses moines mobilisés. A la demande du Cardinal Sevin, archevêque de Lyon, à qui il avait suggéré la création de ce périodique, il écrivit chaque mois une lettre dans *Le prêtre aux armées*.

79 Ses compétences en matière économique le firent souvent mandater pour dénouer des situations embarrassantes, fruits parfois de mauvaises gestions ou même de fautes graves, comme à Tilbourg en 1909 ou à la Grande Trappe en 1911 (cf § 2.3.2.). Il dut assumer la paternité de Tilbourg et de Belval pendant une dizaine d'années...

nastère». L'auditoire, composé en grande partie de Bretons, dut apprécier ce petit discours ; les Bretons, en effet, hommes de la mer, savent tous que, sous aucun prétexte, un capitaine de vaisseau ne doit quitter son bord. Dom Chautard pouvait ainsi se donner à lui-même, et en public, pareille leçon ; car, s'il eut à voyager souvent, il fut toujours très loyal, ne se permettant jamais de prolonger, ni pour un repos, ni pour une curiosité. Et, de peur de prendre goût à ces sorties, il s'ingénia toujours à les rendre, pour lui-même, discrètement inconfortables »⁸⁰.

Les trois dernières années de sa vie furent une période de grandes souffrances et en même temps d'une activité débordante. Il ne se faisait aucune illusion, sa maladie de cœur le mettait à la merci d'une mort subite. Il était de plus en plus exténué. Après le Chapitre général de 1934, l'Abbé général lui impose un mois de repos : il n'en prend que trois semaines ; on pensa lui faire plaisir en l'envoyant en Savoie, face au Mont-Blanc. Mais c'était en octobre, l'hôtel n'était pas encore chauffé et il prit froid. Les syncopes sont de plus en plus fréquentes dans les premiers mois de 1935. Il assiste cependant au Chapitre général de septembre, qui approuve l'érection d'Orval en abbaye. Il prévoyait d'en porter lui-même la nouvelle à la communauté en Belgique. Mais le Seigneur ne lui en laissa pas le temps. Le 29 septembre, il doit donner l'habit de novice à un routier du Creusot : quarante scouts sont présents au chapitre, le chanoine Cornette, aumônier général est présent... Mais on attend vainement le Père abbé... Il git dans le cloître devant la porte. C'est la fin ! A ses funérailles, le 3 octobre, son ami, dom Anselme Le Bail, donne l'homélie. Son biographe, en 1982, peut écrire : « Dom Chautard a mené une vie trépidante, au milieu de situations souvent tragiques. Il s'est livré généreusement à la merci de Dieu et Dieu n'a pas déçu son attente. Avec des vertus souvent héroïques et des défauts indéniables, au milieu des succès et des échecs, il a suivi le Christ pas à pas en compagnie de Notre Dame et il a trouvé le véritable bonheur »⁸¹.

2.4.3. Dom André Malet (1862-1936)

Face à un monde qui cherche à éliminer le surnaturel de l'histoire, se lève une génération d'hommes et de femmes dont la vie témoigne que ce surnaturel qui est expérimenté et devient culture, est indéniable : il a un nom, celui de Jésus Christ, Fils de Dieu. Parmi ces hommes, se rencontrent un jeune bienheureux, le Père

⁸⁰ P. Jérôme, o. c. p.397.

⁸¹ Marie-Bernard MARTELET, *Dom Chautard, abbé de Sept-Fons*, 1982, fin de l'introduction.

Joseph Cassant ⁸², représentant de la plus simple et anonyme vie commune d'une trappe, à cheval sur le XIX^e et XX^e siècle, et son directeur spirituel, maître des novices, ami, compagnon, confesseur, confident, ange gardien, le Père André Malet, tous deux moines de Sainte-Marie-du-Désert.

Louis Malet naquit à Espalion le 12 novembre 1862 ⁸³. Son père décède l'année suivante laissant une veuve de 21 ans et un enfant de sept mois. La veuve monte à Paris où elle va se remarier, mais l'enfant reste confié à la famille de son père pendant plusieurs années. On le trouve à un moment donné pensionnaire à Passy, en région parisienne, dans un établissement tenu par une congrégation d'origine aveyronnaise. La guerre de 1870 éclate, la maman et le fils de huit ans retournent à Espalion, mais quand la paix est revenue, seule la maman remonte à Paris, semble-t-il ⁸⁴. Louis n'a pas eu la chance de beaucoup profiter d'une chaude ambiance familiale. Il est placé en 1873 au petit séminaire de Rodez, mais son parcours scolaire n'est pas brillant. Du reste il ne pense pas au sacerdoce : cependant, guidé par le P. Emmanuel d'Aiguebelle, il découvre la Trappe à travers les ruines de Bonneval que vient d'occuper un essaim de trappistines, dont le P. Emmanuel est l'aumônier.

Le 20 février 1877, mercredi des Cendres, nous le trouvons à la Trappe de Sainte-Marie-du-Désert, comme petit oblat ⁸⁵. Il y est novice le 8 septembre, pas encore âgé de 15 ans, en prenant le nom d'André. Après deux ans d'expérience il s'engage par les vœux. On lui confie, en 1881, la rédaction des Annales de la vie quotidienne de la communauté. Son ancien maître des novices (à partir de 1878), dom Candide Albalat y Puigcerver, est élu abbé le 6 octobre 1881 et cela va décider de son avenir ; le 4 avril 1884, fête de N.-D. des sept-douleurs, F. André commence sa retraite préparatoire à la profession solennelle et il écrit sur un carnet ses réflexions. L'une, de dix pages, s'intitule : "Vive Jésus-Hostie !". Cette habitude d'écrire ses sentiments ne l'abandonnera plus.

Le 31 janvier 1886 il est ordonné prêtre et son abbé, dom Candide, le choisit comme secrétaire particulier. C'est ainsi qu'il le prend comme compagnon quand il se rend en Espagne, pour y visiter les moines espagnols de Divielle, chassés de France par suite des décrets de 1880 et installés près de Madrid ⁸⁶. C'est l'occasion d'un pèlerinage à Avila durant lequel il reçut une lumière révélatrice sur le rôle

82 Béatifié le 3 octobre 2004.

83 Il reçut au baptême les prénoms de Jean, Louis, Henri ; mais dans la pratique c'est Louis qui prévalut.

84 Elle sera de nouveau veuve vers 1877, à 36 ans. Elle mourra nonagénaire le 12 février 1932 à l'hôtellerie de Blagnac.

85 L'abbaye, fondée en 1852, était gouvernée par dom Etienne Salasc qui avait eu l'idée de recevoir de jeunes garçons de 12 à 15 ans et de leur donner une instruction, un peu en marge de la communauté : il espérait que ce serait un vivier de vocations. Dom Etienne sera élu abbé de la Grande-Trappe, dans l'Orne le 6 août 1881.

86 Au Val-San-José. Après plusieurs déménagements ils aboutiront à La Oliva en 1927.

unique de Jésus-Christ dans la vie de l'âme : à partir de ce moment, sa vie reste dominée par le caractère central de la figure du Christ. Cette rencontre du Christ va faire naître poésies, prières, contemplation, réflexions théologiques, tant spirituelles que conceptuelles, et finalement expérience pédagogique et éclairée : « Il le savait par la théologie, son affectivité l'avait pressenti. Avila le lui fit expérimenter par une grâce de conviction qu'il attribua à l'intercession la grande carmélite. Désormais il regardera sainte Thérèse comme sa mère selon l'esprit. Nous en avons la preuve dans deux pages très importantes rédigées probablement à son retour d'Espagne, les 7 et 15 octobre 1886 »⁸⁷ et qui sont des prières adressées au Jésus de Thérèse. Dorénavant il signera en ajoutant un hiéroglyphe qui signifie "André de Jésus". Le 13 juin 1890, il rédige sous forme de poésie une consécration au Cœur de Jésus.

Dans les jours qui suivent son ordination commence la révision du Rituel de 1721, qu'il s'agissait de comparer à celui de 1689. Il étudie l'origine et la cause des modifications qui avaient été introduites en 1721, « avec beaucoup de négligence et un sans-souci sans pareil », afin de retrouver, si possible, la pureté des Us primitifs.

ÉCRITS SUR LE CHARISME CISTERCIEN, EN VUE DE L'UNION DES TRAPPISTES

Depuis quelques années, des tentatives étaient entreprises en vue de réunir les deux "observances" trappistes, représentées par les Congrégations de Sept-Fons (Ancienne Réforme) et de Westmalle, qui suivaient les Règlements de Rancé, et celle de la Trappe (Nouvelle Réforme) qui voulait suivre la Règle et les usages de Cîteaux. Des lettres et des documents circulaient entre abbés et le secrétaire de dom Candide les voyait passer. L'important était de savoir sur quelle base se ferait cette union. La Nouvelle Réforme ne voulait pas entendre parler des Règlements de Rancé, que les autres ne voulaient pas abandonner, car l'horaire de la Règle leur semblait trop pénible pour être généralisé.

Dans la correspondance entre les Vicaires généraux des deux observances, l'on parle de « revenir à la Tradition bien comprise et sagement interprétée de l'Ordre ». A la réponse de dom Candide à une lettre de son Vicaire général, le P. André joint ses propres remarques sur cette tradition et sur les démarches auxquelles il faudrait consentir pour parvenir à l'union désirée. Intéressé par ces remarques, le Vicaire, dom Eugène Vachette, abbé de Melleray, demande à leur auteur un exposé des principes de base pour une union valable, ainsi qu'une étude compa-

87 Dom M.-Etienne CHENEVIÈRE, *Toi seul me suffis*, Westmalle 1970, p. 27-28 (dorénavant cité "Chenevière"). Notre exposé doit beaucoup à ce livre, qu'il résume quelque peu.

rative des Us actuellement pratiqués dans les deux Observances avec les anciens Us de Cîteaux.

Le 16 juillet 1891, P. André termine un travail de 200 pages sur la “Vie à Cîteaux” ; c’est un arsenal de documents historiques qui peuvent servir éventuellement dans la discussion. Mais il n’ose pas en faire état, de peur de compliquer la tâche des négociateurs. Il craint que certains confondent trop ferveur et austérité et ne voient que relâchement dès qu’on diminue l’austérité. Pourtant : « Que d’âmes se sentiraient attirées vers la voie cistercienne et qui se trouvent rebutées par les austérités de la Trappe ! Que de trappistes gémissent de se trouver si peu cisterciens ! Devenons donc cisterciens de cœur et de fait, après ne l’avoir été si longtemps que de bouche ! *Ad majorem Dei gloriam* »⁸⁸.

Dom Eugène, partisan de l’austérité trappiste, ne semble pas avoir tellement apprécié les conclusions du P. André, lequel défend vivement ses positions, comme étant basées sur la pratique même des premiers cisterciens. Il ne recule pas d’un pouce et n’hésite pas à prendre le contre-pied des positions du Vicaire général. Paradoxalement il juge que Rancé a introduit une austérité qui va plus loin que celle de la Règle, et qu’il faut abandonner, alors que le Vicaire fait le reproche contraire à l’Observance qui suit les Règlements de Rancé : il la juge trop peu austère, car elle ne respecte pas les jeûnes tels qu’ils sont prescrits par la Règle (un repas en hiver, après None jusqu’au carême, et après Vêpres en carême). Comment s’entendre ?

P. André regrette, en particulier, que dom Eugène ait distribué aux abbés seulement un extrait des décisions du Moyen Age, des *Excerpta* : c’est faire un choix arbitraire qui peut fausser la pensée de nos Pères.

Le Chapitre général, convoqué par le Pape, se réunit le 1^{er} octobre 1892 (cf. supra § 1,2). L’union fut votée par 47 voix contre 5, sans qu’il soit bien précisé sur quelles bases elle se ferait. La rédaction de Constitutions fut renvoyée à l’année suivante. Il est sous-entendu que la base en serait la Règle et les Us de Cîteaux, mais non sans quelque adaptation à notre temps, qu’il faudrait définir dans les Constitutions.

Le P. André se réjouit du résultat du Chapitre, mais craint que le nouvel Abbé général, qui est l’ancien Vicaire de l’Observance de Rancé, ait quelque mal à se distancer de l’esprit rancéen... Ses craintes seront sans objet, car dom Sébastien Wyart n’est pas précisément un dévot de Rancé, dont il n’appréciait guère les ouvrages. N’ayant pas de novices dont il devrait s’occuper – il avait été nommé Maître des novices en 1892 –, le P. Malet continue ses échanges épistolaires avec les autorités de l’Ordre.

88 Cité, Chenevière p. 44.

Les projets de Constitutions et des Us sont soumis aux remarques des monastères. Le P. André réagit assez vivement dans un mémoire de 22 pages. Il trouve qu'on a trop suivi les Règlements de Rancé, sans se baser sur la Règle, sans modifier ce qui lui est contraire et en ajoutant certaines pratiques qu'elle ignore. On aurait dit que le projet des Définiteurs visait à englober la plus grande somme d'austérités...

Un des résultats de ce travail fut peut-être que dom Candide, l'abbé du Désert, fut nommé par le Chapitre général de 1893 parmi les définiteurs qui devaient mettre au point ces Constitutions et préparer la rédaction des Us.

MAÎTRE DES NOVICES — LA VOIE DU CŒUR DE JÉSUS :
JOSEPH CASSANT, UN FRUIT MÛR DE CETTE VOIE

Le 1^{er} février 1893, P. André commence un carnet où il note ses réflexions, lors de ses retraites des premiers vendredis du mois, dédiés au Sacré-Cœur. Ces retraites sont consacrées à l'examen de ses devoirs de Maître des novices. Il se doit de s'exciter à la ferveur, pour la susciter chez le novice. Cette ferveur « établit en nous le Règne de Jésus ». La formation des novices, selon le droit de l'époque, fait du Maître un directeur spirituel et un confesseur et relève plus du ministère sacerdotal que du professorat. Sa résolution, le 10 janvier 1894, est ainsi formulée :

« Je me suis mis devant la nécessité où je me trouvais de faire abnégation complète de moi-même dans mes rapports avec mes novices. Je ne pourrai, en effet, me faire tout à tous, à l'exemple de l'Apôtre qu'en me livrant comme Jésus : tradidit semetipsum. Je ne suis donc pas à moi, je suis à Jésus ; et pour Jésus je me dois à mes novices... »

Le 5 octobre 1894 :

« Mon action auprès des novices ne sera efficace pour les attirer à Notre-Seigneur que tout autant que je saurai me sacrifier pour eux. Le sacrifice du dévouement exigera que je me dépense pour eux ; le sacrifice de la patience, que je supporte leurs imperfections avec douceur ; le sacrifice du devoir, que je combatte leurs défauts ».

Il s'interroge : quelle est la mission du Père Maître ?

« Toute paternité implique effusion de sang, mais par contre de la paternité charnelle où l'effusion a pour principe le plaisir, la paternité spirituelle de-

mande une effusion qui a pour principe la douleur... La douleur seule peut donner à l'amour cette tendresse et cette force que l'on doit trouver dans la paternité spirituelle... Formation de cœur, assistance continuelle, dévouement sans bornes... Notre-Seigneur Jésus-Christ est le modèle parfait de cette paternité »⁸⁹.

La vie religieuse, écrit-il, est une union plus complète de l'âme avec Dieu, qui suppose une soumission entière de notre volonté à celle de Dieu. Mais P. André savait aussi qu'on ne peut négliger le tissu humain de celui qui veut s'unir à Dieu : la volonté doit agir sur toutes les facultés de l'homme pour qu'elles agissent dans le même sens que la volonté. Cela suppose qu'on en connaisse le fonctionnement ; d'où la nécessité de faire un peu de psychologie. Nos facultés doivent être consacrées à Dieu jusque dans leur exercice : l'intelligence doit chercher le vrai, c'est-à-dire Dieu, notre volonté doit adhérer à ce qui est bon, c'est-à-dire Dieu ; et notre corps, dans ses mouvements et ses actions, doit aussi rechercher Dieu. Quand tout notre être est ainsi orienté, nous sommes dans la vérité, la charité, la liberté. Sans le savoir, sans doute, P. André rejoint la pensée augustinienne de nos Pères : nos facultés sont à l'image de Dieu quand elles se portent vers Dieu !

La pénitence n'est qu'une condition négative de cette orientation de l'âme : il faut qu'elle écarte ce qui lui fait obstacle. Mais elle reste subordonnée à la contemplation, qui est cette adhésion à Dieu. Il ne s'agit pas de la rechercher pour elle-même, comme certains courants qui se prévalaient – mais sans doute à tort – de l'abbé de Rancé⁹⁰.

Le 5 décembre 1894 entre en communauté un jeune garçon âgé d'à peine 16 ans, frère Joseph Cassant. P. André va le guider sur le chemin du Cœur de Jésus qui n'est autre que le don sans réserve de soi à Dieu à travers une pleine soumission à sa volonté. Le Sacré-Cœur signifie pour lui l'Amour de Dieu et sa loi, qui est sacrifice et don de soi. Toute l'ascèse et la mystique de cette voie se résument dans la parole : Tout pour Jésus. Alors que le Père Maître découvre le rôle unique du Christ en élaborant une christologie théologique et qu'il fonde sur le dogme sa devise "Il faut qu'il règne", son disciple expérimente dans l'amour, sous l'action de l'Esprit-Saint, ce que l'intuition théologique avait fait découvrir au maître. A vrai dire le jeune Joseph Cassant – qui avait émis ses premiers vœux le 17 janvier 1897 et les vœux solennels le 24 mai 1900 – n'était pas doué pour l'étude spéculative, et il eut à souffrir beaucoup pendant ses années de théologie, sauf quand c'est le P. André qui enseigne, en 1900-1901, et qui sait se mettre à la portée de l'étudiant.

89 Ces trois textes sont cités en Chenevière, p. 59-61.

90 Tout pénitent qu'il faut, Rancé savait bien que l'essentiel était dans l'adhésion du cœur. C'est le directeur de 1869 qui fait de la pénitence une caractéristique de l'amour, au point qu'il faut la rechercher pour elle-même.

Dans son enseignement, en effet, P. André avait le souci de former non des érudits, mais des chercheurs de Dieu. Il avait perçu l'inadéquation des manuels courants et rêvait d'un plan d'études de la théologie en fonction de la vie intérieure. Il s'agissait d'ouvrir aux âmes les voies qui les conduiraient jusqu'en plein cœur de la Trinité.

Les événements politiques de 1901 et des années suivantes font peser sur la communauté une menace d'expulsion et le maître laisse à son jeune disciple, pour le cas où ils seraient séparés, des indications précieuses qui le poussent dans la voie d'un abandon amoureux au Seigneur, alors qu'humainement il serait porté au scrupule.

Le Frère Joseph désirait être prêtre pour être sûr de pouvoir communier chaque jour, quoiqu'il arrive. La communion était pour lui le moment le plus beau de la journée. Mais il fallait réussir les examens préalables de théologie et c'était sa hantise. Pourtant tout se passa bien et il put être ordonné sous-diacre le 2 mars 1901 et diacre le 22 février 1902 par l'évêque de Montauban. Mais après son diaconat, il apparut clairement que le jeune moine dépérissait et qu'un mal irrémédiable le minait. Une cure au pays natal sembla nécessaire et c'est ainsi qu'il passa deux mois en famille, après l'ordination sacerdotale qu'il a reçue le 12 octobre 1902 des mains de Mgr Marre, de passage à Sainte-Marie-du-Désert. Ce séjour ne lui apporta pas le regain de santé qu'on en espérait. Sa santé déclina rapidement. Il entre à l'infirmerie au début de 1903. C'est au matin du 17 juin 1903 qu'il décède, au moment où le P. Malet célèbre la messe à son intention. En moins de neuf ans, son père maître et confesseur l'a conduit à la sainteté, par les voies de l'amour du Cœur de Jésus et de l'abandon à Dieu.

DOM ANDRÉ ABBÉ — LA VOIE DU RÈGNE DU CHRIST, CHEF DE L'ÉGLISE :
OPORTET ILLUM REGNARE

En 1892, P. André joint à ses fonctions de maître des novices et de secrétaire, celles de bibliothécaire et de maître des cérémonies. Professeur durant l'année scolaire 1900-1901, il enseigne de nouveau en 1910-1911. Sans cesser d'être Père Maître, il est prieur à partir du 9 avril 1905. Elu comme prieur titulaire à la fondation du Val San José en Espagne, en juillet 1906, il refuse, à cause de son ignorance de la langue et surtout parce que le Désert a besoin de lui. Non seulement il remplit de nombreuses fonctions en communauté, mais il est encore le représentant légal, étant donné que l'abbé est espagnol. La situation politique crée beaucoup de difficultés pour l'abbaye, à cause des menées des anticléricaux dans le département. A chaque période électorale, il y a des frictions avec les autorités communales, à tel point que pour avoir la paix, les moines renoncent à utiliser leur droit de vote.

En septembre 1911, dom Candide, gravement malade, ne peut aller au Chapitre général, mais il a envoyé une lettre demandant qu'on accepte sa démission : il ne se sent plus en mesure de gouverner sa communauté qu'il a servie comme abbé durant trente ans. C'est par lettre, écrite de Lourdes, qu'il annonce à la communauté stupéfaite l'acceptation de cette démission par le Chapitre général ; il n'a pas eu le courage de le dire de vive voix ⁹¹ ! L'élection est fixée au 23 octobre. Dès le premier tour, le P. André est élu par 10 voix sur 15. La bénédiction abbatiale lui sera conférée par Mgr Marre, Abbé général, qui avait commencé sa vie monastique au Désert et qui était resté abbé d'Igny, c'est-à-dire abbé fils du Désert... C'était le 12 novembre, 49^e anniversaire de sa naissance et de son baptême.

Son rôle d'abbé, il le définit à partir de ses conceptions centrées sur le Christ : l'abbé est le vicaire du Christ ; il est, à ce titre, la pierre angulaire de la communauté, le pasteur et le docteur de sa communauté. Il ne s'agit pas de réduire l'autorité de l'abbé à un niveau purement sociologique : il est le Père spirituel. « L'abbé doit être un homme de réflexion, de prudence et de devoir, un homme de vie spirituelle,... un homme qui profite de sa charge pour se sanctifier personnellement ». Mais, vicaire du Christ, il ne transige pas sur les marques de respect qui lui sont dues, selon les Us de l'époque ⁹² et il n'admettait pas la critique inconsidérée de ses décisions, allant même jusqu'à infliger la discipline au chapitre à un frère qui semblait déconsidérer une mesure qu'il avait prise.

Un graphologue remarquera qu'il est homme à prendre les questions par le sommet. Il attache moins d'importance aux formes qu'à la valeur des buts poursuivis. « Les actions étriquées, les cadres mesquins ne lui conviennent pas. Il considère les choses aussi bien dans leur état présent que dans la perspective dans laquelle son imagination les situe » ⁹³. Mais il est porté à une certaine exaltation et combativité qui risque parfois de le conduire à quelque exclusivisme...

Sa devise d'abbé va dans le sens de sa spiritualité : oportet illum regnare, "Il faut qu'il règne", et il place dans ses armes le Sacré-Cœur et la croix de saint André. « Les intérêts du Cœur de Jésus dans les âmes », voilà, dit-il, la préoccupation du supérieur et la lumière dans laquelle il lui faut assumer ses responsabilités. Le 1^{er} janvier 1912, il formule un souhait à la communauté : que l'esprit de famille soit développé par la recherche de Jésus, et pour y parvenir, il décide que l'année sera consacrée au Sacré-Cœur. Durant son priorat, il avait eu l'occasion de justifier cette dévotion au Sacré-Cœur. Jusqu'à la fin du XVI^e siècle, dit-il, l'étendard qui regroupait les disciples de Jésus était la Croix, mais celle-ci perdit par la suite sa force

91 Il pensait d'abord se retirer à San Isidoro ; mais il sentit vite que sa présence y ferait problème et il rentra au Désert le 19 octobre.

92 Il fallait qu'on lui parle à genoux dans son bureau.

93 Cité Chenevière, p. 124.

d'attraction ; Jésus, dans les temps modernes, voulut renouveler cette puissance de la Croix, en la plantant dans son Cœur pour montrer que c'est l'amour qui l'avait cloué sur ce bois ; l'amour d'un Dieu-Ami, qui fut aussi un amour humain, dont le symbole est le cœur de chair du Christ. La dévotion au Sacré-Cœur doit avoir pour effet de nous laisser subjugué par l'amour de Jésus ; être enlacé dans les liens de son amour, c'est devenir le "captif de Jésus". Puisque c'est là l'idéal d'un chrétien, il n'est pas loisible à un moine de ne pas le vouloir. Le règne de Jésus sur nous doit être universel, il doit s'étendre sur notre esprit, notre cœur, nos sens. Ainsi nous pourrions dire avec l'Apôtre : « Ce n'est pas moi qui vis, c'est Jésus qui vit en moi ».

Devant des moniales, à Maubec, le 14 juillet 1926, il fera cette profession de foi, qui souligne ce qu'on pourrait appeler sa théologie de la dépendance :

« Toute la science de la sainteté cistercienne est condensée dans ces deux pensées maîtresses : Jésus-Roi, dominateur de tout mon être ; moi, le dépendant de Jésus. L'exercice de dépendance envers l'autorité de Jésus forme l'acte propre de la vertu d'humilité : voilà pourquoi l'humilité est le fondement solide des vertus monastiques ».

Et le 20 juin 1929, aux moines de Bonnetombe, il lance : « Jésus mendie l'amour, car il a tant aimé »⁹⁴.

Après avoir consacré la première année de son abbatiat au Sacré-Cœur, il voulut commenter les trois invocations dogmatiques des Litanies du Sacré-Cœur : Cœur de Jésus, Fils du Père éternel ; Cœur de Jésus, formé par la Saint-Esprit dans le sein de la Vierge Marie ; Cœur de Jésus, substantiellement uni au Verbe de Dieu.

En basant son enseignement sur la dévotion au Sacré-Cœur, dom Malet ne pensait pas s'écarter de la Règle de saint Benoît, puisque le Patriarche des moines leur demande de n'avoir rien de plus cher que le Christ et c'est au nom de l'amour de Jésus qu'il exige de tous les plus coûteux renoncements. C'est sous l'autorité du « Seigneur Christ, vrai roi » (Prol.) dans l'école de son service, qu'il enrôle les moines. La vie du moine devient ainsi, note dom Malet, « une fête quotidienne du Christ-Roi » (28 octobre 1934).

C'est aussi le fondement d'une théologie de l'obéissance absolue sur laquelle jamais l'abbé du Désert ne transigera. Tout comme le Corps mystique reçoit la vie de sa tête, le Christ, ainsi la communauté monastique alimente sa vie religieuse à partir de son union à sa tête, l'abbé : « la vie religieuse informe notre vie dans la mesure où, par notre obéissance, nous entrons en contact avec l'autorité », une

94 Cités Chenevière, p. 136.

autorité qui est celle du Christ découlant sur le supérieur, sans cesser d'être celle du Christ ⁹⁵.

A la fin de sa vie, il eut l'occasion de lire la thèse de doctorat soutenue à Rome en 1934 par un moine de Westmalle : *De la formation du Christ en nous d'après le bienheureux Gueric d'Igny* ⁹⁶. Ce travail l'enthousiasma et il en tira une douzaine de causeries qu'il donna au chapitre. L'idée qui le frappa le plus fut que notre âme peut être dite mère du Christ puisqu'elle enfante en elle le Christ. Il découvrait ainsi le patrimoine cistercien qu'il ne semble guère avoir fréquenté auparavant. Il ne cite quasiment pas saint Bernard. De la tradition monastique il ne connaissait surtout que la Règle.

En 1933, il publia son ouvrage *La vie surnaturelle. Ses éléments, son exercice*. Il s'agit d'une anthropologie théologique, qui unit les éléments dogmatiques à la pratique : la vie de la grâce suppose celle de la nature qu'elle anime et qu'il faut donc connaître pour bien se diriger et pour laisser s'épanouir en nous la vie de la grâce. Cela inclut qu'on se soucie également de l'hygiène du corps, qui est une forme de mortification, car il ne s'agit pas de flatter le corps, mais de le régler. C'est assez original dans un Ordre célèbre alors par son austérité. Le livre reprend sous la forme de 239 questions et réponses l'enseignement de dom Malet aux novices, qu'il a poursuivi dans ses chapitres quotidiens d'abbé. Ceux-ci, malheureusement, étaient lus, d'un ton de voix assez faible et monocorde qui ne laissait pas percevoir l'enthousiasme intérieur de l'abbé et accrochait difficilement l'attention des auditeurs.

On le voit : pour lui la première tâche de l'abbé n'est pas, comme pour son prédécesseur – selon l'aveu qu'il en faisait au moment de sa démission ⁹⁷ –, de faire observer méticuleusement les Us ; mais elle est de susciter un élan intérieur d'amour, de favoriser l'éclosion de la vie surnaturelle. Le simple respect extérieur d'une prescription réglementaire ne suffit pas, ce qu'il faut c'est une fidélité animée d'un amour ; comprise en ce sens la régularité peut être une forme de la sainteté : elle reconnaît dans la prescription une manifestation de la volonté de Dieu sur nous au moment présent et elle nous fait l'accomplir avec Jésus, par lui et en lui ⁹⁸. Mais l'abbé tient compte des santés de chacun. Il n'hésite pas à prendre des mesures qui vont à l'encontre des Us, si c'est nécessaire : le café au lait apparaît au petit déjeuner du matin, il dispense parfois du chant à certains offices, ou de la nudité

95 Aux moniales de Blagnac, le 19 juillet 1919, cité Chenevière, p. 140.

96 Le P. Déodat De Wilde, qui sera abbé de sa communauté de mars 1967 à avril 1975.

97 Dom Candide, le 29 octobre 1911 se réjouissait de n'avoir pas changé un iota de l'observance régulière durant ses trente années d'abbatiate et il ajoutait : « quant à la sanctification des âmes qui doit être la *seconde* préoccupation de l'abbé... » Dom Malet renverse l'ordre des priorités. Cf. Chenevière p. 146.

98 Voir ce qu'il disait aux moniales de Bonneval et de Blagnac, cf. Chenevière p. 159.

des pieds le Vendredi Saint, et même de la récitation du psautier en ce jour... Certaines solennités virent le menu se corser d'une omelette !

AU SERVICE DE L'ORDRE — LA RÈGLE : VOIE MONASTIQUE VERS LE CŒUR ET
LE RÈGNE DU CHRIST. LA LITURGIE : EXERCICE DU SACERDOCE DU CHRIST

A l'occasion du huitième centenaire de l'entrée de saint Bernard à Cîteaux, dom Norbert Sauvage, abbé de Scourmont, proposa à Mgr Marre, Abbé général, de faire précéder le Chapitre général par un congrès ou une retraite des supérieurs. Il y était poussé aussi par son maître des novices, qu'en avril 1913 il prend comme prieur, le P. Anselme Le Bail. L'idée fut acceptée et dom Norbert fut chargé de l'organiser. Il sollicita pour cela le concours de dom Vital Lehodey et de dom André Malet. Il était prévu qu'un dominicain de Toulouse donnerait les instructions de retraite sur le thème cher à l'abbé du Désert – que lui-même, d'ailleurs, a indiqué : le Règne du Christ dans les âmes. Ensuite certains abbés étaient invités à faire part des moyens qu'ils jugeaient les plus efficaces pour faire fleurir dans les communautés la vie intérieure. Outre les trois abbés organisateurs – mais dom Norbert communiqua les travaux de son prieur –, neuf autres prirent ainsi la parole, parmi lesquels dom Chautard, dom Emmanuel Fléché, prieur de Viaceli, dom Herman Smets et dom Pierre Wacker, ces deux derniers étant d'anciens définites.

Dom André a dû être heureux d'entendre les rapports de P. Anselme Le Bail qui rejoignent tout à fait sa pensée sur la communauté Corps du Christ lié à sa tête, dont l'abbé est le représentant, ainsi que sur l'aspect christologique de la spiritualité de la Règle. Il prolonge lui-même l'exposé du prieur de Scourmont en montrant comment parler de Jésus quand l'abbé explique la Règle. Dans une première conférence il avait exposé les principes de la vie surnaturelle : c'est la première ébauche du livre qui paraîtra vingt ans plus tard, mais c'est ce qu'il enseigne déjà depuis dix ans.

Cette retraite de 1913 a une suite, en ce sens que plusieurs abbés ont exprimé le vœu, en 1919, que le Chapitre général s'occupe chaque année de la manière dont on peut développer l'esprit surnaturel dans nos Monastères. Celui de 1920 énumère huit moyens pratiques pour parvenir à cette fin. La demande est réitérée au Chapitre de l'année suivante et il est décidé que chaque supérieur enverra un mémoire au Procureur qui présentera une synthèse en 1922. Le Procureur n'est autre que dom Norbert Sauvage élu à cette charge à la fin du Chapitre de 1913. Le rapport qu'il a présenté aux Capitulants de 1922 est imprimé, avec une lettre d'introduction de dom Vital Lehodey. Il ne fait pas de doute que dom André a envoyé au Procureur ses propres suggestions. Plusieurs des idées émises correspondent aux siennes, notamment sur l'obéissance.

LA LITURGIE

Le Chapitre général de 1899 a chargé dom Candide, abbé du Désert de faire rédiger par quelques-uns de ses religieux un projet de Cérémonial. Un premier essai, dont le P. Robert Trilhe, alors moine du Désert, est le principal artisan, est examiné par une commission en 1904, mais ne convient pas : c'est plus une étude sur le cérémonial qu'un cérémonial. Un second projet est accepté en principe en 1906 : il doit être examiné par dom Candide et le P. André, du Désert, ainsi que par le P. Bernard d'Igny. Une fois amendé, il est imprimé en 1908, mis à l'essai en 1909. Mais il n'est pas facile de concilier Rituel, Missel, Us et Cérémonial. Par ailleurs certains religieux ont mis en doute la légitimité de nos pratiques liturgiques à tel point qu'un recours au Saint-Siège s'avère nécessaire. Un décret de la S. Congrégation des Rites, le 8 mars 1913 reconnaît cette légitimité en demandant qu'on se base sur le Rituel de 1689 pour mettre d'accord entre eux nos divers livres liturgiques. Une commission est nommée pour cette tâche dont fait partie dom André, maintenant abbé du Désert. Celui-ci est également chargé de mettre les Us en accord avec le cérémonial. Il rédige un premier rapport-mémoire, édité par Westmalle en 1913 pour répondre aux remarques envoyées par les monastères.

La guerre de 1914-1918 va retarder les travaux de la commission de liturgie. Mais entre temps un nouveau Code de droit canonique est promulgué en 1917. En 1922 la commission chargée d'apporter les corrections à nos livres liturgiques se compose de dom André, de dom Herman Smets, abbé de Westmalle et de dom Fabien, définitiveur et secrétaire de Mgr Marre. L'année précédente, dom André a publié un opuscule d'une cinquantaine de pages, édité par la typographie de l'Ordre à Westmalle : "La liturgie cistercienne. Ses origines, sa constitution, sa transformation, sa restauration", où il défend énergiquement les positions tenues par les membres des diverses commissions chargées de la mise au point de nos livres liturgiques. Les Rubriques du Missel sont approuvées par le Saint-Siège en 1924.

Dom André avait comme objectif de revenir à la liturgie et aux pratiques du XII^e siècle. Mais il ne put aboutir. Bientôt la préparation du cérémonial lui échappera, la maladie en fut une des causes : en 1934, c'est dom Alexis Presse, abbé de Tamié, qui est chargé de préparer le *Manuale Cæremoniarum*.

Beaucoup d'abbés consultaient en privé dom André au sujet de telle ou telle rubrique, tel ou tel point des Us et toujours il répondait de façon très minutieuse. Il était aux yeux de tous un "expert". Evidemment les perspectives actuelles ne sont plus celles de cette époque. Alors il s'agissait d'éviter ce qui pouvait être une "romanisation" de notre liturgie et de tenter de revenir aux usages du Moyen Age. Dom André ne pouvait que souscrire aux tentatives de dom Alexis Presse, son

ami, sans pourtant adopter sa manière (cf. § 3.2.3). De nos jours, ces efforts nous paraissent teintés d'archéologisme. C'est à une compréhension plus spirituelle de l'action liturgique que tendent les efforts actuels. Mais dom André lui-même s'intéressa aux préludes du Mouvement liturgique moderne, comme on le voit par les résumés qu'il fit d'articles de dom Lambert Baudouin.

LES DERNIÈRES ANNÉES

Le 29 avril 1927 s'ouvrait pour dom Malet l'ère des grands jubilés : on fêtait le 50^e anniversaire de son entrée au noviciat, avec deux évêques, sept Pères Abbés, d'autres prélats et laïcs distingués, parmi lesquels le consul d'Espagne. Une centaine de couverts avaient été dressés au réfectoire... Curieusement, deux ans plus tard son jubilé de profession se célébra sans invitation du dehors, le 8 septembre 1929. Quelques semaines plus tard, le 31 octobre, Mgr Saliège, archevêque de Toulouse depuis février 1928, faisait sa première visite au monastère.

Dom André fit procéder à l'exhumation des restes du P. Cassant le 23 juin 1931, dont le squelette apparut entier, gisant au milieu de débris de vêtements. Il avait toujours été très discret, par pudeur spirituelle, vis-à-vis de son ancien dirigé auquel l'unissaient des liens profonds d'amitié et même d'affection. Il faut reconnaître que dom Candide était intraitable : un moine ne devait pas faire parler de lui, même après sa mort. Une fois devenu abbé, dom André fait paraître dans *Le Messager du Cœur de Jésus* une relation des derniers jours du P. Joseph. Des personnes de l'extérieur invoquent le petit moine du Désert et obtiennent des faveurs : l'abbé n'en fait pas part au chapitre. Toutefois, en 1926 une brochure présente deux jeunes moines exemplaires de l'abbaye, le P. Joseph Cassant (1878-1903) et le P. Ange (1895-1920) sous le titre *Deux fleurs du Désert*. La notice sur le P. Joseph dormait dans les archives depuis 1903, est-il écrit dans les pages préliminaires. C'est surtout envers lui que la vénération populaire se manifesta au point que la réédition de la brochure en 1931 ne retint plus que cette seule fleur du désert.

La santé de l'abbé décline à partir de 1932. Il est alors septuagénaire. Il doit se résigner à ne pas participer au Chapitre général de cette année ni à celui de 1933. Toutefois un mieux permettra qu'il aille aux Chapitres de 1934 et 1935. A ce dernier Chapitre il obtiendra l'autorisation d'engager le procès informatif diocésain de béatification du P. Cassant. Le 22 avril précèdent une guérison inexplicable s'était produite : un enfant de dix ans et demi se mourait d'une otite avec symptômes d'irritation méningée. Le père angoissé était venu prier sur la tombe du P. Cassant à l'abbaye et à cette heure même l'enfant sortait du coma : il était guéri. Ce fait décida dom André à sortir de son silence. L'année suivante, le 30 mai, un autre "miracle" se produit, par l'intercession du P. Cassant, en faveur de Jean Delibes, un

enfant de 9 ans atteint d'une méningite intense dont l'issue devait être rapidement fatale selon les médecins. Ce miracle sera retenu pour la béatification qui aura lieu le 3 octobre 2004. D'autres guérisons étaient déjà intervenues ou interviendront.

1936 sera un point d'orgue dans la vie de dom Malet. Le 29 avril, fête de saint Robert, l'on solennise à la fois ses 60 ans de vie monastique, ses 50 ans de sacerdoce et ses 25 ans d'abbatiate. Les premières félicitations lui vinrent du carmel de Lisieux : Mère Agnès de Jésus lui fait remarquer que ce 29 avril est le 13^e anniversaire de la béatification de Thérèse, sa sœur. Il est entouré de Mgr Saliège, de plusieurs évêques, abbés et supérieurs religieux, ainsi que de nombreux prêtres et laïcs, personnalités ou amis. Quatre jours auparavant il avait déposé à l'archevêché de Toulouse la demande d'ouverture du procès de béatification du P. Cassant, lequel s'ouvrait effectivement le 2 mai suivant. Il avoue n'avoir jamais cessé de l'invoquer chaque jour, depuis sa mort – et notamment chaque fois qu'il devait parler à la communauté.

Mais la fatigue se fit plus pesante. L'été fut très chaud et la Révolution en Espagne suscita chez lui bien de l'angoisse pour ses maisons filles de ce pays. Le 11 septembre il exprime le souhait de recevoir l'onction des malades et le Viatique, à l'église et il livra son testament à ses fils : « Aimons Jésus présent et vivant dans tous les vouloirs divins qui nous atteignent ». Le lendemain s'ouvre à Cîteaux le Chapitre général : l'Abbé général lui envoie sa bénédiction et l'assurance des prières des Capitulants. Les crises cardiaques se multiplient. Le 21, la communauté se réunit pour la prière des agonisants. Il apprend avec peine la dispersion de la communauté de Viaceli. Le 13 octobre il peut entendre de sa chambre de malade les chants de la procession qui conduit les reliques du P. Cassant à la chapelle de l'infirmerie. Le 24 octobre, au lendemain de son 25^e anniversaire d'abbatiate, il reçoit l'annonce d'une première conclusion du procès informatif de la cause du P. Cassant ; c'est sur cette heureuse nouvelle que, vers 13 h., il s'éteint subitement sans secousse. C'est un samedi, veille du Christ-Roi, dont l'instauration du règne dans les âmes a été l'unique ambition du Père Abbé. Selon son désir, il est enterré, non dans le caveau des abbés, mais au pied de la première tombe du P. Cassant. C'est plus tard, en 1961, que ses restes ont été placés dans la crypte de la chapelle de l'infirmerie où, en 2006, les reliques du P. Cassant seront également entreposées, pour y être vénérées.

ŒUVRES DE DOM MALET

(à l'exception de ses carnets de notes personnelles et de ses chapitres)

| Date | Objet | Etat |
|------------------|--|---|
| 1886 | Etude comparative des rituels de 1721 et 1689 | Inédit |
| 14 juill. 1891 | Etudes sur les observances du premier Cîteaux | Envoyé au Vicaire général |
| 16 juill. 1891 | <i>La vie à Cîteaux</i> . Etude de 200 pages | Inédit |
| Après oct. 1892 | Etudes sur les observances cisterciennes | Envoyé à dom Wyart |
| 1893 | Remarques sur le projet des Us. Mémoire de 22 p. | Envoyé à dom Wyart |
| A partir de 1908 | Engagé officiellement dans la révision du cérémonial | |
| Juin 1912 | Relation des derniers jours du P. Cassant | Messager du Cœur de Jésus |
| 1913 | Interventions à la retraite des supérieurs de 1913 | Westmalle 1914 |
| 7 mars 1913 | Rapport-Mémoire sur les observations faites au sujet du <i>Manuale caeremoniarum</i> | Westmalle 1913 |
| 1921 | Solutions cisterciennes sur divers points des Rubriques ou Us | Westmalle 1921 |
| Mai 1921 | <i>La Liturgie cistercienne. Ses origines, sa constitution, sa transformation, sa restauration</i> | Westmalle 1921 |
| Juin 1933 | <i>La vie surnaturelle. Ses éléments, son exercice</i> | Salvator-Casterman 1933 Nouv. éd. augmentée 1934 |

En 1926 paraît sans nom d'auteur *Deux fleurs du Désert*. Le chapitre sur les derniers jours du P. Cassant reprend les pages parues dans *Le Messager du Cœur de Jésus* Il est difficile de penser que dom Malet n'a pas supervisé, sinon rédigé, cette première biographie spirituelle du P. Cassant.

2.4.4. Dom Norbert Sauvage (1876-1923)

L'art de préparer son successeur. Article des Collectanea Cisterciensia 63 (2001) 213-223, paru sous la signature de Armand Veilleux, avec quelques ajoutés d'ordre biographique ⁹⁹

Lorsque dom Godefroid Bouillon, deuxième abbé de Scourmont, mourut en 1901, la communauté élit pour lui succéder dom Norbert Sauvage, âgé de 25 ans. Scourmont était alors une communauté relativement nombreuse où d'autres candidats plus avancés en âge et comptant plus d'années de vie monastique ne manquaient pas. Si le jeune père Norbert fut élu, ce n'est pas qu'il aurait démontré des talents particuliers d'administrateur ou qu'il était un brillant intellectuel, mais simplement parce qu'il était un homme profondément spirituel, qui incarnait la bonté.

MOINE À SCOURMONT

Léon-Parfait Sauvage était entré à Scourmont à 18 ans, en 1894, après quelques années de Petit Séminaire à Cambrai, en France ¹⁰⁰. Il voulait être convers, mais fut reçu au chœur, et y demeura malgré son désir exprimé à diverses reprises d'être convers ¹⁰¹. Dès avant son entrée il avait reçu la grâce d'une vie de prière intense et d'un grand amour de Jésus. Au monastère, il manifesta une grande bonté envers tous, si bien que dom Godefroid Bouillon, bon connaisseur d'hommes, ne manqua pas de percevoir très tôt en lui un don de Dieu pour la communauté.

Le jour de sa profession simple, il fut nommé sous-maître des novices, et dix mois plus tard il devenait infirmier, poste important dans une grande communauté. Il y révéla les qualités d'un moine sachant allier une vie de prière intense à un grand dévouement envers ses frères. Peu de temps après, dom Godefroid le nomma au Conseil.

Il n'exerçait pas sa tâche d'infirmier depuis très longtemps, lorsqu'il eut la surprise de découvrir mort dans son lit, en octobre 1901, le sous-prieur, qui était aussi

⁹⁹ Dom Armand Veilleux est abbé de Scourmont depuis 1999, après avoir été abbé de Mistassini (Canada) de 1969 à 1976, de Conyers (USA) de 1984 à 1990, Procureur de l'Ordre de 1990 à 1998.

¹⁰⁰ Il est né le 3 juillet 1876 dans le Nord de la France, à Avesnes-le-Sec. Il perdit sa mère avant d'atteindre l'âge de 11 ans, auquel il fit sa première communion. Dès 14 ans il voulut devenir prêtre, mais à 17 ans, c'est vers la Trappe qu'il s'orienta, pratiquant déjà une forte austérité de vie.

¹⁰¹ Il prit l'habit le 27 septembre 1894, sous le nom de F. Norbert, fit sa profession simple le 4 octobre 1896, et la solennelle, le 29 octobre 1899.

maître des novices. Quelques jours après, le jeune père Norbert était nommé sous-prieur et père-maître ¹⁰².

Frappé d'une maladie qui allait l'emporter rapidement, dom Godefroid prédit à père Norbert que la communauté allait l'élire comme abbé, et lui conseilla d'accepter. Dom Godefroid mourut le 18 décembre 1901; sa prédiction se réalisa le 15 janvier 1902, lorsque la communauté élut père Norbert comme son troisième abbé. Il supplia qu'on lui évite cette charge, invoquant à juste titre son jeune âge et son manque d'expérience. Il expliqua qu'en l'élisant si jeune on risquait de l'avoir très longtemps comme abbé, empêchant ainsi que des personnes beaucoup plus capables n'accèdent à cette responsabilité. La communauté ne voulut rien entendre. Il proposa alors qu'on le nomme plutôt supérieur provisoire. Rien n'y fit. Il dut accepter ¹⁰³.

ABBÉ DE SCOURMONT (1902-1913)

Ses onze années et demie d'abbatiate furent capitales pour Scourmont et même, pourrait-on dire, pour l'Ordre. Il se consacra tout d'abord principalement à se faire l'apôtre de la vie intérieure et à enseigner à ses moines l'intimité avec Jésus. On lui confia quelques missions importantes dans l'Ordre, en particulier à Tilburg en 1909. Mais ayant conscience des lacunes inhérentes à son jeune âge et à son incompétence en beaucoup de domaines ¹⁰⁴, il travailla de tout cœur à se trouver et à se former un successeur. Dès que celui-ci fut prêt, il renonça à sa charge. Parmi les nombreuses recrues de qualité qu'il reçut au noviciat se trouvaient Anselme Le Bail, entré en 1904 et Godefroid Bélorgey, entré en 1910.

Après son élection abbatiale, il dut nommer un père-maître, puisqu'il remplissait cette tâche jusqu'alors. Il choisit le père Alphonse Bernigaud, qui assura cette fonction jusqu'en 1907. Nullement préparé à cette responsabilité, le père Alphonse tâtonna durant un certain temps pour trouver une méthode autre que celle du manuel de Rodriguez, utilisé dans la plupart des noviciats à cette époque. Après

¹⁰² Il avait été ordonné sous-diacre le 31 décembre 1899, diacre le 23 mai 1900 et prêtre le 3 octobre 1900.

¹⁰³ Vu son âge, ce fut une postulation. Il obtint la dispense le 11 février 1902 et fut béni le 7 avril.

¹⁰⁴ Mais il avait un grand esprit de foi. Comme il le dira plus tard : « Je ne pouvais être qu'un Abbé médiocre, mais je crois avoir toujours été au moins surnaturel, ne me recherchant jamais, essayant d'édifier, d'entraîner, me préoccupant avant tout des intérêts de ma maison, voulant surtout développer la vie intérieure. Je n'eus pas de si grandes épreuves, bien que j'aie eu parfois à souffrir. Mais je fus souvent fort humilié à cause de mon incapacité qui perça de tous côtés. Je mis ma confiance en Jésus, en Marie, en S. Joseph, patron de la Maison. Je disais tous les vendredis une messe au Sacré-Cœur, le samedi une en l'honneur de la Ste Vierge, le mercredi, une en l'honneur de S. Joseph, pour qu'ils m'aidassent dans le gouvernement de la communauté. Ils m'ont beaucoup aidé et m'ont souvent empêché de compromettre de graves intérêts, comme je l'ai remarqué ensuite. Je ne faisais rien d'important sans beaucoup prier d'abord et le Sacré-Cœur et la Ste Vierge et S. Joseph. Je leur dois beaucoup, car c'est un miracle qu'avec un si jeune Supérieur, si inhabile, si peu doué, la communauté ait plutôt progressé de toutes manières ».

avoir donné des séries d'enseignements sur les dévotions et sur divers thèmes, il eut, en 1905, l'idée, originale à l'époque, d'utiliser la Règle de saint Benoît comme manuel de formation. N'en ayant pas lui-même une grande connaissance, il fit faire à ses novices des devoirs sur la Règle. Parmi eux se trouvait le jeune frère Anselme Le Bail. Dès le début de son noviciat, il avait été séduit par la Règle et fit son « devoir » avec beaucoup d'ardeur. Il remplit un gros cahier achevé le 10 mai 1906. Frère Anselme était alors déjà en possession d'une vaste synthèse sur la Règle de saint Benoît, qu'il ne cessera de développer par la suite, tout au long de sa vie de moine et d'abbé.

En effet, tout comme dom Godefroid avait perçu rapidement les qualités spirituelles du frère Norbert, de même celui-ci perçut celles du frère Anselme. Il lui confia bientôt des fonctions importantes. En 1909, il le nomma maître des novices convers. Père Anselme leur donna un cours complet de liturgie et écrivit un petit traité intitulé « L'Office Divin du frère convers cistercien », présentant la prière des Pater et des Ave comme « prière de l'Eglise ». L'année suivante Père Anselme devint maître des novices de chœur, et eut dans son noviciat le frère Godefroid Bêlorgey.

En 1909, l'année où Père Anselme était nommé père-maître, le Saint-Siège publiait un document important sur les études cléricales. Dom Norbert, qui avait connu dans sa formation le système du professeur unique pour toutes les matières, obéit sans hésiter aux exigences du Saint-Siège et confia au Père Joseph Canivez (bon théologien, même s'il est surtout connu comme canoniste) le soin d'organiser les études.

Soucieux de gagner les cœurs à Jésus, non seulement dans sa communauté mais dans tout l'Ordre, dom Norbert proposa au Père Général de tenir, à l'occasion du Chapitre général de 1913, qui coïncidait avec le 8^e centenaire de l'entrée de saint Bernard à Cîteaux, une sorte de Congrès de plusieurs jours pour examiner « quels moyens on pourrait prendre pour augmenter dans nos maisons la connaissance et l'amour de Jésus ». Contre toute attente, le projet fut accepté, et il fut décidé que ce congrès aurait lieu immédiatement avant le Chapitre général. Dom Norbert fut chargé de l'organiser. Cet événement qui permit aux Capitulants de mieux connaître les qualités de dom Norbert influença la marche des événements qui allaient suivre ¹⁰⁵.

Depuis son élection à Scourmont, dom Norbert, tout en accomplissant fort bien son service abbatial, ne s'était jamais départi de son intention de laisser la

¹⁰⁵ Parti en Belgique à 18 ans, il ne s'est pas présenté pour accomplir son service militaire et se trouvait donc empêché d'entrer en France avant ses 30 ans, s'il ne voulait pas tomber sous le coup de la loi. C'est pourquoi il ne parut aux Chapitres généraux qu'à compter de 1906.

place à un autre dès que le moment serait venu. Lisons ses propres réflexions à ce sujet:

«J'étais résolu à faire tout ce qui serait en mon pouvoir pour céder la place à un plus capable dès qu'il s'en présenterait un ayant les qualités nécessaires, et cela quelqu'humiliation qu'il pût m'en revenir. Plus tard j'ai ouï dire qu'on est toujours disposé à démissionner quand on est jeune, mais qu'on ne veut plus en entendre parler quand on est vieux. J'en fus effrayé pour moi et je voulus me prémunir contre un si grand danger. L'idée me vint de me lier par un vœu sous peine de péché mortel. Après y avoir réfléchi pendant plusieurs années, un jour de Vendredi Saint, pendant l'oraison, je fis le vœu sous peine de péché mortel de donner ma démission, de suite, sans faire aucune objection, sans demander aucune explication, le jour où une autorité de l'Ordre: Chapitre général, Abbé général ou Père Immédiat, me dirait qu'il serait bon pour moi ou pour la Communauté que je donne ma démission. Mais pour qu'on pût me le dire plus librement à l'occasion, je m'engageai par ce même vœu à informer de mon vœu et de mes dispositions l'Abbé général, le Père Immédiat à la Visite régulière et le Chapitre général à l'occasion. Je le dis donc aux deux premiers et même à la Communauté au chapitre quelques mois plus tard». ¹⁰⁶

Ces lignes sont d'une limpidité qui se passe de tout commentaire. Leur sincérité allait se manifester quelques années plus tard. Dom Norbert continua de servir sa communauté dans son rôle d'abbé, avec toute son énergie; et la communauté prospérait. Il ne vint à personne l'idée de lui suggérer de démissionner. Mais, en 1913, il jugea lui-même devant Dieu que le temps était venu de le faire. Ce geste ne fut ni improvisé, ni facile. Voici ce qu'il écrivit à ce sujet:

«Je ne me suis jamais fait illusion sur ce que je suis. Jésus m'a toujours conservé assez de bon sens, pour comprendre que je n'étais pas à ma place, comme Abbé de S. Joseph (de Scourmont). J'avais un excellent Prieur et P. Maître beaucoup plus capable que moi et qui aurait pu faire beaucoup de bien dans le monastère. En août 1913 je crus donc que le moment était venu pour moi, de faire tout ce qui était en mon pouvoir pour lui céder la place. Ce n'était pas facile, mais je voulais faire ce que je considérais comme une volonté de Jésus. Après avoir bien prié et réfléchi je crus que la volonté de Dieu était que j'allasse déclarer à l'Abbé général que je pouvais être rem-

106 Cette citation et toutes les suivantes sont tirées des Archives de l'Abbaye de Scourmont.

CHAPITRE II : LA CONSOLIDATION DE NOTRE IDENTITÉ (1900-1922)

placé avantageusement à S. Joseph et qu'en conséquence, j'étais disposé à me prêter à toute combinaison qui aurait pour but le plus grand bien de mon Abbaye. La démarche était grave, car je m'exposais non seulement à devenir démissionnaire de Chimay,... mais à ce que le Général, profitant de ces dispositions, disposât de moi pour une autre Abbaye où la situation eût été beaucoup plus difficile et plus pénible. Je n'avais rien à gagner dans un changement de ce genre, au contraire. Néanmoins je crus devoir aller de l'avant, m'abandonnant à la sagesse et à l'amour de Jésus qui voulait cela de moi. Jésus me demandait un acte de foi, de confiance, d'abandon comme je n'en avais jamais fait. Je voulus lui donner cette preuve d'amour et de confiance et je partis pour Laval, où était l'Abbé général. De passage à Paris, je passai deux heures devant le S. Sacrement à Montmartre, protestant à Jésus avec larmes que j'étais prêt à tout par amour pour Lui, que je ne voulais que ce qu'Il voulait, que la démarche grave que je faisais était une affaire entre Lui et moi. Le RRme Père Général ne crut pas devoir ajouter aucune importance à ma démarche et me répondit qu'il ne pouvait être question de me remplacer à l'Abbaye de Forges. Néanmoins la démarche était faite, elle restait faite et je pouvais m'attendre à tout. »

Au Chapitre général qui suivit cette démarche, on cherchait un Procureur général pour représenter les intérêts de l'Ordre auprès du Saint-Siège. L'Abbé général qui connaissait ses dispositions suggéra le Père Abbé de Scourmont ; et, après un moment de surprise, la suggestion fut acceptée. Dès le 4 octobre 1913 dom Anselme Le Bail était élu abbé de Scourmont et une nouvelle étape non moins importante que la précédente allait commencer pour dom Norbert Sauvage ¹⁰⁷.

ROME: PROCUREUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR SPIRITUEL (1913-1923)

Durant les dix ans qu'il passa à Rome comme Procureur général, c'est-à-dire jusqu'à sa mort en 1923, dom Norbert, en plus des démarches diverses auprès du Saint-Siège qui sont la tâche du Procureur, remplit de nombreux services dans l'Ordre. Il exerça sans doute une heureuse influence sur les étudiants qui logeaient à la maison généralice. Il le constate : « Pendant ma première année passée à Rome, j'ai noté que quelques-uns de nos étudiants ont des idées erronées sur leur vocation et sur l'esprit de notre Ordre... L'étude des œuvres de S. Bernard et des décisions du Chapitre général peuvent aider à y voir plus clair » ¹⁰⁸. Chaque été,

¹⁰⁷ Malgré sa disponibilité et sa résolution intérieure, ce ne fut pas sans tristesse ni souffrance qu'il quitta l'abbatiale et sa chère communauté.

¹⁰⁸ Parmi les étudiants de 1913-1914 se trouvait le P. Colomban Tewes, futur abbé d'Achel, qui donna plus tard ce

lorsque les bureaux étaient fermés dans la Ville Eternelle, il prêchait des retraites dans les monastères de l'Ordre. Il revenait à Rome en septembre, après le Chapitre général qui se tenait toujours à Cîteaux.

Il fut un directeur spirituel recherché et dispensa largement un enseignement spirituel à diverses communautés de Rome et des environs. Deux communautés furent l'objet d'une attention toute particulière de sa part, et cela fut à l'origine d'un réseau assez extraordinaire de relations. Ce furent la communauté des Trappistes de Grottaferrata, plus tard transférée à Vitorchiano et celle des Petites Sœurs de l'Assomption de la rue Bixio à Rome.

a) *Grottaferrata*

La communauté de Grottaferrata avait eu des débuts assez atypiques, comme d'ailleurs un grand nombre de fondations de cette époque. Vers les années 1870, Julia Astoin, fille d'un sénateur de Lyon, entra à l'abbaye de Vaise, près de Lyon, comme novice. Comme elle n'avait pas la santé voulue pour faire profession, elle devint oblate. Elle possédait une propriété en Italie, près de Turin, et elle persuada la communauté de Vaise de lui permettre d'y faire une fondation. Avec six compagnes – deux professes de chœur, deux converses et deux novices – Julia, supérieure du groupe, fonda la communauté de San Vito. N'ayant pas émis de vœux, elle possédait le monastère et l'administrait librement. Finalement elle prononça des vœux, devint mère Teresa, et fut installée canoniquement comme supérieure de la communauté. Comme elle n'avait jamais fait de noviciat, elle se montra une supérieure difficile. Cela n'empêcha pas de nombreuses paysannes du Piémont et de Lombardie d'entrer dans sa communauté.

Lorsque la plupart des sœurs venues de Vaise y retournèrent, le caractère cistercien de la communauté de San Vito se perdit rapidement, et en 1886, onze ans après l'ouverture de la fondation, l'archevêque de Turin retira la permission de recevoir des postulantes et d'accepter des professions. Ces sanctions furent levées par le nouvel archevêque en 1892. Cependant mère Teresa eut de nouvelles difficultés avec le Père Immédiat, dom Ignazio, abbé des Catacombes (actuellement Frattocchie). Le Chapitre général de 1898 ordonna la dissolution de la commu-

témoignage : « Dom Norbert se fit aussitôt remarquer par son merveilleux esprit monastique et son amour pour la vie contemplative, y compris ses sacrifices et mortifications, telles qu'on les pratique dans notre Ordre. Pendant la semaine sainte de 1914, il prêcha la retraite annuelle des étudiants... on le sentait plein d'enthousiasme pour le magnifique idéal qu'il poursuit. Pourquoi ne pas l'avouer, cette retraite fut grâce à lui, un moment décisif dans ma vie. Plein de ferveur, il nous proposa le Christ comme idéal, tout comme S. Benoît l'aurait fait à ses moines... Lors d'une excursion à Subiaco... (avec) les étudiants... il nous adressa dans la grotte une parole pleine de flamme. » P. Alexis Presse, qui avait couronné ses trois années d'études romaines en juin 1913 par le doctorat en droit canonique, était resté à la Procure, comme maître des étudiants, en 1913-1914.

nauté avant de céder à la requête de 31 sœurs qui voulaient continuer à vivre dans la soumission et l'obéissance. Il fut décidé que la communauté se transférerait à Grottaferrata, près de Rome, où les Catacombes possédaient une propriété. C'était un ancien centre de spiritualité orthodoxe et de culture grecque, où un monastère avait été fondé en 1004 par saint Nil. Mère Teresa demeura à San Vito avec deux oblates, et y mourut.

Lorsque dom Norbert arriva à Rome comme Procureur général, il commença tout de suite à s'occuper de cette communauté de Grottaferrata, se consacrant à sa formation spirituelle. Il y allait comme confesseur, et y remplaça le Père Immédiat sous les armes, au moment de la 1^{re} guerre mondiale. Chaque samedi après-midi et la veille de chaque fête, il se rendait à Grottaferrata, et y demeurait le jour suivant, prêchant, confessant, donnant des conférences. Il voulait former les moniales à une spiritualité solide, à l'Écriture, aux sources de la spiritualité cistercienne. Il donnait aussi des cours aux novices, auxquels toute la communauté se mit à assister. Il travaillait en grande collaboration avec l'abbesse, mère Agnese, une sainte femme, très intelligente, qui était l'une des sœurs venues de San Vito.

b) Mère Pia (Maria Elena Gullini)

En même temps, dom Norbert assistait aussi la communauté des Petites Sœurs de l'Assomption. Un jour se présenta chez elles une candidate assez spéciale. Elle s'appelait Maria Elena Gullini. Son père était un brillant ingénieur qui avait développé le système ferroviaire italien et était devenu Ministre dans le gouvernement. Maria Elena, née en 1892, avait reçu sa première communion à Venise des mains du Patriarche Sarto, le futur Pie x. C'était une jeune fille très intelligente et fort élégante, qui avait suivi des études chez les Sœurs françaises du Sacré-Cœur à Venise. Elle avait quitté l'école munie de degrés en langues, en musique et en peinture et était venue rejoindre son père à Rome.

Lorsqu'en 1916, à l'âge de 25 ans, elle voulut entrer chez les Petites Sœurs de l'Assomption à Rome, la Mère Générale se demanda si une personne d'une telle qualité et aussi attrayante pourrait s'adapter à leur genre de vie simple auprès des pauvres. Elle lui conseilla donc de faire une retraite de discernement sous la direction de dom Norbert Sauvage, qui était le confesseur de leur communauté.

Dom Norbert obtint les permissions pour que Maria Elena fasse une retraite en communauté à Grottaferrata. À la fin de cette retraite, il lui dit qu'il croyait qu'elle avait une authentique vocation à se donner par amour, mais qu'il pensait aussi qu'elle pourrait réaliser cette vocation dans la vie contemplative aussi bien que dans la vie active et il l'invita à se faire cistercienne.

Elle entra six mois plus tard – le 28 juin 1917 – non pas à Grottaferrata, mais

à Laval, en France. Dom Norbert avait discerné qu'une personne de cette trempe et de cette qualité humaine et spirituelle, serait très précieuse pour Grottaferrata, mais qu'elle devait d'abord recevoir une solide formation. C'est pourquoi, d'accord avec l'abbesse, mère Agnese, il l'orienta vers Laval, où elle reçut le nom de sœur Pia.

Dom Norbert avait une grande estime pour l'abbesse de Laval, mère Lutgarde Hémery, qui dirigea durant plus de 40 ans (1900-1944) une communauté florissante comptant plus de 115 membres, et où la vie était très austère. Sans que sœur Pia le sache, les supérieurs s'étaient mis d'accord pour qu'elle soit formée à Laval mais *pour* Grottaferrata. Aussi bien à Laval qu'à Grottaferrata, l'exubérance de cette jeune fille pleine de vie fit d'abord un peu peur; mais elle fut admise à la profession le 16 juillet 1919. Pour lui donner une expérience pastorale on la nomma assez vite maîtresse des professes converses.

Dix ans après son entrée à Laval elle revenait à Grottaferrata et y faisait sa stabilité l'année suivante. Elle fut dès lors le bras droit de mère Agnese. Après quelques années, en 1931, elle était nommée abbesse par le Saint-Siège, puis élue unanimement par la communauté trois ans plus tard.

c) Mère Tecla (Maria Fontana)

À peu près au moment où Maria-Elena Gullini était envoyée à Laval, une autre novice, Maria Fontana, entra à Grottaferrata. C'était une femme d'âge mûr d'environ 45 ans, qui avait été Assistante générale de la Communauté des Missionnaires Franciscaines du Cœur Immaculé de Marie. Elle avait pris soin des pauvres de toutes religions dans les rues du Caire, en Égypte, durant 25 ans, avant de se présenter au noviciat de Grottaferrata. Durant tout son noviciat, elle reçut la direction spirituelle de dom Norbert. Lorsqu'elle fut refusée à la profession – officiellement parce qu'elle avait la voix faible et une santé délicate, mais sans doute plutôt parce qu'on ne savait pas comment intégrer une personne ayant une telle expérience –, dom Norbert l'envoya à Chimay, où elle fut reçue et fit profession le 8 septembre 1921, sous le nom de sœur Tecla. Durant les 17 années qu'elle vécut à Chimay, elle eut comme aumôniers dom Anselme Le Bail et dom Godefroid Bêlorgey.

Dès que mère Pia fut nommée abbesse de Grottaferrata, le 30 décembre 1931, elle fit revenir sœur Tecla de Chimay pour l'assister comme maîtresse des novices. La Communauté de Grottaferrata était désormais, et pour longtemps, entre les mains de deux femmes exceptionnelles, mère Pia comme abbesse¹⁰⁹ et sœur

¹⁰⁹ Non sans bien des moments de fatigues, d'obscurité et d'épreuves, même de la part de son Ordre : elle sera amenée par deux fois à devoir démissionner de sa charge abbatiale. La première fois en décembre 1940, elle sera

Tecla comme maîtresse des novices. Elles furent l'abbesse et la maîtresse des novices de la bienheureuse Gabriella Sagheddu, qui arriva à Grottaferrata en 1935. On est émerveillé devant cet extraordinaire réseau de relations où dom Norbert joua un rôle très actif, et par lesquelles la Providence préparait la formation d'une future bienheureuse.

Ces quelques lignes sur le rôle de Norbert Sauvage dans la vocation de mère Pia et de mère Tecla nous permettent d'entrevoir ce qui fut une large partie de son ministère dans l'Ordre au cours de la dernière étape de sa vie monastique. Il fut un grand directeur spirituel. Il maintint des contacts avec mère Pia jusqu'à la fin de sa vie. Lorsqu'elle était à Laval, il la visitait chaque année à l'occasion de sa venue en France pour le Chapitre général. Avec elle, comme avec plusieurs autres femmes qu'il avait orientées vers la vie monastique, il entretint une correspondance suivie qui révèle à la fois une profondeur de discernement, un solide enseignement spirituel et une délicatesse de sentiments témoignant d'un grand équilibre affectif aussi bien que spirituel.

d) Sœur Marie-Joseph (Anne-Marie Granger)

L'une de ces personnes était une jeune fille de Guéret, Anne-Marie Granger, qui était venue le trouver pour discerner sa vocation avec lui, alors qu'il y était stationné en service militaire, au début de la guerre ¹¹⁰ Au terme de ce discernement, il lui avait dit :

« Si j'étais jeune fille, si j'avais 20 ans, si j'étais M^{lle} Anne-Marie, j'entrerais demain à la Trappe et à la Trappe de Laval... Je connais une Révérende Mère, si elle savait que je vous envoie à Laval, elle m'arracherait les yeux ; à Laval il n'y a pas manque de vocations, mais je parle dans l'intérêt de votre âme et pas dans l'intérêt de l'Ordre... Priez et demandez... les grâces qui vous sont nécessaires pour fixer votre choix selon sa volonté. »

alors remplacée par M. Tecla, qui la nommera maîtresse des novices ; réélue en 1946 et 1949, elle devra de nouveau démissionner en 1951 et sera envoyée en exil à la Fille-Dieu en Suisse. C'est encore M. Tecla qui la remplace pour deux ans. M. Pia sera rappelée en 1959, c'est une réhabilitation, mais, atteinte d'un cancer, elle meurt sur la route du retour le 29 avril.

¹¹⁰ Bien que n'ayant pas fait de service militaire, dom Norbert se présenta à l'Ambassade de France pour être mobilisé en 1914 : il fut envoyé au dépôt militaire de Condé, puis dirigé sur Rouen et Reims. Mais il tombe gravement malade et il est admis à l'hôpital de Saint-Maur-des-Fossés, dans le Val-de-Marne, jusqu'au 21 février 1915. Il part alors en convalescence à Champigny, puis à Guéret et achève sa convalescence à Maubec. Il est finalement démobilisé pour raison de mauvaise santé en mars 1915 et rejoint Rome en juin.

Cette jeune fille entra à Laval en 1915, y prit le nom de sœur Marie-Joseph et fut l'une des fondatrices d'Igny en 1929 ¹¹¹.

Sœur Marie-Joseph écrit dans ses mémoires sur dom Norbert:

« J'entrais à Laval le 2 octobre 1915. Dom Norbert ne cessa plus de me suivre jusqu'à sa mort et participa à toutes mes joies ; en juin 1917, il nous envoya de Rome mère Pia aujourd'hui prieure de Grotta ; il vint lui-même à l'abbaye après la guerre, et prêcha à sa profession temporaire le 16 juillet 1919 et prit pour texte « Qui est celle-ci qui monte du désert appuyée sur son Bien Aimé ». Chaque année pendant ses vacances, il passait quelques jours à l'aumônerie de la Coudre et redevenait pour toutes deux père Norbert, « un pauvre petit abbé sans abbaye et sans autorité ». En octobre 1921 il nous donna la retraite annuelle » ¹¹².

Ces quelques lignes serviront tout au moins à montrer à quel point il pourrait être intéressant et utile d'écrire la vie de ce moine d'une qualité exceptionnelle. On hésite à énumérer les leçons que l'on pourrait tirer de cette vie relativement brève mais fort bien remplie. Retenons toutefois trois aspects qui concernent l'abbé, le directeur spirituel et le prédicateur.

Dom Norbert avait un sens communautaire très aigu. Il conçut donc toujours *son rôle d'abbé* comme un service de la communauté. Ce service consistait avant tout à faire aimer le Christ, à conduire les moines de sa communauté à une profonde vie de prière, et à un développement des qualités spirituelles et intellectuelles de chacun. Ce service était pour lui totalement subordonné aux besoins de la communauté, de sorte qu'il lui paraissait normal non seulement de laisser la place à un autre le moment venu, mais même de préparer le plus tôt possible et le mieux possible celui qui pourrait le remplacer. Cette conception de l'abbatiate correspon-

111 C'est l'abbesse d'Igny, mère Alphonse Gastineau, qui mit en rapport mère Pia, alors abbesse de Grottaferrata, avec une amie du Père Christophe Dumont, dominicain, directeur du Centre d'études œcuméniques *Istina*, à Paris, et, par ce dernier, avec l'abbé Couturier. Et c'est ainsi que le monastère de Grottaferrata fut inscrit sur la liste des 1500 adresses où fut envoyée en janvier 1937 la brochure pour la *semaine de l'Unité*, que mère Pia commenta à sa communauté, ce qui incita sœur Gabriella à offrir sa vie pour la cause de l'unité des chrétiens...

112 Cette retraite fut très remarquée. Nous possédons dans les archives de Scourmont le texte complet des vingt sermons de cette retraite. Il suffira de donner le titre de chacun pour faire entrevoir la richesse du contenu de son enseignement, à une époque où la prédication tendait à être très moralisante: 1) Nécessité d'étudier le Christ pour le connaître, l'aimer, pour vivre dans son intimité et le faire vivre en nous. 2) Les cinq dispositions que produira en nous la connaissance de Dieu: admiration, adoration, respect, soumission et confiance. 3) La divinité de Jésus-Christ. 4) La maternité divine. 5) Le mystère de Jésus-Crucifié. 6) Les caractères du Sauveur en Jésus. 7) Marie, co-rédemptrice des hommes. 8) Jésus, l'ami divin. 9) Jésus, l'Époux divin. 10) L'Eucharistie. 11) Notre incorporation au Christ d'après saint Paul. 12) Idem (suite). 13) Notre vie divine, c'est notre sanctification. 14) La mortification. 15) Moyens à prendre pour travailler à notre sanctification. 16) La maternité de Marie. 17) L'humilité de Jésus. 18) La charité de Jésus. 19) La Communion. 20) Conclusion: la vie d'oraison.

dait à celle des grands siècles de développement du monachisme, où l'on voit sans doute des abbés demeurer en fonction durant de nombreuses années et même jusqu'à leur mort, mais où il n'est pas rare de voir aussi des abbés démissionner après quelques années d'abbatiate, lorsqu'il apparaît que, pour une raison ou pour une autre, le bien de la communauté suggère un changement. L'idée que l'abbatiate serait, de sa nature, « à vie », est née à l'époque de la restauration du monachisme européen dans un contexte de nostalgie monarchique.

Tout comme, en devenant abbé, dom Norbert avait assumé une responsabilité à l'égard des membres de sa communauté, ainsi manifesta-t-il un sens de responsabilité tout aussi grand à l'égard des personnes qui lui avaient demandé de *les guider* dans leur recherche de la volonté de Dieu. Cette responsabilité se transforma, en plus d'un cas en une véritable amitié, marquée d'un sens profond des exigences évangéliques tout autant que d'une grande humanité qui ne manquait pas d'une note de tendresse. Voici ce qu'il écrivait, par exemple, à sœur Marie-Joseph de Laval (Anne-Marie Granger):

« Je veux que vous vous fassiez bien à cette idée à savoir: que je suis votre père spirituel, le père de votre âme et qu'à ce titre je dois chercher avant tout le bien de votre âme bien plus que les joies de votre cœur. Jésus m'a confié à vous, pour le révéler à votre âme, lui gagner votre cœur de plus en plus. Le faire jouir de vous, vous faire jouir de Lui. Cette mission est belle, très honorable, fort agréable même, mais je ne puis jamais en oublier le caractère tout surnaturel. Je dois donc chercher tout ce qui vous fera jouir de Jésus davantage et le fera jouir de vous plus complètement. S'il faut pour cela faire des sacrifices, Jésus sait que je suis à Lui et pour Lui jusqu'au sacrifice. Bien plus, si pour le faire jouir de vous et vous faire jouir de Lui davantage il fallait mortifier votre nature et ce qui est dans votre nature le plus sensible : votre cœur, j'espère que je serais assez surnaturel pour le faire par amour pour Jésus, par amour pour votre âme. »

Prêcher des retraites dans les monastères de l'Ordre était devenu aussi pour dom Norbert non seulement un service de Dieu et des communautés, mais une façon d'exercer une paternité spirituelle. Il s'y consacra avec beaucoup d'ardeur, surtout durant la guerre et les années qui suivirent. La dernière année de sa vie, il prêcha quatre retraites l'une à la suite de l'autre sans tenir compte d'un gros rhume qui ressemblait plutôt à une bronchite. Le surmenage et l'effort fatiguèrent son cœur. Il mourut le 8 juillet 1923, après une courte maladie, et son corps repose dans le cimetière de Tre Fontane.

Après avoir exercé sa paternité spirituelle dans sa communauté de Scour-

mont, il l'exerça ensuite dans l'Ordre aussi bien qu'en dehors de l'Ordre à travers le ministère de la direction spirituelle ; enfin il exerça une véritable paternité spirituelle d'un nouveau genre sur un grand nombre de communautés de l'Ordre à travers un ministère de retraites, où il suscita l'amour du Christ et l'attrait pour la vie intérieure.

Dom Norbert Sauvage est l'une de ces personnes humbles dont la vie toute simple marqua profondément celle de très nombreuses personnes.

2.5. LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE 1914-1918

Contexte international

Le début du xx^e siècle connaît de fortes tensions internationales en Europe, dues notamment aux rivalités germano-slaves dans la péninsule des Balkans qui se libère de la tutelle des Turcs, ainsi qu'à la course aux armements entre, d'un côté, la Triple Alliance (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie) et, de l'autre, la Triple Entente (France, Grande-Bretagne, Russie). Ouvrant le Chapitre général de 1911, Mgr Marre disait qu'« il n'est pas nécessaire d'être un observateur perspicace pour s'apercevoir que la société traverse une crise qui devra bientôt trouver son dénouement ». A vrai dire, il faisait surtout allusion aux attaques contre l'Église et pas seulement à la situation internationale. Mais les destins sont liés, comme le disait Léon XIII en 1900 : « Le destin des États n'est pas tellement différent de celui des individus : eux aussi courent vers leur perdition, s'ils s'éloignent du "chemin", le Fils de Dieu, qui est le créateur et rédempteur du genre humain, le souverain de toute la terre ayant pouvoir sur tous les hommes, pris individuellement ou rassemblés en société ».

Une étincelle met le feu aux poudres, l'assassinat le 28 juin 1914 à Sarajévo, de l'héritier du trône d'Autriche-Hongrie par un étudiant bosniaque : l'Autriche déclare la guerre à la Serbie à la fin de juillet 1914. En quelques jours le jeu des alliances plonge presque toute l'Europe dans la guerre¹¹³. Le 2 août l'Allemagne déclare la guerre à la France.

Violant la neutralité belge, les Allemands envahissent la France à travers la Belgique. Ils pensent réussir une guerre-éclair et, de fait, durant l'été 1914, les armées françaises, belges et britanniques reculent. Les Allemands sont à quelques dizai-

¹¹³ Aux nations de la Triple Entente se rallieront la Belgique et la Serbie, qui sont attaqués, ainsi que le Japon, on parlera alors des "Alliés". L'Italie restera d'abord dans la neutralité, avant de changer de camp et de rallier les Alliés. D'autres suivront.

nes de kilomètres de Paris. Ils sont arrêtés par la “bataille de la Marne” en septembre 1914. Un front de 750 km se stabilise entre la mer du Nord et la Suisse. Mais les départements français du Nord et de l’Est, qui sont les lieux des bassins sidérurgiques et houillers, sont occupés, ce qui frappe durement l’économie française.

L’année 1915 est indécise. A l’ouest les armées s’enterrent dans les tranchées, leurs attaques en 1915 se neutralisent, tout en étant meurtrières. En avril, à Ypres (Belgique), les Allemands utilisent pour la première fois les armes chimiques : le chlore brûle les yeux et les voies respiratoires des soldats qui ne sont pas protégés. Les opérations sur les fronts à l’est (Russie) et dans les Balkans ne donnent la victoire à personne.

1916 est surtout célèbre par la “bataille de Verdun”, de février à décembre. Les Allemands cherchent à user l’armée française : 1250 pièces d’artillerie sont en action sur un front de 20 kms, certains secteurs reçoivent 10.000 obus par heure ! Il meurt en moyenne 3000 hommes chaque jour ! Les combats se font parfois au corps à corps. De février à juin les Allemands avancent... de 5 kms ! Ensuite d’octobre à décembre les Alliés reprennent le terrain perdu... Il faut organiser une relève permanente, pour compenser les pertes et sur la “voie sacrée” qui relie Verdun à l’arrière, c’est un défilé ininterrompu de convois. Presque tous les “poilus” ont participé un jour ou l’autre à la bataille de Verdun. Au début de 1917, les commandements français et britanniques voudraient forcer le front pour gagner la guerre, mais c’est l’échec retentissant du “Chemin des Dames”, qui détermine une grave crise dans l’armée et le pays : à quoi sert cette grande boucherie que décide l’Etat-Major, rien que pour le prestige ? Des unités entières refusent de monter au front... Clemenceau est appelé à diriger le gouvernement.

L’empire tsariste en Russie traverse une grave crise économique et politique en 1917. Désorganisé et ruiné, coupé de ses fournisseurs occidentaux, il est en proie à de vastes grèves. En février, dans la capitale Saint-Petersbourg, l’armée se joint aux ouvriers en grève, obligeant le tsar à abdiquer en mars. Un gouvernement provisoire s’installe, mais des bolcheviques mènent une agitation permanente qui aboutit à sa chute en octobre. Trotsky, militant bolchevique, est élu président du soviet ; Lénine, rentré clandestinement d’exil, impose l’arrêt des hostilités. Les pourparlers aboutiront à l’armistice en décembre 1917, puis au traité de Brest-Litovsk en février 1918, permettant une guerre civile entre “Rouges” et “Blancs”.

Les Allemands qui peuvent dégager 700.000 hommes du front oriental veulent se retourner contre la France, avant que les troupes américaines ne viennent à son secours. Les États-Unis, en effet, exacerbés par les attaques des sous-marins allemands contre leurs convois, ont décidé d’entrer en guerre. L’offensive allemande se déclenche en Picardie le 21 mars 1918, fête de saint Benoît. L’avance allemande, malgré la résistance des Alliés, semble décisive (c’est alors que le Mont-des-Cats

est victime des bombardements d'artillerie et que les moines d'Igny doivent quitter leur monastère). Mais l'arrivée des troupes américaines et l'instauration d'un commandement unique autour de Foch permet de rétablir la situation : les Allemands doivent reculer (et dans leur mouvement de repli, feront sauter le monastère d'Igny, le 3 août). On s'achemine alors rapidement vers l'armistice du 11 novembre 1918, suivi par d'autres sur le front des Balkans et au Proche-Orient. Les différents traités de paix seront négociés difficilement, depuis celui de Versailles le 28 juin 1919 jusqu'à ceux de Riga (1921) et de Lausanne (1923) après les guerres polono-soviétiques (1920) et gréco-turque (1921-1922).

La guerre est finie, mais elle laisse des traces. C'est une catastrophe historique sans précédent. Les pertes humaines sont énormes, quelques dix millions de militaires et de civils, la plupart entre 25 et 40 ans et surtout du sexe masculin, ce qui se paie en séquelles démographiques profondes. L'Europe mettra des années à s'en remettre. L'économie est ruinée. Quatre grands empires sont vaincus et certains démantelés : plusieurs états indépendants apparaissent. Par ailleurs la guerre va indirectement engendrer les deux systèmes dictatoriaux qui feront tant de mal et tant de victimes en Europe et même dans le monde : le communisme et le nazisme, qui provoqueront, vingt ans plus tard, la seconde guerre mondiale.

- On a vu que le communisme bolchevique avait profité de la déroute économique de l'empire russe durant la guerre pour prendre le pouvoir.
- Quant au national-socialisme d'Hitler, il réussit à dominer sur le pays, à la suite des ressentiments qu'occasionnèrent la défaite et les contraintes auxquelles furent soumis les vaincus : un dixième du territoire allemand d'avant la guerre lui fut soustrait, l'armée allemande devait être réduite et surtout des remboursements énormes furent imposés qui grevèrent le redressement économique et social de la nation (132 milliards de mark-or).

Les trappistes dans la guerre

Alors qu'en juillet 1914, le gouvernement envisageait de reprendre une politique sectaire contre les Congrégations et qu'une menace de fermeture pesait sur certaines communautés de l'Ordre, la déclaration de guerre du 2 août eut pour premier effet d'écarter tout danger : le jour même, le ministre Malvy suspend jusqu'à nouvel ordre toutes les mesures consécutives aux lois de 1901 et 1904.

Mais la mobilisation générale désorganise les communautés masculines des pays belligérants : les jeunes s'en vont sous les armes. Pour eux, c'est une période d'épreuve qui commence. Plusieurs seront dans le service sanitaire ou aux aumôneries, d'autres seront combattants. Certains tâchent de conserver une certaine

discipline intérieure. Dom Le Bail, abbé de Scourmont, lui-même mobilisé dans une ambulance, écrit à son père :

« Pour moi-même l'obligation de quitter le cloître n'est pas sans porter du fruit. La mobilisation et le changement du moine en soldat m'ont rendu plus humble, abandonné à la volonté de Dieu. J'étais si attaché au calme de la vie monastique, j'avais un certain goût pour ma charge d'abbé, je rêvais de mettre en pratique mes plans et mes projets de bon monastère... Maintenant j'apprends à être plus abandonné à la volonté de Dieu... La guerre a encore cet avantage pour nous, moines, celui de nous forcer à pratiquer l'essentiel de notre vie dans un milieu qui n'est pas le nôtre... C'est la vie intérieure qui se continue à la tranchée ou à l'hôpital... Tous ces moines, d'ailleurs, font un abondant apostolat » ¹¹⁴.

Il resta constamment en contact avec les membres mobilisés de sa communauté et continua à les soutenir et à les former à travers une revue qu'il publiait régulièrement sous le titre *Le moine soldat*. D'autres abbés se soucient également de leurs moines mobilisés, tel un dom Chautard qui réussit à les visiter à quatre reprises jusque sur les lignes du front, grâce à un titre officiel d'aumônier ou à un brassard de la Croix Rouge. A la demande du Cardinal Sevin, archevêque de Lyon, à qui il avait suggéré la création de ce périodique, il écrivit chaque mois une lettre dans *Le prêtre aux armées*. Il reprend dans cette perspective son traité *L'âme de tout apostolat*. Néanmoins la condition des moines soldats n'est pas facile. Dans une circulaire du 23 mai 1918, Mgr Marre les recommande aux prières des communautés féminines : « Nos religieux mobilisés supportent courageusement le sort qui leur est fait : mais quelle somme de sacrifices et de privations, pour ceux surtout qui se trouvent jetés dans la fournaise. Nos prières les aideront à conserver, au milieu des dangers de toute sorte, l'idéal et la flamme de leur vocation ».

L'un d'eux nous a laissé plusieurs notes et lettres qui ont pu être recueillies après sa mort et forment un beau témoignage de ce qu'ont vécu certains de ces moines mobilisés. Il s'agit du frère Maxime Carlier, de Scourmont ¹¹⁵. Jeune moine qui fit profession simple le 8 décembre 1913, il était passé, sous la sage direction de dom Le Bail, d'une spiritualité marquée par la crainte à une attitude de confiance et d'amour, à l'école de sainte Gertrude. Mobilisé, il partit au front dès les premiers jours : l'envahisseur allemand dominait et dans le recul des troupes alliées, F. Maxime s'aperçut qu'on traversait les terres de Scourmont... Blessé deux fois, dé-

¹¹⁴ D. DUFRASNE, *Un moine, un Abbé, une communauté: Dom Anselme Le Bail*, Cahiers scourmontois 1, 1999, p. 89.

¹¹⁵ Cf. J. DUCULOT, *Une Ame contemplative*, Gembloux 1920. Voir aussi ce qu'en dit Thomas MERTON dans le ch. XI de *The Waters of Siloe* (trad. française *Aux sources du silence*, DDB 1952, pp. 200-231).

coré de la croix de guerre, sa correspondance laisse voir une âme forte, bien équilibrée. Son amitié a eu une influence bienfaisante sur des camarades éloignés de la foi, qui passaient du mépris au respect, voire qui se convertissaient. Il puisait sa force dans une foi totale en la présence de Dieu, au milieu même des obus ou des balles qui éclataient près de lui et, pour lui, les ordres des chefs étaient la volonté de Dieu. Une nuit, allongé à terre en veille, pour empêcher l'ennemi d'approcher, des coups de feu partirent des tranchées allemandes : les balles sifflèrent et tombèrent à quelques centimètres de sa tête, laissant une traînée de feu en touchant le sol. Mais il n'eut pas peur, il restait immobile, pensant à ceux qui priaient pour lui, et invoquant le Seigneur : "Seigneur, viens à mon aide". Mais il n'eut pas toujours cette chance : au moment où il allait partir en permission le 14 septembre 1917, un bombardement commença et l'un des premiers obus tomba sur l'abri où il se trouvait. Il fut tué sur le coup. A vrai dire, il avait envisagé cette issue fatale – quel soldat ne l'a pas envisagée ? – et il avait fait librement le sacrifice de sa vie, comme accomplissement de sa vocation cistercienne, en union avec le Seigneur Jésus :

« Je vois avec une grande clarté que ma vie d'autrefois au monastère et celle d'à présent sont toutes deux également voulues par la Providence et que le soldat peut glorifier Dieu aussi bien que le moine, car la seule fin à rechercher partout est l'union avec Jésus, comme médiateur et réparateur, soumis à son Père, attaché à ses seuls intérêts ».

Des statistiques seront publiées en avril 1919 qui portent sur les moines engagés dans les armées alliées. Il faudrait les compléter à partir des archives des communautés allemandes ou autrichiennes, si elles existent. 31 de nos communautés ont eu 386 de leurs membres sous les drapeaux, dont 348 dans l'armée française. 59 d'entre eux ont été tués, la plupart au champ d'honneur. 131 citations à l'ordre du jour ont été prononcées, 80 croix de guerre, une médaille de la Légion d'honneur, 5 médailles militaires et 14 autres ont été remises. Sur les 142 prêtres mobilisés, 20 ont rempli les fonctions d'aumôniers.

Ces années de guerre ont cependant sapé le moral de plusieurs membres du clergé et les moines ont aussi payé leur écot à ces conséquences malheureuses : plusieurs ont eu du mal à reprendre la vie monastique. Se faisant l'écho des regrets de Benoît XV, Mgr Marre fait remarquer au Chapitre général de mai-juin 1920 que les sécularisations, exclaustrations ou dispenses de vœux ont été encore trop nombreuses de 1913 à 1920.

Quant aux communautés qui se voyaient tout d'un coup amputées de leur jeunesse, ce ne fut pas toujours facile de vivre ces années de guerre dans la pénurie et la désorganisation. Elles se sont engagées également au service du pays. Plu-

sieurs ont abrité des ambulances ou des hôpitaux de campagne, comme Cîteaux, le Mont-des-Cats ou Igny qui cessa la fabrication de son chocolat, non seulement parce que les ouvriers étaient mobilisés, mais aussi pour mettre les locaux à la disposition du corps sanitaire de l'armée. Une circulaire de Mgr Marre du 18 janvier 1916 encourage les monastères à s'occuper des soldats devenus invalides, pour leur enseigner un métier adapté à leur situation, pour aider les mutilés à se rééduquer en vue de travaux agricoles ou pour apprendre aux aveugles (à la suite des intoxications de gaz) un métier qu'ils pourraient exercer une fois rentrés dans la vie civile.

Certaines communautés situées sur le passage des soldats ont souffert davantage. Plusieurs ont dû quitter le monastère pendant quelque temps. En 1914, à l'invasion de la Belgique, Westmalle a dû se replier sur des monastères hollandais ; le génie belge, en vue de la défense d'Anvers, a fait sauter le clocher, en endommageant l'église. Une partie de la communauté d'Achel, avec le P. Abbé, se trouvent à Diepenveen et Tegelen. A Celenberg et Altbronn, les communautés doivent aussi quitter le monastère deux ou trois mois.

D'autres communautés sont menacées en 1918. Dom Chautard qui exerce alors la paternité de Belval, fait évacuer la communauté vers les Gardes en avril, elles y resteront jusqu'en octobre ; seules cinq sœurs demeurent sur place. Onze frères de Saint-Sixte sont partis à Sept-Fons. Au Mont-des-Cats – qui avait été épargné en octobre 1914 ¹¹⁶, lors d'un assaut où périt à l'abbaye dans les bras du P. Abbé, le neveu de l'empereur allemand, le jeune prince Maximilien de Hesse –, est pris dans l'attaque allemande d'avril 1918 : dès le 15 avril les premiers obus tombent sur le monastère. La communauté se réfugie près de la frontière belge à Watou, mais le 27 avril quatorze anciens, guidés par le prieur, prennent la route de la Grande Trappe, où ils s'installeront jusqu'au décès de l'abbé du Mont-des-Cats le 1^{er} mars 1919 : ils reviendront alors pour l'élection de son successeur, malgré la destruction de l'abbaye. Des combats acharnés, en effet, qui s'échelonnent d'avril à septembre, l'abbaye sort détruite. De l'église, inaugurée vingt ans auparavant, il ne reste que les murs. Les cloîtres, le chapitre, la porte d'entrée et la brasserie sont ravagés. Dès le 6 septembre les moines réinvestissent les parties restées debout : le réfectoire devient la chapelle et le dortoir trouve à se loger dans les caves à fromages ! La reconstruction sera terminée en 1926, sur un mode plus simple qu'en 1898.

Igny – cela a déjà été dit en parlant de Mgr Marre, § 2.3.2. – sera dynamité le 3 août 1918, pendant la retraite des Allemands. Les six moines encore présents avaient quitté les lieux le 28 mai et avaient rejoint leur maison mère, le Désert.

¹¹⁶ Le général Foch, futur généralissime et maréchal, a eu son quartier général à quelques kms du Mont-des-Cats, d'octobre 1914 à juin 1915. Il venait souvent à l'abbaye chercher les prières des moines et entretenait une relation épistolaire avec l'abbé.

Mais la communauté était trop âgée et réduite pour pouvoir reprendre pied à Igny même. C'est à contre-cœur qu'elle s'installa – dans sa pensée ce n'était que provisoire – dans un coin de Cîteaux. La reconstruction sera entreprise de 1926 à 1929, mais pour des moniales venues de Laval.

Latroun, en Palestine, eut à subir quelques dégâts dans ses constructions, ainsi qu'Élenberg dont l'église consacrée en 1906 est démolie et devra être rebâtie. Elle sera consacrée en 1927. Mais cette communauté eut à pâtir plus profondément de la défaite de l'Allemagne. Les membres allemands de la communauté, qui en formaient la majorité, ont dû quitter l'Alsace redevenue française. Le Père abbé, dom Pierre Wacker, le seul Allemand qui put rester, ouvrit pour ses fils le refuge de Banz en Bavière, que le Chapitre général de 1921 transforme en fondation. Mais le lieu, choisi trop hâtivement à la fin de la guerre, présente des difficultés matérielles et la communauté se transporte en 1925 dans l'ancien monastère d'Engelszell, sur la rive droite du Danube en Autriche.

En Bosnie, la communauté de Mariastern, compte 123 Allemands et seulement 8 Slaves... A vrai dire l'abbé dom Dominique Assfalg, en 1919 – outre un refuge au Tyrol et une fondation à Zemoniko en Dalmatie – avait acquis l'abbaye d'Himmerode. Huit religieux allemands de Mariastern, au moment de leur démobilisation, avaient rejoint directement cet endroit, au lieu de rentrer dans leur monastère. Leur situation est embrouillée, car ils n'ont ni l'autorisation de leur abbé, dom Bonaventure Diamant qui a succédé à dom Assfalg, ni celle du Saint-Siège à qui ils ont demandé de passer dans la Commune Observance. Le Chapitre général de 1921 est alléché par la reprise de cet antique monastère fondé par saint Bernard, mais il faudrait que les huit rebelles quittent les lieux. Finalement cela ne peut pas se faire et le monastère est revendu à la Commune Observance.

DEUXIÈME SECTION : L'ENRACINEMENT (1922-1939)

L'enracinement dans la Tradition

3.1. LES ABBÉS GÉNÉRAUX D'ENTRE LES DEUX GUERRES

3.1.1. Dom Ollitrault de Kéryvallon (1862-1929), Abbé général 1922-1929

Le Chapitre général de 1922 qui accepta la démission de Mgr Marre fixa l'élection de son successeur au 13 novembre suivant. C'est l'abbé de Melleray, dom Jean-Baptiste Ollitrault de Kéryvallon qui fut élu à la charge d'Abbé général.

Il était né le 13 avril 1862 à Quintin, une petite ville de Bretagne, dans une famille très tôt éprouvée par la mort : quand le père mourut en 1867, par suite du choléra, cinq de ses enfants ne sont déjà plus de ce monde. Jean-Baptiste est alors confié, avec sa sœur, à la garde de ses grands-parents. A l'école communale, puis au petit séminaire où il est placé, il fait preuve d'une intelligence précoce et voit ses efforts couronnés de succès. Se sentant attiré depuis l'âge de six ans à la vie religieuse, il entre au grand séminaire de Saint-Brieuc tenu par les Pères Maristes. Mais sa santé n'est pas brillante. Il doit interrompre ses études de philosophie, à cause de maladies à répétition qui l'obligent à se reposer. Après un temps de professorat dans un collège mariste, il est envoyé au noviciat de Paignton, dans le Devon, en Angleterre, à la fin de l'année 1884. Toutefois, après cinq ou six mois il ressent un autre appel intérieur vers une vie monastique, que son Maître des novices et son Provincial authentifièrent.

C'est ainsi qu'il se présenta à Melleray le 1^{er} juin 1885, dont l'abbé était alors dom Eugène Vachette, Vicaire général de sa Congrégation dite de la Trappe. Il commence son noviciat le 14 juin. Quelques mois plus tard, dom Eugène le prend comme secrétaire, ce qui montre l'estime dans laquelle il le tenait. Il prononce ses vœux simples le jour de sa fête, le 24 juin 1887 et reçoit ce même jour les ordres mineurs. Trois mois plus tard il est sous-diacre. L'année suivante, le 17 mars, il est ordonné diacre, puis prêtre le 18 novembre. Il est admis à prononcer sa profession solennelle le 2 juillet 1890. Aussitôt son abbé le nomme sous-prieur et maître des novices. Il n'a que 28 ans.

SUPÉRIEUR DE WOOD-BARTON

Comme beaucoup d'autres communautés après la loi de juillet 1901 qui fait craindre une expulsion de France, Melleray cherche à se préparer un lieu où elle pourrait se réfugier. Dom Eugène jette son dévolu sur l'Angleterre et va y prospecter avec son sous-prieur. Une propriété de 150 hectares est acquise à Wood-Barton, dans le diocèse de Plymouth : elle est en complet abandon et sans habitation convenable. L'abbé y envoie 11 moines avec à leur tête P. Jean-Baptiste. La première fournée de quatre moines quitte Melleray le 19 mars 1902 et doit affronter une grosse tempête ; après une escale au noviciat de Plaignton, bien connu de P. Jean-Baptiste, les moines prennent possession de leur nouveau lieu d'habitation. Il fallait construire un monastère capable de recevoir, le cas échéant, la communauté entière de Melleray. La première pierre en fut posée le 10 décembre 1902. L'ensemble fut béni par l'évêque du diocèse le 30 août 1905. La sœur aînée de P. Jean-Baptiste était religieuse parmi les Dames de S.-Thomas de Villeneuve et se trouvait supérieure de la communauté établie dans le chef-lieu du district où se trouvaient les Trappistes ! Inutile de dire que les sœurs trouvèrent aide et soutien, tant matériels que spirituels de la part de ceux-ci : P. Jean-Baptiste leur servit d'aumônier !

C'est l'agriculture et l'élevage, notamment de moutons, qui assurèrent les revenus de la petite communauté. Mais ce n'est pas du premier coup que vint la prospérité. Les premiers mois furent éprouvants. Cependant les efforts des moines transformèrent vite l'exploitation en ferme-modèle, qui obtenait les meilleures distinctions lors des comices agricoles.

Vers la fin de novembre 1918, alors que la France se réjouissait de la victoire et pensait ses plaies, la santé de P. Jean-Baptiste flancha. Un mal intérieur intense s'étant déclaré, il est transporté à l'hôpital, mais le chirurgien ne laisse rien augurer de bon : le malade n'en a sans doute plus que pour quelques semaines. Néanmoins il fut opéré à plusieurs reprises. Un soir, la situation parut désespérée : depuis une semaine les jambes étaient paralysées et commençaient à se refroidir, la respiration se faisait difficile. Les dernières prières furent dites par les deux moines qui entouraient le malade. L'infirmière en chef préparait ce qu'il faut pour la toilette funéraire, mais ne trouvait pas les bas. Très présent d'esprit, P. Jean-Baptiste dit dans un souffle : les bas sont à tel endroit ! Miraculeusement, le lendemain, 8 décembre, à 2 heures du matin, au moment où prenait fin une neuvaine de prières entreprise par sa communauté et par d'autres, un mieux sensible se manifesta et P. Jean-Baptiste retrouva peu à peu la souplesse dans ses jambes. Le mieux ne fit que s'accroître. Il remercia la Vierge, mais lui demanda de guérir lentement, afin qu'on ne crie pas au miracle. Il fut exaucé, car il y fallut 105 jours, plus de trois

mois de lit. Il a eu le temps de compter les mouches du plafond ! Mais l'Ordre avait encore besoin de lui et on le savait, là-haut !

ABBÉ DE MELLERAY

A Melleray, la santé du P. Abbé n'est pas meilleure depuis quelques années déjà. Il faut dire qu'il a 88 ans et ploie sous le harnais abbatial depuis près de 44 ans. Il rend finalement son âme à Dieu le 25 avril 1919 au milieu de l'affection de ses moines. Il faut pourvoir à son remplacement, et c'est sur le supérieur de Wood-Barton que le choix des électeurs s'est fixé, le 5 août 1919. Il est béni le 28 octobre et prend part au Chapitre général pour la première fois en mai 1920, ce Chapitre qui, on le sait, refusa d'accepter la démission de Mgr Marre. Celui qui devait lui succéder était encore tout nouveau dans la vénérable assemblée : l'heure de Dieu ne pouvait pas encore sonner !

La situation politique de la France, après la guerre de 1914-1918, ne faisait plus trop craindre des expulsions : la plupart des refuges établis hors des frontières furent fermés peu à peu dès 1920. C'est la décision que prit dom Ollitrault par rapport à Wood-Barton. Il lui fallait par ailleurs consolider la fondation de Divielle dans les Landes : celle-ci avait été instaurée pour recevoir les moines espagnols de Sainte-Suzanne, d'abord réfugiés à Melleray après la suppression étatique de 1835. Ces Espagnols avaient profité des expulsions françaises de 1880 pour rentrer dans leur pays, laissant exsangue la communauté de Divielle.

Dom Jean-Baptiste ne fut pas long à se faire apprécier de ses pairs. A chaque Chapitre général, on nomme un abbé Vicaire, pour s'occuper de l'Ordre en cas d'empêchement ou de décès de l'Abbé général. Dom Eugène Vachette était régulièrement élu à chaque fois, depuis 1893. Après son décès, l'abbé de la Grande Trappe fut élu à ce poste au Chapitre de 1920, mais âgé et malade il en démissionna au début du Chapitre de 1922 : ce fut dom Ollitrault, dont c'était le troisième Chapitre général, qui fut élu pour le remplacer et voici qu'à la fin du Chapitre, Mgr Marre lui communique sa lettre de démission pour qu'il la lise à l'assemblée ! Il revient donc à l'abbé de Melleray de présider le Chapitre d'élection de son successeur, le 13 novembre suivant. Devinant que son titre de Vicaire le désigne aux suffrages de beaucoup, mais se sentant fatigué après ses épreuves de santé de 1918 et ses vingt années déjà de supérieurat, et ne se croyant pas de taille à exercer cette charge, il obtient une audience du Saint-Père, pensant pouvoir s'appuyer derrière une parole pontificale pour refuser. Mais Pie XI n'est pas entré dans ses vues et dom Jean-Baptiste a bien dû accepter ce qu'il a appelé sa triste élection, par suite d'une "distraction de l'Esprit-Saint".

ABBÉ GÉNÉRAL

Dès le début les ennuis de santé resurgissent. Après un bref séjour à Rome, en décembre 1922, où il a essayé en vain d'entraîner Mgr Marre ¹, il revient à Melleray, pour l'élection de son successeur, le 22 janvier ; il visite quelques maisons de l'Ouest, puis reprend la route de Cîteaux, du midi et de l'Italie. Mais, fin février, il est arrêté à Maguzzano par une blessure mystérieuse au pied. Il en souffrait depuis quelques jours, quand le 22 février 1923, en se levant il constate une forte inflammation et une large écorchure sur le bord extérieur du pied. Le médecin ordonne un repos complet, en tenant sa jambe allongée. Il n'en continue pas moins la Visite régulière assis sur son lit. L'état du pied s'améliore, mais il n'est pas encore guéri à la fin de la Visite ; c'est allongé sur une banquette qu'il regagne Rome. A vrai dire, son pied n'a pas fini de l'ennuyer, puisque il sera de nouveau immobilisé à Melleray en février 1928 ² et que deux mois avant sa mort il devra encore être hospitalisé à la clinique Bizet à Paris à son sujet, pour recevoir des séances de rayons ultra-violets.

En 1927, l'alerte sera plus sérieuse ³. En avril, il souffre d'un gros kyste dans la gorge qui le suffoque. On commence par lui appliquer, trois fois par jour, d'énormes compresses sorties de l'eau bouillante... « Vous jugez des grimaces », écrit-il : c'est une préparation pour le purgatoire ! Il faudra, finalement, user du bistouri au début du mois de mai à la clinique Bizet. Mais les cordes vocales, près de la cicatrice, sont congestionnées et paralysées. Il lui faudra de longs mois pour retrouver l'usage correct de la voix, ce qui, évidemment, va le gêner dans son ministère et notamment dans la présidence du Chapitre général de septembre 1927 ⁴ : il fait lire ses principales interventions. En octobre, il écrit qu'il se traîne de docteur en docteur : on en est encore à lui imposer des compresses bouillantes ! La voix est en progrès, mais il doit la ménager. Lui-même ne se ménage guère, selon son habitude. Déjà le Chapitre général de 1925 avait dû lui donner l'ordre formel de prendre

1 Celui-ci lui donnera en décembre 1923 quelques conseils : qu'il suive le régime que lui prescrira un médecin, à cause de ses maux intestinaux, et qu'il ne se fie pas à la cuisine de la maison générale ! Qu'il n'hésite pas, pour ses déplacements dans la Ville éternelle, à utiliser une voiture comme lui-même l'a fait : Tre Fontane peut fournir cheval et cocher... Il devait s'être rendu compte des comportements de dom Jean-Baptiste, ne cherchant jamais ses aises, mais au contraire ce qui pouvait le mortifier.

2 Il écrit le 20 février : « C'est le 12^{me} jour où je fais la planche, à part le petit voyage presque journalier que je fais pour me rendre chez notre Docteur à Joué s/Esdre pour y recevoir pendant une demi-heure des applications d'électricité qui semblent bien efficaces ».

3 C'est par erreur qu'Henri Charrier parle de fin 1925, commencement 1926, dans son panégyrique sur dom Ollitrault (Westmalle 1930, p. 42). Cet auteur, dans ses diverses notices sur nos Abbés généraux, n'est pas toujours fiable sur les dates.

4 Ce Chapitre sera marqué par le décès de Mgr Marre quelques jours avant son ouverture.

au plus tôt trois semaines de repos absolu et à suivre rigoureusement un régime adapté. Au début du Chapitre de 1928 il se plaint encore qu'une corde vocale reste paralysée : les médecins lui recommandent de ne pas parler en public.

Tous ces déboires ne l'empêchent pas, malgré tout, de remplir le programme de visites qu'il s'est fixé, même si des retards s'imposent parfois. A peine guéri de son pied, début mai 1923, il se rend en Belgique, puis redescend vers Melleray pour la bénédiction abbatiale de son successeur, le 10 juin, en s'arrêtant au passage au Mont-des-Cats et à Belval ; il est accompagné de dom Fabien Dutter qui continue son rôle de Définitiveur-secrétaire, qu'il assumait déjà auprès de Mgr Marre depuis 1908. Alors qu'il continue ses visites dans l'ouest de la France, il apprend le décès prématuré à 47 ans, le 8 juillet 1923, du Procureur dom Norbert Sauvage. Dom Fabien rejoint la maison généralice et laisse le Révérendissime continuer seul ses visites. Le Chapitre général de 1923 nomme comme Procureur dom Robert Lescaud, abbé auxiliaire de Cîteaux depuis 25 ans, qui démissionne donc de cette dernière charge. Dom Jean-Baptiste choisit comme auxiliaire à l'abbaye mère, dont il est l'abbé, dom Fabien Dutter qui, en 1925, recevra le titre d'abbé du Verger⁵ et, dorénavant, il se passe de secrétaire particulier, ce qui accroît ses occupations et... les mérites de ses correspondants, car son écriture, trop rapide, est parfois très relâchée et certaines de ses lettres sont de vrais fouillis⁶.

QUELQUES AFFAIRES IMPORTANTES

Le transfert du monastère des Catacombes

Il a été question de la fondation de cette communauté dans le chapitre consacré à dom Wyart. Après des débuts difficiles, des accords avec le Saint-Siège permirent à la communauté de tirer avantage de la garde des catacombes, à tel point qu'en y ajoutant les revenus de la chocolaterie, l'on put subvenir aux besoins non seulement de la communauté mais aussi de celle des moniales de Grottaferrata. En 1912, le Vatican songe à confier à d'autres cette garde des catacombes, tout en continuant à louer la propriété aux Trappistes ; la situation de ceux-ci devient précaire et le Chapitre général de cette année estime qu'il vaut mieux prendre les devants et envisager un départ. Mais les choses semblent se stabiliser et ce n'est qu'après la guerre que la question se repose : le bail et le traité avec la Commission

⁵ Il recevra la bénédiction abbatiale au cours du Chapitre général, le 14 septembre. Dom Ollitrault fit preuve de beaucoup d'humour dans le toast qu'il prononça au cours du repas, tout comme, d'ailleurs, dom Fabien lui-même.

⁶ Il le sait. Alors qu'il est alité à Melleray, en février 1928, il dicte une lettre et la fait signer : « F. Marie Jean-Baptiste qui doit à son pied de voir son nom si bien écrit pour une fois » !

d'Archéologie Sacrée arrivent à expiration en novembre 1922. Malgré les difficultés soulevées presque continuellement par la Commission vaticane d'Archéologie, le bail est renouvelé pour 29 ans. Cependant, en 1927, il est rompu arbitrairement par l'administration des Biens du Saint-Siège, sans que l'on puisse faire appel contre cette décision, dont l'Ordre critique le bien-fondé et les raisons avancées. Aussi le Chapitre général de cette année autorise-t-il la communauté à chercher à s'installer ailleurs. Le Saint-Siège lui laisse deux ans pour trouver un nouveau gîte. Ce sera Frattocchie en 1929, bien que l'emplacement de la propriété ne réponde pas aux souhaits du Père Général, ni du Chapitre général, ni du Définitoire – mais c'est le seul emplacement convenable trouvé par la communauté, assure-t-elle, avant l'expiration du délai imposé par le Saint-Siège.

Congo

Léopold II, Roi des Belges à la fin du XIX^e siècle, voulut que des Trappistes s'installent au Congo et s'adressa à l'abbé de Westmalle, dom Benedictus Wuyts. Celui-ci refusa à plusieurs reprises sous prétexte d'un manque de sujets pour une fondation. Sa Majesté s'est alors adressée directement à Léon XIII qui entra dans ses vues et fit même envoyer par la Congrégation de la Propagande une belle somme d'argent. Il n'y avait plus qu'à obéir et le Chapitre général de 1893 approuva la fondation, qui prit le nom de N.-D. de S.-Joseph. L'année suivante, le 17 mars, le supérieur est élevé à la dignité abbatiale par dom Wyart et transporte la fondation à Bamania, mais il meurt à 48 ans le 1^{er} février 1899 et n'est remplacé que par des supérieurs qui relâchèrent l'observance trop stricte imposée par le fondateur. Dès 1900 la question se pose de l'évangélisation des populations environnantes et de l'éducation des enfants. A vrai dire on ne se soucie pas de construire une abbaye régulière et, faute de Visite régulière, les moines sont laissés à eux-mêmes : un poste de mission est établi à 10 heures de pirogue de Bamania. Sous la pression du gouvernement et du Vicaire Apostolique, un second établissement est fondé en 1901 à Coquilhatville, à 9 kms de Bamania. Le doigt est mis dans l'engrenage. Il faut dire que les moines s'étaient installés à l'orée d'une région de 660 km sur 250 km, sur laquelle il n'y avait aucun prêtre catholique : comment ne pas céder à la pression apostolique⁷ ? Tout le secteur finira par leur être confié. En vue de recruter des candidats pour le Congo, une maison de formation est créée en 1904 à Charneux (Val-Sainte-Marie), fondation de Tilbourg. En fait elle n'a fonctionné comme telle que quelques semaines⁸. Mais une revue,

⁷ L'on sait que dom Wyart avait une âme missionnaire et aurait voulu que nos monastères développent un certain apostolat. Il louait Mariannahill et Bamania...

⁸ D'abord prévue comme refuge possible pour un monastère français, cette fondation de Tilbourg a été offerte à

de 1904 à 1914, *Het Missiewerk*, tente de susciter dans la jeunesse des vocations missionnaires⁹.

Le Saint-Siège suit de près la situation et signale à l'Abbé général et par lui au Chapitre général de 1905 les anomalies de la vie des religieux : ce n'est pas pour les soustraire à la vie monastique et à l'observance des Constitutions qu'ils ont été envoyés au Congo. Mgr Marre, de passage à Westmalle, a fait prendre les mesures nécessaires, qu'entérine le Chapitre général : un petit monastère central sera bâti où tous passeront de temps en temps et on limite à trois les postes de mission. N'est-ce pas vouloir sauvegarder à la fois la chèvre et le chou ? Comment ces mesures seront-elles appliquées au Congo ? Un nouveau supérieur est nommé en 1907, P. Grégoire Kaptein, qui veut faire retrouver un peu de la discipline monastique, mais il ne réussit pas à s'imposer et il est peu aimé des autres. En 1920 le torchon brûle entre lui et un moine, en particulier, qui se comporte de façon odieuse à son égard et finit par prendre son indépendance, laquelle est qualifiée d'apostasie. Le supérieur, quant à lui, ne peut pas rejoindre son poste après le Chapitre de cette année auquel il a participé : il doit attendre à Léopoldville. Dom Herman Smets, abbé de Westmalle, déconsidéré au Congo parce qu'il soutient P. Grégoire, charge dom Le Bail en 1921 d'aller faire une Visite régulière approfondie, la première depuis la fondation. Celui-ci y passe plusieurs mois¹⁰ ; il revient persuadé que la mission, qui s'est fort étendue¹¹, est inéluctable : il suggère d'en prendre son parti, bien que la vie ne soit plus strictement cistercienne. C'est en ce sens qu'il a conclu la visite en demandant la démission du P. Grégoire et en suggérant quelques mesures qui maintiendraient une note cistercienne à un genre de vie missionnaire. Néanmoins le Chapitre de 1922 alla dans un autre sens et décide de poursuivre dans la pure ligne cistercienne : réunir tous les religieux en un seul monastère qui suivrait l'observance monastique traditionnelle, avec seulement quelques dispenses dues à la chaleur ; quant à la Mission, elle serait confiée aux Missionnaires d'Issoudun, sauf une paroisse et une école aux portes du monastère¹². Mais c'est trop tard et devenu impossible : les religieux, mécontents,

Westmalle en février 1904, comme noviciat pour Bamanian, mais pour une raison inconnue, l'abbé rappela tous les occupants à Westmalle le 8 avril suivant.

9 Le P. Herman Smets, futur Abbé général, en fut un temps le rédacteur en chef.

10 La visite canonique durera du 31 mai 1921 au 4 janvier 1922 : sept mois, auxquels il faut ajouter deux mois de voyage pour aller au Haut-Congo et en revenir ! Sur place le Visiteur a parcouru plus de 2000 km, en pirogue ou en caravane terrestre, pour visiter tous les postes.

11 Elle compte alors cinq résidences, chacune avec un supérieur. 199 catéchistes, en autant de fermes-chapelles, aident les 14 Pères et 10 Frères trappistes, au service de 23.000 chrétiens et de 10.000 catéchumènes.

12 En encourageant dom Anselme Le Bail à accepter la mission que veut lui confier l'abbé de Westmalle, Mgr Marre lui rappelait que « le roi Léopold ne nous avait pas demandé de fonder une mission, mais de créer un monastère de Trappistes. Au lieu de cela, nos religieux ont fait de la mission et, dès lors, nous avons dévié : nous avons actuellement une œuvre pour laquelle nous n'avons pas été appelés et ne sommes pas faits ». C'est ce dont se

voulurent quitter l'Ordre. Rome commandita une Visite apostolique, faite en 1924 par l'abbé de Tilbourg. Le Saint-Siège n'attendit pas les conclusions de la Visite et accorda aux moines leur sécularisation. Six convers qui ne voulurent pas quitter l'Ordre retournèrent à Westmalle¹³. C'est pratiquement la fin de la communauté cistercienne, sanctionnée par un décret de la Congrégation des Religieux le 23 mars 1926.

Les Constitutions des moniales de l'Ordre.

Jusqu'alors les moniales suivaient les anciennes Constitutions de 1883. Mais la parution du Code de 1917 en appelait de nouvelles. L'on souhaita profiter de cette occasion pour obtenir l'exemption des moniales, perdue depuis le décret du 3 octobre 1834. L'Ordre n'exerçait sur les moniales qu'une "cura spiritualis". Mais les approches faites auprès du canoniste qui devait les examiner à la Congrégation, le P. Vermeersch, ne laissaient guère espérer qu'on eût gain de cause. Tout au plus ce canoniste suggérait-il que nous distinguions "pouvoir dominatif" de l'Ordre (pour la discipline et l'observance monastique), et "juridiction" des évêques. Afin de réduire le plus possible le recours aux évêques, on renforce les pouvoirs des Pères Immédiats jusqu'à en faire de véritables supérieurs, au risque de limiter indûment l'autonomie des communautés de moniales.

Le projet de Constitutions prévoit que les moniales puissent prononcer des vœux solennels. Le Saint-Siège les acceptera pour les monastères qui le désireront, mais alors les moniales seront soumises à la clôture papale. Là où les vœux restent simples, la clôture sera "de droit commun sous la surveillance des évêques".

Les Constitutions furent approuvées le 22 juin 1926.

Refonte du livre des Us des moines

Après l'approbation en 1924 des corrections apportées aux rubriques du Missel, selon le rescrit de 1913, et de celle des Constitutions des moines le 26 janvier 1925, l'on put songer à la révision du livre des Us. La décision en est prise au Chapitre de 1924 et le travail en est confié au Définitoire. Il est édité en 1926. Dom Vital Lehodey est également invité à mettre le Directoire spirituel en conformité avec le Code.

souvent le Chapitre général de 1922, à l'encontre des conclusions de dom Le Bail, le seul pourtant qui connaissait personnellement la situation.

13 Dom Grégoire était rentré dès 1921, après avoir démissionné. Mais il accompagna l'abbé de Tilbourg dans sa visite de 1924.

L'œuvre de prières pour l'Extrême Orient.

L'initiative d'une croisade de prières pour la conversion de la Chine et de l'Extrême Orient est partie de dom Maur Veychard, abbé de N.D. de la Consolation ¹⁴, en 1914. S'adressant aux évêques de Chine, il espérait que leur soutien et leurs recommandations permettraient de recueillir suffisamment de dons pour qu'une messe, à laquelle trois frères communieraient, puisse être célébrée chaque jour pour la conversion de la Chine en une chapelle édiflée dans ce but.

Son successeur, dom Louis Brun, élu le 16 février 1921, qui avait été missionnaire en Chine avant de se faire moine, voulut développer cette initiative et la transformer en une sorte de croisade de messes et de prières pour la conversion des païens en Extrême-Orient. Évidemment il fallait toucher l'Occident : il sollicita l'appui du Chapitre général qui approuva son projet dès 1921. Il fit mieux, il obtint une audience de Pie XI le 5 avril 1923 et réussit sans peine à gagner à sa cause le Souverain Pontife, qui s'inscrivit comme premier croisé, promettant de célébrer à cette intention le 15 de chaque mois. Pie XI accorde l'indulgence plénière à qui priera à cette intention pendant vingt minutes devant le Saint-Sacrement exposé. Les adhérents s'engagent à célébrer une messe par an ou à communier douze fois dans l'année à cette intention.

Selon le souhait de dom Brun, le Chapitre général accepte que le centre de l'Œuvre soit fixé à Cîteaux : le directeur général sera l'Abbé général, mais avec un suppléant et, en chaque nation, un promoteur ; l'ensemble des promoteurs formera une commission spéciale. Dom Dominique Nogues, abbé de Timadeuc, accepte d'être le suppléant de l'Abbé général et engage activement les monastères dans cette Œuvre. Il en rend compte à chaque Chapitre général jusqu'à la seconde guerre mondiale. Dès 1923, le Saint-Siège manifeste son soutien à l'Œuvre en l'ériquant en *Pium Opus*. En 1924, celle-ci fusionne avec une œuvre similaire qu'un jésuite avait entreprise trois ans auparavant. Dès lors elle se développa rapidement, moyennant une propagande assez intense, bientôt soutenue par un bulletin trimestriel imprimé par les soins de l'Ordre et une feuille mensuelle ¹⁵. Le concile de Shanghaï, cette année-là, la recommande à tous. Dom Ollitrault approuve, bien sûr, que l'on prie dans le sens de cette œuvre, mais il lui semble que la propagande à laquelle se livrent nos monastères n'est nullement en harmonie avec notre vie de

14 Arrivé en Chine en 1891, il était prieur à la mort de l'abbé dom Bernard Favre le 5 juillet 1900, quelques semaines avant l'attaque du monastère que les Boxers comptaient faire le 15 août suivant (mais qui n'eut pas lieu, miraculeusement). Il assura l'intérim et fut lui-même élu abbé le 2 juillet 1904. Il le sera jusqu'à sa mort le 30 avril 1919.

15 La publication d'un bulletin a été décidée au Chapitre général de 1924. Son plus fort tirage semble avoir été de 12.000 exemplaires diffusés par nos monastères. Dom Anselme Le Bail s'impliquera dans sa rédaction.

silence et cachée. Il ne voit pas pourquoi chercher à « ébranler le monde au moyen de trombones et tambours et trompettes... » (14 janvier 1924, au Procureur). Cependant les félicitations et les encouragements du Pape arrivent... Au 31 août 1925, il y a déjà 350.000 associés dont 11 cardinaux et 112 évêques ; trois ans plus tard on en est à 800.000 et en 1930, dom Nogues annonce que le million sera atteint à la fin de l'année.

Toutefois, l'Œuvre devient lourde financièrement ¹⁶ et dévoreuse de temps pour effectuer les envois aux adhérents, et dès 1931 l'abbé de Timadeuc prépare un long rapport en faveur de son abandon par l'Ordre, ce qui suscite une réaction vive de dom Louis Brun. Les actes du Chapitre général de 1931 n'en font pas état : dom Dominique a sans doute été prié de retirer son rapport... Mais après la guerre, en 1946, le principe de l'abandon de l'Œuvre sera adopté par le Chapitre général ¹⁷.

CALDEY

Un groupe d'anglicans avaient rétabli la vie bénédictine dans la Haute Église d'Angleterre et s'étaient installés dans l'île de Caldey, une vieille terre de tradition monastique au pays de Galles ; ils avaient pu l'acheter en 1906 grâce à des libéralités considérables de fidèles protestants. Leur rayonnement était important, grâce à leur revue "Pax". Mais, à la suite de difficultés avec leur hiérarchie qui les trouvait trop catholiques, et dans la logique de leur évolution, ils décidèrent, en 1913, de se séparer de la communion anglicane et d'adhérer au catholicisme. L'événement fit du bruit et, dans le climat de l'époque qui n'avait rien d'irénique en matière d'œcuménisme, il suscita à la fois du triomphalisme d'un côté et de la colère de l'autre. Non seulement les libéralités cessèrent, mais certains donateurs exigèrent le remboursement des sommes avancées pour l'achat de la propriété. Comme, par ailleurs, la gestion matérielle de la communauté n'était pas des meilleures – ces bénédictins n'étant pas de bons paysans –, la communauté, dix ans plus tard, s'en allait tout droit à la catastrophe financière. Il leur fallait vendre la propriété et aller ailleurs.

Le Saint-Siège redoutait ce revers qui aurait pu attenter à son prestige en terre anglicane. Dom Ollitrault, qui connaissait Caldey et s'y était rendu à plusieurs reprises dès 1913, lorsqu'il était supérieur de Wood-Barton, fut sollicité par Pie XI

¹⁶ Dom Louis Brun voulait qu'elle reste absolument gratuite, pour favoriser les adhésions. Pourtant le Chapitre général de 1924 parle d'abonnements au bulletin et de dons.

¹⁷ Comme on n'a pu trouver à qui la transmettre, le P. Abbé de Timadeuc, au Chapitre général de 1948, accepta de continuer à s'en occuper. Mais le contexte religieux n'était plus le même et le Chapitre de 1954 jugea qu'il n'était pas opportun de reprendre et d'amplifier la propagande en faveur de l'Œuvre ; il recommanda seulement aux communautés de continuer à prier à cette intention.

pour qu'il trouve une solution honorable pour tous¹⁸. Dès la fin du Chapitre de 1924, dom Jean-Baptiste se rendait à Caldey, mais il n'était pas envisageable que la communauté devienne cistercienne, comme l'aurait voulu le Saint-Siège – son rythme de vie étant trop distant du nôtre – et dom Ollitrault pensa que l'affaire était close. Cependant le Saint-Siège insista et proposa que l'Ordre achète l'île en tout état de cause. En avril 1925, après une visite en compagnie des abbés irlandais et anglais et de ceux de Timadeuc et Sept-Fons, dom Ollitrault propose que l'Ordre, grâce à un emprunt, prenne à sa charge les dettes des Bénédictins en leur permettant de rester sur place encore trois ans. On ne voyait pas alors qui pourrait les remplacer. Ils se retireraient si nos maisons de France étaient menacées d'expulsion. Le paiement des dettes nous rendrait propriétaires. On verrait ensuite que faire. Cet arrangement nous valut les remerciements du Saint-Siège, mais occasionna bien des soucis à dom Jean-Baptiste.

Il fallut faire vite pour satisfaire les créanciers qui menaçaient de récupérer l'île. Des pourparlers, un peu difficiles, s'établirent avec le fondateur de Caldey, alors en Amérique, dom Carlisle, propriétaire légal. Les premières dettes furent payées et l'on put attendre le Chapitre de 1925 pour aller plus loin. A ce Chapitre, plusieurs maisons se cotisèrent et un montage financier fut établi ; l'Ordre put ainsi lever l'hypothèque qui pesait sur l'île et en devenir propriétaire, permettant de la sorte qu'elle reste terre catholique. La ferme et le cheptel furent également achetés et trois moines de Timadeuc¹⁹ vinrent aider les Bénédictins, à la fin de l'année, dans la gestion de la propriété, pour qu'elle ne perde pas de sa valeur. Quand les Bénédictins partiraient, ils seraient aidés financièrement.

En novembre 1926, l'Abbé général et celui de Timadeuc passent visiter la communauté qui a pris beaucoup d'essor, avec de nouvelles recrues, au point qu'elle envisage maintenant de nous racheter l'île ! Un an plus tard, dom Anselme Le Bail, cherche un endroit pour faire une fondation, car sa communauté devient trop à l'étroit à Scourmont : il faut soit construire soit fonder. Il songe à l'Angleterre, de façon à ce qu'elle puisse éventuellement servir de refuge à la communauté si elle doit s'exiler. Caldey serait-il l'endroit rêvé ? Une lettre du 18 février 1928 laisse percer une hésitation de la part du Général qui, pourtant, invite l'abbé de Scourmont à l'accompagner dans un voyage sur l'île. Ce voyage fut décisif : les difficultés financières étant aplanies grâce à la générosité d'un insigne bienfaiteur, qui s'avérera être l'abbé de Tre Fontane, la communauté de Scourmont accepta dès

18 La demande devint officielle dans une lettre du Cardinal préfet de la Congrégation des religieux en date du 6 avril 1925. En fait dom Ollitrault avait été contacté dès avril 1924, mais il avait répondu qu'il lui fallait attendre le feu vert du Chapitre général de septembre pour commencer des démarches.

19 Les PP. Corentin et Gérard et le F. François. Le P. Corentin Guyader sera élu abbé de Melleray le 28 septembre 1928.

mars 1928 le principe d'une fondation à Caldey. Trois moines allèrent remplacer ceux de Timadeuc en juillet, mais les Bénédictins rêvaient encore de pouvoir racheter l'île. Finalement, par insuffisance de bienfaiteurs, ils se résolurent à partir au bout des trois ans prévus, en décembre 1928, non sans réclamer encore le remboursement de déficits récents, ce qui obligea dom Jean-Baptiste à un voyage à Londres alors qu'il souffrait du pied et était hospitalisé. C'est le 6 janvier 1929 que la vie cistercienne commença régulièrement à Caldey²⁰. Quelques semaines plus tard, dom Ollitrault décédait, lui qu'à Scourmont même on considérait comme le vrai fondateur de Caldey.

VOYAGE EN AMÉRIQUE

Le pied malade a immobilisé dom Jean-Baptiste à Melleray en février 1928. Néanmoins, nous l'avons vu, il se rend à Caldey en mars avec dom Anselme Le Bail. A peine de retour, il s'embarque en avril pour les États-Unis. Cela faisait 19 ans que nos maisons outre-atlantique n'avaient pas reçu de visites de l'Abbé général. Dom Obrecht, abbé de Gethsemani, l'avait déjà invité pour le triple jubilé de 1924²¹ ; mais dom Jean-Baptiste n'avait pas pu entreprendre alors ce grand voyage. Il le commence donc au printemps 1928, avec dom Fabien Dutter, abbé auxiliaire de Cîteaux. Dom Obrecht l'accueille à New-York et le conduit à Gethsemani. Après la Visite régulière de la communauté, il poursuit son chemin vers New Melleray, accompagné de dom Vital Klinsky, ancien abbé d'Achel qui s'était retiré à Gethsemani après sa démission en 1927. Aux Prairies à Winnipeg, où il arrive le 8 mai, il retrouve dom Pacôme, l'abbé du Lac, venu à sa rencontre : dom Jean-Baptiste lui a demandé de l'accompagner dans sa visite des abbayes canadiennes. Partout, dira ce dernier, il laissait la paix et ne quittait jamais une maison sans y avoir réglé toutes les petites difficultés. C'est de Oka qu'il va rayonner au Canada. Après la Visite régulière de cette communauté, du 15 au 20 mai, il assure celles de Mistasini, de Saint-Romuald (où l'on fête les 25 ans de la fondation) et du Calvaire : le monastère sort de terre et quelques jours plus tard, l'abbé de Bonnecombe, Père Immédiat, viendra présider l'élection du premier prieur. De retour à Oka le 7 juin, il fait ses adieux à la communauté et repasse aux États-Unis, pour la visite régulière de La Vallée, du 11 au 14 juin. Dom Obrecht est venu l'y rejoindre ; il lui fait rencontrer son grand ami, le Cardinal Dougherty, de Philadelphie, et le reconduit au bateau, à New-York.

20 Quand l'évêque Mgr Vaughan demande à Pie XI en octobre 1928 une bénédiction pour les Trappistes qu'il allait recevoir à Caldey, le Pape répondit : « Ce n'est pas une bénédiction que je leur accorde, mais trois ».

21 En trichant un peu sur les dates, celui des 75 ans de la fondation, des 50 ans de profession de l'abbé et de ses 25 ans d'abbatiate.

LES DERNIERS MOIS

Au moment de s'embarquer pour la France, dom Ollitrault apprend l'épreuve qui frappe Melleray et le touche très profondément : le décès subit dans des circonstances plus que troublantes et douloureuses, au soir du samedi 16 juin 1928, de dom Ambroise Bec, son successeur²². Dès son arrivée sur le sol français il va passer quelques jours dans son ancienne communauté, pour la reconforter par sa présence. Le 5 juillet il rejoint à Paris quelques abbés et prend avec eux la direction de Rome. Mais au début août, il assure la Visite régulière de Westmalle, après un passage à la Fille-Dieu et à Celenberg. L'événement de Melleray s'ajoute à ses soucis et à sa fatigue. A trois reprises, durant le Chapitre général de septembre, il suggère qu'il pourrait démissionner : l'affaire de Caldey et son voyage en Amérique constituent à ses yeux un bon épilogue de son généralat²³. Mais les réactions des Capitulants le firent renoncer à cette idée. Il restera en charge, car, dit-il, « un religieux doit se donner même avec ses incapacités et ses infirmités ». Toutefois le Chapitre lui demande impérativement de prendre du repos. Pie XI, peu après, le 25 octobre, au cours d'une audience accordée à dom Léon, l'abbé de Tre Fontane, lui suggère de se faire davantage aider pour ne pas trop se fatiguer : tout faire par soi-même n'est pas une bonne méthode, dit-il. Mais comment s'y prendre ? Après le Chapitre dom Jean-Baptiste passe à Tamié, remonte sur Orval, va présider lui-même l'élection de Melleray, y attend le consentement de l'élu, qui se trouve à Caldey, rejoint Cîteaux, puis revient à Melleray le 10 octobre, reprenant son rôle d'abbé, allant même jusqu'à ramasser les pommes de terre avec les frères, pour "ressaisir" la communauté et ne pas la laisser sans supérieur tant que dom Corentin n'est pas arrivé²⁴. « Voilà, écrit-il de Melleray le 2 octobre au Procureur, le repos que le Chapitre général m'impose. Avec cela que c'est facile d'en prendre !... Reposez-vous, vous, le plus possible à ma place ! »²⁵ Le 18 octobre il

22 La cause du décès n'a jamais été déclarée officiellement. Il semble qu'il y eut intoxication ou empoisonnement et que la mort qui a suivi quelques heures plus tard ne fût pas naturelle. Des indices sérieux permettent de suspecter qu'un familier en serait responsable et qu'il aurait agi en pensant contenter le prier. Le médecin légiste et le Procureur de la République (que le prier a rencontré) ont réagi comme s'ils voulaient étouffer l'affaire avant l'éclatement d'un scandale. Mais la rumeur d'une mort violente s'est répandue, tenace, et a terni la réputation du monastère pendant un temps assez long, notamment parmi le clergé. Des témoignages recueillis par écrit par la suite auprès d'anciens de cette époque ont été délibérément détruits. Sans doute dom Ollitrault en savait-il davantage, mais aujourd'hui, on ne peut dépasser le niveau des hypothèses.

23 Il avait déjà suggéré une démission au Chapitre précédent, quand il était aphone et se remettait lentement de l'opération de son kyste à la gorge.

24 Il ne quittera Caldey que le 5 novembre. Dom Jean-Baptiste l'attend à Timadeuc et le conduit à Melleray le 10 novembre.

25 Il faudra encore qu'il soit ennuyé par un recours auprès du Saint-Siège d'un moine de Melleray contre l'élection : le président aurait mal agi au point que le résultat proclamé, selon l'accusateur, devrait être invalidé !

lui écrit encore : « Ayant deux métiers à faire, je n'ai guère de loisirs ! Vive le repos commandé par le Chapitre général ! » Le Seigneur va se charger de lui en donner, mais un fâcheux repos, hélas !

Il se propose, après avoir guidé les premiers pas de dom Corentin à Melleray, d'aller à Bricquebec à la mi-novembre, en visitant au passage sa sœur aînée, religieuse, retirée à Saint-James et malade, qu'il n'a pas vue depuis trois ans ; puis de prendre la route de Cîteaux et de Rome. Mais ce beau programme est bouleversé : en quittant Melleray, il va droit à la clinique Bizet à Paris, pour faire soigner son pied dont le mal reprend et cette fois-ci la cause en est bien identifiée, le diabète ²⁶. Il était temps, écrira-t-il à sa sœur, la plaie commençait à s'infecter et l'on pouvait craindre la gangrène. Il sera arrêté cinq semaines au moins. On espère que les séances de rayons ultra-violettes feront rapidement leur effet. Mais le médecin exige le repos. Le malade obtient une permission de 48 heures pour participer à la bénédiction abbatiale de dom Corentin, le 12 décembre. Il lui est permis aussi un peu plus tard de faire un saut à Londres pour régler le différend avec les Bénédictins de Caldey, puis d'accomplir, dans les tout derniers jours de l'année, la visite paternelle que lui demandait dom Vital à Bricquebec. Cette visite, du reste, n'a pas ramené immédiatement la paix dans la communauté et sera l'occasion d'échanges de lettres qui le préoccuperont les premières semaines de 1929. Dom Vital y réaffirme sa lassitude.

Il arrive à Rome le 10 janvier 1929, bien fatigué. 135 lettres l'attendent ! Mais si le pied se remet, ce sont les intestins qui font parler d'eux. Le 16 février il prend froid à Tre Fontane ; les jours suivants, il a de la fièvre et sent épuisé. Appelé le 22, le médecin diagnostique une broncho-pneumonie et, vu la faiblesse du cœur, juge son état grave. Le malade ne se fait pas d'illusion, il se prépare à la mort depuis un mois. Le lendemain, samedi, à 14 h. l'abbé de Tre Fontane donne à dom Jean-Baptiste les derniers sacrements. A 22 heures il semble entrer en agonie, mais un mieux se fait sentir, au point qu'on croit tout danger écarté. Pie XI, averti de l'état de santé du Révérendissime, convoque dom Léon le dimanche à 11 h. et le charge de transmettre au malade sa bénédiction toute spéciale. C'est dans la nuit du lundi 25 février, vers quatre heures du matin, que dom Jean-Baptiste décède à 67 ans, usé prématurément. Les funérailles furent célébrées dans la chapelle des Sœurs du Précieux Sang, là où furent célébrées celles de dom Wyart en 1904 et c'est près de celui-ci que le corps de dom Ollitrault fut enterré dans le cimetière de Tre Fontane.

Ce fut la surprise chez beaucoup de ceux qui apprirent la nouvelle, d'autant plus que la dernière maladie a été courte et beaucoup l'ignoraient. Cela ne fai-

26 Il dit avec humour qu'il sentait venir « la vague de paresse qui menaçait de me mettre encore par terre » !

sait guère plus de six ans qu'il avait été élu Abbé général. Son prédécesseur était décédé cinq mois auparavant. Mais à la réflexion, cette mort rapide n'était pas étonnante pour ceux qui lui étaient plus proches. Dom Dominique, abbé de Timmadeuc, le note bien : « Quelle secousse pour l'Ordre tout entier ! Je comprends pourtant que notre Général n'ait pu résister à la pneumonie, depuis un an il déclinait beaucoup et je me suis aperçu à la bénédiction de dom Coentin qu'il était très fatigué. Le Bon Dieu l'aura pris au bon moment puisque les graves affaires de Melleray et de Caldey sont arrangées, mais on ne s'attendait pas à ce dénouement si tragique ». Certes, les voyages, les ennuis de santé, les soucis étaient bien de nature à l'user prématurément, d'autant plus qu'il n'avait même pas de secrétaire particulier depuis 1923, mais tout cela était aggravé par le fait qu'il a recherché à conserver un style de vie marqué par la pauvreté et l'ascèse, qui lui semblaient être les signes distinctifs de la vocation cistercienne. L'abbé d'Oka, qui l'a accompagné un mois durant, dans son périple du Canada, l'avait remarqué. Jamais il a réussi à changer sa vieille sacoche ou sa valise démantibulée qui n'avait plus de serrure, ni à lui faire utiliser les commodités offertes par les Pullman bien équipés des trains canadiens : il passait la nuit assis sur la banquette, refusant la cabine particulière, bien qu'il eût besoin de repos, et le voyage des Prairies à Oka durait 48 heures, avec deux nuits consécutives dans le train !

Les témoignages de sympathie affluent à la Maison généralice, non seulement, de la part d'abbés ou d'abbesses, mais aussi de supérieurs et supérieures religieux de toutes congrégations, d'évêques et de cardinaux. Ils sont la preuve que dom Ollitrault a laissé une réputation d'un homme de grande valeur monastique, voire d'un saint, doué de bien des qualités sous tous les rapports.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

| Année | Date | Dom Ollitrault et l'Ordre cistercien | Événements extérieurs |
|--------------|---|---|---|
| 1862 | 13 avril | Naissance en Bretagne (France) | |
| 1884 | | Noviciat des Maristes en Angleterre (Paignton) | |
| 1885 | 1 ^{er} juin | Entre à Melleray. Novice le 14 juin | |
| 1887 | 24 juin | Profession simple (perpétuelle) Sous-diacre | |
| 1888 | | Diacre (17 mars) et prêtre (18 novembre) | |
| 1890 | 2 juillet | Profession solennelle. Sous-prieur, Maître des novices | |
| 1892 | Octobre | Chapitre d'union des trois congrégations trappistes | |
| 1901 | Juillet | | Loi exigeant une autorisation pour les Congrégations |
| 1902 | 19 mars | Supérieur-fondateur de Wood-Barton, refuge en Angleterre de Melleray | Gouvernement Emile Combes 20 juillet : mort de Léon XIII 4 août : élection de Pie X |
| 1914 | 2 août 20 août 3 septembre | | Début de la 1 ^{re} guerre mondiale Mort de Pie X Election de Benoît XV |
| 1918 | novembre | Maladie de dom O. (pendant plus de trois mois) | 11 novembre : armistice |
| 1919 | 25 avril 5 août | Décès de dom Eugène Vachette, abbé de Melleray Dom Ollitrault élu abbé de Melleray | |
| 1922 | 13 septembre 18 septembre 13 novembre | Elu Abbé vicaire par le Chapitre général Acceptation de la démission de Mgr Marre Dom Ollitrault élu Abbé général | 22 janvier : mort de Benoît XV 6 février : élection de Pie XI |
| 1923 | fin févr.-mars 8 juillet | Souffre de son pied malade Erection de l'Œuvre d'Orient en <i>Pium Opus</i> Décès du procureur, dom N. Sauvage, à 47 ans | |
| 1924 | septembre | Début des tractations concernant Caldey | |
| 1925 | 26 janvier | Approbation des Constitutions des moines | |
| 1926 | 22 juin | Approbation des Constitutions des moniales | |
| 1927 | avril et suiv. | Souffre d'un kyste à la gorge dont il sera opéré. | |
| 1928 | février mars mi-avril/fin-juin mi-novembre fin décembre | Immobilisé à Melleray pour son pied Voyage à Caldey avec dom A. Le Bail Voyage en Amérique du Nord (USA et Canada) Hospitalisé cinq semaines pour son pied Visite à Caldey et à Bricquebec. Retour à Rome | |
| 1929 | 25 février | Décès à Rome d'une broncho-pneumonie | |

3.1.2. Dom Herman-Joseph Smets (1875-1943) – Abbé général 1929-1943

(Les citations faites entre guillemets sans référence renvoient à l'hommage anonyme paru avec la première livraison des Collectanea, après la guerre 1939-1945, aux pages 1-11*)*

« Dom Herman-Joseph (Georges-Joseph) Smets est né le 29 mars 1875, à Anvers, où sa famille de grands commerçants tenait une place de choix dans la haute société catholique ; il était le troisième enfant d'un foyer qui en comptait huit, et dont la plus solide piété était l'atmosphère. Il fit ses études chez les pères jésuites du Collège Notre-Dame ; elles furent brillantes : il devint notamment un latiniste très distingué ; au jubilé d'abbatiate en 1936, son professeur de rhétorique, le père Verest, qui fut une illustration des études humanistes en Belgique, exprima un témoignage public des succès de son ancien élève. Surtout le jeune homme développa la piété à laquelle l'avaient formé ses parents, et le goût de la vie consacrée à Dieu naquit très tôt dans son âme. Lui-même l'a dévoilé dans le dernier écrit de sa plume, la brochure adressée en juillet 1942 aux Frères Convers et aux Sœurs Converses: « Il m'est doux de rappeler que, tout jeune collégien en vacances, je trouvais plaisir à prendre part (avec une bonne dose de maladresse!) aux travaux des chers Frères convers [de Westmalle], à me faufiler parmi eux lorsque, en deux longues rangées, ils récitaient ensemble leur Office dans les champs, et à rechercher d'autres petits contacts de ce genre » (page 4). Dans ses dernières années de collège, il obtint du révérend père Abbé de Westmalle la faveur de revenir au monastère au temps des vacances. Ses humanités terminées, le 16 octobre 1893, à l'âge de dix-huit ans il entra au noviciat. Il fit la profession simple le 21 octobre 1895, la profession solennelle le 1^{er} novembre 1898, et le 23 septembre 1899 il était ordonné prêtre ²⁷. Ses emplois de secrétaire du révérend père Abbé, de directeur de l'imprimerie, de confesseur des religieux et des séculiers firent apprécier le jeune moine. Le 16 septembre 1907 le Chapitre général le choisit comme Définiteur à Rome pour la langue néerlandaise ; il exerça cette charge pendant quatre ans jusqu'à la date du 30 octobre 1911, lorsque ses frères de Westmalle l'élirent comme Abbé; il reçut le 21 novembre suivant la Bénédiction abbatiale, par le ministère du Cardinal Mercier; il avait trente-six ans. Lorsque en 1922 dom Jean-Baptiste Ollitrault de Kéryvallan remplaça à la tête de l'Ordre Monseigneur Marre, l'Abbé de Westmalle fut nommé Vicaire du Révérendissime Père Général; après la mort du Révérendissime Père dom Jean-

²⁷ Il avait été ordonné sous-diacre le 17 septembre 1898 et diacre le 27 mai 1899. Ce fut le Cardinal Goossens qui l'ordonna prêtre.

Baptiste, le Chapitre général choisit dom Herman-Joseph Smets comme Abbé de Cîteaux et Abbé général le 16 juillet 1929 »²⁸.

ABBÉ GÉNÉRAL

L'accueil en son abbaye de Westmalle, quand il y revint au début d'août 1929, fut triomphal. La municipalité, le clergé local et la population l'accueillent à l'entrée de l'avenue qui mène à l'abbaye : discours, fanfares, pétards, arc-de-triomphe. Puis c'est l'accueil liturgique par la communauté. Plusieurs abbés, principalement de Belgique et de Hollande, sont venus l'entourer. Les quelque 300 télégrammes reçus soulignaient combien la personnalité de l'abbé de Westmalle était appréciée. « La divine Providence l'avait remarquablement préparé à sa nouvelle fonction. Sa jeunesse et ses excellentes études à Anvers, dans une métropole cosmopolite où l'on est en relations avec tous les pays, l'avaient éduqué dans une culture aux vastes horizons, par laquelle tous les faits religieux l'intéresseraient, tous les échos religieux le trouveraient attentif. Ensuite son abbatiate de Westmalle, abbaye ancien chef de Congrégation, mère ou aïeule de la plupart des monastères belges et hollandais, lui avait appris la vie non pas d'une seule maison, mais comme de toute une province monastique. Les langues française, néerlandaise, allemande, anglaise et italienne lui étaient familières. »

Avant de quitter Westmalle, il écrit sa première circulaire du 8 sept. 29 dans laquelle il commente sa devise abbatiale *Facere et docere* (faire et enseigner), qui se réfère à l'attitude de Jésus que Luc résume en commençant son récit des Actes des Apôtres (Ac 1,1) et à la prière liturgique pour le pape, « verbo et exemplo quibus praeest proficere »²⁹ : le rôle d'un Abbé général est de maintenir dans l'Ordre la paix et l'union, y conserver l'observance dans la ferveur, y promouvoir une vie intérieure toujours plus intense. Et pour cela prémunir les moines contre le grand élément destructif de la sanctification qu'est l'esprit moderne ; comme le prophète Jérémie, il est institué *pour déraciner et renverser, pour ruiner et démolir, pour bâtir et planter* (1,9-10). « De son tempérament d'homme du Nord, il avait le goût de l'autorité nécessaire, le sens de l'ordre et de la discipline, la conviction que pour un idéal collectif, comme est celui d'un grand Ordre religieux, nécessaire est le soutien du contrôle et de la fermeté. »

En ouvrant le Chapitre général de 1931, il fait un diagnostic de l'Ordre, une quarantaine d'années après la fusion de 1892. A côté des éléments positifs, faciles

28 Un des Capitulants participe pour la quatrième fois à l'élection du Général : dom Jean-Marie Chouteau, abbé de Bellefontaine du 5 décembre 1866 au 28 décembre 1929 ! Il avait participé, déjà, à l'élection des deux derniers Vicaires de la Congrégation de la Trappe !

29 « Servir par la parole et l'exemple ceux sur qui il a autorité ».

à discerner, il met le doigt sur certains manques ou déviations : la manière inopérante, parfois, de faire les Visites régulières, le manque de respect envers les décisions des Chapitres généraux ; la tendance de certains d'atténuer le caractère "trappiste" de l'Ordre : celui-ci n'est pas seulement bénédictin ou cistercien. Pourquoi faudrait-il hausser les épaules devant l'œuvre de l'abbé de Rancé ? Est-on encore trappiste si on ne prend pas à la lettre les austérités de la Règle, la clôture, le silence ou si l'on pense qu'il faut se livrer à l'apostolat ? Qui visait-il par ces exhortations ? Était-ce à propos des efforts de dom Le Bail pour faire étudier les auteurs cisterciens et la Règle ? Était-ce les idées de dom Alexis Presse qui, à Tamié, voulait récuser tout ce qui s'était ajouté à la Règle au cours des siècles³⁰ ? Mais, au début du Chapitre de 1933, il propose ces deux noms parmi les membres de la commission chargée d'étudier la création d'une revue, qui sera les *Collectanea* : c'est le signe qu'il leur conserve sa confiance.

Un de ses moyens d'action, c'est l'aide qu'il peut apporter à chaque abbé dans son ministère à la fois par ses conseils et par le soutien apporté à leur autorité. « Il avait hautement le culte des Supérieurs; c'est le sujet d'une de ses plus belles lettres circulaires à tous les membres de l'Ordre, celle du premier janvier 1933: *de ce culte*, écrivait-il, *découlent pour vous des devoirs qu'il vous plaira, sans doute, d'entendre évoquer par votre Abbé Général, puisque c'est une chose délicate pour vos Supérieurs de vous les rappeler eux-mêmes*. Dans ce ferme concours donné à l'autorité il mettait toute la sienne. » Cette aide aux Pères Abbés se concrétise dans les commentaires qu'il donne chaque matin durant le Chapitre général, année après année, à partir de 1931, sur différents aspects de la tâche abbatiale, sorte de long commentaire du chapitre II de la Règle. Le discours d'ouverture, à cet égard, ne lui offre pas une tribune suffisante : il y aborde plutôt les questions dont le Chapitre aura à connaître³¹.

LES VISITES DES COMMUNAUTÉS

Un autre moyen d'assurer sa paternité vis-à-vis de l'Ordre sont les visites aux communautés. Le 12 octobre 1929, il peut écrire qu'il a déjà visité 12 maisons en trois semaines, ce qui porte à 19 celles où il s'est rendu depuis son élection du 16 juillet. Il a attendu à Westmalle la bénédiction de son successeur à la tête de cette abbaye, puis il rejoint Cîteaux pour la Toussaint. Il retient P. Etienne Klein, de Rochefort,

30 N'a-t-il pas publié cette même année dans la Revue Mabillon, t. XXI, p. 49-60, un article provocateur que même dom Le Bail trouva excessif : *L'Abbé de Rancé a-t-il voulu fonder une observance particulière ?*

31 Tirés à part et joints aux autres circulaires, notamment celles du 1^{er} janvier, ces commentaires, publiés à Westmalle, forment une série de volumes, à la pagination continue, constituant un ensemble de 580 pages. Le commentaire préparé pour le Chapitre de 1939, qui n'aura pas lieu, sera lu durant le Chapitre de 1946, après sa mort.

comme secrétaire particulier. Ces visites, de 4 à 5 jours en général, vont occuper la plus grande partie de son temps. « Il visita non seulement les pays rapprochés, la France, la Belgique, la Hollande, mais on le vit aux Etats-Unis, au Canada, en Angleterre, en Irlande, en Suisse, en Yougoslavie, en Palestine. Il s'attacha à être présent aux importantes manifestations de la vie de l'Ordre, et lorsqu'il était empêché de se trouver personnellement, il y était au moins par ses affectueux témoignages de sympathie. »

Très tôt sa santé s'altéra. En avril 1930, en visite à la Fille-Dieu, il ressent une raideur dans le bras droit qui se maintient malgré les frictions que lui fait son secrétaire ; il lui faut dicter ses lettres ou écrire à la machine... Parti à Laval, où un malentendu fait que personne n'attend les voyageurs à la gare – ce qui les oblige à prendre un taxi et à réveiller les tourières, en grand émoi – il ressent une oppression cardiaque qui le fait transpirer abondamment, premiers symptômes de la maladie qui l'emportera douze ans plus tard. Il fait encore la Visite régulière d'Igny, mais, le 28 mai, doit prendre deux semaines de repos à Saint-Sixte. Le médecin impose un régime sévère : ni viande, ni œufs, ni vin, ni bière, ni café, ni liqueur ! Mais lait, légumes, fruits, eau... Broouu, dit le Général ; tant mieux, conclut le secrétaire qui commençait à être las de ces copieux repas servis à l'hôtellerie ou à l'aumônerie des monastères visités... Mais à la mi-juin, les voyages reprennent : Caldey, Cîteaux, Rome, Aiguebelle, Celenberg, Westmalle, avant le Chapitre général de septembre, puis Saint-Sixte, Mont-des-Cats, Soleilmont et plusieurs communautés de Hollande : la Toussaint se célèbre à Cîteaux et le 6 novembre il part à Rome où il passe l'hiver.

Le 22 avril 1931, il s'embarque pour l'Amérique, accompagné de dom Fabien Dutter et suit à peu près le même périple que ses deux prédécesseurs : Gethsemani, New Melleray, Prairies, Oka (après deux nuits et deux jours de train), St-Romuald, Mistassini, Calvaire, Assomption, puis retour sur Oka et Notre-Dame de la Vallée. Le 16 juin, après la visite de la ville de New-York, c'est le retour en France sur le *La Fayette*, qui le dépose au Havre le vendredi 24 juin après-midi. Il a pu, écrit-il, rencontrer 605 personnes de l'Ordre au cours de ces deux mois !

Ces rencontres sont sa joie, car il se sent animé d'un grand amour pour tous les membres de l'Ordre. Elles sont, comme il l'écrit dans sa circulaire du 1^{er} janvier 1930, des *moments d'une profonde et indicible félicité*. Il parle même d'*heures d'ivresse spirituelle*, qui sont comme un *baume mystérieux* qui inonde son âme d'*immense tranquillité et de douce paix*.

1933 lui apporte une pénible épreuve. Le Chapitre général de 1932 avait accepté la démission du Procureur, dom Robert Lescand, âgé de 70 ans ³², et avait élu à sa

32 Dom Robert Lescand, comme ses deux prédécesseurs, archivaient toutes les lettres qu'il recevait de l'Abbé général en voyage, pour la plus grande utilité des historiens qui peuvent suivre à la trace l'Abbé général. Hélas, ses suc-

place dom Fabien Dutter, abbé auxiliaire de Cîteaux, ancien Définiteur et secrétaire de Mgr Marre. Dom Fabien était allé assister, comme “notaire”, à l'élection de l'abbé de Bricquebec le 7 août 1933. Le nouvel élu, dom Raphaël Gouraud, en allant présenter ses hommages à l'évêque du diocèse, l'après-midi de l'élection, reconduisit à la gare dom Fabien. Mais l'automobile fut renversée par un camion, débouchant brusquement d'une route transversale, sans respecter la priorité. Dom Fabien fut tué sur le coup, et dom Raphaël décéda le lendemain ³³. « C'est d'une voix étranglée par l'émotion, note le compte rendu du Chapitre général du 12 septembre suivant, que le RR^{me} Père Président évoque la terrible catastrophe qui enlève à l'Ordre son vénéré et distingué Procureur général dont la perte a provoqué une si vive émotion dans tous nos monastères ».

LES LETTRES AUX COMMUNAUTÉS

Dom Herman-Joseph était persuadé que « les âmes monastiques ont un intense besoin d'être instruites ès-choses de Dieu; dans la forme très spéciale de leur vocation il leur est plus nécessaire de recevoir un enseignement propre à leur état ; de même encore, en plus de la science des moyens privilégiés de perfection qui constituent l'état religieux en général, il s'impose une connaissance des éléments particuliers, des moyens de choix propres à l'Ordre et qui en expriment l'esprit. » C'est la tâche des Abbés et des maîtres de novices en chaque monastère. Mais l'Abbé général « voulut y contribuer de tout son pouvoir, car il n'y avait pas de plus vif désir que le sien pour que les âmes soient éclairées et par là soutenues dans leur sainte vocation. Il inaugura un enseignement régulier d'Abbé général par une lettre-circulaire adressée au début de chaque année à toutes les Communautés, ce qu'il appelait ses *étrennes paternelles*. Dans un langage simple, intentionnellement à la portée de tous, avec un ton paternel très accentué, il rappelait et commentait l'une ou l'autre des directions essentielles, qui s'imposent aux âmes Cisterciennes. Très soigneusement préparées, comportant de nombreuses citations où s'expriment le plus pur esprit de saint Benoît, celui de nos Fondateurs, de saint Bernard, des premiers écrivains de Cîteaux, ces lettres-circulaires constituent un enseignement ferme et solide, mettant en pleine clarté des points fondamentaux de doctrine ; elles resteront des documents où les âmes trouveront toujours la lumière et

cesseurs n'en feront pas autant, et nous sommes privés d'une correspondance précieuse. Par ailleurs les propres lettres de dom Robert à l'Abbé général, qui, au témoignage de celui-ci, sont si enjouées, n'ont pas été conservées, semble-t-il.

³³ Il succédait à dom Louis Kervingant lui-même victime d'un accident de voiture le 3 juin précédent. On devine le choc que produisirent ces deux accidents successifs sur la communauté de Bricquebec. Dans la voiture du 7 août se trouvait aussi l'ancien abbé de Port-du-Salut, dom Berchmans Chauveau, qui décéda trois mois plus tard de ses blessures.

les directions du véritable esprit Cistercien ; citons par exemple les lettres sur la vie intérieure, humilité et obéissance, sur l'authentique esprit de l'Ordre, sur la vie de famille Cistercienne, sur le culte des supérieurs, sur la générosité, etc. »

Parmi ces lettres, on peut distinguer celle qu'il écrivit sur le sacerdoce chez les moines, à l'occasion de son quarantième anniversaire d'ordination en 1939. Elle est malheureusement écrite en latin, ce qui en réduit l'accès de nos jours à quelques-uns. Il rédigea aussi en 1942 deux brochures « l'une sous le titre de *Introduction à la vie de La Trappe*, l'autre *A nos très chers Frères Convers et Sœurs Converses, amour et fidélité dus à leur vocation*. La première avec ses trois parties: Etude de la vocation, le Noviciat en général, le Noviciat du Trappiste, est un précieux vade-mecum (ainsi l'appelle le vénérable auteur) pour les postulants et les novices de chœur; l'ouvrage lui a été inspiré, écrivait-il, *par le souci de voir se renforcer dans notre Famille religieuse l'esprit de nos Fondateurs,... de perpétuer dans l'Ordre le dépôt des saintes traditions, et d'assurer son constant essor vers le plus pur idéal Cistercien.* » Aux convers et converses, il rappelle « la gloire et les richesses spirituelles de leur vocation, la perfection mise à leur portée, les droits et les devoirs de leur état ; ce sont des pages d'une charité et d'une piété exquises ; et bien délicieusement touchantes sont celles où il est exposé que la Sainte Vierge est d'une façon spéciale la tendre Mère des Frères et des Sœurs cisterciens. »

Voulant aider à la compréhension de la Règle, il prit la peine de publier en 1938, un *Repertorium summae artis spiritualis prout in Regula monachis exercenda proponitur*.

LES COLLECTANEA ³⁴

« C'est avant tout dans une pensée de charité familiale qu'il fonda les *Collectanea*. Il visait à l'affermissement des liens de fraternité entre les Communautés, dans un intérêt commun pour la spiritualité, l'histoire, la liturgie, les chroniques locales Cisterciennes, pour aider à conserver parmi nous l'union des cœurs et l'unité d'aspirations tant recommandées par l'incomparable Charte de Charité. Faut-il rappeler que le projet, et après l'approbation du Chapitre général, la réalisation pratique de la Revue furent vraiment l'œuvre du Révérendissime Père Général: tout le premier travail du plan, de l'organisation, du recrutement des articles, de leur adaptation, du choix des caractères (c'était de la compétence de l'ancien directeur de l'imprimerie monastique de Westmalle), voire même la correction des épreuves, tout fut au premier numéro de la Revue assumé et réalisé par lui ; ses soins zélés ne cessèrent pas pour l'organe familial *par lequel on se connaîtra mieux*

³⁴ Voir dans la 3^e partie § 13.1. le paragraphe consacré aux *Collectanea*.

et on s'aimera davantage ; son bonheur était débordant, lorsque le Souverain Pontife lui donnait l'assurance qu'il recevait volontiers la Revue et la parcourait avec intérêt. » Le Chapitre général de 1933 décida la création de la Revue et nomma un comité doctrinal de lecture de sept abbés, parmi lesquels dom Chautard, dom Le Bail et dom Presse.

ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS PENDANT LE GÉNÉRALAT DE DOM HERMAN-JOSEPH

a) *Le premier centenaire de la proclamation de S. Bernard comme docteur de l'Église*

Ce jubilé est annoncé par une lettre circulaire de dom Herman-Joseph en date du 30 mars 1930 dans laquelle il interroge les moines : connaissent-ils assez l'enseignement de ce docteur ? Respirent-ils assez les parfums qui se dégagent de sa vie et de ses exemples ? Avant d'être le docteur de l'Église il est leur docteur. Quelques jours auparavant l'Abbé général avait assuré le Saint-Père de la volonté des moines de profiter de ce centenaire pour mieux accomplir leur mission de contemplatifs dans l'Église, en étant non seulement des réservoirs, mais des canaux de sainteté, ce dont le Pie XI les remercia par une lettre du Cardinal Pacelli du 1^{er} avril et une autre lettre pontificale adressée aux deux Abbés généraux cisterciens le 20 juillet.

Tout comme le Chapitre général de 1913 s'était ouvert par un triduum, à l'occasion du huitième centenaire de l'arrivée de Bernard à Cîteaux, celui de 1930 est également précédé d'un triduum organisé par dom Fabien Dutter, abbé auxiliaire de Cîteaux. Il s'ouvre le 9 septembre sous la présidence de l'archevêque de Lyon, le Cardinal Maurin. Chaque jour le sermon-instruction de la messe pontificale est prononcé par l'évêque de Moulins, Mgr Gonon, sur le thème de saint Bernard et la vie religieuse. L'après-midi, à l'issue des Vêpres pontificales, un abbé donne une conférence : dom Anselme Le Bail (Chimay), dom Tarcise Van Der Kamp (Westmalle), dom Dominique Nogues (Timadeuc) exposent un des aspects de la doctrine de saint Bernard. Le dernier jour Mgr Ruch, de Strasbourg, parla de la dévotion au Pape chez saint Bernard ³⁵.

Dans la série des centenaires, signalons que le huitième de la mort de saint Étienne a été souligné au cours du Chapitre de 1934 par deux magistrales conférences de dom Chautard et de dom Nogues. Celui de la fondation d'Aiguebelle, en 1937, fut un événement marquant : présidé par un légat pontificat, le Cardinal Verdier, entouré d'une vingtaine d'évêques et d'autant d'abbés, qui sortaient de leur Chapitre général, il comporta l'élévation de l'église au rang de basilique mineure et s'accompagna d'un congrès marial.

³⁵ Une brochure, due à la plume d'H. Charrier, fut publiée par Cîteaux en 1932, qui relate "les fêtes du centenaire" et publie les interventions de NN.SS. Gonon et Ruch, ainsi que de dom Anselme Le Bail.

b) *L'affaire de dom Alexis Presse.*

Cette affaire, qui est complexe et délicate, est développée dans un paragraphe particulier (§ 3.2.3). Dom Alexis avait sa propre vision de la vie cistercienne qui ne coïncidait pas avec celle de la majorité du Chapitre général et ne pouvait se réaliser en demeurant dans l'Ordre. C'est pourtant ce qu'il essaya de faire, au moins dans un premier temps, non sans se heurter à dom Smets qu'il cherchait à court-circuiter, escomptant l'appui du Saint-Siège, qui ne vint pas. C'est peut-être à cette occasion que se manifesta le plus un des traits du caractère de dom Herman-Joseph, que souligne le rédacteur de l'éloge *post mortem* publié dans les *Collectanea* dès que leur parution put reprendre après la Guerre. Après avoir évoqué la fermeté de son caractère, le rédacteur ajoute : « La rançon de cet esprit d'autorité est que parfois il avait peine à supporter la contradiction, qu'il prenait pour de l'opposition; mais on se rendait très bien compte que cette susceptibilité était l'autre face d'un dévouement total, pour lequel il n'y avait que l'Ordre qui comptait. Au surplus les petites, les méconnaissances et les mesquineries, auxquelles il lui arrivait d'être en butte comme tous ceux qui occupent des charges élevées, si elles affligeaient le cœur du père par la médiocrité d'âme qu'elles révélaient chez leurs auteurs, étaient sur le champ pardonnées. Précieux conseiller, il se défiait des hâtes téméraires, et on parlait parfois de ses lenteurs à prendre des décisions; c'est qu'il aimait à réfléchir, à consulter et à prier avant de donner un avis définitif; la sagesse et la précision ne devaient manquer en rien, là où s'engageaient les responsabilités de l'autorité. »

Notons que le Chapitre de 1936 qui déposa dom Alexis de sa charge d'abbé de Tamié, déposa également le prieur titulaire des Prairies. Mais l'affaire fit moins de bruit.

c) *La construction de la Maison généralice de l'Aventin*

Dans ses plans d'urbanisme le gouvernement italien envisage en 1932 la suppression de la Via S. Giovanni in Laterano, où est située la Procure générale. L'Ordre risque l'expropriation et cherche un autre endroit où il pourrait implanter sa Maison généralice. On trouve un terrain de 4000 m² sur l'Aventin, piazza S. Prisca : au cours du Chapitre de 1932, dom Obrecht, abbé de Gethsemani, offre généreusement les 700.000 livres nécessaires à son achat ³⁶. A vrai dire, à la suite

³⁶ C'est alors que dom Smets révèle le nom du donateur qui offrit les 2.500.000 francs nécessaires à la conclusion de l'affaire de Caldey, permettant ainsi à la communauté de Chimay d'y faire une fondation. Cf. paragraphe sur dom Ollitrault, 3.1.1.

de la dépréciation du dollar et d'autres exigences du propriétaire, la somme est insuffisante ; elle sera complétée par l'abbé de Westmalle, qui offre 500.000 francs belges, et d'autres donateurs. Mais il faut construire. On espère que les indemnités d'expropriation couvriront les frais, les Capitulants s'engageant à compléter si nécessaire. Mais en attendant, un emprunt sera fait, dont les échéances seront avancées par l'abbaye de Tre Fontane.

En 1936, dans son discours d'ouverture du Chapitre général, dom Herman-Joseph peut décrire, avec beaucoup de satisfaction, la nouvelle Maison généralice, occupée dès octobre de l'année précédente : « Tout, dit-il, dans l'inspiration de son style comme dans les détails de son architecture, de sa sobre décoration et la disposition des locaux, y contribue à satisfaire pleinement les exigences du goût cistercien et à favoriser la pratique de nos usages monastiques, dans la mesure où les rend possibles le genre de vie particulier de ceux qui sont appelés à l'habiter ». Il y voit à la fois le boulevard et le symbole de l'union des cœurs – qui a permis sa construction – et de la sauvegarde de nos traditions comme de la pureté de nos observances ! La statue de saint Robert trône dans le jardin central, invitation à n'en pas renier l'esprit. Il aurait voulu réaliser un monastère complet, mais les dispositions d'urbanisme décidées par la Municipalité de Rome ne consentirent que des bâtiments à la manière d'une grande villa de trois ailes. Mais il en dressa lui-même les plans pour que tout réponde aux caractéristiques monastiques qu'il s'était fixées : ce fut pour lui une réussite personnelle ³⁷.

d) *Le souci de l'Extrême-Orient. Un Visiteur spécial*

Les premières fondations en Chine et au Japon datent de la fin du XIX^e siècle. Elles ont mis un certain temps avant de pouvoir se développer. La guerre des Boxers au début du XX^e siècle, faillit bien être fatale à la jeune communauté chinoise. Au Japon les 25 premières années furent difficiles, le recrutement local ne se fit bien qu'après la première guerre mondiale : en 1919 il paraissait encore urgent d'envoyer du renfort d'Europe. Celle des Trappistines de Tenshien mit aussi du temps pour se développer : les premières professions eurent lieu en mai 1915 ³⁸. L'inculturation ne s'est pas réalisée de suite (l'église de N.-D. de la Consolation

37 Finalement l'ancienne maison ne sera pas expropriée. Sa vente devrait permettre l'achat par Cîteaux d'une grosse ferme voisine de l'abbaye, dont les revenus serviraient à couvrir les dépenses de la Maison généralice : ainsi en a décidé le Chapitre général de 1952. Mais cette vente n'a été effectuée par le Définitoire qu'en 1962 et a servi en partie à couvrir les frais de construction de *Monte Cistello*.

38 La Maîtresse des novices, M. Berchmans Piguet, venue de Laval en 1902, était déjà minée par la tuberculose ; elle mourut en odeur de sainteté le 24 septembre suivant, à moins de 40 ans. Ce sacrifice fut-il semence de vocations ? Parmi les professes du jour, se trouvait la future première abbesse japonaise, en 1942, M. Cécile Hirata. Cf. la biographie de M. Berchmans écrite par Thomas MERTON, *Exile ends in glory*, éd. en français en 1955 chez DDB : *L'exil s'achève dans la gloire*.

se construit sur le modèle roman du XIII^e siècle) et a même semblé irréalisable à certains Pères Abbés, un peu trop sceptiques. Le chinois comme le japonais était difficile à apprendre par les fondateurs, mais comment alors bien former les nouvelles recrues sans connaître leur langue et sans littérature adaptée ?

Les Visites régulières, dans les conditions difficiles et longues des voyages (six semaines de bateau), ne pouvaient évidemment pas être annuelles, ni la participation des supérieurs aux Chapitres généraux. En général, le visiteur de Chine se charge aussi de visiter le Japon et vice versa ³⁹. Dom Vital Lehodey, Père Immédiat des deux communautés nippones, n'a pu se rendre au Japon que deux fois : en 1900 et en 1909 ; la première visite – sans qu'il fût possible d'atteindre N.-D. de Consolation par suite des troubles politiques – dura cinq mois et altéra sa santé. En Chine, la communauté fondée en 1883 ne reçut sa première visite de dom Chautard qu'en mai 1906 ; la seconde suivit en décembre 1912, par dom Obrecht qui atteint le Japon en janvier 1913, puis il fallut attendre les visites de dom Bernard Delauze, abbé des Dombes, puis d'Aiguebelle, délégué à cet effet en 1921 et 1926 ; l'abbé de Sept-Fons revint lui-même en 1929, voulant revoir une dernière fois ses fils de Chine. Le Chapitre général de 1923 confia à l'abbé de Chine l'administration des deux monastères japonais : ces pouvoirs passèrent ensuite, en 1925, à dom Bernard Delauze. Au cinquantième anniversaire de N.-D. de Consolation, en 1933, il y avait déjà 41 tombes au cimetière, mais l'effectif total était alors de 95. Les Pères Immédiats ne pouvaient accorder à leurs filles tout le temps et l'énergie qu'il aurait fallu, ni tous les secours nécessaires en personnel et en ressources matérielles.

Bien que le successeur de dom Vital se soit rendu deux fois au Japon, en mai 1930 et novembre 1931, le Chapitre général de 1933, auxquels assistent les deux supérieurs de Chine et du Japon, jugea utile de nommer un Visiteur spécial et permanent pour les monastères de l'Extrême-Orient : ce visiteur, qui serait revêtu de la dignité abbatiale, ferait la Visite tous les deux ans et passerait le reste du temps à chercher dans les monastères occidentaux des sujets capables d'aller aider ces maisons. Il serait le délégué attitré des Pères Immédiats qui conservent tous leurs droits, mais consentent à ne pas déléguer d'autres personnes quand ils ne peuvent se rendre eux-mêmes en Orient. Le prieur du Mont-des-Cats, dom Gérard Haverbègue, fut nommé à cette charge et partit en Orient à la fin de l'été 1934 pour un premier voyage. Dom Herman-Joseph crut bon d'écrire une lettre aux communautés d'Extrême-Orient, datée de Saint-Sixte le 30 octobre 1933, pour leur annoncer les décisions du Chapitre général.

Il y rappelle l'importance que Pie XI attachait à l'évangélisation de cet Extrême-Orient et à la place de la vie monastique. N'a-t-il pas, dans son encyclique sur les

39 Les moniales de Tenshien ont pu avoir des Visites régulières par les supérieurs du Phare (1899) ou de Chine (1916 et 1924).

Missions, *Rerum Ecclesiae*, du 28 février 1926, mentionné en louant l'existence du monastère chinois ? Celui-ci commençait à bien se développer, au point de pouvoir transformer en fondation l'annexe créée en 1923 dans un lieu plus accessible : ce fut N.D. de Liesse en 1928. De son côté, Tenshien fonda Seiboen en 1935. Par ailleurs en Europe, *l'Œuvre de prières* pour la conversion de l'Extrême-Orient ⁴⁰, avec la bénédiction du Pape, attirait l'attention de l'Occident sur ces pays.

Des événements tragiques n'allaient pas tarder à y survenir. En Chine, troupes nationalistes et communistes se combattaient, depuis que Tchang-Kaï-Chek avait pris le pouvoir en 1925 et que Mao-Zedong avait instauré une république soviétique dans le Kiang-si en 1931. Le Japon déclare la guerre à la Chine en 1937, après avoir envahi, déjà, la Mandchourie. Notre-Dame de Liesse est dans la zone des combats. Quelques religieux, malades ou âgés, étaient accueillis dans les bâtiments de la Mission à la ville voisine, Chang-Ting-Fu, sous la houlette du P. Emmanuel Robial ⁴¹. Mais des soldats japonais pillards, au soir du 9 octobre 1937, envahirent la Mission et emmenèrent les Européens, parmi lesquels l'évêque du lieu, Mgr Schraven, et P. Emmanuel. On retrouva un peu plus tard leurs ossements et quelques-uns de leurs objets à demi-calcinés, non loin de là : prémices du chemin de croix que connaîtront les moines de Chine, une dizaine d'années plus tard.

e) *L'activité de la Commission de liturgie*

Après le décret de la S. Congrégation des Rites du 8 mars 1913, légitimant le Rituel de 1689 et permettant de réviser nos livres liturgiques en accord avec ce rituel, la commission de liturgie fut chargée de ce travail, déjà commencé avec la parution d'un projet de cérémonial en 1906. La guerre de 1914-1918 empêcha de se mettre au travail. Mais dom Malet avait rédigé un premier rapport-mémoire en 1913 et il fit paraître, en 1921, une étude de fond sur les principes d'une liturgie cistercienne ⁴². La mise à jour des Rubriques du Missel fut approuvée en 1924.

En 1928 la commission chargée d'examiner le Manuel des Cérémonies est composée de dom A. Malet, dom A. Le Bail et dom A. Presse. Le texte corrigé est mis à l'expérience en 1931. Dom Malet, malade, doit passer le relais à dom Alexis Presse, mais la commission est étoffée en 1932 et compte alors une dizaine de membres. Elle prépare en même temps un "Pontifical" à l'usage des abbés, comme aussi un rituel pour les prises d'habit et professions des moniales (1935). La sortie de l'Ordre de dom Alexis Presse, suite à sa déposition comme abbé de Tamié, va boule-

⁴⁰ Cf. § 3.1.1 le paragraphe consacré à cette Œuvre.

⁴¹ Venu de la Grande Trappe à N.-D. de Consolation en 1923, il fut envoyé à N.-D. de Liesse en août 1928. Sur ces événements, cf. P.Beltrame Quattrochi, *Monaci nella Tormenta*, pp. 80-98.

⁴² *La Liturgie cistercienne. Ses origines, sa constitution, sa transformation, sa restauration*. Westmalle 1921.

verser les travaux de la commission. Mais en 1938 tout est prêt pour un certain nombre d'approbations. Le discours d'ouverture du Chapitre général porte tout entier sur les questions liturgiques. Il évoque le travail d'épuration de nos livres liturgiques, entrepris pour le sauvetage de nos antiques traditions et de nos respectables privilèges, en vue de réaliser l'authenticité et l'uniformité de nos rites. Il évoque, pour s'en féliciter, la reprise plus fréquente des psaumes fériaux à Laudes et Vêpres, décidée en 1932 et obtenue par les indults des 4 décembre 1933 et 23 juin 1934, la parution du cérémonial de la réception des sœurs. « Et voilà, ajoute-t-il, que ce quarantième Chapitre général accueille avec un redoublement de reconnaissance, un nouvel ouvrage attendu, lui aussi, depuis bien longtemps dans nos monastères, parce qu'il mettra fin aux plus déplorables divergences, à savoir, le Pontifical et le Cérémonial des abbés, ainsi que le travail préparatoire du nouveau Ménologe, le tout complété par la solution de questions supplémentaires que nous voyons figurer au programme ». Dom Herman-Joseph développe ensuite le rôle de la liturgie – et donc de la vie monastique qui s'y voue – dans la mission de l'Église catholique et la légitimité de nos rites propres au sein de cette Église. Il en profite aussi pour soutenir l'action de la commission de liturgie qui, par un travail soutenu et des sessions intercapitulaires, parvient à des propositions bien documentées et irréfutables.

f) *La persécution en Espagne*

Le 6 octobre 1936, dom Herman-Joseph adresse une circulaire à l'Ordre pour annoncer les événements tragiques qui viennent de se passer à Viaceli : le pillage du monastère, sa fermeture et l'emprisonnement, puis la dispersion des moines. Hélas ! Le pire n'était pas encore arrivé. Déjà les années précédentes la situation précaire des monastères espagnols était évoquée, et plusieurs abbés offraient l'hospitalité de leurs maisons si des communautés d'Espagne, prises dans le tourbillon de la guerre civile, devaient s'exiler. En fait, seule la communauté de Viaceli eut à souffrir des Républicains, les autres étant dans des régions rapidement occupées par les armées de Franco. Au début de décembre plusieurs moines de Viaceli, qui s'étaient regroupés comme ils le pouvaient, furent arrêtés et tués ⁴³. D'autres exécutions particulières suivirent. En tout on dénombre 16 martyrs de la foi.

⁴³ Voir ci-dessous § 12.1 consacré aux martyrs du xx^e siècle. En fait trois moines étaient déjà exécutés quand dom Herman-Joseph écrivit sa lettre. Mais cela était encore ignoré de son informateur, un moine de Viaceli passé en Irlande.

DÉCÈS

La déclaration de la guerre en 1939 « fut une épreuve douloureuse entre toutes pour le Révérendissime Père Abbé général. La privation des assemblées du Chapitre général, le triste isolement où il était tenu, bientôt l'impossibilité du contact avec la plupart des Maisons, la situation difficile d'un certain nombre de Monastères par suite de la mobilisation d'une partie des religieux ou comme conséquence de faits de guerre, l'atteignirent profondément au cœur. Sentant sa vie s'écouler, il exprimait souvent le souhait que Dieu attendît pour le rappeler à Lui qu'il se retrouvât dans cette attachante Abbaye de Westmalle, où son affection le ramenait comme à un centre particulièrement aimé : *Ad Centrum*, selon la devise de la chère Maison. Le Seigneur a voulu qu'il mourût plutôt à son poste de commandement. Le 28 octobre 1942 il ressentit une crise d'angine de poitrine, accentuation d'un mal qui le tenait depuis douze ans. Trompeusement l'état parut s'améliorer pendant quelques semaines pour devenir tout à fait grave à partir du 24 décembre: le cœur faiblissait de plus en plus et une pneumonie s'était déclarée ⁴⁴. Le premier janvier il put encore s'entretenir avec Son Eminence le Cardinal Tisserant et quelques autres amis venus lui rendre visite ; le 2 le Révérend Père Procureur général lui administra les derniers sacrements; très calme le vénérable malade s'unissait visiblement aux prières et s'abandonnait à la miséricorde de Dieu et à la confiance en la bénie Reine de Cîteaux. Entre temps Sa Sainteté Pie XII lui avait envoyé une bénédiction spéciale ; cette expression de l'affectueuse sympathie du Saint Père fut sa dernière grande joie : plus que personne il professait un amour filial envers le Vicaire du Christ ; lui-même avait gagné la sympathie, l'estime et la confiance des Souverains Pontifes Pie XI et Pie XII et de ceux qui les aident dans le gouvernement de l'Eglise ; dans ces milieux particulièrement réservés on appréciait beaucoup la discrétion du Révérendissime Père dom Herman-Joseph, qui pratiquait excellemment cette vertu bien trappiste de sortir très peu et de ne pas aimer à se produire. Il s'éteignit très doucement le 4 janvier 1943 aux premières heures du matin. Les funérailles se célébrèrent dans la chapelle de la Maison généralice, devant une assemblée nombreuse et choisie d'Ambassadeurs, d'Evêques, d'Abbés, de Supérieurs généraux, de Prélats, etc. Les absoutes furent données par le Révérend Père Procureur général, qui avait chanté la messe, et par les Révérends Pères Abbés des Trois-Fontaines et de Frattocchie. Puis la dépouille mortelle fut conduite aux Trois-Fontaines, où elle fut inhumée auprès de celle du prédécesseur immédiat, dom Jean-Baptiste Ollitrault de Kéryvallan. Un hommage profond s'élève à la no-

⁴⁴ Il lui fallait boire souvent et comme il tenait à être à jeun pour recevoir la sainte communion, on la lui apportait à peine minuit passé...

DE 1892 À LA CONCLUSION DU CONCILE VATICAN II

blesse de cette existence, tout entière vouée à la vie monastique, et dont la devise abbatiale *Facere et Docere* a été réalisée dans la pratique constante du devoir.»

TABLEAU RECAPITULATIF

| Année | Date | Dom Smets et l'Ordre cistercien | Événements extérieurs |
|--------------|---|---|---|
| 1875 | 29 mars | Naissance à Anvers (Belgique) | |
| 1893 | 16 octobre | Entrée à Westmalle | |
| 1895 | 21 octobre | Première profession | |
| 1898 | 1 novembre | Profession solennelle | |
| 1899 | 23 septembre | Ordination sacerdotale | |
| 1900 | | | En Chine, guerre des Boxers |
| 1902 | 20 juillet 4 août | | Mort de Léon XIII Election de Pie X |
| 1907 | 16 septembre | Elu définitif | |
| 1911 | 30 octobre | Elu abbé de Westmalle | |
| 1914 | 2 août 20 août 3 septembre | | 1 ^{ère} guerre mondiale Mort de Pie X Election de Benoît XV |
| 1918 | 11 novembre | | Armistice |
| 1922 | 13 novembre | Dom Ollitrault élu abbé général Dom Smets élu abbé-vicaire | 22 janvier : mort de Benoît XV 6 février : élection de Pie XI |
| 1929 | 25 février 16 juillet | Décès de dom Ollitrault Dom Smets élu Abbé général | Accords du Latran |
| 1930 | Avril-mai 27 juillet | Premiers troubles de sa santé 100 ans du doctorat de S. Bernard | |
| 1931 | 22 Avril-24 juin | Visites Régulières en Amérique du Nord | |
| 1932 | Septembre | Dom Dutter, procureur Dom Belorgey abbé auxiliaire de Cîteaux | |
| 1933 | 7 août Septembre | Décès accidentel du procureur Désignation d'un Visiteur pour l'Extr.-Orient Création des <i>Collectanea</i> | Hitler, chancelier du Reich |
| 1934 | | 8 ^e centenaire de S. Etienne Harding | Hitler, Reichsführer |
| 1935 | 29 septembre Octobre | Décès de dom J.-B. Chautard Nouvelle Maison généralice (Aventin) | |
| 1936 | Septembre | 1 ^{ers} martyrs de Viaceli Déposition de l'abbé de Tamié, dom Presse | Guerre civile en Espagne |
| 1937 | | Assassinat en Chine de P. Emmanuel Robial | Guerre entre le Japon et la Chine |
| 1939 | 10 février 2 mars 1 ^{er} septembre | | Mort de Pie XI Election de Pie XII Début de la 2 ^e guerre mondiale |
| 1943 | 4 janvier | Décès | |

3.2. QUELQUES FIGURES D'ABBÉS

3.2.1. Dom Anselme Le Bail (1878-1956) Abbé de Scourmont 1913-1956

Article paru dans les Collectanea Cisteciensia 63 (2001) 224-233 sous la signature d'Armand Veilleux⁴⁵. Reproduit ici avec quelques ajoutés et modifications pour l'insérer dans le contexte de ce chapitre.

CONTEXTE HISTORIQUE

Les années de 1892 à 1914 furent des années de grande vitalité spirituelle. Ce fut l'époque de grandes conversions dans le monde des lettres: celles des Verlaine, Bloy, Huysmans, Claudel, Péguy, Psichari, Massignon. Ce furent aussi les années où Bergson, au Collège de France, redécouvrait la connaissance amoureuse des mystiques et où Blondel, revenant à la démarche de l'ontologie augustinienne, enseignait que la déification était la transcendance logique de toute action humaine.

Dans cette même période, quelques grands abbés marquèrent profondément l'orientation de notre Ordre, en redécouvrant sinon l'esprit authentiquement cistercien, du moins la dimension spirituelle et même contemplative de la vie monastique. Nous en avons présenté quelques-uns dans les chapitres précédents, notamment dom Lehodey (§ 2.4.1) et dom Chautard (§ 2.4.2), qui furent personnellement impliqués dans un mouvement de fondations en pays lointains, lequel annonçait la grande expansion de notre Ordre quelques années plus tard. Cependant, si ces grands maîtres s'étaient nourris d'une lecture personnelle de la Règle de saint Benoît et avaient une certaine connaissance de saint Bernard, leur contact avec la tradition proprement cistercienne était limité.

Entre les deux Guerres Mondiales, ce fut non seulement une période de grande croissance numérique de l'Ordre, mais aussi celle où l'on redécouvrit l'esprit cistercien, et toute la richesse spirituelle des grands maîtres de la spiritualité cistercienne, à commencer par l'abbé de Clairvaux. De ce point de vue, personne n'eut plus d'influence sur l'Ordre que dom Anselme Le Bail et tout le mouvement – spirituel d'abord, intellectuel ensuite – qu'il suscita.

⁴⁵ Dom Armand Veilleux est abbé de Scourmont depuis 1999, après avoir été abbé de Mistassini (Canada) de 1969 à 1976, de Conyers (USA) de 1984 à 1990, Procureur de l'Ordre de 1990 à 1998.

FORMATION

Emmanuel Le Bail naît le 31 décembre 1878, dans une Bretagne qui donnera à l'Ordre deux Abbés généraux : dom Ollitrault de Kéryvallan et dom Dominique Nogues. Sa maman meurt deux ans plus tard en donnant naissance à un enfant qui ne survivra pas. Privé de la tendresse d'une mère, il n'est pourtant pas sevré de toute affection. Après l'école primaire, il commence ses « humanités » gréco-latines au Petit Séminaire de Sainte-Anne-d'Auray en 1892. Six ans plus tard, voulant être missionnaire, il sollicite son admission au noviciat des Pères du Saint-Esprit. Il revêt la soutane le 29 septembre 1898 et émet ses premiers vœux pour trois ans, le 10 octobre 1899. Mais il lui faut alors accomplir son service militaire : il est appelé à servir à Lorient, dans sa Bretagne natale. Au retour il entreprend ses études de philosophie au scholasticat de Chevilly en région parisienne, avec un examen passé en Sorbonne, puis celles de théologie. Il reçoit les ordres mineurs en juillet 1903 ; trois mois plus tard, il lui faudrait renouveler ses vœux pour une période de cinq ans et avancer au sous-diaconat. Mais il hésite. Et voilà que le 26 janvier 1904, à cause de ses hésitations, le Supérieur général, Mgr Leroy, l'écarte de la Congrégation. Après une retraite à Timadeuc, il décide de partir pour Scourmont, sans même faire ses adieux à sa famille : est-ce dans l'esprit missionnaire d'un départ au loin qu'il choisit la Belgique plutôt que la Bretagne ? Nous ne le saurons jamais.

Il frappe à la porte de Scourmont le 21 mai 1904, à l'âge de 26 ans et il est admis au noviciat sous le nom de F. Anselme. Son maître des novices est le Père Alphonse Bernigaud, qui assura cette fonction jusqu'en 1907. Celui-ci eut, en 1905, l'idée, originale à l'époque, d'utiliser la Règle de saint Benoît comme manuel de formation. N'en ayant pas lui-même une grande connaissance, il fit faire à ses novices des devoirs sur la Règle. F. Anselme est séduit par cette Règle et fit son « devoir » avec beaucoup d'ardeur. Il remplit un gros cahier achevé le 10 mai 1906. Il était alors en possession d'une vaste synthèse qu'il ne cessera de développer par la suite, tout au long de sa vie de moine et d'abbé.

Ordonné prêtre le 24 août 1909, il est nommé, maître des convers et aussi des novices convers (leur noviciat était alors distinct de celui des novices choristes) par son abbé, dom Norbert Sauvage, qui avait perçu les talents innés de formateur de Père Anselme. Il leur enseigna non seulement la Règle, mais aussi la liturgie, qui était devenue une des principales nourritures de sa vie spirituelle. Personne d'autre, à cette époque, n'aurait pensé enseigner la liturgie aux convers, si ce n'est leur donner un cours de rubriques. Le jeune Père Anselme leur expliquait les cycles liturgiques à la façon de dom Guéranger, et le sacrifice de la messe. Il composa à leur

intention un petit travail intitulé *L'Office divin du frère convers cistercien* (1910), où il présentait l'Office des Pater et des Ave comme véritable « prière de l'Église ».

En 1911, il devient maître des novices de chœur. Il reprend alors ses notes de noviciat et entreprend un exposé complet de la doctrine de saint Benoît à partir du texte même de la Règle. À une époque où à peu près tout le monde, y compris dans les monastères, utilise le manuel de Rodriguez pour la formation religieuse, Anselme Le Bail adopte la Règle comme manuel de formation du moine. Il les forme aussi à la liturgie, à l'oraison contemplative et à la vie intérieure. Dom Godfroid Bélorgey, qui fut son novice durant la deuxième partie de son noviciat, se plaira à dire qu'il devait toute sa formation monastique, toute sa doctrine et son grand attrait pour l'oraison et la vie intérieure à dom Anselme Le Bail.

Durant ses deux ans comme maître des novices, il met au point un programme complet de noviciat et rédige deux articles sur « La règle de saint Benoît, manuel de spiritualité » et « La liturgie dans la formation des novices », qui seront présentés par dom Norbert Sauvage au Chapitre général de 1913, lors de la retraite des supérieurs à Cîteaux.

Mais ce Chapitre général de 1913 choisit dom Norbert comme Procureur de l'Ordre, ce qui conduisit celui-ci à donner sa démission d'abbé de Scourmont. Le 4 octobre 1913, dom Anselme était appelé à lui succéder dans la charge abbatiale.

LES CIRCONSTANCES DIFFICILES DE SON ABBATIAIAT

Pour bien apprécier ce qu'Anselme Le Bail a pu réaliser dans sa communauté de Scourmont et dans l'Ordre tout entier, il faut garder en mémoire les circonstances difficiles dans lesquelles il eut à exercer son service abbatial.

À peine élu abbé, il fut mobilisé moins d'un an plus tard et servit comme aumônier militaire durant la première guerre mondiale jusqu'en avril 1919. Durant toute cette période, il resta constamment en contact avec les membres de sa communauté, dont plusieurs servaient aussi dans l'armée et il continua leur formation à travers une revue qu'il publiait régulièrement sous le titre *Le moine soldat*. À peine deux ans après son retour à Scourmont, l'Ordre lui confiait une mission très difficile au Congo, où l'abbaye de Westmalle avait fondé en 1894 le monastère de Bamanian qui était graduellement devenu une congrégation missionnaire plus qu'un monastère cistercien. Cette mission l'occupa durant une bonne année ⁴⁶.

Présent ou absent de Scourmont, Anselme Le Bail était l'âme de sa communauté, qui ne cessait de se développer durant toute cette période dans la ligne spirituelle que lui traçait son abbé, fidèle à sa devise: *Abba. pater*. Sous sa direction,

46 Cf. § 3.1.1, le paragraphe consacré à cette fondation au Congo.

la communauté de Scourmont développait un esprit propre, qui suscitait à la fois admiration et méfiance dans l'Ordre. Si bien que le Chapitre général, tout en utilisant largement les talents et l'expérience de dom Anselme, ne manquait pas de lui asséner de temps à autre un coup de cravache. Au Chapitre de 1930, on lui interdit formellement de prêcher des retraites en dehors des monastères cisterciens – il en avait prêchées dans divers monastères bénédictins – et on lui interdit également de s'absenter plus de 24 heures de son monastère, sans la permission écrite, renouvelée pour chaque voyage, de son Père Immédiat. En 1937 on lui enjoint de faire enlever les lavabos qu'il avait fait mettre dans les cellules du dortoir « contre la tradition de l'Ordre ». Mais, en général, c'est la confiance qui prévaut. Aussi est-il l'une des chevilles ouvrières de toutes les Commissions que crée le Chapitre général au fil des années. En 1920, il est membre de la Commission chargée d'aider le Définitoire à mettre les Constitutions d'accord avec le Droit Canon. À partir de 1922 et pour très longtemps, il est membre de la Commission d'architecture, qui doit approuver tous les projets de construction dans l'Ordre. En 1922, il est membre de la Commission chargée de trouver la solution finale à la question de la fondation de Westmalle au Congo. En 1933, il est membre de la Commission spéciale pour les *Collectanea* qui lui tiennent tant à cœur et dont il est à vrai dire le père. À partir de 1932 il est secrétaire de la Commission de Liturgie et, en 1937, il est membre d'une Commission chargée de revoir les Us des moniales.

Entre-temps, le nombre des moines croissant à Scourmont, dom Anselme pense à une fondation et fait un voyage en Espagne en 1926 à la recherche d'un endroit propice qu'il ne trouve pas. Mais en 1928 il accepte de reprendre Caldey, île monastique depuis le VI^e siècle que doit quitter une communauté monastique anglicane convertie au catholicisme. Il y conduit le groupe des fondateurs en janvier 1929⁴⁷.

Puis vient la deuxième Guerre Mondiale. En 1939, à la suite de la déclaration de guerre de l'Angleterre et de la France à l'Allemagne, vingt-quatre moines sont mobilisés. En mai 1940, lors de l'invasion de la Belgique et du déclenchement des hostilités sur le front ouest, sont mobilisés tous les religieux âgés de moins de trente-cinq ans. Dom Anselme demeure stoïquement sur place avec environ un tiers de la communauté qui doit finalement abandonner le monastère, occupé par les Allemands jusqu'à la fin de la guerre. De nouveau, il lance sa revue *Le moine soldat*, pour continuer son activité pastorale auprès des moines qui sont au front.

Tout juste avant la deuxième Guerre Mondiale, dom Anselme Le Bail avait perçu la nécessité pour l'Ordre de s'ouvrir au dialogue avec les traditions religieuses non-chrétiennes d'Extrême-Orient, en relation avec les initiatives des Pères Le Saux et

47 Cf. § 3.1.1, le paragraphe consacré au rachat par l'Ordre du monastère anglican.

Monchanin. Ce dernier, en partance pour les Indes, était venu donner une conférence à la communauté de Scourmont à l'automne de 1938. Dom Anselme avait longuement conversé avec lui, invitant le père Albert Derzelle à se joindre à leur entretien. Il fut même convenu que le père Albert rejoindrait Monchanin au Tamil Nadu l'année suivante, après six mois de sanskrit à Paris, pour l'aider à préparer une fondation monastique. L'île de Caldey étant britannique, dom Anselme avait perçu Caldey comme une étape vers une fondation en Inde ; mais la guerre mit fin à ce projet qui fut en quelque sorte supplanté, dans les années 1950, par la grande vague de fondations en Afrique, Scourmont y fondant Mokoto. Mais un disciple de dom Anselme, le père Francis Mahieu (Acharya), entré à Scourmont précisément en vue d'une fondation en Inde, réalisa à son propre compte cette fondation qui, comme dom Anselme l'avait d'ailleurs prévu, dut se faire en dehors de l'Ordre. Elle fut finalement incorporée à l'Ordre en 1998, la boucle étant ainsi refermée.

Toutes ces activités n'empêchèrent pas dom Anselme de publier dès 1924 *L'Ordre de Cîteaux - La Trappe*, aux éditions Letouzey-Ané, ainsi que plusieurs articles sur la spiritualité cistercienne, dont le très important article sur saint Bernard dans le *Dictionnaire de Spiritualité*.

UN FORMATEUR AVANT TOUT

Cette activité, si importante fût-elle pour l'Ordre, était secondaire pour dom Anselme Le Bail. Elle n'était d'ailleurs qu'une sorte de rejaillissement à l'extérieur de son action au sein de sa propre communauté. De celle-ci il se voulait le « père », mais dans le sens le plus conforme possible à la grande tradition chrétienne. Il était avant tout un éminent formateur, toujours soucieux de faire naître et croître le Christ dans sa communauté et dans chacun de ses membres.

Dans une notice inédite sur *La formation à Scourmont*, au chapitre consacré à la période de dom Anselme Le Bail, le Père Colomban Bock énumère les neuf caractéristiques suivantes de l'abbatiate de dom Anselme :

- 1 Retour à la spiritualité bénédictine et cistercienne par l'enseignement de la Règle de saint Benoît;
- 2 Retour à la pureté de l'idéal monastique du premier Cîteaux par l'enseignement de la spiritualité cistercienne;
- 3 Réforme des études et introduction d'un humanisme monastique;
- 4 Restauration de la liturgie par l'enseignement de l'esprit de la liturgie et par l'étude de la liturgie cistercienne;
- 5 Constitution d'un programme de formation monastique et sacerdotale;
- 6 Constitution d'une bibliothèque monastique adaptée à ces différents objectifs;

- 7 Constitution de Maîtres ès choses spirituelles et d'un corps professoral qualifié;
- 8 Introduction d'un équilibre entre les exigences de l'obéissance et la sainte liberté des enfants de Dieu;
- 9 Appel au sens de la responsabilité personnelle, respect de la personnalité et encouragement des initiatives individuelles.

LA FORMATION DE LA COMMUNAUTÉ

Divers pères-maîtres se succédèrent durant les années de la première guerre mondiale. Après celle-ci dom Anselme nomma à cette fonction le Père Godefroid Bèlorgey, qui la remplit de 1919 à 1928. Avec ce tandem extraordinaire, ce furent des années d'or pour la formation à Scourmont. Dom Anselme continuait de s'occuper activement de la formation des novices, comme du reste de la communauté. Après la Règle et la liturgie, il avait « découvert » les Pères cisterciens, et en particulier saint Bernard. Aussi, à partir de 1923, il inaugure un cours de spiritualité cistercienne et donne lui-même un exposé d'une heure chaque semaine aux novices. Désormais, sa grande préoccupation est cependant la formation monastique de l'ensemble de la communauté.

L'expression « humanisme monastique »⁴⁸, exprime bien l'attitude et l'aspiration de dom Anselme. Il voulait faire de tous les moines de sa communauté des hommes capables de se conduire en adultes et soucieux de développer leur personnalité. Il voulait leur apprendre l'art de la réflexion, les habituer à penser par eux-mêmes, à pénétrer le sens de la vie chrétienne et monastique et les exigences de leur état. Il voulait qu'ils embrassent librement la rectitude de vie, non par crainte, mais en toute liberté, par amour de Dieu. Il voulait être l'abba qui enseigne, encourage et éclaire, et non pas le gendarme qui surveille et corrige.

Son enseignement était enraciné dans la tradition, tout particulièrement la tradition cistercienne, pour laquelle il avait un profond respect. Mais cela ne l'empêchait pas de repenser constamment la tradition, de poser les questions sous un jour nouveau, de stimuler la curiosité intellectuelle et le travail personnel. Sa grande rigueur intellectuelle l'obligeait à analyser à fond et dans tous les détails une question ou une situation avant de commencer à en évaluer les divers éléments et à construire une synthèse. Et il s'efforçait de même de développer chez les moines de sa communauté un grand sens critique. Il en envoya plusieurs faire des études universitaires poussées, en Écriture Sainte, en théologie et en droit canon. Ce n'était aucunement du pur intellectualisme, mais bien l'établissement d'une base sur laquelle construire une vie spirituelle éclairée et épanouie.

⁴⁸ Expression utilisée par le père Colomban Bock, voir plus haut.

Toutes les questions qu'il abordait, il les étudiait à fond. C'est ainsi que, dans ses chapitres quotidiens, commentant la Règle durant une trentaine d'années, il passa deux ans et demi sur le chapitre VII, et aussi longtemps sur le thème de la prière. Ses sermons (on ne parlait pas d'homélie à cette époque) pour les professions solennelles de moines sont de véritables traités de spiritualité, prenant facilement une question d'actualité comme point de départ. C'est ainsi qu'en 1940, quelques jours avant l'invasion de la Belgique, à l'occasion d'une profession solennelle, il définit publiquement la ligne de conduite à tenir en cas de guerre. Le sermon qu'il prononce lorsque la communauté est expulsée de Scourmont en 1942, sans savoir si elle pourra revenir, est un véritable chef-d'œuvre.

Une formation intellectuelle sérieuse est impossible sans une bonne bibliothèque. Dom Anselme consacra beaucoup d'efforts à la création d'une des plus belles bibliothèques monastiques de l'Ordre, qui compta dès lors toutes les grandes collections, comme la Patrologie grecque et la Patrologie latine, la collection des Conciles de Mansi, les grands dictionnaires, comme celui de Spiritualité, les *Acta Sanctorum* des Bollandistes. Sachant se faire aider en ce domaine comme dans tous les autres, il confia la constitution des divers secteurs de la bibliothèque à plusieurs personnes compétentes. Le Père Joseph Canivez monta la section de droit canonique. Celle d'Écriture Sainte relevait du Père Alphonse Bernigaud et du Père Benoît Attout, celle de philosophie dépendait du Père Ignace Van Vlasselaer et celle de théologie du Père Thomas Litt.

Il encourage la publication des ouvrages de ses religieux les plus compétents, en particulier celle des *Acta Capituli Generalis* du Père Canivez, un ouvrage de base utilisé depuis lors par tous les historiens de l'Ordre, et qui n'a pas encore été remplacé, même s'il date.

Dès 1923 dom Anselme avait imaginé et proposé la publication d'une collection d'écrits des auteurs cisterciens des premiers siècles de l'Ordre. Il avait fait le plan détaillé et précis de ce que serait un corpus cistercien complet, dont de nombreux éléments n'ont toujours pas été publiés. Les seules choses qui s'en rapprochent de nos jours sont la grande collection *Cistercian Fathers* publiée depuis trente ans par *Cistercian Publications*, une maison d'édition mise sur pied par la Conférence Régionale cistercienne des USA, et la collection *Pain de Cîteaux* commencée par le père Robert Thomas ⁴⁹. Présenté au Chapitre général de 1924 ce projet ne fut pas retenu, étant considéré alors comme trop intellectuel. La revue *Collectanea*, dont la publication fut approuvée dix ans plus tard au Chapitre général de 1933, constitua en quelque sorte une solution de repli. Grâce à son premier rédacteur en chef,

49 La grande collection des *Sources Chrétiennes* a inséré dans son programme, à l'initiative des moines de France, la publication d'œuvres du Moyen Âge cistercien. En 1990 a été inaugurée la traduction complète de saint Bernard.

le Père Camille Hontoir, moine de Scourmont, et à toute l'attention que lui donna dom Le Bail lui-même, la Revue servit dès le point de départ à faire connaître les Pères cisterciens et à donner le goût de les lire.

Un compte rendu si bref soit-il de l'activité formatrice de dom Anselme Le Bail ne serait pas complet si l'on ne mentionnait son activité infatigable pour la formation des moniales dans les monastères dont il avait la charge, Soleilmont et N.-D. de la Paix. Il s'occupa personnellement du transfert de cette dernière communauté de Fourbechies à Chimay, en 1919. Entre 1928 et 1937, il s'occupa de la formation de la cinquantaine de jeunes filles que dom Simon Dubuisson, abbé de Tilburg et ancien moine de Scourmont, envoya se former à Chimay et qui en partirent toutes ensemble le 15 juillet 1937 pour fonder Berkel, aux Pays-Bas. Il prêcha aussi de très nombreuses retraites dans d'autres monastères de moniales.

Durant les dernières années de sa vie, passées dans un fauteuil roulant, à la suite d'un accident cérébral, il continua de former sa communauté par sa présence silencieuse et priante, alors même que le soin de la communauté était confié à un administrateur apostolique, dom Gueric Baudet, qui devint son successeur en 1956.

L'HÉRITAGE DE DOM ANSELME LE BAIL

À Scourmont, la présence et l'influence de dom Anselme se sentent à tous les coins du cloître. Mais qu'en est-il de son influence sur l'Ordre ?

C'est à lui que l'Ordre doit tout le mouvement de redécouverte de nos Pères cisterciens tout au long des trois derniers quarts du xx^e siècle. On peut se demander toutefois si ce mouvement a toujours conservé l'orientation que dom Anselme lui avait donnée et l'esprit qu'il lui avait insufflé. Dom Anselme avait su allier à une grande rigueur scientifique une égale liberté spirituelle et un profond esprit de prière. On ne peut dire que les sessions sur nos Pères cisterciens qui n'ont cessé de se multiplier depuis une quarantaine d'années aient toujours eu les mêmes caractéristiques. De nos jours, les écrits des auteurs du XII^e siècle sont facilement utilisés comme *lectio divina*, souvent sans l'effort préalable d'une étude sérieuse qui permettrait d'en saisir le véritable sens. Cela aboutit à utiliser ces textes, un peu ésotériques pour un moderne, dans le but de susciter en soi des sentiments religieux agréables. De plus, si les écrits de certains de nos Pères ont connu des éditions critiques d'une solide valeur scientifique, toutes les publications sur les auteurs cisterciens n'ont pas la même rigueur et une bonne partie relève plutôt du genre *fervorino*, qui aurait suprêmement déplu à dom Anselme.

La méthode de ce dernier était différente et beaucoup plus exigeante. La première étape était une analyse aussi sérieuse – et même technique – que possible du texte, afin de bien percevoir le message de l'auteur, en le remettant dans son con-

texte historique et spirituel. La deuxième étape consistait en un effort de réflexion personnelle et d'assimilation de ce message, dans une attitude de prière. Enfin la troisième étape consistait non pas à s'inculturer au passé (la grande tentation de la formation monastique d'aujourd'hui) mais à assimiler la sève spirituelle reçue à travers le contact avec les Pères cisterciens pour ré-inventer sans cesse une spiritualité cistercienne enracinée (on dirait aujourd'hui inculturée) dans le monde où nous vivons. Les chapitres de dom Anselme à l'occasion de professions solennelles sont de beaux exemples d'une doctrine monastique solidement enracinée dans la tradition, mais aussi la manifestation d'un esprit très libre qui sait et ose repenser sans cesse cette tradition en fonction du contexte vécu immédiat.

Dom Anselme Le Bail a peu publié. Il a cependant énormément écrit, non pas en vue de publications ultérieures, mais à la fois pour assimiler tout ce qu'il apprenait de la Règle et des Pères et pour préparer son enseignement à la communauté de Scourmont. S'il n'a pas hésité à écrire l'article du *Dictionnaire de Spiritualité* sur saint Bernard, à une époque où celui-ci était assez mal connu, et quelques autres études sur la vie cistercienne, il ne s'est jamais reconnu une vocation d'écrivain. Il était avant tout un formateur. Toute son activité était orientée vers la formation des moines de sa communauté, qu'il voulait être des hommes adultes, imprégnés de l'Évangile, de la Règle de saint Benoît et des Pères cisterciens, vivant librement et lucidement la tradition reçue dans le monde d'aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE (par ordre chronologique)

- La Règle de saint Benoît. Manuel de vie spirituelle*, dans *Compte-rendu de la retraite des Supérieurs à Cîteaux*, Westmalle, 1914, pp. 16-42.
- Formation du moine à la liturgie*, dans *Compte-rendu...*, o. cit., pp. 92-115.
- Les Trappistines*, Scourmont, 1924, brochure in-12, 16 pages.
- Mémoire sur la publication d'une Collection cistercienne*, 1925, 10 pages.
- La spiritualité cistercienne*, dans *Les cahiers du cercle thomiste féminin*, 1927, pp. 388-413; 463-491.
- L'influence de saint Bernard sur les auteurs spirituels de son temps*, dans *Saint Bernard et son temps*, t.I, Dijon, 1929, pp. 205-215.
- La Règle de saint Benoît dans l'Ordre de Cîteaux*, dans *Revue liturgique et monastique*, Maredsous, 1929, pp. 134-154.
- Saint Bernard, docteur de la vie liturgique*, dans *Revue liturgique et monastique*, Maredsous, 1930, pp. 26-35.
- Saint Bernard, docteur de la dévotion à Notre Seigneur Jésus Christ*, Gembloux, 1931, brochure in-12, 53 pages.
- Note sur l'excommunication dans l'Ordre de Cîteaux*, Scourmont, 1934.
- Ordo commendationis animae*, dans *Actes de la Commission de liturgie*, Westmalle, 1937, pp. 1-3.
- Benedictionale ad usum monachorum*, dans *Actes...*, o. cit., pp. 15-27.
- Cérémonial de la manière de recevoir les Sœurs*, Westmalle, 1937.
- Coeremoniale Abbatum*, Westmalle, 1939.
- L'Ordre de Cîteaux. La Trappe*, Paris, Letouzey, 1924; 17^e édition, 1947.
- Les exercices spirituels de saint Benoît dans l'Ordre de Cîteaux*, dans *Revue d'Ascétique et de Mystique*, Mélanges Marcel Viller, Toulouse, 1949, pp. 164-173.

COLLABORATION au *Dictionnaire de Spiritualité*:

Adam de Perseigne, t. 1, col. 198-201.

Aelred de Rielvaux, t. 1, col. 225-234.

Bernard de Clairvaux, t. 1, col. 1454-1499.

COLLABORATION aux *Collectanea*:

La bibliographie de saint Etienne Harding, 1.1, 1934, pp. 56-64.

La célébration du VIII^e centenaire de la mort de saint Etienne Harding, t. 1, 1934, pp. 154-158.

Introduction au VIII^e centenaire de la mort de saint Bernard, t. VIII, 1946, pp.91-97.

La paternité de saint Benoît dans l'Ordre de Cîteaux, t. IX, 1947, pp. 110-130.

3.2.2. Dom Edmond Obrecht ; dom Frédéric Dunne, abbés de Gethsemani (USA)

Nous reproduisons ici les pages que Thomas Merton consacre à dom Obrecht et à son successeur, dans The Waters of Siloe, pp. 178-181 ; 211-218 ; 235-238 (trad. française : Aux sources du silence, DDB 1952, pp.177-180 ; 209-216 ; 233-236). Nous avons seulement ajouté un premier paragraphe pour préciser certaines dates du début de la vie monastique de dom Obrecht ; mentionné, un peu plus loin, les missions qu'il accomplit en Afrique du Sud et en Asie ; et précisé quelques dates et noms.

Dom Edmond Obrecht

Il naquit le 13 novembre 1852 en Alsace au village de Stotzheim, où naîtra également, vingt ans plus tard, un de ses cousins, le futur dom Fabien Dutter. Encore séminariste, il postule son entrée à l'abbaye de la Grande Trappe, où il est admis comme novice en février 1875 et où il émet ses vœux simples le 19 mars 1877, recevant peu après les ordres mineurs. Après un séjour à Aiguebelle, il est ordonné prêtre à la Trappe le 19 septembre 1879. Le jeune cousin de sept ans qui participe à sa première messe, a sans doute recueilli à ce moment-là les premiers germes de sa future vocation. Le P. Edmond est ensuite envoyé en aide à Tre Fontane, fondation de la Trappe ; c'est là qu'il prononce ses vœux solennels, le 28 mai 1882. Il assure un service à la Procure de sa Congrégation, à Rome, avant de revenir à Tre Fontane en 1888. C'est de là qu'il est envoyé, dix ans plus tard, à Gethsemani, pour y assurer le supérieurat, à un des moments les plus sombres de l'histoire de cette communauté américaine composée aux deux-tiers de convers.

Dom Edmond possédait les qualités que réclamait sa nouvelle charge. [...] Il savait ce que signifient la Règle et la spiritualité de l'Ordre, et connaissait le droit canon ; le sens du plain-chant et des cérémonies liturgiques ne lui échappait pas. C'était un linguiste, un cosmopolite, un diplomate en même temps qu'un amateur

de livres. Son intelligence était claire et puissante ; il unissait la dignité à l'autorité, savait prendre des décisions et les faire exécuter. C'était un abbé, un chef, un organisateur-né : celui qui rétablirait l'ordre à Gethsemani.

On évalue difficilement le changement que dom Edmond apporta au monastère. A peine entré dans la grande citadelle de silence du Kentucky, il y fit pénétrer un air nouveau, et s'attacha à chasser cette poussière des esprits qui s'y était accumulée depuis deux générations. La fraîcheur d'une conception plus sensée, plus vivifiante, en un mot plus cistercienne, succéda à cette atmosphère d'étouffement qui provenait du système de pénitences de dom Benoît Berger, qui fut abbé de 1861 à 1869. Non pas que dom Edmond se refusât à punir les manquements : ses sujets le trouveraient à maints égards aussi sévère que dom Benoît quand les circonstances l'exigeaient. Mais il y avait en lui quelque chose de plus humain ; ses vues s'étendaient au delà des limites d'une spiritualité dont le but serait d'opprimer la nature humaine, comme si la mortification ne comportait qu'un élément négatif.

La communauté affaiblie, désunie, à la fin de l'abbatit de dom Edouard Chaix-Bourban, qui succéda à dom Benoît Berger en 1869 et démissionna en 1896, ne tarda pas à former un tout solide et vivant sous la tutelle de son supérieur provisoire envoyé d'Italie ; aussi son premier acte de gratitude fut-il de l'élire à l'unanimité comme abbé, le 11 octobre 1898. Le monastère entra en contact plus direct avec ce qui constituait l'Église d'Amérique, et les rapports si tendus au temps de dom Benoît furent renoués au mieux par un abbé qui s'entendait à se faire des amis.

Un an plus tard, lors de la célébration du jubilé, les portes s'ouvrirent à des hommes qui, aux anciens jours, n'auraient jamais osé se risquer en ces lieux ; la nouvelle se répandit bientôt que les Trappistes étaient des êtres pleins d'humanité, et le monastère, bien mieux qu'un pénitencier pour prêtres punis. En outre, un petit livre sur le monastère, que l'abbé eut la sage idée de publier, put convaincre les Américains que le bonheur n'était pas incompatible avec la vocation trappiste.

Dom Obrecht était un moine aux larges conceptions ; son esprit embrassait l'univers. C'est en raison de sa personnalité que, tout d'abord, on l'avait envoyé au Kentucky et toujours on lui témoigna plus de considération qu'au simple abbé d'une communauté perdue dans les forêts du Kentucky. Plusieurs missions lui furent confiées. Quand le Chapitre général s'inquiéta de l'évolution du monachisme implanté en Afrique du Sud, autour de Mariannahill, c'est dom Obrecht qu'il envoya se rendre compte de la situation et tenter d'y mettre éventuellement bon ordre. Sa connaissance de l'allemand n'était le seul titre à cette charge. Dom Obrecht, qui se fit assister de son cousin, P. Fabien Dutter, assumait pendant trois ans l'administration de la colonie, mais la situation était irrémédiable, du point de vue "trappiste", et se solda par la séparation de Mariannahill d'avec l'Ordre en 1909. En décembre 1912, il est en Chine pour effectuer la Visite régulière de N.-D. de

Consolation, avant de rendre le même service en janvier 1913 aux communautés japonaises ⁵⁰.

Les années passant, dom Edmond réussit à constituer dans son monastère une des plus belles bibliothèques d'Amérique. Quarante mille volumes légués par Mgr Léonard Batz, de Milwaukee, en furent le noyau ; les Pères grecs et latins de Migne y voisinaient avec les œuvres complètes de saint Bernard, de saint Thomas et de Duns Scot. De son côté, dom Edmond acquit des nombreux incunables, des textes liturgiques cisterciens, pour la plupart des antiphonaires du XII^e siècle, et même des manuscrits de saint Bernard. A cet ensemble vinrent s'ajouter les ouvrages de Bénédictins célèbres, comme ceux de dom Martène et de dom Mabillon.

D'autre part, dom Edmond chercha à rendre Gethsemani plus accueillant. Les murs de briques furent recouverts d'une matière qui les fit ressembler à de la pierre et adoucit certainement l'aspect extérieur du bâtiment. Un nouveau cloître fut construit, l'église transformée et embellie de vitraux. Bien que ceux-ci soient contraires à la tradition cistercienne (car, au XII^e siècle, les abbés qui en avaient fait placer recevaient comme pénitence du Chapitre général de longs jeûnes au pain et à l'eau), ils étaient pour Gethsemani presque une nécessité. Jusqu'alors les moines se trouvaient obligés, au début de chaque été, de blanchir les vitres afin de se protéger du cruel soleil du Kentucky, et cet expédient rendait la pauvreté à la fois laide et déprimante.

Comme l'année 1912 venait de commencer, il se produisit à Gethsemani un événement qui, malgré son caractère tragique, eut les plus heureuses conséquences. Par une tranquille après-midi d'hiver, au moment où les moines allaient se rendre à leur travail, on vit s'élever du toit du collège une colonne de fumée. L'alarme donnée, les moines et étudiants luttèrent bientôt contre le feu mais sans aucun succès, si bien qu'à la nuit il ne restait plus du bâtiment qu'un amas de matériaux calcinés, couronné d'une âcre fumée. Quand, le jour venu, les moines aperçurent quatre pans de murs se détachant sinistres et noirs sur le ciel d'hiver, aucun d'eux ne se lamenta. Il semble même que la chose fut acceptée avec satisfaction; les moines comprenaient que Dieu leur faisait une faveur en débarrassant leur vie monastique d'un élément qui prenait presque les proportions d'un cancer. Après tout, l'histoire du collège n'avait été pour eux qu'une longue suite d'ennuis et même de périls spirituels.

L'établissement jouissait d'une grande popularité ; d'anciens élèves reconnaissants se mirent aussitôt à rassembler l'argent nécessaire à sa reconstruction, mais dom Edmond s'empressait de rendre les dons, estimant que l'école n'avait plus d'utilité, ni les moines d'excuse à poursuivre leur tâche d'éducateurs. Ce qui avait

⁵⁰ Ce paragraphe est ajouté au texte de Merton; il reprend certaines expressions de la page 172 de son ouvrage. Sur Mariannahill, cf. § 2.3.2.

été nécessaire au lendemain de la Guerre Civile ne l'était plus au xx^e siècle : le Kentucky ne manquait pas à présent de bonnes écoles. Il suffisait aux moines de vivre leur Règle et de réaliser leur vocation, et ils n'entendaient plus se charger des devoirs qui incombent à d'autres Ordres.

Les murs branlants furent abattus, les décombres enlevés, et au sommet de la colline où s'élevait le collège, on posa sur un solide piédestal une statue de saint Joseph tenant en ses bras l'Enfant Jésus. Il semble interdire qu'on n'y reconstruise jamais d'école. Saint Joseph n'est-il pas le patron de la vie intérieure ? [...]

L'année 1920 vit l'apogée de dom Edmond Obrecht à Gethsemani, et la célébration du Triple Jubilé en 1924, date inoubliable dans l'histoire de l'abbaye, fut le triomphe de dom Edmond. C'était le jubilé de diamant de la fondation de Gethsemani, qui aurait dû avoir lieu l'année précédente et se trouva joint à deux fêtes personnelles de l'abbé : son cinquantenaire de profession et son vingt-cinquième anniversaire comme abbé de Gethsemani ⁵¹.

Pour l'expansif dom Obrecht, rien ne valait une cérémonie solennelle haute en couleur. En ce sens, il était bien un homme de son temps, et le Triple Jubilé, plus que toute autre chose, prouva que les Trappistes désiraient exprimer eux aussi un peu de ce retentissant optimisme qui submergeait l'Amérique en 1920.

Gethsemani, en 1924, avait atteint le nombre idéal pour une communauté cistercienne. Ses quatre-vingt-un membres étaient composés en parties égales de moines profès et de frères convers. Il n'y avait, il est vrai, qu'une poignée de novices, mais la communauté était suffisamment nombreuse pour accomplir normalement sa tâche, tout en permettant à l'abbé de la tenir entièrement sous son regard. C'était à présent une communauté « américaine » tout à fait homogène, bien qu'il s'y trouvât encore certains moines venus de contrées lointaines pour y finir leurs jours. C'était surtout une communauté régulière, active et consciencieuse, d'hommes qui peinaient de bon gré pour un abbé qui les faisait travailler dur ; tous ensemble s'adonnaient à la recherche obscure et épuisante de la sainteté dans le silence, la pauvreté et parmi toutes les vicissitudes de la vie trappiste.

Dans l'ordre spirituel, l'œuvre la plus durable du régime de dom Edmond est peut-être d'avoir placé Gethsemani sous la tutelle de sainte Thérèse de Lisieux et de sa « Petite Voie ».

Bien avant la première Guerre Mondiale, la Petite Fleur avait eu ses dévots dans la maison. Le sous-maître des novices de chœur, le Père Antoine, était issu d'une famille catholique de l'aristocratie hollandaise. Son père, le sénateur Jacques de Bruyn, avait été chambellan du pape Léon XIII, et sa sœur était religieuse dans un couvent de contemplatives en Italie. C'est par celle-ci, qui en envoya un des

51 En fait, dom Obrecht avait émis ses premiers vœux 47 ans auparavant et il était dans sa 26^e année d'abbat. [Note ajoutée au texte de Merton]

premiers exemplaires, que *l'Histoire d'une Ame* fit son entrée dans cette citadelle d'impitoyable sévérité qu'était la Trappe de Gethsemani. Dès ce moment, la spiritualité de la petite sainte Carmélite, qui a exercé une influence si prodigieuse dans l'Église de notre temps, imprégna l'élite spirituelle du monastère, et tout spécialement son prieur. L'admiration que lui portait dom Edmond se mua en enthousiasme quand la nouvelle sainte le guérit en 1925 d'une dangereuse maladie.

Dom Edmond, se rendant au Chapitre général, avait été terrassé par une crise cardiaque, et c'est avec peine qu'il parvint à rejoindre sa maison familiale en Alsace, où il demeura au lit plusieurs mois, incapable de dire la messe. Sa maladie causa la consternation dans l'Ordre tout entier ; abbés et dignitaires vinrent en grand nombre lui rendre visite dans son village natal, et l'évêque de Strasbourg tint à lui rendre hommage en le nommant chanoine honoraire de sa cathédrale. Quant aux villageois, ils lui donnaient des sérénades sous sa fenêtre ; cela même ne parvint pas à tuer dom Edmond !

Comme il n'avait même plus la force de saluer ses visiteurs, il mit toute sa confiance dans une relique de la Petite Fleur – une boucle de ses cheveux – qu'il gardait au chevet de son lit. Aussi, dès qu'il fut guéri, son premier voyage fut un pèlerinage à Lisieux.

Peu après, il s'embarquait pour l'Amérique et rejoignait Gethsemani, où ses moines avaient désespéré de le revoir. Ils ignoraient encore combien grande était leur chance car la démission que dom Edmond avait présentée à l'Abbé général venait d'être refusée. En 1927 et en 1928, dom Edmond Obrecht se rendit encore à Lisieux, et non pas en pèlerin ordinaire. Il obtint de pénétrer, muni d'une permission spéciale de Rome, dans la clôture du Carmel, et conversa avec les trois sœurs de sainte Thérèse, établissant une amitié fervente et durable. Il ne devint pas seulement leur ami personnel, mais il fit partie officiellement de la famille. C'est ainsi que les Cisterciens de Gethsemani et les Carmélites de Lisieux sont devenus frères et sœurs. Les différentes fêtes de l'année fournissent l'occasion d'un échange de souhaits et de présents, de ces charmantes courtoisies propres aux filles de sainte Thérèse. Cette cordialité pleine d'enjouement et de finesse dont les Carmélites ont l'habitude de tempérer leur austérité n'a point nui à Gethsemani ; bien au contraire, cette chaleur de par-delà l'océan a fait fondre les restes de froideur qui se cachaient encore dans certains recoins de cette abbaye vaste et nue. Mais ceci est plus important : à peine sainte Thérèse eut-elle été désignée d'office comme Maîtresse des novices de Gethsemani, que les postulants se présentèrent en foule.

La guérison de dom Edmond n'avait pas été la dernière faveur de la sainte du Carmel. Huit ans plus tard, victime d'un accident d'automobile près de Gethsemani, où tous auraient dû trouver la mort, dom Edmond fut atteint de la gangrène au pied. La situation s'aggrava si rapidement que le médecin craignit de devoir

l'amputer, mais entre autres maladies l'abbé souffrait du diabète, ce qui rendait l'opération impossible. La communauté commença une neuvaine à la Petite Fleur, et le Père prieur glissa une de ses reliques dans le bandage qui entourait le pied de l'abbé. Le lendemain, en entrant dans la chambre du malade, il trouva le médecin perplexe, qui ne parvenait pas à s'expliquer pourquoi le vieil abbé paraissait soudain hors de danger. C'était en 1933.

La course de dom Edmond était presque terminée. Des nuits sans sommeil et un corps rempli de douleurs laissaient le vieux Trappiste sans repos et sans force; il voulut cependant aller au Chapitre général et rendit une visite imprévue à Notre-Dame de la Vallée, où dom Jean O'Connor, prieur titulaire, était dangereusement malade. Bientôt, il ne lui fut plus possible de quitter la chambre. Sa dernière apparition parmi les moines le dépeint bien. C'était le 1^{er} novembre, en la fête de la Toussaint. Dom Edmond se présenta au chapitre du matin, chose qu'il ne faisait plus que très rarement, procéda à un changement important dans les charges de la communauté, et le soir, il se montra au chœur pour la dernière fois; il y pénétra revêtu de la *cappa magna* violette qui lui avait été donnée par Pie XI en 1929, à l'occasion de son jubilé d'or de prêtrise. Aux secondes Vêpres de la Toussaint, il prit place dans le chœur des infirmes, mais réussit à gagner sa stalle pour donner la bénédiction après le *Benedicamus Domino*. Puis il chanta les Vêpres pour le solennel anniversaire de tous les défunts.

Deux semaines plus tard, il reçut l'extrême-onction, dans sa chambre, des mains du prieur. Il survécut jusqu'à la Noël et au Nouvel-An, mais le 4 janvier, à cinq heures et demie du matin, comme les moines entraient au chœur pour Prime, le prieur leur fit signe de se rendre rapidement auprès de l'abbé. Le grand homme mourut entouré de ses fils qui récitaient les prières des agonisants.

De nombreuses personnalités ecclésiastiques qui avaient applaudi au discours plein d'esprit de dom Edmond, lors du banquet du Triple Jubilé, se retrouvèrent à Gethsemani par un jour froid et pluvieux de janvier. Son corps fut inhumé dans un coin de l'abside de l'église abbatiale, derrière la chapelle de Notre-Dame des Victoires, où il avait l'habitude de célébrer la messe.

Comme dans la presse catholique des deux continents s'apaisait l'émotion causée par la triste nouvelle, les moines de Gethsemani se préparaient à l'élection de leur cinquième abbé. Le Père Immédiat, dom Corentin Guyader, arriva de Melleray au début de février, et le vote s'accomplit selon les formalités prescrites. Il ne fallut pas beaucoup de tours de scrutin pour que le choix se fixât sur l'homme qui avait été pendant plus de trente ans le prieur de dom Edmond, dom Frédéric Dunne.

Dom Frédéric Dunne, premier abbé américain

Dom Frédéric Dunne fut, nous l'avons dit, le premier abbé trappiste américain, comme il avait été le premier Américain à se faire moine de chœur à Gethsemani. Il y demeura jusqu'à sa mort et vit enterrer beaucoup de ceux qui étaient entrés au noviciat après lui. Avant de terminer sa vie pleine d'ans et de mérites le 4 août 1948, il avait vécu cinquante années de l'existence de Gethsemani et joué un rôle prépondérant dans l'histoire de l'abbaye.

Dom Frédéric était venu au monastère en 1894, à l'âge de vingt ans. Physiquement, il offrait peu d'espoirs : sa constitution paraissait faible, il n'était ni grand ni vigoureux. Mais dom Édouard Chaix-Bourban, alors abbé, remarqua immédiatement l'intelligence et la ferveur du nouveau postulant que les annales du monastère nous présentent comme imprimeur-relieur, métier que son père avait exercé à Zanesville et à Ironton, dans l'Ohio, puis à Atlanta en Géorgie et à Jacksonville en Floride. Quand le Frère Frédéric était encore jeune moine, son père le suivit à Gethsemani et passa les dernières années de sa vie sous l'habit d'oblat convers. Mr. Dunne avait apporté une petite presse à main, quelques caractères et tout ce qui est nécessaire pour la reliure. Au cours de sa longue carrière monastique pourtant si chargée, le Père Frédéric trouva le temps de relier un grand nombre de livres de la bibliothèque.

Vie chargée, c'est trop peu dire. La somme de travail fourni par dom Frédéric est inestimable. La générosité de son âme et l'intense activité nerveuse dont était parcourue sa fragile charpente ne suffisent pas à expliquer comment il put, pendant tant d'années et parfois sans aide aucune, diriger Gethsemani avec une telle efficacité. Il entra au monastère à un moment crucial. Les moines, ignorants de la langue anglaise, en butte aux astuces du monde, divisés entre eux au sein d'une communauté déséquilibrée, étaient plus près de la ruine qu'ils ne le pensaient. Dom Édouard Chaix-Bourban, discerna vite quelle bénédiction pour son monastère lui venait en la personne de ce travailleur intelligent et de bonne volonté; il ne tarda pas à l'utiliser et avant même que le pauvre garçon fût bien engagé dans son noviciat, le nomma sacristain.

A peine le Frère Frédéric était-il profès que l'abbaye fut bouleversée par les événements du collège, le scandale entourant l'arrestation du principal, la démission de dom Édouard et la confusion qui s'ensuivit ⁵². C'est lui qu'on chargea de véri-

52 Le principal du collège l'avait conduit au désastre financier et avait attiré sur les moines des difficultés sans nombre. Conscient qu'il n'avait pas la "prudence du serpent" nécessaire pour faire face à la situation, l'abbé, dom Édouard Chaix-Bourban, a offert sa démission en 1895. [Note ajoutée au texte de Merton]

fier les livres et d'évaluer à combien s'élevaient les détournements ; il dut remettre les choses en ordre et s'efforcer de mener l'école avec mesure et habileté autant sur le plan spirituel que sur le plan financier. Ce n'était pas un mauvais apprentissage pour un garçon de vingt-deux ans, mais il comportait ses dangers. Le jeune moine sortait de la communauté avant d'être formé ; vivant au collège, il ne venait au monastère qu'à de rares intervalles. Il n'était plus contemplatif que par désir, mais ce désir était si fervent et si puissant qu'il réussit à préserver l'intégrité de sa vie intérieure. Bien qu'il fût un des religieux les plus jeunes et les plus surmenés, le Frère Frédéric était aussi l'un des plus riches en spiritualité.

Déjà doué d'un courage naturel qu'une volonté de fer pouvait pousser aux limites de l'héroïsme, le Frère Frédéric brûlait de feux surnaturels profonds : en lui se rencontrait cette union de la grâce et de la nature, qui produit les saints Trappistes. Il était Trappiste dans toute l'ardeur de son amour pour la Règle et ses austérités, mais il était plus que Trappiste dans son amour du Christ, un amour qui possédait un peu de ce feu dont saint Bernard et sainte Gertrude la Grande avaient été embrasés. Cet amour était la source de son dévouement inlassable à Gethsemani et à ceux qui, durant ces cinquante dernières années, vécurent dans le monastère ou en subirent l'influence. De plus son amour embrassait le monde entier, car ce contemplatif avait, comme sainte Thérèse d'Avila et sainte Thérèse de Lisieux, l'âme d'un grand apôtre.

Sa vie demeurait tout entière centrée sur l'autel et sur le Christ dans le tabernacle. Le Saint-Sacrement, le Sacré-Cœur étaient l'objet de sa contemplation ; ses pensées se tournaient à chaque instant vers le Christ en croix pour retourner ensuite à cette immolation sans fin dans le travail, qui allait consumer sa vie. Le Père Frédéric aimait les livres et aimait la prière ; il n'avait de goût ni pour le monde, ni pour les activités des hommes. Sans doute, peu de gens ont-ils compris ce qu'il lui en coûtait de sacrifier tant d'heures et de jours à des occupations matérielles, des contacts avec le monde, des conversations avec les visiteurs et des voyages loin du monastère.

Dom Edmond l'estimait particulièrement. Dès que le temps requis le lui permit, il le fit ordonner prêtre, et le nomma prieur. Dès lors, ce fut le Père Frédéric qui dirigea Gethsemani, durant les longues absences de dom Edmond en Europe, en Afrique et en Asie. Cette tâche, il l'accomplit avec efficacité, tranquillement, se référant humblement au jugement de son abbé quand l'occasion lui en était donnée ; il trouva le secret d'exercer parfaitement un grand nombre de charges et d'en abandonner le mérite à autrui.

C'est ainsi que, lorsqu'il fut élu abbé, il était préparé non seulement à cet office, mais à tous les autres, et qu'il remplit durant longtemps une partie des fonctions du cellérier. Il savait combien il est pénible de quitter la clôture et de s'occuper

d'affaires profanes, et avec sa générosité coutumière, il voulut épargner une telle épreuve à chacun de ses moines.

Le premier abbé cistercien américain entra en charge à la veille de grandes tribulations ; de toute évidence, la Providence le préparait, ainsi que sa communauté, à ces années de dur labeur qu'allait être la période d'expansion. Le 7 février 1935, lendemain de son élection, plusieurs religieux furent atteints de la grippe espagnole. En dépit des efforts du médecin de l'endroit, la contagion s'étendit rapidement ; en quelques jours, le Père Jacques Fox, infirmier, vit la moitié de la communauté envahir la petite infirmerie bâtie par dom Edmond. Mais les moines ne comprirent la gravité de la situation qu'au moment où le Père Colombar et le Frère Placide moururent tous deux le 15 février. Le jour suivant, tandis qu'on les enterrait, le Père Anselme, un Irlandais de quatre-vingt-six ans, succomba lui aussi. Le nombre de malades fut bientôt tel qu'il ne resta plus que vingt Trappistes pour mener la vie régulière et donner à leurs compagnons les soins nécessaires. L'infirmerie ressemblait de plus en plus à un hôpital de pestiférés, et l'on n'apercevait point la fin de ces misères. Le Père Antoine mourut le 18 février, et deux jours après, le Frère Michel. Entre temps la nouvelle de l'épidémie s'était répandue dans la contrée, et ce fut l'évêque de Louisville, Mgr Floersh, qui décida de porter secours à Gethsemani. Il s'adressa à l'hôpital de Chicago qui envoya sans retard deux de ses Frères Alexiens pour s'occuper des Trappistes malades. Ceux-ci avaient été transférés à l'étage de l'hôtellerie où, après avoir emporté le Frère Matthias, la grippe finit par être mise en échec. Mais deux moines encore devaient mourir de pneumonie.

Les messes de requiem furent chantées par dom Corentin Le Guyader, abbé de Melleray : pénible devoir pour un Père Immédiat venu installer le nouvel abbé. Il avait procédé à sa Visite régulière et reçu de Cîteaux la confirmation de l'élection. Le 12 février, dans la salle du chapitre, les plus valides s'agenouillèrent devant leur nouveau supérieur et, renouvelant leurs vœux, lui promirent obéissance jusqu'à la mort. Cependant les semaines passaient, et les moines se trouvèrent bientôt en mesure de terminer le Carême avec toute la rigueur habituelle. Le 1^{er} mai, eut lieu la bénédiction abbatiale de dom Frédéric, et en septembre il assistait au Chapitre général. [...]

Pour dom Frédéric la conception de la vie était à la fois tragique et optimiste. Elle était optimiste parce que la réalité centrale de sa vie – une réalité plus réelle que toute autre chose – était l'amour infini de Dieu et sa miséricorde envers les hommes ; tragique également, parce qu'il éprouvait, avec une angoisse si aiguë qu'elle en devenait physique, cette terrible vérité : que la plupart des hommes ont rejeté cet amour pour lui préférer la confusion et la misère d'un égoïsme dont le fruit n'est que souffrance, cruauté, haine et guerre. Opinion tragique, si l'on considère l'époque tragique elle-même où il vivait, et optimiste, puisqu'il consacrait son existence

entière à une croyance qui s'attache à découvrir l'amour de Dieu en toutes choses, même dans les pires, et nous rappelle sans cesse que l'amour de Dieu change le mal en bien. « *Omnia cooperantur in bonum iis qui diligunt Deum* » (Ro 8,28).

La rencontre en lui de ces deux tendances porta dom Frédéric à se donner sans réserve à la tâche d'opposer le bien au mal, l'amour à la haine, le sacrifice à l'égoïsme et la réparation au péché. Sa conception de la vie cistercienne était dominée par ce dernier caractère ; aussi la nécessité d'une pénitence réparatrice finit-elle par devenir à peu près le seul thème de ses instructions. Tout modeste et discret qu'il fût, ennemi de l'emphase et de l'exaltation, dom Frédéric brûlait d'émoi quand il parlait de la vie du moine *Christo cruci confixus*, cloué à la Croix avec le Christ, complétant par ses propres souffrances ce qui manque à la passion du *Christus totus*.

Bien qu'il détestât quitter la clôture et qu'en fait il ne s'en absentât guère, il avait une vue très nette des besoins de l'Église en Amérique. Au cours des années de guerre et de bouleversements, la correspondance de l'abbé de Gethsemani atteignit des proportions surprenantes ; prêtres ou laïques lui faisaient savoir combien l'existence était devenue, dans le monde, abjecte et misérable, et demandaient aux moines une part dans leurs mortifications et dans leurs prières. Quand dom Frédéric Dunne était entré au monastère, c'est-à-dire cinquante ans plus tôt, il avait trouvé peu de gens pour partager sa conviction que les Ordres contemplatifs ont dans l'Église un rôle important à jouer, mais depuis il s'était produit un changement considérable, et même des gens qui n'étaient pas catholiques commençaient à se rendre compte que la prière et la pénitence pourraient être plus utiles à l'Église et au monde que les œuvres extérieures de l'apostolat.

Ce premier abbé trappiste américain avait assumé une mission aux possibilités immenses. Dès qu'il eut accepté la crosse et la mitre, il désira que la Règle et les usages fussent observés aussi complètement que possible à Gethsemani. L'austérité y avait toujours été grande, et sans aucun doute dom Edmond Obrecht n'avait point accordé d'adoucissements que les rigueurs du climat n'eussent réellement justifiés. Dom Frédéric Dunne commença par en supprimer plusieurs ; peu à peu et d'année en année, les repas se réduisirent au strict nécessaire. Les deux œufs frits qui avaient fait du dîner de Pâques un banquet d'un luxe inhabituel furent impitoyablement bannis ; les portions légèrement accrues de bouillie de maïs ou d'avoine, qui en temps de jeûne rendaient la collation du soir un peu moins maigre, diminuèrent graduellement jusqu'à n'être plus qu'un quignon de pain noir accompagné de sauce aux pommes. Même le vin ou le cidre, permis partout dans l'Ordre, disparurent à jamais de la table de Gethsemani et firent place à une étrange décoction d'orge ou de soya, qui reçut le nom de « café ».

Loin de s'irriter de ces changements, les moines se montrèrent pour la plupart

désireux de les voir s'intensifier, et beaucoup rappelèrent à dom Frédéric que les usages cisterciens du XII^e siècle n'autorisaient pas la collation : un seul repas en temps de jeûne, et aucun supplément durant les vingt-quatre heures, pas même une bouchée de pain sec. Dom Frédéric leur répondait qu'il serait satisfait de faire observer ces anciens jeûnes dès que le Chapitre général les aurait remis en vigueur avec l'approbation du Saint-Siège, mais pour l'instant il ne pouvait que renforcer les usages existants.

On avait l'impression que, dans sa nudité, le réfectoire de Gethsemani faisait la fierté de dom Frédéric. Les abbés européens venus en visite s'étonnaient de trouver là de vieux brocs d'étain dans lesquels les moines recevaient leur café d'orge, et murmuraient entre eux que ces riches Américains avaient dû faire un bien grand effort pour pratiquer la pauvreté. [...]

Fait remarquable, cette austérité eut pour effet d'attirer un grand nombre de vocations. Dom Frédéric n'était pas abbé depuis un an que déjà les novices affluaient. Quand on leur demandait pourquoi ils étaient venus à Gethsemani, la plupart répondaient qu'ils cherchaient le mode de vie monastique le plus dur ; ils souhaitaient se dépouiller de tout, renoncer à tous les plaisirs et à toutes les facilités du monde, afin de donner à Dieu quelque preuve de leur amour. Beaucoup même ne trouvaient pas la vie trappiste suffisamment austère. Il fallait qu'on leur mît un frein, qu'on leur enseignât la modération. Ils avaient à rechercher avant tout l'ascétisme intérieur dans l'obéissance parfaite, l'humilité bénédictine et l'acceptation des épreuves crucifiantes et secrètes dont Dieu se sert pour purifier l'âme de ceux qu'Il destine à la contemplation infuse.

L'enthousiasme et la joie de tant de jeunes moines dans la première ferveur de la vie monastique donnaient à l'abbaye de Gethsemani une atmosphère de vitalité et de bonheur qu'elle n'avait jamais connue au cours de ses quatre-vingt-quinze années d'existence ; cette ambiance d'allégresse, par le contraste qu'elle offrait avec la mélancolie du monde extérieur, impressionnait profondément les visiteurs. S'il arrivait à des novices d'oublier un moment leurs résolutions et de reprendre l'habit séculier, ils regrettaient bientôt leur décision, et entraient dans d'autres monastères ou revenaient aussi vite que possible à Gethsemani.

Quand il apparut à dom Frédéric qu'il ne suffisait plus d'agrandir les bâtiments pour accueillir cette foule de postulants, il comprit que le rêve qu'on n'avait jamais cru possible était sur le point de se réaliser. Le temps était venu pour les Trappistes américains de se développer, de bâtir des monastères et d'étendre leur apostolat caché à toutes les plaines, montagnes et vallées du Nouveau-Monde.

C'est alors que commença l'ère des fondations aux États-Unis... Ce furent d'abord, avant le décès de dom Frédéric, Notre-Dame du Saint-Esprit en Géorgie et Notre-Dame de la Trinité dans l'Utah, tandis que La Vallée fondait au Nouveau-Mexique.

3.2.3. L'affaire dom Alexis Presse ⁵³

Mathurin Presse, breton de Plougenast, était entré à Timadeuc à 19 ans, en janvier 1903, après un an de grand séminaire à Saint-Brieuc. Il avait reçu le nom d'Alexis, qui était bien porté en sa famille (son frère, ses père et grand-père). Au noviciat il avait côtoyé le frère Dominique Nogues, son aîné de quelques années. Admis à émettre ses premiers vœux le 11 février 1905, puis les vœux solennels le 16 février 1908, il reçut successivement, peu après, les trois ordres sacrés ⁵⁴ ; il fut nommé sacristain et maître des cérémonies et eut l'occasion de manifester déjà son goût pour les traditions anciennes en prônant l'usage des ornements dits gothiques plutôt que les "boîtes à violon" de l'époque. Il fut également chantre et maître des convers. En 1910 son abbé, dom Bernard Chevalier, l'envoie à Rome comme étudiant. Il obtient son doctorat en droit canonique en 1913, mais reste à la Maison généralice comme maître des étudiants.

C'est l'époque où le rescrit du Saint-Siège du 8 mars 1913 nous permet de mettre à jour les rubriques du Missel en s'inspirant de l'ancien missel cistercien. Il est mis à contribution par dom André Malet et travaille de concert avec le P. Robert Trilhe, avec lequel il restera toujours en contact, même après que celui-ci eût quitté l'Ordre pour pouvoir se livrer davantage à ses recherches dans les diverses bibliothèques d'Europe ⁵⁵. P. Alexis, depuis le début de sa vie religieuse, s'intéresse aux origines de l'Ordre. Ses études seront précieuses pour l'Ordre, notamment quand il s'agira de rédiger des Constitutions pour les moniales, dans les années 1920. Mais il n'est pas simplement historien, il rêve de faire revenir son Ordre aux pratiques des origines, en balayant tout ce qui s'est ajouté par la suite, surtout depuis Rancé et Lestrange. Certes l'unification des trois Congrégations en 1892 a déjà ramené l'observance à un équilibre plus cistercien. Mais il resterait encore beaucoup à faire pour retrouver la pure ligne du XII^e siècle. On lui rétorque parfois : n'a-t-on pas fait profession selon les Constitutions de 1893 et non selon celles du XII^e siècle ?

La déclaration de la guerre en août 1914 le surprend pendant les vacances sco-

53 L'essentiel des événements, malgré quelques erreurs de détail, a déjà été mis dans le public par X. H. de VILLENEUVE, *Boquen. Dom Alexis Presse*, en septembre 1996 et n'est donc plus secret. D'autre part leurs acteurs étant tous décédés, il n'y a plus à craindre de réveiller des passions mal apaisées. Dans le cadre de cette présentation de l'Ordre au XX^e siècle, il convenait de donner un aperçu précis et objectif de l'affaire qui fut certainement douloureuse en son temps.

54 Sous-diaconat le 4 avril, diaconat le 28 juin, prêtrise le 10 juillet.

55 A la mort de l'abbé Trilhe, le 3 mai 1930, son frère hérite de sa bibliothèque et la met à la disposition de dom Alexis à Tamié. Cette bibliothèque fut envoyée à Boquen en février 1940, à la demande d'Edmond Trilhe et de dom Alexis.

lares. Il a la douleur d'apprendre que son frère est tombé parmi les premiers au champ d'honneur. Il doit se dépenser à Timadeuc pour boucher les trous des mobilisés et remplit les fonctions de cellérier et secrétaire. Mais lui-même doit répondre à l'appel, bien qu'il n'ait qu'un œil valide ⁵⁶ : il est affecté comme infirmier à Loudéac, à quelques kilomètres de Timadeuc. En novembre 1917, se prévalant de sa charge de maître des étudiants à Rome, il obtient d'être sursitaire au titre de "directeur des Hautes Etudes Internationales" ! Il retourne donc à Rome, même si la guerre empêche les communautés d'envoyer des étudiants dans la Ville éternelle.

Rappelé définitivement à Timadeuc, par son abbé, au moment des vacances de 1919 – dom Brieuç, qui a succédé à dom Bernard devenu abbé de la Trappe, craint que P. Alexis ne cultive des idées trop subversives –, il retrouve la vie commune, avec le travail manuel aux champs, ce qui le déprime quelque peu ; il se sent mis en quarantaine. Mgr Marre l'appelle à Cîteaux en juillet 1920 pour organiser l'installation des moines d'Igny dans des dépendances de l'abbaye. Trois mois plus tard en octobre, il est prêté à Bonnecombe qui a besoin de professeur : l'abbé de cette communauté le nomme sous-prieur.

Supérieur, puis abbé de Tamié

Le 29 septembre 1921, l'abbé de Tamié, dom Augustin Dupic, démissionne à cause de sa santé déclinante, laissant une communauté dans une situation plus que précaire. Elle n'a jamais bien recruté ⁵⁷ et s'est longtemps débattue dans des difficultés matérielles, dont elle n'est sortie qu'en 1919. Le repli sur Tamié des moines de la Grâce-Dieu et la fermeture du refuge de Rueglo en Italie, avaient permis à la communauté de se reconstituer, mais après la démission de dom Augustin Dupic, une élection abbatiale semblait impossible. Il n'y a que 7 électeurs. On se demande même s'il ne serait pas mieux de réunir la communauté à une autre plus florissante. Le prieur assure l'intérim, mais cela ne pouvait durer. Sur la suggestion d'un moine de la communauté qui avait été étudiant à Rome, P. Alexis Presse fut présenté comme supérieur, au moins provisoire, par dom Chautard, Père Immédiat, âgé alors de 65 ans : il accepta et fut installé le 8 mars 1923.

« Quant au matériel, écrit-il un mois plus tard à l'Abbé général, la situation est bonne relativement, elle pourrait être très bonne avec des habitudes d'ordre, d'économie, avec de l'esprit de pauvreté, toutes choses, malheureusement, fort peu en honneur par ici depuis longtemps... La régularité aussi bien que

⁵⁶ Tombant vers 1894 dans un champ fraîchement moissonné, un brin de chaume lui a crevé l'œil gauche.

⁵⁷ De 1861 à 1923, 119 postulants ont frappé à la porte, mais on ne compta que 7 profès simples et 4 solennels : aucun de ceux-ci n'a persévéré sauf deux... qui sont décédés peu de temps après leur profession !

l'esprit religieux et le niveau spirituel se ressentent tout naturellement des conditions si désavantageuses dans lesquelles s'est trouvée la communauté et du manque de formation des sujets : il est évident qu'une bonne formation initiale a fait totalement, ou à peu près, défaut à la plupart ».

Certaines personnalités, trop indépendantes, devraient cependant être mises au pas... ou expédiées ailleurs, ce qui se fait !

Dom Alexis se persuada qu'un renouveau de Tamié était possible. Pour le réussir, il lui fallait l'assurance d'une certaine longévité dans la charge. Il insista donc, dès le début, pour que la communauté puisse procéder à une élection qui, de plus, donnerait à son supérieur une certaine autorité. La communauté entraînait dans ses vues, insistant auprès de l'Abbé général sur son droit, menaçant même de recourir au Saint-Siège. Mais en haut lieu, on hésitait, non seulement à cause de l'état de la communauté et du chantage, toujours désagréable, qu'elle faisait, mais aussi en raison de la personnalité de dom Alexis. On le savait très attaché à ses idées, or ses idées, bien connues, n'étaient pas appréciées de tous⁵⁸. L'archevêque de Chambéry insiste de son côté. Le Chapitre général, lui, pense curieusement que la communauté a perdu son droit de vote, vu qu'elle n'en a pas usé à temps – mais est-ce de sa faute ? Il faudrait un indult de Rome. Lequel est demandé, mais la S. Congrégation répond le 27 novembre en permettant seulement d'élire dom Alexis comme supérieur pour un temps qui ne doit pas dépasser deux ans.

Au bout de ses deux premières années, dom Alexis se demande s'il ne vaut pas mieux qu'il parte. Le Père Immédiat, lui, à l'approche de l'échéance fixée par le Saint-Siège, hésite et se demande s'il faut proposer la prolongation du mandat provisoire en faisant miroiter la possibilité d'une fusion de Tamié avec Acey. Par suite d'un malentendu, la question de cette fusion n'a pas été soulevée au Chapitre général de septembre 1925 et dom Chautard en conclut qu'il faut procéder à une élection, laquelle est fixée au 25 novembre. Dom Alexis est élu à l'unanimité des six votants. La bénédiction abbatiale fut conférée le 15 décembre par l'archevêque de Chambéry. L'abbé élu était assisté de dom Dominique Nogues et de dom Anselme Le Bail, deux bretons ! L'Abbé général s'était excusé, ainsi que le Procureur⁵⁹. La cérémonie fut belle, mais le soir certains invités durent rebrousser chemin : la neige tombée en abondance rendait la descente du col impossible au car qu'ils avaient affrété ! Cela occasionna, écrit dom Alexis, une joyeuse soirée et de bonnes histoires, avec moult pipes, cigares et cigarettes !

58 Dom Alexis n'est pas dupe. Il l'écrit le 17 juillet 1923 à dom Ollitrault.

59 Mais en cadeau, il lui fera remettre la croix pectorale de dom Bernard Chevalier, l'abbé qui l'avait reçu à Timadeuc.

L'essor de Tamié

L'archevêque de Chambéry écrivait à l'Abbé général que la bénédiction abbatiale marquait la résurrection de Tamié. On peut l'affirmer, certes. Les novices arrivent. Dom Alexis prend en main leur formation. Il est très favorable aux études et se préoccupe de fournir la bibliothèque en livres de base. « Les bouquinistes de Paris et Dijon connaissaient bien l'adresse de l'abbé de Tamié : toujours à l'affût d'acquisitions intéressantes, il réussit à mettre la main sur plusieurs manuscrits d'un très grand prix et sur de nombreux livres anciens devenus rarissimes... Grâce à son abbé, le monastère retrouvait tout son rayonnement. On le vit bien à l'automne 1932. Cette année-là marquait le huitième centenaire de l'abbaye. Des fêtes exceptionnelles, réparties sur trois jours, furent organisées. Tout un monde de grands personnages et d'amis fidèles fut invité. Les cérémonies se déroulèrent en plein air sur l'emplacement du premier monastère, où plusieurs processions fort pittoresques portèrent et rapportèrent les reliques insignes du fondateur, saint Pierre de Tarentaise. De sa plume alerte, Dom Alexis en retraça les phases et publia un album-souvenir, abondamment illustré »⁶⁰.

Le rayonnement de l'abbaye en Savoie est important. Les lieux, qui sont restaurés, sont plus accueillants. L'électrification s'accomplit en 1926, ce qui rend la vie moins rustique et permet l'installation de machines. Daniel-Rops, futur membre de l'Académie Française, qui était alors professeur d'histoire au lycée de Chambéry, fréquente l'abbaye et reconnaît qu'il doit sa "conversion" à dom Alexis ; jusqu'à sa mort, il lui manifesterà son estime et son soutien. Le 20 septembre 1928, l'église est consacrée solennellement, en présence de 300 invités.

Dom Alexis continue ses propres recherches sur notre tradition cistercienne ; il ne renie pas ses idées sur l'évolution de l'Ordre qu'il faudrait conduire. Le Chapitre général lui a permis de rééditer l'ancien bréviaire cistercien : dans l'idée des Capitulants, c'est pour son intérêt historique, mais pour dom Alexis, c'est dans le but de le proposer aux communautés qui voudraient le reprendre. Il est tout attristé de constater que personne ne le veut et il écrit sa peine au nouvel Abbé général, dom Smets, le suppliant de rétablir cet usage au moins pour Tamié, ce que celui-ci se garde bien de permettre. Non seulement il souhaite que l'on reprenne des usages anciens, mais il prône le rejet des pratiques qui se sont ajoutées au cours des siècles⁶¹. Il se permet d'en supprimer certaines dans sa communauté, comme les saluts au Saint-Sacrement, par exemple, aux fêtes de sermon, ce qui lui attire un rappel à l'ordre au Chapitre général de 1930 : toute dérogation aux Us – dont on

⁶⁰ Bruno-Jean MARTIN, *Histoire des moines de Tamié et de quelques autres*, St-Etienne 1991, p. 138-139.

⁶¹ Il va jusqu'à interdire aux novices de faire des visites au Saint-Sacrement.

vient de promulguer une nouvelle rédaction – doit être dûment autorisée. Il s'exprime dans des articles de revue qu'il publie de son propre chef, sans passer par la censure obligatoire dans l'Ordre. L'un surtout fait grincer certaines dents, sur *Les observances adventices de l'Ordre de Cîteaux*⁶². Il écrit un article : *L'abbé de Rancé a-t-il voulu fonder une observance particulière ?*⁶³ ce qui provoquera une réaction de dom Smets à l'ouverture du Chapitre général suivant.

Malaise à Tamié. Crise de 1930

En communauté, certains commencent à se rendre compte que leur abbé veut les orienter sur des chemins périlleux. Par ailleurs son tempérament têtu n'est pas sans occasionner certaines duretés et emportements qui sont gênants et peuvent même se traduire en violences. « Tâchez de ne pas le contrarier, avait prévenu dom Dominique Nogues, autrement vous le rendriez malade ». On s'en aperçoit.

Une première crise éclate à la Visite régulière de mai 1930. Dom Jean-Baptiste Chautard se permet de faire quelques remarques au Père abbé, à la suite des plaintes qu'il a entendues au scrutin. Dom Alexis le prend très mal. Il boude la communauté et démet le prieur, qu'il expédie durant sept mois dans une autre communauté. Un jeune religieux qui avait eu le courage de lui répercuter les doléances de certains se voit ravalé en-dessous de tout. On croit bon d'aller demander pardon à l'abbé de la peine qu'on lui a faite, mais quelque chose se brise entre les anciens et l'abbé qui s'est senti trahi. Celui-ci ne dit pas que du bien de son Père Immédiat ni du Chapitre général qui a entériné les remarques du Visiteur en septembre 1930.

Dom Alexis passe par un moment de dépression : ses illusions s'écroulent. Dom Anselme Le Bail, son ami, tente de le reconforter : un abbé doit gouverner au milieu des contradictions, tout en manifestant de la déférence envers les personnes⁶⁴. Mais à l'approche du Chapitre général suivant, alors que vient de se terminer une nouvelle Visite régulière qui n'a pu que constater le malaise existant (12-31 juillet), il fait lire le 15 août 1931 par le prieur devant les quatre plus jeunes profès solennels une longue déclaration où, d'une part, il fait une apologie de son action à Tamié, et d'autre part il manifeste son découragement en annonçant son

62 Rev.Mabillon xx (1930) 225-241.

63 Rev.Mabillon XXI (1931) 49-60. Dom Anselme Le Bail lui confie amicalement : « Ce que vous avez écrit sur Rancé ne m'a pas plu, mais pas du tout. Pourtant, vous savez que je ne suis pas Rancéen. Mais quand j'entends parler de lui en termes si persifleurs, alors je ravive mon estime pour cet homme ».

64 Il lui recommande d'abandonner son ton persifleur et ce style caustique qui envenime et ne convainc pas, de ne pas tourner sans cesse en ridicule ses prédécesseurs dans l'Ordre, comme s'ils avaient été tous aveugles ou sourds.

intention de démissionner. Il fait cette confiance bien révélatrice de ses idées et de son propos, comme de sa désillusion :

« Je ne pensais alors [en arrivant en 1923] qu'à faire de Tamié une maison régulière, fervente, mais sans aucune prétention. Mes idées sur ce point se précisèrent et prirent un autre cours quand je crus que Dieu m'envoyait des sujets plus capables, paraissant aptes à la réalisation de grands desseins. Depuis longtemps, depuis mon entrée en religion presque, je rêvais une restauration dans l'Ordre :

- restauration disciplinaire par le retour à l'ancien programme cistercien : la Règle de S. Benoît tout entière, mais toute seule.
- restauration ascétique par l'élimination des méthodes modernes introduites très légitimement dans l'Église mais adaptées bien plus aux besoins et aux convenances des Instituts religieux modernes qu'aux nécessités et aspirations des anciens Ordres si différents de mœurs et d'esprit.
- restauration liturgique enfin par la reprise du Rit cistercien antique.

Tout cela je l'avais caressé, étudié, tourné, retourné pendant de longues années ; j'avais tant prié, tant consulté, tant fouillé partout pour préciser le but et les moyens. Placé dans des circonstances tout à fait indépendantes de ma volonté dans une situation exceptionnelle... obligé de constater chaque jour l'action manifeste de Dieu, comment n'aurais-je pas été tenté de croire que Dieu m'avait mis là pour essayer de réaliser le grand dessein ; comment n'être pas porté à croire qu'Il avait lui-même tout disposé pour m'en fournir les moyens et que, le moment venu, il me fournirait les matériaux choisis de l'édifice en m'envoyant des vocations de choix ? »

Il est tombé de haut en constatant que non seulement le gros de sa communauté, la partie qu'il pensait la plus saine, ne le suivait pas, mais aussi que le Visiteur allait dans le sens des contestataires au lieu de le soutenir, lui, qui était dans le dessein de Dieu. Au début il pensa que seuls deux ou trois avaient manigancé la révolte, d'où sa vive réaction contre eux. Mais il fallut se rendre à l'évidence. Cependant rentrer dans les chemins battus de l'observance telle qu'elle est pratiquée dans l'Ordre, cela ne l'intéresse plus, dit-il dans son manifeste du 15 août. Il songe donc à se retirer, conclut-il. Désemparés, plusieurs moines, dont l'ancien et le nouveau prieur, écrivent à l'adresse de l'Abbé général et des Capitulants des rapports alarmistes et désapprobateurs, leur demandant d'intervenir. De son côté, dom Alexis cherche des soutiens du côté du clergé. L'archevêque de Chambéry écrit une lettre au Père Général à l'ouverture du Chapitre général, louant l'action de l'abbé de Tamié et souhaitant que le Chapitre ne lui donne pas de blâme « sur

les rapports d'un visiteur qui fut opposé dès le principe à son élection et qu'on sait lui être assez peu sympathique ».

Ayant pris connaissance du dossier et entendu le Père Immédiat, comme dom Alexis ne se propose plus de démissionner, la commission de vigilance suggère au Chapitre général d'envoyer deux Visiteurs extraordinaires pour essayer de remettre la paix dans la communauté. Dom Alexis signe un papier qu'on lui présente : « Je déclare regretter ce qu'il y a pu d'avoire d'excessif dans les manifestations de mon zèle pour rétablir les observances et les rites primitifs de notre Ordre. Je regrette en particulier d'avoire écrit dans la Revue Mabillon, l'article intitulé "Les observances adventices dans l'Ordre de Cîteaux". J'affirme devant Dieu être dans les dispositions d'obéir à tout ce que le Chapitre général a décidé et décidera ».

Les deux Visiteurs, les abbés de Tilbourg et de Port-du-Salut, arrivent à Tamié dès la fin du Chapitre. Ils constatent que tous veulent la paix et aiment leur abbé, même ceux qui ont témoigné contre lui et qui sont venus l'embrasser devant les Visiteurs ! Mais il faudrait que celui-ci cesse de critiquer en public les autorités de l'Ordre et soit un peu plus cordial dans ses réactions. Il en prend la résolution et les Visiteurs en prennent acte, tout en se demandant s'il a suffisamment compris ce qui s'était passé et s'il a vraiment changé dans ses convictions. Tout semble donc repartir du bon pied. A la fin de l'année, le prieur peut rassurer l'abbé de Port-du-Salut, un des deux Visiteurs de septembre : « Le changement vraiment miraculeux se maintient et s'affermite de plus en plus ». Cela semble continuer durant les années suivantes, bien qu'en juin 1932, dom Alexis ait déchargé le prieur, P. Alphonse Denis. Il a été reçu à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, le 16 décembre 1931 ; il y a tenu un discours de réception sur les origines de Cîteaux qui n'a pas plu à quelques abbés quand ils en prirent connaissance – mais ils s'attirent une réplique du conférencier au Chapitre de 1932, qui est un peu excédé des critiques systématiques de certains. Cependant, à la suite d'un article écrit dans la *Vie spirituelle* en 1932⁶⁵, il doit signer une promesse de ne rien publier à l'avenir sans les autorisations requises par le Chapitre général. Il n'a quand même pas perdu la confiance de la majorité des abbés ; il est encore membre de la commission de liturgie et au Chapitre de 1933, on lui demande une étude approfondie sur la couronne monacale ; il est nommé dans le comité chargé de mettre en route une revue de l'Ordre, les *Collectanea*, et d'en assurer la censure.

Quant à la vie de la communauté, elle se passe dans le calme. Dans ses comptes rendus de Visites régulières, dom Chautard constate le mieux : « Il y a de la paix,

65 *Une école de sainteté chez les Cisterciens*, *Vie Spirituelle*, Supplément, 1^{er} septembre 1932, pp. [94]-[106]. La forme spéciale de la spiritualité cistercienne « paraît être d'employer intégralement tous les moyens de sanctification, toute la méthode de perfectionnement fournie par la Règle de saint Benoît et de s'en tenir uniquement à ces moyens, à cette méthode ».

de l'entrain, du zèle...» (1933), « Communauté fervente : entrain, générosité, zèle pour l'Office divin, dévouement admirable, obéissance parfaite... » (1934), « Grand élan au chœur et au travail de cette communauté ! Elle obéit à l'élan que donne le RP Abbé sur tous les terrains. En somme ferveur générale. Un peu plus de formation à l'oraison mentale et à la garde du cœur ne nuirait pas » (1935). Devant le Chapitre général, il se sent obligé de reconnaître un triple miracle à Tamié : l'abbaye s'est relevée au plan matériel, au plan du recrutement, au plan spirituel.

Rebondissement en 1935. Le dilemme de dom Alexis

Mais dom Alexis a-t-il abandonné ses projets ? Non, bien sûr. Sur bien des points, il n'a pas tort et, après le Concile, certaines de ses idées seront mises en œuvre dans l'Ordre, même si, en rejetant sans nuances tout ce qui est introduit dans la suite des siècles, dom Alexis n'est pas dépourvu de tout "archéologisme". Le Saint-Esprit n'aurait-il donc rien inspiré de bon à l'Église depuis le VI^e siècle ? Nos Pères du XII^e siècle ont eux-mêmes introduit de nouvelles pratiques. Mais en 1920-1940, il n'y a pas eu de Concile encore pour changer la mentalité du temps et, dans l'Ordre, on est très soucieux d'uniformité entre les divers monastères et, par suite, très imbu de l'autorité du Chapitre général, seule en mesure de sauvegarder cette uniformité. Dom Alexis a bien dû se rendre compte qu'il ne pourrait pas faire partager son point de vue par l'ensemble du Chapitre général – d'autant plus que sa façon fort méprisante de juger ses pairs du haut de ses compétences en matière de droit et d'histoire ne constituait pas une bonne *captatio benevolentiae* ! Il ne pouvait même pas rallier sa communauté ! Que faire d'autre alors, s'il ne pouvait renoncer à ses désirs de restauration, sinon préparer et soutenir un essai hors de l'Ordre ?

C'est finalement ce à quoi il va se résoudre. Cependant, d'une part, il ne pourra compter que sur quelques jeunes qui lui sont tout dévoués, mais qui, hélas, ne sont pas à la hauteur de ses espérances ; et d'autre part, comme il ne faut pas effaroucher la communauté ni les autorités de l'Ordre, il devra agir le plus discrètement possible. Pour plus de sécurité, il veut s'assurer directement du soutien du Saint-Siège, ce à quoi il travaille dès 1933. Cela va finalement le perdre, car il sera accusé de dissimulation et de désobéissance, en voulant agir à l'insu des instances de l'Ordre et malgré elles. D'autre part comme il espéra jusqu'au bout l'appui du Saint-Siège, il tiendra tête résolument sans vouloir céder. Il connaîtra trop tard que cet appui ne lui était pas assuré. Tout cela l'empêchera de prendre la solution qui aurait été honorable et pacifique.

Le 23 décembre 1935, il demande à l'Abbé général de pouvoir aller passer deux ou trois semaines à Frattocchie pour refaire sa santé, tout en faisant quelques recherches dans les bibliothèques... L'Abbé général ne se doute de rien et donne

l'autorisation. Mais il reçoit une lettre de dom Dominique Nogues, abbé de Tima-deuc depuis 1922, qui vient d'apprendre par la rumeur publique que dom Alexis s'apprête à s'installer dans les ruines de Boquen, que sa famille avait achetées il y a quatre ans... La rumeur est confirmée par l'évêque de Saint-Brieuc. Si dom Alexis veut aller à Rome, c'est pour entrer en contact avec les Congrégations romaines et obtenir la permission du Saint-Père. C'est la stupéfaction à la Maison généralice : dom Smets se renseigne, interroge la Congrégation des Religieux qui désapprouve la fondation et, tout en acceptant que dom Alexis vienne refaire sa santé en Italie, il lui interdit toute démarche dans le sens de son projet.

Dom Alexis, un peu embarrassé, répond qu'il avait précisément l'intention de parler de tout cela avec l'Abbé général lors de son séjour romain. Il s'offusque de se voir condamné avant d'avoir pu s'expliquer... Et il explique qu'en effet, ayant à Tamié quelques profès temporaires qui ne veulent pas rester, parce qu'ils ont un autre idéal, celui de moines-missionnaires, comme le P. de Foucauld, il a cru bon de les aider en leur facilitant leur installation à Boquen. Mais dans une lettre à son ami, l'abbé du Désert, dom Malet, qui l'a invité à son triple jubilé du 29 avril 1936, il précise que le projet de ses jeunes est de suivre la Règle sans addition, en suivant le Rit cistercien : c'est trop conforme aux idées de dom Alexis pour ne pas penser qu'il est l'instigateur de la soi-disant initiative des jeunes et que c'est son propre projet qu'il poursuit à travers eux.

L'épilogue de 1936

Malgré cet incident les démarches de dom Alexis se poursuivent. La Congrégation de la Propagande a reçu demande de quelques moines de Tamié de fonder un séminaire, sous sa dépendance, qui formerait des moines pour les pays de mission. Elle interroge dom Smets, le 3 mars 1936. Celui-ci répond par un long rapport... Et la Congrégation renvoie l'affaire à la Congrégation des Religieux. Dom Alexis s'adresse à celle-ci dans une longue lettre privée – pour éviter d'avoir à passer par le Procureur – le 10 juillet, en lui exposant ses vues sur la surcharge qu'occasionnent les observances adventices dans l'Ordre et sur la nécessité de revenir à la pureté de la Règle. Il demande de pouvoir soit restaurer son abbaye dans le sens désiré, soit partir lui-même avec les quelques jeunes qui veulent le suivre, soit, si cela n'est pas possible, finir sa vie comme ermite quelque part. A la Congrégation, dans une conversation avec un définitiveur, dom Léon, on fait état de cette lettre et l'on dit que c'est à l'Ordre de répondre : si l'Ordre ne consent pas à cette fondation et que dom Alexis maintient sa volonté de fonder quelque chose de nouveau, eh bien, qu'il demande la dispense de ses vœux !

Il aurait été mieux, certes, que les choses se passent ainsi à l'amiable. Puisque

dom Alexis voulait faire sa fondation, pourquoi ne pas suivre la voie indiquée par la Congrégation ? Dom Alexis serait parti de son propre gré, cela n'aurait pas fait tant de scandale. Mais, hélas, il n'a pas eu connaissance de cette réponse orale de la Congrégation ⁶⁶. Continuant d'espérer que le Saint-Siège permettrait que son projet se fasse à Tamié, ou du moins avec sa bénédiction, il maintint jusqu'au bout ses prétentions, tandis que les autorités de l'Ordre savaient, elles, que le Saint-Siège ne le soutenait pas.

A Tamié, à part les quatre jeunes entraînés par l'abbé, personne ne se doute de rien ⁶⁷. Aussi le Visiteur, le nouveau P. Abbé qui a succédé en février 1936 à dom Chautard, décédé entre temps, n'a rien dit dans sa Carte de visite. Mais au Chapitre général, on est au courant de ce qui se trame et les choses doivent être tirées au clair. Dom Alexis le sent tellement qu'il demande au Saint-Siège d'être dispensé d'aller à Cîteaux. La demande est repoussée, il est donc convoqué par télégramme et arrive alors que le Chapitre est déjà commencé ; il reste dans sa chambre. Toutes les pièces du dossier ont été lues en séance plénière et l'on va chercher dom Alexis pour qu'il puisse présenter sa défense, mais celui-ci refuse, préférant être d'abord entendu par une petite commission. Le Chapitre réitère vainement sa demande de comparution à deux reprises ⁶⁸, à la suite de quoi, par 34 voix sur 37, il déclare déposer dom Alexis de sa charge abbatiale. Celui-ci annonce sa décision de faire appel de cette sentence auprès du Saint-Siège. Voulant éviter que dom Alexis, rentrant chez lui, décide les plus jeunes frères à partir avec lui, le Chapitre lui interdit de réapparaître à Tamié et lui demande d'aller dans une autre maison de l'Ordre. Mais il dit devoir mettre de l'ordre dans son bureau et y prendre des papiers dont il a besoin pour préparer son appel à Rome ; il affirme d'ailleurs que cet appel est suspensif des condamnations et défenses portées par le Chapitre. Par ailleurs le 20 doit se célébrer le 75^e anniversaire de la reprise de Tamié, en présence des évêques de la Région : ne peut-on pas le laisser présider cette célébration ? Il promet de partir ensuite sans bruit le 25 septembre. Il attend vainement la réponse à sa

66 Comme la demande de dom Alexis n'était pas passée par la curie de l'Ordre, celle-ci laissa à la Congrégation le soin de lui répondre, sans lui répercuter la conversation entre le secrétaire et dom Léon. La réponse écrite est datée du 31 août, adressée au Procureur : elle ne fut transmise à dom Alexis qu'au cours du Chapitre général même de 1936, alors qu'on le convoque pour la troisième fois à se présenter en séance plénière. Il n'aura pas le temps de réagir et d'opter pour la bonne solution : le processus de sa déposition était enclenché déjà... Voir en annexe le récit de son nouveau Père Immédiat, dom Marie Godefroy, abbé de Sept-Fons.

67 On ne se rend pas compte que des caisses s'accumulent dans une chambre près du bureau abbatial, où s'empilent ornements, chandeliers, livres de chant... Le Père Immédiat les découvre après le départ de dom Alexis, le 16 septembre 1936.

68 Le Chapitre, à cette époque, ne dure que quelques jours et si l'on avait accédé à la demande de dom Alexis, l'assemblée n'aurait pas eu le temps de conclure l'affaire, pensait-on. Et qu'aurait apporté de plus l'examen en petit comité ? Tout semblait déjà dit et connu et l'on savait dom Alexis peu porté à changer d'idée, malgré ses bonnes paroles ! Le temps était venu de crever l'abcès.

proposition : les deux envoyés du Chapitre à la communauté de Tamié, le Père Immédiat et l'abbé de Tilbourg, sont déjà en route.

Le soir, ils annoncent aux moines, fort émus, la déposition de leur abbé. Dom Alexis arrive le surlendemain matin, pénètre à l'abbaye pendant que la communauté est en train de chanter la messe conventuelle, mais il ne peut entrer dans son bureau dont la porte est condamnée... Il est rejoint par les deux abbés qui finalement acceptent qu'il prenne chez lui les papiers qu'il recherche. Ils lui laissent prendre 5.000 francs et l'invitent à déjeuner, mais dom Alexis n'a guère faim ; il refuse et repart, mais s'installe dans une communauté de Bernardines près d'Annecy. Le 28 septembre, retirant son appel à Rome, il demande un indult de sécularisation avec incardination dans le diocèse d'Annecy, ce qui lui est accordé rapidement ; il est entendu que l'évêque le laissera aller à Boquen : il s'y rend le 11 octobre. Mais il est seul. Il sera rejoint peu après par le F. Benoît Niogret, profès temporaire depuis le 8 décembre 1932, qui l'épaulera pendant près de 25 ans ⁶⁹.

Les évêques d'Annecy, qui ne s'intéressent guère aux questions d'observance et de discipline de l'Ordre, sont catastrophés et indignés, alors que Tamié rayonnait si merveilleusement. Dom Alexis fait figure de victime de règlements de compte entre personnalités qui ne s'estiment guère. A Tamié, l'on réagit bien, il n'y a rien à craindre du côté des anciens, mais certains profès temporaires sont bien tentés de rejoindre P. Alexis à la fin de leurs vœux, ce qui justifie la sévérité des décisions prises par le Chapitre général.

Par la suite...

Une fois dom Alexis sécularisé, son œuvre ne regardait plus l'Ordre. Cependant le Père Immédiat de Tamié, pour essayer d'en détourner les jeunes, a répété que cette œuvre n'était pas voulue par le Saint-Siège : suivre dom Alexis était désobéir et ne pouvait conduire qu'à une impasse. Mais que dire si l'on voit que les évêques de Bretagne encouragent l'œuvre et même que le Saint-Siège finit par lui donner sa bénédiction ⁷⁰ ? La communauté de Tamié ne dirait-elle pas qu'on l'a trompée ? Cela explique, mais ne justifie pas, la réaction que dom Smets crut devoir prendre, face aux encouragements que dom Alexis recevait. Ainsi quand le 29 juillet 1937, de grandes célébrations eurent lieu à Boquen pour le huitième centenaire de sa fondation, présidées par plusieurs évêques dont ceux de Savoie, dom Smets adres-

69 Il n'a donc pas émis sa profession solennelle à la fin de 1935, songeant déjà à Boquen. Né le 6 juin 1899, il était ingénieur quand il est entré à Tamié à 31 ans. Il épaulera efficacement dom Alexis à Boquen jusqu'au moment où celui-ci se retira en 1960. Après quelque temps, P. Benoît ira à Boulaur pour être aumônier de la communauté.

70 Le Saint-Siège désapprouvait son projet tant que dom Alexis restait dans l'Ordre. Une fois qu'il en sortait, il n'avait plus de raison de s'y opposer. L'histoire, il est vrai, montrera que l'entreprise de dom Alexis n'aura pas le dénouement qu'il escomptait.

sa une plainte à la Congrégation des Religieux. A juste titre les évêques incriminés répondirent qu'ils étaient libres d'approuver et de soutenir qui ils voulaient. Ils en profitèrent pour dire combien ils avaient été indignés de la mesure prise contre dom Alexis et encore plus de la rancune dont on semblait vouloir poursuivre le proscrit de l'Ordre. L'évêque de Saint-Brieuc reprend même à son compte tous les griefs de dom Alexis contre l'attitude de l'Ordre à son égard. La Congrégation recommande à dom Smets de s'en tenir là et de ne pas insister. Dom Alexis voulut cependant qu'avant la confirmation des Actes de 1936 par le Chapitre de 1937 celui-ci entérine sa réclamation contre le caractère non-canonique des mesures prises à son égard, ce qui fut fait sans plus. Il se dit avoir été expulsé de l'Ordre – et d'autres le répéteront souvent : le Chapitre, pourtant, n'a fait que le déposer comme abbé ; mais en lui interdisant de réaliser son projet dans l'Ordre, dans la mesure où il n'y renonçait pas, implicitement, il ne lui restait plus qu'à prendre la direction de la sortie.

Plus tard, après la guerre, certains membres de l'Ordre et notamment les abbés de Timadec renouèrent les contacts fraternels avec dom Alexis et se rendirent à Boquen. Lui-même visita certains monastères. Il fut même reçu à Tamié. Il fut invité à Cîteaux en 1953 aux fêtes du huitième centenaire de la mort de S. Bernard et eut l'occasion, à plusieurs reprises, de rencontrer l'Abbé général, dom Gabriel Sortais. C'est à Timadec qu'il célébrera son jubilé monastique. Evidemment l'Ordre ne fit pas d'opposition à ce que Boquen soit incorporé dans l'Ordre cistercien, de la Commune Observance, en 1950, même s'il s'offusqua des accusations que dom Quatember, alors Procureur de cet Ordre, ne manqua pas d'adresser à l'Ordre. En 1948, toutefois, en apprenant que la Congrégation pour les Religieux avait reconnu Boquen comme "cistercien", notre Procureur lui a exprimé la peine de l'Ordre devant ce geste qui pouvait discréditer la décision du Chapitre général de 1936 et, plus tard, dom Gabriel Sortais refusa de s'associer au volume d'hommages paru en 1958, *Message des moines de notre temps*⁷¹. Mais à la consécration de l'église de Boquen, le 22 août 1965, qui marque l'apothéose de la restauration accomplie par dom Alexis – il était alors hémiparalysé et devait mourir le 1^{er} novembre suivant – l'abbé de Timadec était présent. Il sera également présent, avec l'abbé de Tamié, aux funérailles de dom Alexis.

71 L'ouvrage lui fut envoyé avec une dédicace de Daniel-Rops. Dom Sortais remercie celui-ci, mais écrit à dom Alexis en dénonçant et réfutant certaines affirmations de l'académicien à propos de notre Ordre. Dom Sortais a toujours voulu avoir une attitude respectueuse vis-à-vis de la personne de dom Alexis, mais il s'est cru le devoir de défendre l'honneur de l'Ordre dans les événements de 1936.

ANNEXE

Extrait du témoignage de dom Marie Godefroy, abbé de Sept-Fons, sur les événements au Chapitre de 1936 (Récit remis au Procureur de l'Ordre le 29 septembre 1947).

« Le compte-rendu du Chapitre général est absolument exact. J'ajoute simplement les détails suivants :

Le R.P. de Tamié avait d'abord décidé de ne pas venir au Chapitre général. Il avait fallu une convocation impérative pour le décider à se rendre à Cîteaux. Mais il ne venait pas aux séances et restait dans sa chambre.

Nos deux premières ambassades auprès de lui se heurtèrent à un refus: il voulait ne pas comparaître devant le Chapitre général, parce qu'il serait obligé de dire des vérités très dures pour certains, et craignait que la séance ne perdît de son calme; il voulait qu'on désignât une commission devant laquelle il répondrait.

La troisième ambassade où je devais lui faire connaître la réponse de Rome fut pour lui un écrasement. Il avait demandé trois choses : 1° qu'il lui fût permis de réaliser son projet dans son abbaye de Tamié, fallût-il pour cela la séparer de l'Ordre ; 2° si la réponse, était défavorable, qu'on lui permit de prendre avec lui ceux de ses religieux qui consentiraient à le suivre et de fonder avec eux une communauté nouvelle en dehors de l'Ordre ; 3° si on ne lui accordait pas cela, qu'on lui permit de sortir de l'Ordre.- A ces demandes, la S.C. avait répondu seulement : "Haec petitio admitti nequit".

Devant cet échec de ses projets, le pauvre A.P. fut atterré. Je crus que c'était le moment de faire appel à son esprit surnaturel et lui dis, avec toute l'instance que je pus, que ce serait un moyen pour lui de s'honorer devant le Chapitre et de gagner la bénédiction de Dieu, que de venir s'humilier devant le Chapitre général, et déclarer que, puisque Rome le désapprouvait, il renonçait à toute pensée de réforme. Malgré tout il refusa et s'obstina à rester chez lui.

Ce fut alors que le Chapitre prononça contre lui les sentences relatées dans le compte-rendu officiel. Noter que la sentence fut la déposition, et non, comme il l'a dit ensuite, une expulsion de l'Ordre. S'il est sorti de l'Ordre, c'est parce que librement il a demandé et obtenu un indult de sécularisation.

Nous fûmes alors mandatés, dom Simon de Tilbourg et moi, pour aller avertir et, s'il était possible, sauver la communauté de Tamié. Nous partîmes au plus tôt. Il était nécessaire d'arriver avant dom Alexis : s'il était arrivé avant nous, la pauvre communauté était perdue pour l'Ordre, tant était grande l'emprise qu'il possédait sur toute la partie jeune de la communauté [...] ».

TROISIÈME SECTION : L'ÉCLATEMENT (1939-1951)

Les épreuves de la guerre et ses suites

4.1. L'ORDRE À L'ÉPREUVE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

« Nous élaborons des projets de désarmement, d'entente entre les nations, et ils ne font que changer le genre et les méthodes d'agression. Les riches ont tout sauf le bonheur, et les pauvres sont sacrifiés au malheur des riches. Les dictatures emploient leurs polices secrètes à écraser des millions d'hommes sous un intolérable fardeau de mensonges, d'injustice et de tyrannie, et ceux qui vivent encore en démocratie oublient de faire bon usage de leur liberté. Car la liberté est une chose de l'esprit, et nous ne savons plus vivre que pour nos corps. Comment pourrons-nous trouver la paix, la vraie paix, si nous oublions que nous ne sommes pas des machines à gagner et à dépenser de l'argent, mais des êtres spirituels, enfants du Très-Haut? [...]

Pourtant la paix existe en ce monde. Où peut-on la trouver ? Dans les cœurs des hommes et des femmes qui sont sages parce qu'ils sont humbles, assez humbles pour garder la paix au sein de l'angoisse, pour accepter les luttes, l'insécurité et les surmonter par l'amour, parce qu'ils comprennent ce qu'ils sont, et possèdent, par conséquent, la liberté qui est leur véritable héritage. » (Thomas MERTON, *Monastic Peace*, trad. franç. La Paix monastique, Albin Michel 1961, p. 18. 21-22).

La seconde guerre mondiale a représenté une profonde et pénible épreuve pour toutes les communautés de l'Ordre ; pour celles qui furent directement touchées par les dommages qu'elles subirent et pour toutes, du fait qu'elles ont été coupées de communication avec le corps entier de l'Ordre. Pour les maisons impliquées plus ou moins dans la guerre, il s'est agi de vivre pendant plusieurs années dans l'insécurité, la précarité matérielle, sous la pression de la peur, des menaces d'évacuation, de perquisitions ou d'expulsion. Pour celles qui étaient à l'abri du

vif de la guerre, ce fut le rationnement en vivres, combustibles et autres choses de première nécessité.

Assez unanime est le témoignage de la fidélité à assurer l'Office divin, parfois célébré dans les caves, sous les bombardements, dans des monastères surpeuplés de réfugiés, de soldats ennemis ou alliés, par des communautés réduites aux anciens ou, à l'inverse, augmentées de personnes venant d'autres monastères en plus grande difficulté. Comme dit saint Paul, « pressés de toute part, nous ne sommes pas écrasés ; dans des impasses, mais nous arrivons à passer ; pourchassés, mais non rejoints ; terrassés, mais non achevés ; sans cesse nous portons dans notre corps l'agonie de Jésus afin que la vie de Jésus soit elle aussi manifestée dans notre corps » : les monastères sont devenus des lieux que les populations peuvent regarder comme des lieux de paix, de prière et d'accueil fraternel, même en temps de guerre.

Ce qui ressort aussi assez généralement des comptes rendus établis par les communautés après la guerre, c'est le sentiment qu'elles ont joui d'une protection particulière. « Tout s'est passé sous l'évidente protection de la Providence », note Cîteaux. Chaque monastère a eu sa façon propre de ressentir cette protection : pour les uns, ce fut la Vierge médiatrice de toute grâce, pour d'autres Jésus-Enfant (Maubec), saint Joseph (Grotta, Tegelen, Mont-des-Cats), les Anges Gardiens (Ubexy) ; Aiguebelle se confia à la Sainte Famille et en fut protégé, Sept-Fons et la Trappe ont expérimenté la protection de la Vierge et ont édifié une statue de Notre-Dame de la Confiance, en action de grâce. Achel fit le vœu d'élever un monument en l'honneur de S. Benoît, son patron, si la communauté sortait indemne de la guerre. D'autres communautés exprimèrent leur reconnaissance de la même manière (le Mont-des-Cats a installé une statue de saint Joseph au cœur des cloîtres).

4.1.1. L'affrontement avec l'Allemagne hitlérienne et ses alliés

LA MOBILISATION ET SES CONSÉQUENCES

Le 3 septembre 1939, en réponse à l'invasion de la Pologne par l'Allemagne, la France et l'Angleterre déclarent la guerre à l'Allemagne. C'est aussitôt la mobilisation générale qui atteint plus spécialement les plus jeunes moines de nationalités française et belge (ces derniers à partir de mai 1940), bouleversant ainsi la vie de leurs communautés. En certaines communautés plus nombreuses il y eut jusqu'à 30 et 40 mobilisés. Il est aisé de deviner les perturbations subies par la vie communautaire et les emplois qui la font tourner...

Dom Herman-Joseph Smets, Abbé général, écrivit une lettre aux mobilisés,

datée de Westmalle, du second dimanche de l'avent 1939. Il apporte son soutien moral à ses fils et leur donne quelques conseils : demeurer des hommes de prières, pratiquer la "garde des sens", bien choisir ses amis, être apôtres, maintenir le plus possible le contact avec son supérieur et sa communauté. A cet effet, Cîteaux publie un "Petit journal" et dom Le Bail reprend la revue qu'il avait déjà publiée pendant la première guerre : *Le moine soldat*.

On peut estimer à environ 350 le nombre des mobilisés dans les troupes des Alliés. D'autres moines furent enrôlés du côté des Allemands (7 d'Elenberg et 2 d'Achel ; plusieurs, sans doute, dans les monastères allemands). Sur ce nombre, une quinzaine ne revinrent pas, tombés au champ d'honneur. A ces victimes des champs de bataille, il faut ajouter celles des bombardements (au moins 5 personnes) et les victimes des camps d'extermination ou de concentration (une quinzaine, dont la famille Löb, d'origine juive : les trois frères et deux sœurs de Tilburg et Berkel ¹) ainsi que les deux moines des Dombes abattus lors d'une perquisition de la Gestapo, soit près d'une quarantaine de morts directement liées à la guerre, sans parler des décès prématurés de malades ou de vieillards, des suites de privations imposées par les circonstances.

Le début des hostilités fut assez calme. Au lieu d'attaquer l'Allemagne à l'ouest et de porter ainsi secours à la Pologne – ce qui était la raison d'être de la déclaration de guerre de l'Angleterre et de la France – les troupes alliées restèrent pratiquement l'arme aux pieds, derrière la ligne Maginot, n'osant pas se frotter aux batteries de la ligne Siegfried. Mais le 10 mai, méprisant leur neutralité, les troupes allemandes envahissent la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, puis se rabatent sur la France qui est rapidement submergée et signe l'armistice le 17 juin 1940. La Belgique l'avait fait le 28 mai précédent.

SUR LA ROUTE DES ENVAHISSEURS EN 1940 : ÉVACUATION ET BOMBARDEMENTS

Les monastères sont pris de vitesse : certains réussissent à évacuer, au moins provisoirement, leurs membres plus fragiles, les anciens et les malades. Ils se joignent à la cohorte désordonnée des nombreux "réfugiés" qui encombrant les routes. Les 60 moniales d'Igny mettent huit jours pour rejoindre à pied ou en charrettes leur communauté fondatrice de Laval, dormant parfois au bord de la route. Les moines de Westmalle rejoignent Saint-Sixte, puis avec leurs hôtes, se replient sur Steenbrugge. Les communautés d'accueil sont celles de l'ouest ou du sud de la France, qui semblent les plus éloignées du front. C'est ainsi que le Désert accueille des moines de dix communautés et Aiguebelle de neuf. Les Neiges ouvrent leur

1 Cf. § 12.1. sur les martyrs du xx^e siècle.

porte à des moines de sept communautés. Sept-Fons, les Dombes, Timadeuc et d'autres offrent aussi l'hospitalité. Les moniales de Chimay rejoignent Bonnegarde à Sainte-Anne-d'Auray.

Assez miraculeusement, les monastères subirent peu de dégâts du fait de ces premiers combats. Il en ira autrement pour Celenberg et Tegelen en 1944-1945, nous y reviendrons. Orval reçoit une dizaine d'obus en mai 1940, mais sans graves conséquences, alors que les localités voisines sont détruites. Ubexy en a été quitte pour la peur alors que l'abbaye était prise sous les feux des deux camps le 20 juin 1940. Ce sera pareil en septembre 1944. Au Mont-des-Cats la voûte de l'église fut crevée par un obus en mai 1940, ainsi que le toit du noviciat. Un cyclone, quelques mois plus tard, agrandit le trou de la voûte et renversa une des tours de la façade. La voûte fut réparée de sorte que l'église a pu être réoccupée le 15 août 1943.

LES MONASTÈRES LES PLUS AFFECTÉS PAR L'OCCUPATION ALLEMANDE

En général l'évacuation en 1940 ne dura que quelques semaines ou quelques mois. Chacun regagna ensuite son lieu d'origine. Quelquefois, comme à Orval, ce fut pour retrouver un monastère entièrement pillé.

Cependant quelques communautés furent expulsées de leur monastère pour toute la durée de la guerre : Scourmont, du printemps 1942 à la libération de septembre 1944, est occupé par un poste de la *Luftwaffe* et doit se replier chez les Frères des Écoles Chrétiennes de Momignies. Echt doit fermer ses portes en octobre 1942 : le monastère devient école de Jeunesse hitlérienne et la bibliothèque est emmenée en Allemagne ; les moines se réfugient en divers monastères des Pays-Bas ou dans la fondation d'Ockenheim (notamment les Allemands) ; le Père abbé est pris en otage durant 16 mois. Achel, où s'étaient réfugiés une bonne partie des moines d'Echt, doit à son tour quitter les lieux en janvier 1943 et c'est de nouveau l'exode ; mais peu à peu quelques moines peuvent réintégrer les dépendances. La communauté est pratiquement divisée en quatre groupes. Il y aura d'autres menaces et expulsions plus ou moins partielles. En 1943 trois ailes du monastère d'Achel seront la proie d'un incendie, ne préservant que la bibliothèque et la sacristie.

Les deux monastères de Yougoslavie, Mariastern et La Délivrance sont occupés par les troupes allemandes qui envahissent le pays en 1941. La semaine sainte à Mariastern se vit dans les caves à cause des bombardements. Bien que le monastère devienne plus ou moins une caserne et un centre économique du militantisme allemand et croate, les moines peuvent rester et accueillir la communauté de la Délivrance, chassée par la Gestapo : les deux communautés vivront côte à côte jusqu'en 1945. Vers Noël 1943, les partisans qui combattent les Allemands envahissent le monastère et le pillent ; les moines ont craint pour leur vie et se sont retirés dans

un coin sous une soupenle du toit. Pendant ce temps la bataille fait rage autour de Banja-Luka ; finalement les tanks allemands repoussent les partisans, mais les étages supérieurs du bâtiment central ne sont plus habitables. Et il faut faire face à une nouvelle installation militaire ; les moines s'enserrent dans l'infirmierie.

Mariawald est aussi dispersé par les Nazis dès le début des hostilités : le domaine devient propriété de l'État et hôpital, quelques frères sont réquisitionnés sur place pour l'entretenir. Quant à Engelszell, en Autriche, c'est dès juillet 1939 que le monastère est visité par la Gestapo : plusieurs religieux sont arrêtés et quatre moines décéderont à Dachau. L'abbé, dom Grégoire Eisvogel, est emprisonné durant deux ans à Linz, avant d'être expulsé du pays, il n'y reviendra qu'après la défaite du Reich. Le monastère est confisqué en novembre 1939 et devient un hospice d'incurables, abritant jusqu'à 200 pensionnaires.

L'OCCUPATION DIVERSE DANS LES AUTRES MONASTÈRES

En général les hôtelleries des monastères furent le théâtre d'occupation ponctuelle de réfugiés, au moment du passage des troupes en 1940 ou 1944, ou lors de bombardements plus intenses. Les troupes, le plus souvent allemandes, s'y installent plus ou moins longuement (dans au moins une bonne douzaine de monastères). A Bricquebec et à Tegelen, où ils envahissent peu à peu les lieux réguliers eux-mêmes, cela dure toute la guerre. Au moment du débarquement et de l'avancée des troupes alliées en 1944, certains monastères serviront d'hôpital de campagne.

Parfois, des communautés durent aider la population environnante durant toute la guerre. Westmalle nourrit quelque 1800 personnes et dépense chaque jour 400 kilos de farine. Pendant trois ans, Timadeuc héberge 90 à 100 personnes. Tre Fontane ouvre les portes à 300 civils, parmi lesquels il y a des juifs. Dom Léon, plus tard, sera déclaré "Juste parmi les Nations" par l'État d'Israël. Des juifs sont aussi cachés par des monastères de France. Altbronn, destinée dans les projets allemands d'une Alsace nazie d'après-guerre à devenir maison de retraite, a la chance de voir ses installations modernisées, aux frais de l'envahisseur, mais doit abriter 70 vieillards et vit sans cesse sous la menace d'expulsion ; un jour elles apprennent même que des cars ont été réquisitionnés pour les emmener : heureusement, l'expédition prévue est remise à plus tard et n'aura pas lieu !

En plusieurs endroits, Melleray (pendant un an), Laval (pendant 4 ans), Port-du-Salut (pendant 6 ans), Bellefontaine (en 1943-1944), la communauté partage son lieu de vie avec des séminaristes qui fuient la ville où le ravitaillement se fait plus difficile. Les Frères de Ploërmel et des Capucins sont aussi accueillis à Timadeuc et Bellefontaine.

LE VOISINAGE DE LA RÉSISTANCE À L'ENNEMI. LES PERQUISITIONS

Ce n'était pas la fonction des moines d'entrer dans une Résistance active contre l'envahisseur. Mais des monastères se trouvèrent dans des régions où des groupes de Résistants étaient à l'œuvre. Parfois leurs propriétés ont servi, plus ou moins à leur insu, de champs de largage d'armes... Timadeuc va jusqu'à offrir une de ses caves comme stand de tir, pour essayer les armes et travaille à la confection de faux-papiers. L'ancien moulin des Dombes sert de cachette pour des équipements et des armements. En plusieurs endroits, des résistants viennent chercher des provisions au monastère ou demandent d'y cacher temporairement des aviateurs ou des parachutistes malchanceux.... Des réfractaires au Travail obligatoire en Allemagne (STO) se cachent aussi dans les rangs de la communauté.

Cela n'est pas sans provoquer des soupçons de la part de l'occupant allemand et même des perquisitions plus ou moins graves et menaçantes. Orval qui est au bord d'une frontière, est l'objet de quatre inspections : deux moines furent emprisonnés, un troisième dut prendre le maquis et le P. Abbé fut plusieurs fois convoqué à des interrogatoires serrés. Le Désert fut aussi fortement ennuyé : on le soupçonnait d'être lié à des activistes de la Région et en juillet 1944, les mitrailleuses allemandes crépitaient sous les murs de l'abbaye. Les Allemands envahissent le monastère le 2 août, accusant les moines, les frappant même. Ils préméditaient une opération punitive pour le 18 août. Mais ce jour ils quittaient la région devant les Américains. A Timadeuc et aux Dombes, qui étaient davantage compromis, les perquisitions prirent un tour plus tragique. En ce dernier monastère, le cellérier, de plus en plus suspecté, est emmené en camp de concentration et y périt. Le 19 mai 1944, une centaine de SS envahissent le monastère et durant trois heures menacent les religieux. Deux prêtres sont abattus et plusieurs personnes sont emmenées : heureusement elles purent être libérées grâce à l'intervention courageuse d'un ami auprès de la Gestapo. A Timadeuc, le cellérier fut aussi emmené en camp de concentration d'où il ne revint pas.

NOS MONASTÈRES HORS DE L'EUROPE CONTINENTALE

Les moines de Mont-Saint-Bernard ne furent pas mobilisés. Ils eurent à subir diverses privations et les ennuis qu'occasionnèrent les bombardements fréquents des premières années de guerre. Heureusement ceux-ci ne portèrent pas de dommage à la maison qui se contenta d'être secouée ! Cependant la communauté ne recruta pas durant toute la durée des hostilités.

Le Canada entre dans la coalition contre l'Allemagne, comme tous les do-

minions de l'Empire britannique, mais l'Irlande du sud reste dans la neutralité. Cependant les moines canadiens ne sont pas appelés sous les drapeaux. Les monastères ne subissent que les privations imposées au pays, ainsi que la diminution du recrutement puisque la jeunesse était mobilisée. Toutefois, Le Lac connaîtra un accroissement régulier et pourra même témoigner que ces années de guerre ont été des années de bénédictions. On a dû construire une aile pour y loger le noviciat !

Il en va de même pour les monastères des États-Unis entrés en guerre après le désastre de Pearl Harbor le 7 décembre 1941. Même les postulants et novices sont exempts de la conscription militaire et beaucoup se présentent aux portes des monastères. La Vallée recrute au point de compter 92 personnes à la fin de la guerre et Gethsemani doit fonder Conyers, en Géorgie, en pleine guerre, sous peine d'éclater ! New-Melleray veut participer à l'effort de production auquel est appelé le pays, mais les caprices de la météo ne permirent pas les moissons-record ! En 1945, il fallut même anticiper la vente du bétail, faute de nourriture et cela entraîna une grosse perte pour la communauté.

LES ATTAQUES AÉRIENNES ET LA LIBÉRATION SUR LE FRONT OCCIDENTAL

EN 1944-1945

Tegelen, près de la frontière allemande, était situé près d'un aérodrome et plusieurs usines qui ont été la cible de tirs de l'aviation alliée et le monastère passa par maintes frayeurs et angoisses. Bien des fois au milieu de la nuit il fallut descendre dans la crypte de l'église, mais les bombes n'atteignirent alors que la ferme. Toutefois un incendie ravagea trois ailes du monastère le 21 avril 1943, sans qu'on en connaisse l'origine. Belval fit l'expérience que la crypte de l'église n'était pas un bon abri : le 9 février 1944 une bombe tomba dans la cave et renversa le mur qui la séparait de la crypte où travaillaient une dizaine de sœurs. Le déplacement d'air projeta à plusieurs mètres une moniale qui fut tuée ; à la suite de cet incident et comme le monastère se trouvait près de rampes de lancement de V1, la moitié de la communauté passa quelques mois chez des Bernardines de Flines.

Le 6 juin 1944, les troupes alliées débarquent sur les plages de Normandie. Les monastères normands sont aux premières loges ; mais réquisitionnés pour être des hôpitaux de campagne, durant trois semaines, Bricquebec et la Trappe sont épargnés. A la Trappe, l'hôpital qui occupe la majeure partie du monastère a chassé les SS qui étaient installés à l'hôtellerie. Ceux-ci, repliés sur Tourouvre, à 10 kms de là, perpétrèrent le massacre de 18 civils au moment de quitter les lieux le 13 août ; une cinquantaine de maisons seront incendiées.

Mais les derniers mois de l'avancée des troupes furent plus pénibles pour cer-

tains monastères. A Ubexy, la ville de Charmes toute proche est bombardée, 158 hommes sont déportés dont 110 ne reviendront pas ; la population se réfugie au monastère qui doit nourrir plus de 250 personnes. Pendant une semaine, ce sont des tirs d'artillerie et des bombardements quasi incessants par-dessus les toits du monastère, qui, heureusement, ne fut pas touché.

Tegelen et Elenberg eurent à souffrir davantage. En novembre 1944 les bombardements autour de Tegelen font fuir la population qui trouve refuge au monastère. Toutes les caves sont transformées en dortoirs. L'arrêt des Britanniques sur la Meuse et la contre-offensive allemande retardent la libération qu'il fallut attendre jusqu'au 1^{er} mars 1945. Les bombardements reprennent ; en un seul jour on tira 60.000 obus. Plusieurs bâtiments furent endommagés ; un obus tomba dans le transept et des rafales de mitrailleuses partirent d'un avion vers le réfectoire heureusement vide à ce moment-là. Berkel, à cette époque, reçoit aussi une dernière grosse bombe en mars 1945 : on en fut quitte pour des portes arrachées et des vitres brisées par le souffle de l'explosion. Mais l'abbaye avait été sur la ligne de front en octobre 1944 et dut vivre quelques jours dans les sous-sols ; puis, en janvier, accueillir le Q.G. et l'ambulance des troupes polonaises et, ensuite, canadiennes.

C'est vers la fin de novembre 1944 qu'Elenberg commença son agonie. Certes, la communauté avait déjà porté son lot de souffrances pendant l'occupation, notamment en voyant partir pour la Wehrmacht 4 jeunes moines et 3 convers ; mais ce fut pire quand la première Armée Française, après la prise de Mulhouse s'arrêta à la Doller qui passe le long de l'abbaye. Les Allemands installent un poste d'observation dans la tour de l'église qui est alors prise pour cible de l'artillerie française à partir du 10 décembre. La moitié des foins, puis toute la récolte engrangée périrent dans les incendies provoqués par les obus. Un temps il fallut nourrir plus de 400 réfugiés qui cherchaient un abri dans le monastère, mais celui-ci dut finalement être évacué en janvier 1945 : seuls un Père, un Frère et trois ouvriers restèrent et accueillirent les premiers soldats français. Les Allemands avant de s'enfuir, ont tué tout le bétail et posé des mines dans le jardin et les champs. Tout l'outillage de la ferme fut endommagé et les bâtiments, percés de trous et de larges brèches. Il a fallu reconstruire le monastère pour la seconde fois en moins de 30 ans ! La statue de la Vierge au-dessus du maître-autel est demeurée debout, comme en 1914-1918, signe que la protection de Notre-Dame n'a quand même pas manqué !

LA SITUATION EN EXTRÊME-ORIENT

La guerre a commencé plus tôt qu'en Europe, puisque le Japon envahit la Mandchourie en 1931 et pénètre plus avant en Chine à partir de 1937, en rencontrant la résistance des armées tant nationalistes que communistes. Mis à part l'assassinat

du P. Emmanuel Robial, de Liesse, en 1937², nos monastères de Chine n'eurent guère à souffrir de la situation jusqu'en 1945, bien que N.-D. de Liesse se soit trouvé près d'une ligne de chemin de fer importante et au centre de la zone de feu. Les dégâts ont été insignifiants.

Toutefois, dès 1939, N-D de Consolation vécut des heures plus menaçantes, lors de perquisitions accompagnées de mauvais traitements à certains moines, de la part des communistes de la Région qui désarmèrent le monastère. Les soldats japonais, qui n'étaient pas loin, faisaient de temps en temps des incursions et des razzias ; une nuit de mars 1940 il fallut en héberger un millier surpris par la tombée du jour... Par ailleurs le ravitaillement se fit difficile et les gens d'alentour se tournèrent vers le monastère qui était aidé par un comité anglais et américain ; mais la situation fut parfois critique. C'est dans ces circonstances que dom Louis Brun, épuisé, fut frappé d'apoplexie en mai 1941 ; sa démission avait déjà été acceptée par l'Abbé général l'année précédente, mais elle n'était pas encore effective. Elle l'est alors, en 1941, tandis que Liesse était érigé en prieuré et élisait un chinois comme prieur, dom Paulin Ly. Un moine français, arrivé en Chine en 1938, fut élu quatrième abbé de Consolation, dom Alexis Baillon.

Au Japon, les deux communautés furent décapitées en 1942, quand les Français durent quitter la région fortifiée de Hakodaté. L'abbé du Phare, dom Benoît Morvan, et les autres expulsés gagnèrent l'annexe fondée dans le diocèse de Nagasaki en 1925 (N.-D. de la Sainte-Famille) ; quant à l'abbesse de Tenshien, elle s'embarqua avec huit moniales et l'aumônier – mobilisé pour être interprète en Indochine. Toutes furent accueillies par l'amiral Decoux à Saïgon et purent s'établir dans le Haut-Tonkin, à Taphing. Les Japonais, qui occupèrent l'Indochine, les contraignirent en mars 1945 à rejoindre un camp de concentration, près de Hanoï ; elles rentrèrent en France en 1946, mais plusieurs purent retourner au Japon par la suite.

La signature de l'armistice avec l'Allemagne le 8 mai 1945 ne marqua pas la fin de la guerre pour le Japon. Comme la rumeur courait que les Américains attaqueraient le Japon par le sud et le centre, les réfugiés affluèrent dans le Hokkaïdo. Les moniales de Seiboen ont dû quitter leur monastère qui côtoyait un champ d'aviation et servait de campement aux militaires. Elles arrivèrent en juin et juillet à Tenshien, bien fatiguées du voyage difficile, pensant que le cauchemar des bombardements était terminé. Il allait se poursuivre, car les alertes commencèrent à la mi-juillet et il fallut aller se terrer dans les herbes hautes, sous les arbres, pendant les bombardements de Hakodaté. Cela dura une quinzaine de jours, jusqu'au largage de la première bombe atomique sur Hiroshima au début d'août. A la fin du mois l'abbesse et quelques converses de Seiboen repartirent : c'était comme une

2 Cf. § 3.1.2. dans le paragraphe consacré à dom Herman-Joseph Smets.

seconde fondation, car tout devait être réinstallé. Les dernières moniales quittèrent Tenshien en décembre.

LA RESTAURATION DE LA VIE MONASTIQUE EN ALLEMAGNE-AUTRICHE
SOUS L'OCCUPATION DES ALLIÉS

Maria-Veen et Ockenheim ont peu subi de dommages à cause de la guerre. Ils ont été les refuges de moines allemands de Mariawald, Echt et Engelszell, et cela leur a, d'ailleurs, donné un peu plus de vie. Le prieur d'Engelszell a fait fonction de supérieur à Maria-Veen ; mais ce sont les Nazis qui administraient le domaine. Dès septembre 1944, Maria-Veen reçoit les moines allemands de Mariastern, avec leur abbé, mais ceux-ci, sur la décision du Chapitre général, iront à Engelszell en novembre 1951. Maria-Veen se vide alors et le monastère est fermé. Ockenheim, pour d'autres raisons, sera fermé en 1950³. En 1948 la communauté est encore sans nouvelles de deux mobilisés de la guerre ; un troisième est retenu en Russie.

Mariawald est réoccupé dès que possible, mais les bâtiments ont beaucoup souffert : ils ont été détruits en grande partie au moment de la défaite. Le supérieur nommé en mai 1939 est décédé en juillet 1943 ; c'est un autre supérieur qui s'efforce de relever la communauté. Peu à peu, selon les possibilités financières, le monastère est restauré.

A Engelszell, l'abbé exilé est rentré en juillet 1945, avec un petit nombre de religieux. Pour les autres, cela a pris plus de temps. En 1948 un père est encore prisonnier en Russie. Les frontières sont fermées et gardées et il est difficile d'obtenir des visas. Les candidats allemands ne peuvent venir et les Autrichiens ont peu d'attrait pour la vie purement contemplative. La bibliothèque se reconstitue peu à peu par retour des livres disséminés. Un tiers des incurables restent encore dans la maison. Dom Grégoire Eisvogel décède le 15 novembre 1950 ; à ce moment, la communauté ne compte que 4 prêtres, 2 profès temporaires, un oblat prêtre et 20 convers. Heureusement, comme il vient d'être dit, les moines de Mariastern réfugiés à Maria-Veen sont venus à Engelszell avec leur abbé, dom Bonaventure Diamant, qui a été nommé supérieur de la nouvelle communauté. Cela renfloue la communauté, mais au Chapitre de 1952 dom Diamant offre sa démission et fait nommer pour lui succéder un moine de Mariastern, dom Benno Stumpf, qui sera béni en avril 1953, après que 12 prêtres et 2 convers aient fait leur changement de stabilité.

3 Sur ces deux communautés, voir chapitre VI sur l'expansion de l'Ordre entre 1892 et 1965.

4.1.2. Latroun en Palestine pendant la guerre israélo-arabe de 1948

Le 29 novembre 1947, l'ONU préconise un plan de partage de la Palestine entre un État arabe et un État israélien. Ce plan est rejeté par les Arabes ; une guerre s'enclenche aussitôt. Dès l'auto-proclamation par Israël de son indépendance le 14 mai 1948, la veille du jour où les Anglais quittent le pays, les armées égyptienne, libanaise, irakienne, jordanienne et syrienne attaquent Israël qui, dans une campagne de dix jours, entre le 9 et le 19 juillet, les repousse toutes. Latroun est au cœur des combats. La vie monastique a continué de son mieux, malgré les quelque 500 obus tombés dans la propriété de 27 ha. C'est miracle qu'après des semaines de bombardement il reste encore quelque chose debout. Trois mois furent particulièrement pénibles.

Le 16 mai, jour de la Pentecôte, la communauté est réveillée à minuit par les coups de canon : les Juifs attaquent le château qui domine Latroun... Toutes les nuits suivantes sont marquées par des bombardements. Quand les moines travaillent dans les champs ils entendent le sifflement des obus qui passent par dessus leurs têtes, d'un camp à l'autre... A partir de la Fête-Dieu, les paillasses sont descendues dans un souterrain et le réfectoire s'installe au sous-sol. En juin, alors que le monastère est directement touché, P. Élie est blessé, heureusement de façon légère, par un éclat d'obus ; mais un jeune frère qui cherchait à désamorcer une bombe est déchiqueté par elle. Une trêve intervient à la mi-juin ; cependant il est impossible de faire la moisson, les champs sont trop près des lignes israéliennes qui tirent sur les moissonneurs. Le 9 juillet la guerre reprend et ce seront encore dix jours passés dans les souterrains et sous-sol, jusqu'au violent duel d'artillerie qui se joue à 400 m. du monastère, le 18 juillet. Inutile de dire que le système nerveux de tous a été mis à rude épreuve. Le monastère demeure un oasis de paix pour les deux camps : c'est à l'hôtellerie que les officiers de l'ONU logent et tiennent leurs réunions où sont convoqués juifs et arabes.

4.1.3. Le sort de quelques maisons sous le joug communiste après guerre

A peine délivrés de l'occupation allemande, certains pays de l'Europe de l'Est et des Balkans tombent sous le joug du communisme. Cela affecte, pour notre Ordre, les deux monastères de Yougoslavie déjà bien éprouvés sous l'occupation allemande. A Mariastern (Marija Zvijezda), dès la fin de septembre 1944, devant l'avance des troupes de Tito, les moines allemands ont dû partir à Maria-Veen, avec le Père Abbé, dom Bonaventure Diamant, lui-même de nationalité allemande, comme cela a été noté plus haut. Huit moines sont envoyés dans un camp de

concentration, trois y périrent. En 1947 un bon nombre de moines et de convers sont encore dispersés ou dans des camps de concentration. Les présents vivent dans un coin de l'hôtellerie, car l'abbaye est confisquée. Mais à la fin de 1948, tout le monde est expulsé, les prêtres se consacrent au ministère et les frères s'engagent comme ouvriers. Cependant les autorités rendent la nouvelle église au culte ⁴ et des moines peuvent y assurer le ministère. Ils demeurent à cinq dans une petite chambre qui sert à tout. Même après sa démission comme supérieur d'Engelszell, dom Bonaventure Diamant ne pourra pas rentrer, il décédera en Autriche en 1957, après avoir séjourné quelques années à Mariawald. Un supérieur est alors nommé à Mariastern ⁵. Cinquante ans plus tard, en 2007, la communauté est réduite à deux personnes.

Le sort de Notre-Dame de la Délivrance (Rajhenburg) est plus radical : la communauté, à peine revenue en 1945, est expulsée et jetée sur les routes dès le 28 février 1947 ; le monastère est confisqué. L'abbé, dom Pius Novak, est emprisonné durant 15 mois et vit ensuite dans un presbytère à Radmirje avec quelques frères. Pendant quelques années ce presbytère a été l'embryon d'un regroupement communautaire, mais sans suite. Contrairement au supérieur de Mariastern, dom Pius n'obtiendra qu'une seule fois l'autorisation gouvernementale de participer au Chapitre général ⁶. Les prêtres assurent du ministère à travers tout le pays ; le Saint-Siège leur permet, s'ils le veulent, de conserver leurs vœux, malgré leur sécularisation de fait. Plusieurs convers vivent dans leur famille ou au service des prêtres en paroisse. Après le décès de dom Pius le jour de Noël 1982, seul un supérieur *ad nutum* sera nommé. La communauté s'est éteinte en juin 2004 avec le décès du dernier frère, retiré au monastère cistercien de Stična dont l'abbé s'est montré toujours très attentionné pour les moines trappistes.

Nos deux communautés de Chine eurent à subir plus de dommages encore de la part du régime communiste. N.-D. de Consolation se trouvait en territoire communiste depuis octobre 1937. On a vu que les communistes avaient inquiété la communauté en 1939. Il est clair que leurs intentions étaient défavorables envers les moines, mais au début ils cachèrent leur jeu. Les moines purent passer les années de guerre dans une relative tranquillité. Cependant les communistes cherchaient un motif qui aurait pu justifier la condamnation du monastère. Un piège fut tendu : la réponse d'un Frère un peu naïf fut interprétée comme une approbation d'un projet d'assassinat d'un général. Par ailleurs, l'on découvrit dans ses pa-

4 Elle sera consacrée en 1968 ; endommagée par le tremblement de terre du 27 octobre 1969, elle sera restaurée. Un petit monastère a été construit près du mur de clôture du cimetière.

5 Toutefois en octobre 1964, dom Fulgence Oraitsch sera élu abbé. Il s'installera avec quelques moines à Klostar Ivanic à partir de 1969. Après sa mort en 1977, dom Ambrose a décidé que tous rentrent à Mariastern.

6 En 1957 : dom Gabriel lui fait présider la messe pontificale d'ouverture.

piers l'écho de l'invitation de l'abbé, dom Alexis Baillon, à prier pour l'extirpation du communisme... Il n'en fallut pas plus. Celui-ci fut arrêté et emprisonné avec deux Pères, du 25 octobre 1945 au 17 mars 1946. Ils furent soumis au "tribunal du peuple". L'abbé, convaincu d'homicide, fut contraint à quitter la Chine. Avant de partir il confia le supérieurat de la maison à P. Michel Sui ⁷.

Le drame devait intervenir en 1947 et 1948. Il est relaté dans le chapitre consacré aux martyrs du xx^e siècle (cf. § 12.1.). Comme l'expriment les Capitulants de 1948 dans leur lettre d'hommage au Saint-Père,

« Le témoignage du sang a été demandé à plusieurs des fils de Cîteaux. Nos cœurs en ont été affligés, mais nos âmes s'exaltent dans l'espérance que bientôt cet immense empire chinois sera conquis au Christ, puisque, simultanément, la croisade de la prière et celle du sacrifice, dans sa manifestation la plus haute, "le martyr", se sont attaqués à cette citadelle de Satan, si longtemps disputée... »

Le monastère de N.-D. de Consolation a été pillé dès le début de juillet 1947, puis brûlé le 30 août. Entre ces deux moments, les quelque 75 moines et frères, ont été malmenés et torturés sur place, subissant les avanies de jugements populaires à répétition, accompagnés de bastonnade ; puis, enchaînés, ils ont vécu une véritable marche de la mort à travers la montagne. Les plus âgés et les plus faibles n'y résistèrent pas. Les prêtres qui n'avaient pas péri en cours de route restèrent prisonniers. Certains furent exécutés. Une trentaine de libérés purent s'installer quelque temps dans une propriété appartenant à des bénédictins au centre de Pékin, puis obtinrent, grâce au nonce et aux démarches de dom Paulin, prieur de Liesse, une petite laiterie hors des murs de la ville. Ils purent être visités par dom Morvan, abbé du Phare, et dom Marquis, abbé de Bricquebec, en avril 1948.

On dénombrait alors 35 martyrs, dont deux moines de N.-D. de Liesse. Cette dernière communauté, quant à elle, a pu finalement se transplanter dans une île de Hong-Kong en 1949, mais onze moines restés au refuge précédent (dans le sud de la Chine) furent arrêtés quelque temps ; c'est alors que deux d'entre eux périrent des suites de leur internement.

Pékin fut pris par les communistes en février 1949 et le gouvernement populaire communiste s'installa sur l'ensemble de la Chine en octobre 1949. La persécution contre l'Église débuta dès le mois de décembre 1950. En avril 1954 la police occupa la laiterie et emprisonna le supérieur, P. Benoît Wang, qui avait été ordonné prêtre le 30 mai 1948, ainsi que les autres prêtres ; la communauté, qui compte alors une

⁷ La démission de dom Alexis Baillon, rentré en France mais encore abbé, sera acceptée par le Chapitre général de 1949.

quarantaine de religieux, est finalement dispersée en octobre 1954. Depuis c'est la clandestinité. Comment douter que le grain tombé en terre ne porte du fruit à plus ou moins longue échéance ?

4.2. LE GÉNÉRALAT DE DOM DOMINIQUE NOGUES

C'est en pleine guerre que meurt dom Herman-Joseph Smets, le 4 janvier 1943. Il n'est évidemment pas possible de procéder à l'élection d'un successeur. Le Vicaire entre alors en service. C'est l'abbé de Timadeuc, dom Dominique Nogues.

A l'occasion d'un service funèbre célébré à Cîteaux le 31 mars 1943 pour dom Herman-Joseph, plusieurs abbés purent se réunir et dom Dominique leur soumit une série de questions, notamment sur la façon d'assurer la gouvernance de l'Ordre après le décès de l'Abbé général. Le Procureur aurait bien voulu que le Vicaire vienne demeurer à Rome, mais il ne pouvait abandonner sa communauté en pleine guerre, d'autant plus qu'elle avait des difficultés avec l'occupant. D'ailleurs, il est difficile de passer en Italie qui, à cette époque, est dans le camp ennemi et, de France, il pouvait être en contact avec 35 communautés, ce qui n'aurait pas été le cas à Rome. En octobre l'Italie déclare la guerre à l'Allemagne et les troupes du Reich l'envahissent. Les Alliés ont débarqué en Sicile en juillet 1943, mais n'atteindront Rome qu'en juin 1944.

En mai 1945, dom Dominique entreprend un certain nombre de visites de monastères, il en revient fatigué et ce n'est pas le moment d'aller à Rome : il fait trop chaud et le Procureur lui-même l'en dissuade. Il adresse deux circulaires aux communautés pour donner des premières nouvelles qu'il a reçues de celles qui ont eu le plus à souffrir de la guerre. Les 12 et 13 décembre il réunit à Cîteaux une vingtaine d'abbés de France et du Bénélux, qui peuvent faire le voyage. Mais leurs décisions doivent être entérinées par le Définitoire pour avoir quelque valeur officielle.

Le 1^{er} mai 1946 s'ouvre à Cîteaux le Chapitre général dont le premier acte est l'élection de dom Dominique Nogues comme cinquième Abbé général de l'Ordre.

Le nouvel élu est né à Radenac, près de Rohan, à quelques kilomètres de Timadeuc, le 14 décembre 1879. Il entre au Petit Séminaire des Frères de Ploërmel le 14 octobre 1892, alors que les abbés des trois Congrégations trappistes se réunissent pour former l'Ordre cistercien de la Stricte Observance. Puis, six ans plus tard, c'est le Grand Séminaire de Vannes, où il reçoit tonsure et ordres mineurs. Mais après son service militaire entrepris en novembre 1900, il entre à Timadeuc, le 3 octobre 1901, et revêt l'habit blanc des novices à la fin du mois, de sorte qu'il peut

prononcer ses vœux simples à la Toussaint 1903. Le 21 novembre 1906 il émet sa profession solennelle, il était alors cellérier, tout en continuant ses études : il est ordonné diacre et prêtre les 16 mars et 25 mai 1907. A sa charge de cellérier s'ajoutent celles de secrétaire-comptable et de maître des convers. Puis il est nommé supérieur du refuge que Timadeuc avait acheté au Canada en 1903 : le Petit-Clairvaux laissé vide par les moines qui avaient rejoint l'abbaye du Lac en 1898. Dom Dominique y arrive à la fin d'octobre 1912. Deux ans plus tard, la première guerre mondiale éclate, dom Dominique est rappelé en France, sous les drapeaux, mais il est réformé et retourne au Canada le 26 novembre 1914.

ABBÉ DE TIMADEUC

Cependant à la fin de la guerre, la situation politique en France a changé et, comme d'autres communautés, Timadeuc ferme le refuge établi outre-Atlantique. Le 24 juillet 1919, dom Dominique revient à Timadeuc et son abbé le nomme prier, le 13 août. Il y trouve le P. Alexis Presse, qu'il avait connu au noviciat ; celui-ci avait été envoyé à Rome en octobre 1910 pour des études et avait été retenu comme maître des étudiants, à partir de 1913. Il était sans doute plus brillant que dom Dominique, mais il inquiétait davantage à cause de ses idées de réforme et c'est le prier qui est élu abbé le 2 juin 1922, après la mort de dom Briec. Installé le 18 juin, il est béni le 19 juillet.

Une des premières décisions du nouvel abbé est de rebâtir le monastère. Dom Chevalier avait commencé une reconstruction du monastère en 1895-1896, au nord de l'église, mais sans faire approuver le plan par le Chapitre général ; ce plan n'était pas traditionnel. Ce qui a été commencé servira pour l'hôtellerie et l'infirmier, mais dom Nogues fait élever les bâtiments réguliers au sud de l'église. La construction durera de 1928 à 1933. En 1934 se fera l'adaptation des constructions de dom Chevalier à leur nouvelle destination.

Dom Dominique se distingua aussi par la rédaction d'une étude sur la mariologie de saint Bernard, qui fut couronnée par la Faculté de théologie de l'Institut Catholique de Paris, qui avait organisé un concours. Sa dévotion mariale n'était pas d'abord affaire d'érudition : la Vierge Marie était sa "dame", *domina mea*. Son image mortuaire reproduit une poésie qu'il aime répéter : le signe de sa mort sera que son cœur ne tressaillira plus si l'on y trace le nom de Marie !

Dans ses armes, il dessina une règle sur laquelle les deux cœurs de Jésus et de Marie projetaient leurs rayons. L'observance était vivifiée par l'amour, mais elle était le socle de son attitude : « Il n'y a pas, dit-il, de petits ou de grands points des Us ; chacun est une manifestation de la volonté de Dieu et donc à traiter comme telle ». Cela le rendait sévère sur le fond, mais ne rejaillissait pas sur son affabilité

dans ses rapports avec les autres. A vrai dire, son austérité s'expliquait aussi par une certaine conception de la pénitence basée sur une méfiance à l'égard de la nature humaine ⁸.

Après l'élection du successeur de dom Ollitrault le 16 juillet 1929, à laquelle il recueillit une part importante de voix (au second tour, 3 voix le séparaient de dom Smets), il fut élu Vicaire de l'Abbé général. C'est à ce titre qu'il assura l'intérim après la mort de dom Smets en pleine guerre mondiale, jusqu'à sa propre élection, le 1^{er} mai 1946.

ABBÉ GÉNÉRAL

Le Chapitre de 1946 permet de recevoir des nouvelles des communautés, au sortir de la guerre ; il prend connaissance des décisions que le Définitoire a prises entre 1939 et 1946. Un certain nombre de propositions apparaissent dans les échanges du Chapitre, qui n'étaient pas prévues au programme et auxquelles, faute de préparation, il ne sera pas possible d'accéder, mais qui annoncent une évolution future : elles concernent la participation des convers à la liturgie, leur repas, le port de la barbe, la prolongation du sommeil, l'horaire du "mixte" (petit déjeuner) pour les choristes, l'amélioration du régime alimentaire, par suite de l'affaiblissement général des santés, etc.

C'est l'occasion pour dom Dominique d'annoncer nettement la couleur de son généralat. Selon le compte rendu du Chapitre, « le Rme Père Abbé Général prend énergiquement la défense de nos austérités et s'oppose à tout ce qui pourrait être une mitigation de notre Sainte Règle. Il reconnaît sans doute la faiblesse des tempéraments d'aujourd'hui et se préoccupe très paternellement de cette situation tant dans nos maisons d'hommes que dans les monastères de religieuses. La question mérite d'être étudiée et le sera, mais ne peut être résolue hâtivement. Il serait très dangereux de s'engager sur la pente glissante des adoucissements généralisés. Il convient de rester dans le statu quo. Que pour chaque cas particulier, le Supérieur use des pouvoirs qui lui sont conférés ».

Mais l'année suivante, ces questions ont été mises au programme, à la demande de certains PP. Abbés : « Les santés baissent, les exceptions se multiplient tellement que dans certains monastères ce ne sont plus des exceptions. N'y aurait-il pas lieu d'étudier cette question de nourriture et de sommeil ? » Et l'on suggère d'augmenter la portion des soirs de jeûne d'Ordre, de permettre le café au lait le matin, le beurre comme soulagement... Au début du Chapitre, dom Dominique rappelle que sa tâche est de « maintenir l'observance de la Règle surtout de

⁸ Sur ce paragraphe, cf. *Collectanea OCR*, 1958, pp. 75.

nos jours où l'esprit d'indépendance et de critique pour ne pas dire plus s'infiltrait partout même dans nos communautés, esprit qui détruit tout le côté surnaturel et divin de notre vie et fait perdre le goût des choses saintes... Et ce n'est pas par des mitigations d'observance, prévient-il, que se maintiendra le niveau de ferveur dans l'Ordre ». Après avoir signalé quelques-uns des abus qui se rencontrent dans les communautés, il conjure les Capitulants de l'aider dans cette tâche de "défense nationale" qui s'impose. Ceux-ci répondront à son attente, quand il s'agira, quelques séances plus tard, de se décider si l'on peut provisoirement, en attendant un Chapitre plénier, introduire dans la nourriture commune poisson, œufs, laitage, beurre, sucre... Après un échange assez animé, note le secrétaire, l'Abbé général qui avait nettement pris parti contre cette proposition, pose la question : voulons-nous nous en tenir à ce que règlent les Constitutions et les Us ? Seuls 4 osent répondre négativement, 39 sont pour le statu quo. Dans sa lettre aux communautés en décembre 1947, dom Dominique confessera que le Chapitre a énergiquement réagi contre les tendances qui se manifestaient çà et là vers une observance plus mitigée et il expliquera que si les santés des jeunes sont fragiles et semblent postuler ces mitigations, c'est sans doute qu'on est trop facile pour les admettre au noviciat ; d'autres Ordres à régime moins austère sont là pour eux... Mais au Chapitre de 1951, 36 votants sur 43 accepteront que soit mise à l'étude la question d'avoir une heure de plus de sommeil... Une question connexe était aussi mise à l'étude : la diminution des prières vocales au profit de la *lectio divina*.

Quand dom Dominique présentera sa démission, précisément à ce Chapitre de 1951, il constatera que l'Ordre est en plein essor, preuve, dit-il, que « l'interprétation de la Règle établie par nos Constitutions est toujours et partout acceptable ; et chercher à en éliminer des éléments importants sous des prétextes plus ou moins spécieux, c'est engendrer le trouble et la désunion là où règnent l'uniformité et la paix... Au moins n'aurai-je pas à me reprocher en vous quittant d'avoir contribué à vous faire endosser pareille responsabilité ! ». L'Abbé-Vicaire, dom Gabriel Sortais, avouera qu'en 1946, dom Dominique avait été élu, malgré son âge, parce qu'après tant de bouleversements, il fallait que l'Ordre eût à sa tête un exemple de fidélité aux traditions cisterciennes.

Dom Dominique était le roc, le granit, dont on avait besoin. Cela ne l'empêchait pas, sur le plan des relations humaines, d'être très bon et avenant. L'on conservera, dit encore dom Gabriel Sortais, le souvenir de son charme personnel, de sa gaieté, de sa simplicité et de son amour la Vierge.

C'est ce charme qui sera perçu au cours des visites de monastères que dom Dominique entreprend dès qu'il est élu Abbé général. Durant l'été 1947, il visita 19 communautés, aux États-Unis, Canada, Irlande, Angleterre, Écosse et France. Il retournera en Amérique en 1949. Seuls les monastères de langue allemande et ceux

de Palestine et d'Extrême-Orient ne recevront pas sa visite. Mais ses lettres de fin d'année atteignent toutes les communautés. Mentionnons celle qui clôture l'année sainte 1950, qui sera sa dernière lettre. Il nous faut être des saints, des passionnés de Jésus, tendre résolument à la sainteté, à l'union à Jésus et le moyen, pour cela, est indiqué par la Règle : chercher Dieu vraiment, c'est-à-dire avec persévérance et entièrement, en progressant dans son amour. « La seule perfection que le moine puisse ambitionner est celle de l'amour qui s'oublie pour ne considérer que la joie du bien-aimé ». Mais plaire à Dieu, c'est accomplir amoureusement sa volonté, ce que nos Pères ont établi et que les Chapitres généraux ne cessent de nous préciser. Ce qui est ainsi l'idéal de chacun deviendra celui de toute la communauté, et celle-ci, à son tour, sera le soutien de chacun dans sa "course".

QUELQUES DÉCISIONS DE CETTE ÉPOQUE

La commission de liturgie, qui a été renouvelée en 1947, a travaillé dans la continuité avec ce qui était sur le chantier avant la guerre. Le manuel des Cérémonies a reçu ses dernières corrections et a été édité en 1948, le Rituel en 1949, le Missel (1^e édition depuis l'approbation des Rubriques de 1924) et le Bréviaire en 1951. D'autres livres sont en préparation, notamment ceux qui concernent l'initiation monastique et un ménologe. On s'attaque aussi à la question du calendrier, avec le souci de promouvoir la prédominance du temporel, surtout de l'office dominical, sur le sanctoral. Certains voudraient qu'on revienne plus complètement à l'ancien rite cistercien, mais un dilemme va se poser avec la réforme de la Vigile pascale par Pie XII en 1951 : faut-il restaurer le Moyen Âge, ou suivre son temps dans l'approfondissement doctrinal et spirituel de la célébration liturgique ? La question se pose aussi au sujet de l'adoption de la nouvelle version latine du psautier.

L'on est sensible à plus de cohérence dans les heures de célébration des Offices et on décide en 1948 de remettre les Vêpres en carême dans l'après-midi, même si cela les fait chanter après l'unique repas que l'on devrait prendre, selon la Règle, "après les Vêpres", mais que depuis longtemps l'on sert à midi⁹. Toutefois comme les rubriques du missel prévoient que la messe quadragésimale se célèbre après None, les Petites Heures sont encore célébrées avant 8 h ou 8 h 30 h. C'est en 1953 que la vérité de l'heure sera mieux respectée pour ces trois moments de la journée.

Le chant se perfectionne : en 1947, il est admis que des signes rythmiques puissent être introduits et qu'un nouveau *Kyriale* augmenté soit publié, ce qui est fait dès l'année suivante. Une commission d'architecture voit le jour qui a pour mis-

⁹ En 1893, le souhait de respecter la *lettre* de la Règle avait primé sur la vérité des Heures.

sion de vérifier que les plans des nouvelles constructions soient bien conformes à la Tradition, notamment pour l'église et les lieux réguliers.

Le Chapitre de 1945 a confié à la Commission de droit le soin d'élaborer un processus d'érection des monastères. C'est finalement le Directoire qui hérite de cette tâche. Il soumet en 1951 un long projet, fort intéressant, un "guide pratique" des règles à suivre¹⁰. Toutefois le Chapitre n'a pas eu le temps ou l'opportunité de l'examiner. Seule une commission l'a étudié. Tous les Abbés ont été invités à envoyer leurs remarques au Définitoire au cours de l'année suivante. Le projet n'aboutira qu'en 1953, sous le généralat de dom Sortais, dans un statut assez court rédigé en latin, qui marque un progrès sur la pratique antérieure.

Plusieurs décisions concernent les Moniales. L'Ordre a obtenu en 1947 qu'après trois mandats une abbesse puisse être réélue avec les trois quarts des voix, sans que l'unanimité soit requise comme auparavant. Plus tard, en 1950, il sera demandé que le mandat abbatial dure six ans et non trois : les élections trop rapprochées sont source de trouble et de manque de stabilité dans le gouvernement. L'indult du Saint-Siège sera accordé pour dix ans le 14 janvier 1952 et prorogé le 26 février 1962¹¹.

En 1950, Pie XII promulgua la Constitution Apostolique *Sponsa Christi* qui allait avoir plusieurs incidences sur la vie des moniales. Cette instruction permettait la généralisation des vœux solennels. Les Constitutions des moniales de 1926 admettent déjà que des monastères adoptent les vœux solennels, avec la clôture papale. Mais il restait possible de ne faire que des vœux simples perpétuels et c'était la situation de la plupart des communautés, semble-t-il. Dorénavant les vœux perpétuels qui seront émis par les moniales seront tous solennels. Celles qui avaient émis auparavant des vœux simples pouvaient en rester à ces vœux ou émettre des vœux solennels, moyennant l'approbation de l'évêque et du Saint-Siège. La Constitution Apostolique redéfinit les règles concernant la clôture, ce qui nous oblige aussi à les redéfinir pour l'Ordre, notamment pour les monastères qui jusqu'alors étaient sous le régime des vœux simples. Elle rappelle également que les moniales à vœux solennels sont tenues à la récitation en privé de l'Office divin quand elles sont absentes du chœur. Ces nouvelles exigences suscitent ça et là des inquiétudes et des perplexités, mais dans l'ensemble les moniales saluèrent avec joie le passage aux vœux solennels.

Par ailleurs, l'Ordre se soucie dès 1951 d'offrir aux Moniales une certaine for-

¹⁰ Cf. Annexe II au Programme du Chapitre général de 1951, p. 9-30.

¹¹ En 1969, le Saint-Siège accepte que l'abbesse soit élue pour six ans, rééligible aux conditions suivantes : avec les deux-tiers des voix pour un troisième mandat et les trois quarts des voix pour les mandats suivants. Dans les nouvelles Constitutions de 1990, il y aura parité entre les élections d'abbés et d'abbeses.

mation intellectuelle dans les monastères, à partir de fiches qui seraient composées. Il faudra un certain temps pour que cela se réalise.

DÉMISSION

En 1951, dom Dominique était dans sa 72^e année, mais sa santé déclinait et il avait dû subir deux opérations chirurgicales. Il avoue que, parfois, cet état le laisse sans énergie ; aussi a-t-il estimé que l'heure était venue de donner sa démission. Peut-être sentait-il également qu'on ne pourrait bientôt plus refuser certaines réformes : il préférait se retirer auparavant. Le Chapitre se range aux raisons avancées par dom Dominique et accepte sa démission au matin du 14 septembre 1951, d'autant plus aisément, sans doute, que la succession se dessine sans peine.

Dom Dominique se retire à Timadeuc, en observant la plus complète discrétion sur la façon dont s'exerça par la suite le gouvernement de l'Ordre, comme d'ailleurs sur la marche de sa communauté. Le 8 décembre 1951 il renouvelait entre les mains de dom Gabriel Broudier, l'abbé de Timadeuc, sa promesse d'obéissance et sa stabilité en ce lieu ¹². Il est décédé le 25 novembre 1958, après deux ou trois années passées dans une certaine nuit due à l'affaïssement de ses facultés, qui lui fit perdre les notions de temps et de lieu, au point qu'il ne pouvait plus ni célébrer la messe ni se confesser. Ce fut là l'ultime épreuve de sa vie.

¹² Un moine de Timadeuc a laissé un témoignage sur ces années de retraite, dans les *Collectanea OCR* 1958, pp. 72-80.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

| Année | Date | Dom Nogues et l'Ordre cistercien | Événements extérieurs |
|--------------|---|---|---|
| 1879 | 14 décembre | Naissance à Radenac (Bretagne) | |
| 1898 | Octobre | Grand Séminaire de Vannes | |
| 1901 | Octobre | Entrée à Timadeuc | Loi du 1 ^{er} juillet, contre les Congrégations |
| 1902 | 20 juillet 4 août | | Mort de Léon XIII Election de Pie X |
| 1903 | Février-juin | Dom Chautard rencontre Clemenceau et la commission du Senat | |
| | 1 ^{er} novembre | Premiers vœux simples | |
| 1906 | 1 ^{er} novembre | Profession solennelle | |
| 1907 | Mars et mai | Ordonné diacre, puis prêtre | |
| 1912 | Octobre | Supérieur du Petit-Clairvaux (Canada) | |
| 1914 | 2 août 20 août 3 septembre | | 1 ^{ère} guerre mondiale Mort de Pie X Election de Benoît XV |
| 1919 | Juillet-août | Retour en France. Prieur de Timadeuc | |
| 1922 | 22 juin 13 novembre | Elu abbé de Timadeuc Dom Ollitrault élu Abbé général Dom Smets Abbé vicaire | 22 janvier : mort de Benoît XV 6 février : élection de Pie XI |
| 1929 | 25 février 16 juillet | Décès de dom Ollitrault de Kéryvallan Dom Smets élu Abbé général Dom Nogues, Abbé vicaire | Accords du Latran |
| 1934 | | <i>Mariologie de saint Bernard</i> | Hitler, Reichsführer |
| 1936 | | | Guerre civile en Espagne |
| 1939 | 10 février 2 mars 1 ^{er} septembre | | Mort de Pie XI Election de Pie XII Début de la 2 ^e guerre mondiale |
| 1943 | 4 janvier | Décès de dom Smets, Abbé général Dom Nogues assure l'intérim | Encyclique <i>Divino afflante</i> |
| 1944 | 6 juin | | Débarquement sur les côtes normandes Capitulation de l'Allemagne |
| 1945 | 8 mai | | |
| 1946 | 1 ^{er} mai | Elu Abbé général | |
| 1947 | Juillet | Début du « martyr » de ND de Consolation | Encyclique <i>Mediator Dei</i> |
| 1949 | | Ré-édition du Rituel de 1689 | Octobre : République populaire de Chine |
| 1950 | | Année Sainte | Encyclique <i>Humani generis</i> Dogme de l'Assomption Constitution apostolique <i>Sponsa Christi</i> |
| | 1 ^{er} novembre 21 novembre | | |
| 1951 | 9 février 13 septembre | Présente sa démission, acceptée le 14. | Restauration de la Vigile pascale |
| 1958 | 25 novembre | Décès à l'abbaye de Timadeuc | 9 octobre : décès de Pie XII 28 octobre : élection de Jean XXIII |

QUATRIÈME SECTION : L'ADAPTATION CENTRALISÉE (1951-1965)

Le Généralat de dom Gabriel Sortais (1951-1963)

5.1 LA PERSONNALITÉ DE DOM GABRIEL SORTAIS

(par dom Emmanuel Coutant, ancien abbé de Bellefontaine)

BIBLIOGRAPHIE

- Dom Guy OURY, *Dom Gabriel Sortais*, Solesmes, 1975.
Cette biographie fut reconnue d'une parfaite exactitude par les deux communautés de Bellefontaine, dont il fut l'abbé, et par celle des moniales de Notre-Dame des Gardes dont il fut le Père Immédiat.
- Les choses qui plaisent à Dieu.*
Ouvrage réalisé par les moines de Bellefontaine après la mort de dom Gabriel et constitué par des Lettres circulaires envoyées aux monastères de l'Ordre et par le texte de Conférences données aux abbés, à l'occasion du Chapitre général ou à diverses communautés (ce ne sont, parfois, que des extraits).
- André FRACHEBOUD, ancien définitiveur au temps de dom Sortais, "Le Révérendissime Père Dom Gabriel Sortais, Archiabbé de Cîteaux, sixième abbé général de l'Ordre des Cisterciens de la Stricte Observance (1902-1963)," *Collectanea* 25 (1963): 325-342.

5.1.1. La force dans la faiblesse

On connaît le mot de saint Paul à qui le Seigneur a déclaré : *Ma grâce te suffit ! Ma puissance donne toute sa mesure dans ta faiblesse !* (2 Cor. 12, 9). S'il est des existences chrétiennes qui, à l'instar de celle de saint Paul, illustrent de façon frappante – toute proportion gardée – cette parole du Seigneur, c'est bien le cas, semble-t-il, de la vie de dom Gabriel. Dans une lettre, dom Gabriel dira qu'il avait compris, à l'école de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, ce que c'était que la souffrance du faible, du petit, de celui qui espère à cause de sa faiblesse : le manque de force est la plus grande des forces quand il s'accompagne d'une confiance habituelle en la bonté d'un Père tel que Dieu (cf. dom Oury, p. 302).

Peu de temps avant sa mort, il écrivait à une moniale : « Saint Paul nous assure

que c'est notre faiblesse qui fait notre force. Nous le répétons après lui ; mais nous avons pratiquement bien du mal à le croire. Nous voulons un appui, une sécurité ! Et Dieu voudrait que nous arrivions à penser et à dire que nous ne mettons qu'en lui notre appui et notre sécurité : c'est cette confiance allant jusqu'à l'abandon complet qui touche notre Père... »

A) LA FAIBLESSE DE DOM GABRIEL

- 1 *Son tempérament.* A l'occasion d'une réunion de famille, le jeune André Sortais entendit l'un de ses oncles à qui il disait, impromptu, son intention d'entrer à la Trappe, lui répondre : Toi ? Mais tu es complètement fou! A quoi, un autre ajoutait : Avant trois semaines tu seras de retour! En effet, il ne paraissait pas fait pour une vie tranquille, comme un membre de sa famille l'a écrit après sa mort. Il avait reçu en partage une vitalité débordante, démonstrative et bruyante... Enfant, il était sujet à de violentes colères quand on le contrariait.
- 2 *Au plan de la santé.* La taille (1m.86), la carrure de dom Gabriel pouvaient donner le change : c'était en fait un homme de santé fragile. Dès la seconde année de son noviciat, il tomba malade au point de rester confiné à l'infirmerie jusqu'à sa profession solennelle, c'est-à-dire pendant 4 ans. On comprend que lui-même, le moment venu, hésita à s'engager, et bien des frères hésitèrent aussi à l'admettre définitivement dans la communauté. Il fallut la détermination et l'influence de l'abbé, dom Chouteau, pour en décider. Devenu lui-même abbé de Bellefontaine en 1936, il se trouve à bout de forces à peine un an après son élection et doit prendre un long repos au monastère de Notre-Dame des Gardes.

Au début de la guerre, en 1940, aumônier militaire, après seulement un mois de ministère parmi les soldats, il est sujet à des ennuis intestinaux et, à nouveau, le voilà à bout de forces. En 1943, quand on lui demande d'ajouter à ses responsabilités et de prendre en charge pour un certain temps la communauté de la Grande Trappe, son état de santé est déplorable. Tout au long de sa vie, et surtout durant son généralat (1951-1963), dom Gabriel fut durement éprouvé dans sa santé : il n'est pas exagéré d'écrire qu'il vécut avec une très lourde et persistante fatigue, souvent avec l'impression d'être totalement épuisé. A 50 ans, dit-il, il se sentait usé comme un homme de 70 (Oury, p. 235). Il subira sept opérations chirurgicales, dont l'ablation d'un rein. Dom Oury, dans sa biographie, n'exagère pas lorsqu'il note qu'à partir de 1953, sa vie ne fut qu'un long chemin de croix (Oury, p. 277).

En 1961, il écrira lui-même : « J'ai traîné de clinique en clinique à Rome, durant tout le mois de juillet et le début d'août... J'ai été bien malade et j'ai beaucoup souffert... » (Oury, p. 315). Et il reconnaissait lui-même être faible devant la souffrance (Oury, p. 235).

3 *Au plan intellectuel.* Dom Gabriel, adolescent, n'a pas aimé le collège où il reçut sa première formation intellectuelle ; si ses études ne furent pas, alors, une réussite, et si cela tient, en partie, aux circonstances – il avait 12 ans quand, en 1914, la première guerre mondiale commençait – il fut le premier à reconnaître qu'il manqua de goût pour les études... et aussi de courage ! D'une intelligence très vive et doté d'une mémoire sûre, cela semblait le dispenser de travailler avec acharnement. Il lui arriva de faire l'école buissonnière et il ne faut pas trop s'étonner s'il fut deux fois recalé à la première partie du baccalauréat. Plus tard, s'il fut reçu aux examens du concours d'entrée à l'École des Beaux-Arts, c'est de justesse et par chance, ayant été interrogé sur l'unique question qu'il avait sérieusement apprise du programme d'une certaine matière.

Plus tard encore, au monastère, alors qu'il était jeune profès et se préparait au sacerdoce, il souffrira, en dépit de sa bonne volonté et de ses efforts, de plusieurs circonstances : sa santé ébranlée, le manque d'un vrai professeur en philosophie (le sous-prieur chargé de lui donner des cours, a bien du mal à dépasser le manuel de Farges et Barbedette dont il se sert !), et si le professeur de théologie est mieux armé pour l'enseignement de cette matière, il ne dispose que d'un temps très limité de sorte que le frère Gabriel ne recevra, au total, qu'une formation théologique élémentaire.

Enfin, devenu Abbé général, dom Gabriel regrettera de ne savoir aucune langue étrangère ; à *Monte Cistello*, avec les étudiants, et au cours de ses visites dans la plupart des monastères de l'Ordre, il devra recourir à des interprètes : il en souffrira comme d'une paralysie (Oury, p. 270- 1 ; 294). A l'occasion du Concile Vatican II, ses difficultés à comprendre le latin parlé et sa formation théologique élémentaire l'empêcheront de suivre les débats dans tous leurs méandres.

4 *Au plan de la vie de foi.* Dom Gabriel a confié lui-même avoir souffert deux crises particulièrement éprouvantes dans sa vie de foi et d'espérance. Si, pendant son noviciat, il reçut de très vives consolations spirituelles, les trois années qui suivirent furent extrêmement pénibles : sa foi s'était comme retirée au plus profond de lui-même, loin du domaine où la conscience a prise, le laissant désespéré (Oury, p. 95). Il lui semble alors que sa foi n'existe plus, que le Ciel s'est fermé et que Dieu a disparu de sa vie. La non-existence de Dieu paraît s'imposer à lui comme une évidence qu'il repousse de toutes ses forces (Oury, p. 68).

Ainsi, l'épreuve de la foi venant s'ajouter à celle de la maladie et de la solitude qui l'accompagne (son abbé venait rarement le voir à l'infirmerie !), cette épreuve le laisse désespéré ! Elle prendra fin, cependant, aussitôt après la mort de son Père spirituel, le Père Louis, qui, avant de mourir, lui avait promis d'intercéder en sa faveur auprès de Dieu. « J'ai recouvré la foi !, écrira-t-il, plus tard, à l'une de ses parentes, avec la plus vive joie et dans l'action de grâces... j'ai recouvré la foi,

totallement, sans une ombre... et le moindre doute ne m'a jamais effleuré depuis... » (Oury, p. 72).

Affermi désormais dans sa foi, Père Gabriel devenu abbé va, cependant, être durement éprouvé dans son espérance, et cette fois, l'épreuve se prolongera pendant une vingtaine d'années, de 1936 à 1958. Alors, pour lui, l'espérance n'a plus de fondement. Il lui semble qu'il est rejeté par Dieu. Séduit par Dieu, il s'en croit persécuté. Toute sécurité lui a été ôtée. Son désarroi est immense, avec toute l'amertume de l'amitié, de la confiance blessée. Il se sent l'objet d'une incompréhensible colère, abandonné, seul en tête à tête avec sa misère, essayant vainement de s'arracher à sa condition de pécheur. Il y a quelque chose du drame de Job, mais Job était convaincu de sa justice. Le Père Gabriel, lui, se sent et se croit grand pécheur malgré lui (Cf. Oury, p. 96). « Il est bien dur, écrira-t-il, d'avoir une sorte d'évidence que le Ciel auquel on croit avec une foi vive n'est pas fait pour soi et qu'on est voué à être éternellement séparé de Dieu » (Oury, p. 97). Il semble que ces tentations contre l'espérance aient eu pour origine un exorcisme auquel, sur la demande de l'évêque d'Angers, dom Gabriel avait procédé au début de son abbatiat.

B) LA PUISSANCE DE DIEU...DANS LA FAIBLESSE DE DOM GABRIEL.

Notons d'abord que les moines et moniales ne furent pas les seuls témoins du rayonnement de dom Gabriel. Particulièrement significatif fut le témoignage de ceux qui le connurent pendant la guerre. Voici, entre autres, le témoignage de Mgr Mazerat, ancien évêque d'Angers, qui l'avait connu comme aumônier divisionnaire : « La clef dernière de son influence était l'union à Dieu. Nous avions d'abord en lui un moine qui vivait intensément de son Dieu. Approcher dom Sortais nous accordait comme une présence sentie de Dieu... Dom Sortais était aussi aidé, dans son ministère, par des dons naturels profonds : équilibre de jugement, don de contact, une certaine finesse dans les manières, avec de la noblesse en même temps, une franche et cordiale gaieté... » (Lettre du 1^{er} décembre 1963, dans les *Collectanea* art. cit. p. 333).

Rapatrié au début de 1941 en vertu des accords de Genève (les aumôniers ne sont pas des combattants), dom Gabriel se croit tenu, en conscience, de parler en faveur des prisonniers dans diverses paroisses de la région de Bellefontaine. Pendant plusieurs mois, il prêchera donc, le dimanche, dans ces paroisses, mais avec une telle audace dans les termes, vis-à-vis de l'Allemagne nazie dont les soldats occupent le pays, qu'on craindra plusieurs fois son arrestation.

En octobre de cette même année 1941, le colonel allemand qui commande la ville de Nantes est assassiné. En réaction, 50 otages civils vont être exécutés si les coupables ne sont pas découverts... Ils ne le sont pas. Alors, dom Gabriel est

tellement bouleversé qu'après avoir mûrement réfléchi et instamment prié, il se rend à Nantes, obtient non sans peine de voir personnellement le nouveau Feldkommandant et lui offre sa vie en échange de celle des 50 otages. L'officier refuse, mais il est ébranlé. Le soir de ce jour-là, la radio annonçait que les otages seraient épargnés (Cf. Oury, p. 154-5).

Vers la fin de 1944, après la libération, commence, dans la région, une période dite « d'épuration » qui, malheureusement, donne l'occasion à certains de se venger, assez souvent dans l'injustice : on arrête à la légère, sur un simple soupçon ou sur une dénonciation quelconque, insuffisamment vérifiée, on emprisonne et, parfois, on exécute. Dom Sortais, cette fois encore, est bouleversé. Aussi, lorsqu'on l'en sollicite, accepte-t-il de siéger au Comité de libération de Cholet, la ville voisine, où, par ses interventions courageuses – deux fois chaque semaine pendant plusieurs mois – il sauvera de la prison ou même de l'exécution bien des braves gens injustement soupçonnés et arrêtés. Dom Gabriel apparaît alors comme un homme qui ignore les timidités, les hésitations et la peur, qui va droit devant lui sur le chemin que le devoir lui trace... Il se révèle comme une force humble mais puissante et irrésistible que rien ne saurait arrêter (Oury, p. 163).

5.1.2. La vocation

En recevant sa vocation monastique, au terme d'une jeunesse assez libre et quelque peu mouvementée, André Sortais avait déjà pu expérimenter quelque chose de la puissance de la grâce de Dieu, dans son cœur, dans sa vie. Cette grâce fut préparée ou même communiquée en partie par des influences féminines : en premier lieu, celle d'une cousine qui, dès 1917, – il avait alors 15 ans – prend quelque ascendant sur lui et le rapproche de Dieu, mais pour un temps seulement. A la mort de sa mère, en effet, en 1920, le jeune André avoue avoir presque perdu la foi, et, pendant quelques semaines, il cesse toute pratique religieuse. Puis, il fait la rencontre d'une jeune fille, catholique pratiquante, dont il devient amoureux et dont la fréquentation fut le chemin de la grâce dans son cœur. L'amour humain qui l'a ramené à Dieu, va, alors, le faire progresser rapidement jusqu'au détachement total. Il se met à regarder dans la même direction que cette jeune fille avec laquelle il assiste bientôt – presque chaque jour – à la messe. Puis, il commence à entendre les appels de Dieu à travers diverses circonstances. En 1922, chez une tante, il entend, plus fort que jamais, l'invitation à donner sa vie entièrement à Dieu. C'est seulement en mars 1923, cependant, qu'il fera part de cet appel à la jeune fille qu'il aimait, laquelle lui répond : Je ne peux me mettre entre Dieu et vous ! Ils ne devaient plus se revoir.

André Sortais entre donc à Bellefontaine en août 1924 et prend le nom de

Gabriel ¹. Après une période de vives consolations spirituelles, il subit de dures épreuves, nous l'avons dit : celles de la maladie, de l'isolement à l'infirmerie du monastère, de vives et persistantes tentations contre la foi. Cependant, il tint bon, quand bien d'autres se seraient découragés ! Quand, en 1929, arrive, pour lui, le moment de prononcer ses vœux définitifs, c'est par la grâce d'un acte héroïque de confiance en Dieu, autant que d'obéissance à son abbé, qu'il se décide. Sur la fin de sa vie, il fera la confidence d'avoir connu des tentations de toutes sortes, mais jamais plus de tentation contre sa vocation monastique !

5.1.3. Prieur, puis abbé de Bellefontaine

En 1930, dom Jean-Baptiste Auger succède dans la charge abbatiale à dom Chouteau – décédé à la fin de décembre 1929 après 63 ans d'abbatiate. Deux ans plus tard, l'abbé prend comme prieur le jeune Père Gabriel. La tâche n'est pas facile : car dom Jean-Baptiste est de santé fragile, franchement malade par moments. De plus, il est d'un tempérament hésitant et lent à prendre des décisions, qui, parfois, sont importantes et urgentes. Les frères en souffrent et sont tentés de murmurer. Le prieur voit bien, lui aussi, les limites de son abbé. Il veille, cependant, à maintenir les frères qui viennent se plaindre dans le respect et l'amour filial vis-à-vis de leur abbé. Devant les moines, le Père Gabriel soutenait toujours le Père Abbé, même si la décision lui paraissait discutable. « Il dut lui en coûter bien des fois, car il était lui-même entier et ardent. En tête à tête avec dom Jean-Baptiste, il ne craignait pas de dire à celui-ci ce qu'il pensait de certaines décisions ou de certaines absences de décision... » (Oury, p.80). Situation donc bien délicate et difficile ! Par ailleurs, sa santé mal raffermie après les trois années passées à l'infirmerie, souffre de la multitude des occupations, et, depuis qu'il est prieur, il se fait scrupule de prendre des ménagements.

En avril 1936, dom Jean-Baptiste donne sa démission et, le mois suivant, le Père Gabriel est élu pour le remplacer dans la charge abbatiale. Il n'a pas encore 34 ans. C'est alors qu'il va commencer à donner toute sa mesure, ou plutôt que, tout abandonné à Dieu, confiant en la puissance de sa grâce, il va se consacrer tout entier au service de ses frères. « Si j'avais eu de la science, de l'expérience, de la vertu, écrira-t-il, un jour, j'aurais tenu compte de ces éléments au moment de donner ma réponse au vote de la communauté, et cela aurait été une erreur ! Alors, je me suis appuyé sur Jésus, sur la grâce, et j'ai dit oui ». Et il ajoutait : « Tant que je compterai uniquement sur le Seigneur, cela marchera. Ainsi, ma nullité, ma trop grande insuffisance me force à attendre tout de Dieu, et me rapproche de lui... » (Oury, p. 84).

¹ En souvenir du Fr. Gabriel Mossier, brillant officier devenu convers à Chambarand, mort en odeur de sainteté en 1897.

Cet aveu sincère pourrait, toutefois, donner le change ; car dom Gabriel ne manque pas de nombreuses et grandes qualités : « C'est un homme simple et droit, un homme doué d'une grande force d'âme et pratiquement libéré de toute forme d'égoïsme. Il a horreur des petitesesses. Il a pour lui la jeunesse ; l'énergie, l'esprit de décision, un jugement ferme et droit, habituellement rapide et sûr. Il possède une aptitude naturelle à commander et à gouverner. La force de la volonté, d'une part, la puissance de la séduction qu'il exerce à son insu, de l'autre, lui facilitent grandement la tâche. Il sait parler en public, exposer clairement ce qu'il pense, faire partager la foi et la ferveur qui l'animent. Son sens de l'humour l'empêche de prendre au tragique des situations qui ne sont que graves ou difficiles. Il a surtout un cœur d'une exquise délicatesse. Son enthousiasme est communicatif : on aime le suivre... Mais toutes ces qualités, tous ces dons ne sauraient rendre compte du rayonnement qui émane de sa personne... C'est déjà, en toute vérité, un homme de Dieu » (Oury, p. 89).

Abbé de Bellefontaine, il lui faut assumer la responsabilité de Père Immédiat vis-à-vis des moniales de Notre-Dame des Gardes et des moines de Oka, (Le Lac) au Canada. Il devra suivre la vie de ces communautés, entretenir avec leurs membres, en particulier leurs supérieurs, une correspondance suivie, et les visiter de temps à autre. C'est déjà passablement absorbant ! Mais, bientôt, l'Abbé général de l'époque, dom Dominique Nogues, lui confiera la délicate mission d'aider à la remise en bon chemin de deux monastères de France en difficulté, et c'est ainsi que dom Gabriel assumera la charge supplémentaire de supérieur de La Trappe (dans l'Orne) de 1943 à 1945, puis, de Melleray (Loire Atlantique) de 1947 à 1949. Cela l'obligera, entre autres, à faire de plus ou moins longs séjours dans l'un et l'autre monastère, sans cesser d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de Bellefontaine et de ses filiales. Lorsqu'il entra en charge, la communauté de Bellefontaine comptait 45 membres ; quand, en 1951, il sera élu Abbé général, elle en comptera presque 80.

Dom Sortais dispense son enseignement de façon régulière au cours du chapitre matinal. Généralement, il commente un passage de la Règle de saint Benoît, pendant 10 minutes environ ; les frères, dans l'ensemble, apprécient beaucoup ses exposés à la fois très clairs et profonds. Si l'Ordre, disait-il, est un Institut monastique, voué à la pénitence et à la contemplation, on ne saurait mettre l'une et l'autre sur le même plan : la pénitence doit être subordonnée à la contemplation, elle dispose le moine à la contemplation en le purifiant. La contemplation est une attitude du cœur vis-à-vis de Dieu aussi habituelle que possible, une attitude que tout est censé faciliter au monastère : le lieu, les bâtiments, les observances, et en particulier le silence. L'ascèse corporelle a son importance, mais plus importante encore est l'ascèse de l'esprit, du cœur, telle que saint Benoît la présente, notamment au

chapitre 7 de sa Règle. Dom Sortais est bien convaincu, certes, de la nécessité de la pénitence, mais il croira devoir rappeler, à temps et à contre temps, que la vie intérieure prime tout... Le corps, disait-il, peut se plier à de dures conditions extérieures de vie sans que l'âme suive. Si, au contraire, le primat est donné résolument à l'union à Dieu, il ne sera possible à personne de mener sa vie monastique en passant à côté du but (cf. Oury, p. 103-104).

En conséquence, dom Gabriel s'efforçait d'améliorer l'observance en lui insufflant un esprit nouveau. Il disait qu'il aurait aimé trouver le temps de rédiger, en tête de chaque chapitre des Us de l'époque, quelques lignes qui en auraient exprimé le sens spirituel. C'est finalement ce qu'il fera en 1962-63. Il pense aussi qu'il faudrait supprimer la cloison étanche entre prière et travail. Lui-même aimait la nature avec passion (Oury, p. 108).

Dans ses relations avec les frères ou les gens de l'extérieur, sa forte personnalité (qu'accentuait encore sa haute taille) en imposait au premier abord, et suscitait parfois de la crainte ; mais il était profondément humain et mettait vite son interlocuteur à l'aise. Et s'il ne parvenait pas, en certaines circonstances de la vie communautaire, à contrôler et à contenir son caractère impulsif le portant à la colère, il était le premier à en souffrir et s'efforçait ensuite de réparer la peine qu'il avait pu faire. Chaque jour il va à l'infirmerie voir les malades, ne serait-ce que quelques minutes. Il disait parfois, en privé, que s'il faisait cette visite quotidienne, c'est que lui-même, malade au début de sa vie monastique, il avait trop souffert d'un quasi total isolement vis-à-vis des supérieurs et des frères. Il demanda à ses prieurs successifs de le remplacer pour cette visite, chaque fois qu'il ne pourrait la faire lui-même, en particulier pendant ses absences de Bellefontaine.

Pour en savoir davantage encore sur l'abbé que fut dom Gabriel à Bellefontaine, il suffit de voir ce qu'il dit lui-même de la fonction abbatiale dans le commentaire de la Règle de saint Benoît qu'il donnait aux frères de Bellefontaine, ou dans les conférences qu'il donna au Chapitre général, une fois devenu Abbé général, ou encore dans certaines lettres qu'il adressa aux communautés. On pensera peut-être qu'il idéalise quelque peu ; mais ceux qui l'ont connu de près peuvent dire que c'est bien son expérience personnelle qui, pour une bonne part, se trouve reflétée dans son enseignement. Dans la préface du recueil *Les choses qui plaisent à Dieu*, dom Ignace Gillet, qui succédera à dom Gabriel dans la charge d'Abbé général, remarque : « Dom Gabriel écrivait moins pour enseigner que pour faire partager une conviction vivante. C'est la chaleur de celle-ci qui fait surtout le prix de ces pages. Communiquer aux autres quelque chose de cette expérience de Dieu qu'il faisait dans la foi, fut son unique ambition. Il n'était pas le docteur de ce qu'il disait ; mais il en était assurément le témoin. C'est dire qu'on ne trouvera pas ici un

théologien, mais qu'on y rencontrera peut-être – si l'on s'accorde à la simplicité qui fut la sienne – une âme éprise de Dieu ».

5.1.4. L'Abbé Général

Au Chapitre général de l'Ordre de 1946, dom Gabriel est élu Vicaire de l'Abbé général, dom Dominique Nogues. Celui-ci – le poids de la charge et les infirmités de l'âge l'y contraignant de plus en plus – fait appel très souvent à son Vicaire pour visiter les monastères en difficulté. Puis, en septembre 1951, il donne sa démission et deux mois plus tard dom Gabriel est élu Abbé général.

L'activité dont le nouvel Abbé général va faire preuve pendant douze ans (1951-1963) tient vraiment du prodige si l'on se souvient à quel point sa santé, malgré les apparences, était fragile. A peine un an et demi après son élection à la tête de l'Ordre, il subira la première des sept interventions chirurgicales qui, désormais, s'imposeront à lui.

Son premier souci est de prendre contact avec chacune des 96 communautés de moines et de moniales de l'Ordre établies en 17 pays différents et jusqu'en Extrême-Orient. Il veut se rendre compte par lui-même des conditions de vie de ces communautés et voir si l'on y cherche vraiment Dieu. Il ira partout en l'espace de quelques années, en commençant par les communautés les plus éprouvées par la guerre de 1939. En chacune des communautés, il donne des instructions, prescrit parfois des directives en vue d'améliorer la situation, prend des contacts personnels – et pas seulement avec les supérieurs – contacts qui, dans certains cas, entraîneront un échange de correspondance suivi. Par moments, il dira avoir 50, 100 et jusqu'à 160 lettres en attente d'une réponse !

De la Maison généralice de Rome il tentera d'agir sur l'ensemble des Maisons de l'Ordre, en leur envoyant des *Lettres circulaires* traitant de la vocation cistercienne ou de certains problèmes du moment. Il en écrira 26. Une autre façon encore d'exercer son influence sur toutes les Maisons sera les conférences qu'il donnera aux abbés au Chapitre général, ainsi que certaines lettres qu'il écrivit pour leur seul usage, comme celle de 50 pages qu'il leur adressa à Noël 1961.

Il eut aussi le mérite de percevoir, pour l'Ordre, 12 ans à l'avance, la nécessité d'un *aggiornamento* que le Concile Vatican II jugera nécessaire et réalisera pour le bien de l'Eglise (cf. § 5.2. sur les évolutions de l'Ordre sous le généralat de dom Sortais).

Assurément, dom Gabriel a marqué la vie de notre Ordre, à son époque, plus que ne l'ont fait, en leur temps, les Abbés généraux qui l'ont précédé depuis 1892.

5.1.5. Dom Gabriel et l'Eglise

Qu'en fut-il de son influence au niveau de l'Eglise ? Il serait sans doute osé de le dire. Notons simplement que son successeur comme abbé de Bellefontaine fut étonné de recevoir, quelque temps après sa mort, une lettre de Mgr. Macchi, secrétaire du Pape Paul VI. Dans cette lettre, Mgr. Macchi disait qu'à l'occasion du 80^e anniversaire du Souverain Pontife, il avait l'intention de lui offrir un album dans lequel figureraient la photo et une page autographe d'une centaine de personnalités ayant marqué la vie de l'Eglise, notamment en matière de spiritualité, depuis un siècle. Il désirait obtenir une photo et un texte autographe de dom Gabriel !

Le monastère, une cellule de l'Eglise.

Dom Gabriel aimait citer le Pape Jean XXIII qui, en 1960, dans une lettre personnelle, lui avait écrit que « la vie contemplative appartient à la structure essentielle du Corps Mystique du Christ... Par leur souffrance, leur amour, leur prière [les contemplatifs] exercent en silence, dans l'Eglise, l'apostolat le plus universel et le plus fécond » (cf. *Les choses qui plaisent à Dieu*, pp. 364-5). Dans une conférence dont il rédigea le texte et qu'il fit lire, au cours d'une session inter-monastères, à Ligugé², il notait : « Le monachisme naît de l'Eglise, de ce mouvement irrésistible qui la porte vers le Christ en son dernier avènement, de l'ardent désir qu'elle a de contempler le visage de son Seigneur et de se consommer dans cette contemplation. » Et il ajoutait : « L'élan qui soutient le moine dans sa recherche de Dieu seul, c'est la force de l'Esprit qui, à travers les âges, pousse la chrétienté vers son ultime accomplissement, quand la figure de ce monde aura passé, et que plus rien ne comptera que le face à face de l'homme avec Dieu... De ce fait, le moine témoigne de l'Eglise d'une manière particulièrement importante, et l'Eglise a besoin de ce témoignage de son espérance. » Il terminait sa conférence en dégageant deux devoirs s'imposant aujourd'hui à tout Institut monastique : celui, pour les moines, de maintenir intacte leur vocation, et celui de répondre à l'appel des jeunes Eglises en y implantant des monastères. Tout au long de son Généralat, il encouragea les fondations cisterciennes qui allaient se multiplier assez rapidement.

L'obéissance au Souverain Pontife

Dom Sortais avait une haute idée de l'obéissance due au Saint-Père, Vicaire du

² De l'implantation de la vie monastique dans les pays de missions. 9 juillet 1961.

Christ, Chef de l'Eglise. Au temps de sa jeunesse monastique, déjà, lorsque en 1925, Pie XI crut devoir condamner l'Action Française, le jeune frère Gabriel qui avait, dans le monde, appartenu au mouvement et y avait milité avec fougue, en fut profondément affecté ; cependant, non seulement il accepta personnellement la condamnation, mais il engagea certains de ses amis et compagnons d'autrefois, également bouleversés et hésitants, à obéir au Saint-Père. A Bellefontaine, les frères qui l'ont connu comme leur abbé se souviennent encore de l'esprit de soumission avec lequel il acceptait spontanément et présentait à la communauté les directives, et même tous les documents, émanant du Saint-Siège.

En tant qu'Abbé général, au Chapitre de 1963, il justifiera les fondations cisterciennes en pays de mission, à l'adresse de certains abbés qui avaient peine à les admettre : « On a jeté le filet en Afrique sur la parole des Papes, dit-il, on ne s'est pas trompé ! » (Oury, p. 249). Dans les demandes qu'il adressa au Saint-Siège, il défendit jusqu'au bout son point de vue, mais dès que l'autorité avait rendu son verdict, la question était close et il réclamait une obéissance totale, allant même jusqu'à interroger le Saint-Siège sur l'interprétation à donner à certaines mesures, de façon à mieux les respecter.

Plusieurs fois, devant juger une affaire qui agitait sa conscience, il cherche à obtenir l'avis personnel du Pape ou de son représentant à la Congrégation des Religieux...

Le Concile Vatican II

Dom Gabriel participa, avec le plus vif intérêt, au début de ce grand événement d'Eglise que fut Vatican II. A tout prix, il voulut faire son métier de Père du Concile. C'était affaire de conscience. Il prit donc part aux échanges qui eurent lieu à différents niveaux. Dès le début, il fut nommé consultant de la commission préparatoire sur la vie religieuse. Il s'imposa un travail écrasant qui allait achever de ruiner ses forces. Quand la mort le surprit, il était en train de préparer une intervention, jugeant que, dans le texte proposé du schéma sur l'Eglise, celle-ci n'apparaissait pas suffisamment sous l'aspect de la *Sponsa Christi*, l'Epouse du Christ.

En conclusion, citons ces lignes du Père André Fracheboud qui l'avait bien connu pour l'avoir assisté, plusieurs années durant, en qualité de définiteur : « C'est finalement la puissance d'aimer qui donne la raison profonde de ce que fut parmi nous le Père Général... L'amour, conçu et vécu comme un don de soi, a fait de l'adolescent aventureux un novice recueilli, un moine goûtant intensément la vie cachée..., un Abbé constamment au service de ses frères de Bellefontaine, puis de l'Ordre tout entier... Sans cesse en mouvement et sans relâche au travail, ne se permettant pas de perdre une minute, mais donnant sans compter son temps et

son attention à qui veut se confier à lui ; inébranlable devant qui se rebelle, mais compatissant aux petits et incapable de résister aux humbles ; apte à sévir, mais préférant de beaucoup pardonner, et, en tout cas, toujours oublieux des torts qu'on a eus envers lui ; soucieux, à la fois, de maintenir ce qui doit durer, et de réformer ce qui a perdu sa raison d'être. Au total, un homme fort en même temps que suave et délicat, un moine passionné d'authenticité, un Abbé général de grand style! Sa devise (*Non loquendo sed moriendo*), tout d'un coup, à sa mort, s'est montrée en pleine lumière ; dom Sortais ne s'est pas vu mourir : il n'a pas eu le temps de dire - Non loquendo -, mais cette mort sur la brèche - moriendo - autant que sa vie entière nous parlera longtemps! » (*Collectanea*, art. cit. 1963, p. 342).

Note complémentaire sur le décès de dom Sortais

La version officielle, annoncée dès le 14 novembre, est que dom Gabriel est décédé à *Monte Cistello* au soir du 13 novembre 1963. Les faits sont un peu différents. Il avait reçu à déjeuner, ce jour-là, trois abbés bénédictins et rien ne laissait deviner le dénouement qui allait survenir quelques heures plus tard. Le soir, après le repas, il s'entretient dans le couloir avec le P. Maître des étudiants, quand il ressentit de cuisantes souffrances dans le dos. Plusieurs moines furent appelés à son secours, on apporta une chaise puis un matelas, il fut transporté dans une pièce voisine, et installé dans un fauteuil. On lui fit des massages dans le dos, en attendant l'arrivée du médecin. Celui-ci, qui est venu avec la mère supérieure et une autre sœur de la clinique où il avait été soigné en 1961, a fait quelques piqûres, puis a jugé bon que dom Sortais soit amené à l'hôpital, pour qu'on puisse effectuer un électrocardiogramme et lui donner d'autres soins appropriés. Le malade avait toute sa conscience et il plaisantait même, bien qu'il souffrît beaucoup. C'est après 21 h., alors que les étudiants étaient montés au dortoir – plusieurs ne se sont même pas rendu compte du malaise de dom Gabriel – que le cellérier, Fr. Aimable Flipo, a conduit le Père Général à l'hôpital, accompagné de Mgr Gran (trappiste devenu évêque coadjuteur d'Oslo) et de P. Clément, son secrétaire, et suivi du médecin et des sœurs. Mais quelques instants après leur arrivée, tandis que le médecin prenait ses mesures, dom Sortais, soutenu sur son lit, s'effondrait dans les bras de Fr. Aimable, en disant : « Frère je vais tomber en pâmoison ». Mgr Gran se dépêcha de lui donner l'absolution et même l'onction des malades, quand une sœur apporta l'huile sainte. Le Procureur fut appelé au téléphone et accourut, mais dom Sortais n'était plus de ce monde. Fr. Aimable retourna chercher une camionnette et un matelas pour rapatrier le corps de dom Gabriel. Celui-ci arriva à *Monte Cistello* vers 22 h 45 où l'attendaient le Maître des étudiants, l'infirmier et deux ou trois frères. Cependant la Mère supérieure et le médecin étaient ennuyés que

la mort soit survenue à la clinique, alors qu'aucune formalité d'entrée et de décès n'avait été faite : si cela se savait, ils auraient été soumis à des enquêtes policières et administratives qui auraient pu se terminer par des condamnations pour comportements illégaux et même à une fermeture de la clinique... Aussi il fut décidé qu'on ferait silence sur ce passage à la clinique : la version officielle s'en tiendrait à dire que dom Gabriel a été transporté dans sa chambre où il est mort. Le secret était d'autant plus facile à garder que les événements se sont passés la nuit et que seules quelques personnes en ont été témoins. Quarante-cinq ans plus tard, il n'a plus de danger à ce que les faits soient connus comme ils se sont passés.

Le lendemain, Mgr Gran faisait annoncer dans l'aula conciliaire le décès de dom Sortais. Beaucoup de personnalités – au moins 120 évêques, plusieurs abbés³ et supérieurs généraux et d'autres, les ambassadeurs de France et du Japon – prirent part aux funérailles célébrées le samedi 16 novembre ; elles se conclurent par une longue procession jusqu'au cimetière de Tre Fontane où dom Sortais repose près de trois de ses prédécesseurs.

5.2. L'ÉVOLUTION DE L'ORDRE DURANT LE GÉNÉRALAT DE DOM SORTAIS

5.2.1. L'expansion de l'Ordre vers d'autres continents

Quand dom Sortais devient Abbé général, la floraison des abbayes américaines se poursuit avec les fondations de Genesee et d'Ava, de Snowmass et Vina, puis celle des moniales de Redwoods ; mais l'Ordre aborde l'Afrique sub-saharienne avec le dessein de fonder des monastères sans visée apostolique⁴, tant de moines que de moniales : ce sont les fondations de Grandselve (maintenant à Koutaba) et Bamenda (Cameroun), les Mokoto, La Clarté-Dieu et L'Emmanuel (Congo), Victoria (Kenya) et Bela Vista (Angola), L'Étoile-Notre-Dame (Bénin), auxquels il faut ajouter Maromby à Madagascar, soit neuf monastères de 1951 à 1963. D'autres suivront. L'Extrême-Orient voit naître les fondations de l'Indonésie (Rawaseng), de l'Australie (Tarrawarra) et de Nouvelle Zélande (Kopua), tandis que les moniales japonaises fondent Imari et Nasu. L'Amérique latine est abordée avec la

³ De notre Ordre étaient accourus les abbés d'Aiguebelle, Vicaire de l'Ordre, de Cîteaux, Melleray, Bellefontaine, des Dombes et, bien sûr, de Tre Fontane et Frattocchie. Le prieur de la Trappe représentait son abbé.- Mgr Gran et le P. Basil Morison, maître des étudiants, ont laissé aux archives de la Maison généralice leur témoignage sur les derniers instants de dom Sortais, confirmé oralement en 2006 par F. Aimable Flipo.

⁴ Comme le sont devenues les premières fondations de Mariannahill et de Bamaniana.

fondation d'Azul (Argentine) en 1958 et de La Dehesa (aujourd'hui Miraflores) au Chili, en 1960.

Pendant ce temps l'on compte une seule fondation en Europe : les moniales de Mariafrieden, mais également l'affiliation de 6 monastères espagnols de Bernardines.

Comme on le voit l'essentiel de l'expansion se porte vers d'autres cultures que la culture occidentale. Cela marque un tournant dans l'Ordre. En 1953, dom Gabriel Sortais eut l'occasion d'exposer sa vision au cours d'une conférence donnée à l'Université Grégorienne de Rome⁵. Les contemplatifs doivent aider les missionnaires par leur prière et leur pénitence : cela, ils peuvent le faire, certes, en restant chez eux, au monastère ; cependant ils doivent aussi apporter à toute culture le témoignage que l'Église n'est pas seulement apostolique, mais également vouée à la prière, dans une vie fraternelle de tous les instants : partout où elle s'étend elle doit apparaître à la fois sous ces deux aspects. Non seulement il faut en témoigner, mais il faut aussi que les indigènes puissent le vivre. L'implantation d'une Église dans une région doit donc comprendre la formation de communautés monastiques locales. Et dom Sortais de citer *Rerum Ecclesiae*, de Pie XI en 1926, ce que Vatican II s'apprête à répéter : «la vie contemplative relevant du développement complet de la présence de l'Église, il faut qu'elle soit instaurée partout dans les jeunes Églises» (*Ad Gentes* n° 18). Cela peut inclure la nécessité d'adaptations à la culture locale dans des détails secondaires d'observances et de coutumes. Il faut conserver à la vie contemplative son authenticité tout en la faisant devenir indigène. Quelques années plus tard, le 9 juillet 1961, dom Sortais revient sur la question, dans la conférence qu'il a été invité à donner à Ligugé (cf. ci-dessus).

Dom Gabriel s'est imposé la tâche de visiter les monastères de l'Ordre tous les cinq ans. L'extension du transport aérien a rendu possible ce programme, quoique les liaisons en Afrique ne soient pas très faciles et rapides. Il en est résulté qu'il a été souvent en grands voyages de plusieurs mois hors de l'Europe. Le 2 juillet 1955, il écrira qu'à l'exception de quelques fondations récentes en pays de mission, il s'est rendu dans toutes les communautés et connaît presque chaque moine et moniale de l'Ordre. Il a commencé ses voyages dès 1952 en visitant les maisons d'Allemagne, d'Autriche et de Hollande, qui avaient très souffert de la guerre, puis est allé aux États-Unis d'Amérique, au Proche et à l'Extrême-Orient, où jamais ses prédécesseurs ne s'étaient rendus. Il est revenu par le Canada où la maladie l'a arrêté plus de trois mois, au début de 1953, avec au programme l'ablation d'un rein ! Mais dès l'année suivante il visitait l'Afrique.

⁵ *Fonction des Ordres contemplatifs en pays de mission*, 14 octobre 1953.

5.2.2. Les adaptations de 1953-1956

A la fin du généralat de dom Nogues, le besoin de certaines adaptations s'était fait sentir. Le programme du Chapitre général de 1951 le manifeste. Dom Gabriel était de ceux qui pensaient que de telles adaptations s'imposaient. Il était aussi désireux que dom Dominique Nogues de ne pas ouvrir la porte au relâchement et à la décadence, mais il se rendait compte qu'il fallait faire quelque chose face à la détérioration des santés dont il avait une vive conscience. Le Saint-Siège paraissait aller dans ce sens, à en juger par le discours de Pie XII le 8 décembre 1950 au Congrès des Etats de perfection, comme aussi par la Constitution *Sponsa Christi* du 21 novembre 1951. Dom Sortais interrogea le Pape lui-même dans l'audience qu'il lui accorda le 1^{er} janvier 1952. Pie XII lui dit qu'il rendait hommage aux sentiments de dom Nogues, mais qu'il ne fallait pas rester dans cette voie. C'est fort de cet appui qu'il prit à cœur la question des adaptations nécessaires.

Il le fait en ayant conscience de sa responsabilité et pour prévenir tout débordement. Il était soucieux, en effet, que tout se fasse d'une manière uniforme dans tout l'Ordre, c'est-à-dire sous l'autorité du Chapitre général dont il établit le programme. Il n'admettait pas que chaque communauté entreprenne des modifications aux Us et coutumes, même sur des points de détail, sans autorisation de l'autorité centrale. Il le dit sans ambages dès l'ouverture du chapitre de 1953⁶. Il n'aime pas les initiatives des francs-tireurs, elles seront sa hantise tout au long de son généralat et il ne cessera de les dénoncer comme désobéissance, manifestation de volonté propre et surtout atteinte à l'unité des observances. Ayant eu vent en 1956 que, peut-être, la Congrégation des Religieux laisserait les communautés libres d'appliquer ou non les adaptations que demandait le Chapitre général de 1955, il écrivit au Cardinal-Préfet pour lui dire qu'il préférerait, si c'était le cas, que la Congrégation ne nous accorde rien : «Les santés continueront de pâtir, les âmes resteront sous-alimentées, mais du moins l'unité de l'Ordre sera sauvée» (lettre du 11 juin 1956 au Cardinal Valeri). Dieu sait pourtant s'il jugeait nécessaires ces adaptations et s'il les désirait, mais l'uniformité des observances passait avant tout. Y toucher, dit-il, serait porter à l'Ordre un coup mortel !

Le programme du Chapitre de 1953 contient une synthèse des réponses des supérieurs qui avaient été invités par le Chapitre de 1951, puis par dom Sortais en

6 Il cite quelques exemples, comme la descente de la schola au milieu du chœur, la direction du chant par le chantre avec des gestes de la main (chironomie), l'alternance entre schola et communauté, la participation au chant de frères convers, le port de bas tricotés ou l'usage de salopette, d'aubes à dentelles... Il est à noter *a contrario* qu'un abbé, au moins, celui d'Orval, dom Vincent de Paul Sonthonnax, dans sa réponse au questionnaire de 1952, plaide déjà en faveur d'un abandon de l'uniformité d'observance.

1952⁷, à envoyer leurs remarques au Définitoire, sans qu'ils puissent, d'ailleurs, consulter leur communauté qu'ils ne devaient pas prévenir des recherches en cours... Cela aussi était la méthode de dom Gabriel : tout vient de la tête, et les communautés ne sont mises au courant que lorsque tout est décidé ; elles n'ont qu'à obéir⁸.

Les réponses sont diverses et nuancées. Un certain nombre ne voient pas la nécessité de changer quoique ce soit au niveau général, tout en reconnaissant que l'abbé a toujours la possibilité d'accorder des dispenses individuelles. Pour le sommeil, les trois quarts pensent que le statu quo est insuffisant. La solution moyenne serait, d'une part, le maintien des 7 heures continues l'été, avec la suppression de la méridienne, sauf dans les pays chauds et d'autre part, la possibilité de se recoucher une heure entre la fin des Vigiles et Prime (l'intervalle serait de deux heures, afin de concilier sommeil et célébration des messes privées). Quant à la diminution des prières vocales, cela concerne à la fois l'Office de la Vierge, qui est récité tous les jours, et celui des morts ajouté aux jours de férie. Un certain nombre de supérieurs ne répondent pas à la question de l'Office de la Vierge ; ceux qui répondent se répartissent en trois groupes à peu près égaux : le maintenir, le supprimer aux fêtes et mémoires de la Vierge Marie, le supprimer plus généralement. Il y a davantage d'unanimité sur l'Office des défunts : les 4/5 veulent qu'on en diminue la fréquence ; cela signifie pour beaucoup le réserver au 2 novembre et aux 4 grands anniversaires annuels et, peut-être, pour certains, à l'office mensuel.

Les raisons qui militent ou non en faveur des changements sont apportées et ne manquent pas de pertinence. En faveur d'un supplément de sommeil, c'est le déclin des santés. Et il ne faudrait pas qu'un excès de pénitence gêne la contemplation et la vie de prière. Mais cela est contesté par ceux qui s'y opposent et il y a d'autres moyens de fortifier les santés. Pour eux, toucher aux observances traditionnelles serait du relâchement – si on commence, jusqu'où ira-t-on ? – et provoquerait du scandale à l'extérieur : que de gens ne peuvent pas avoir même sept heures de sommeil, à commencer par le Pape... Si l'austérité de notre vie empêche l'entrée de postulants trop faibles, cela n'est pas à regretter, la qualité valant mieux que la quantité.

Quant à l'Office quotidien de la Vierge Marie, ne s'agit-il pas d'un apanage

7 Il voulut attendre le Chapitre de 1953 pour faire discuter ces questions, car ce Chapitre, par suite des solennités en l'honneur du 800^e anniversaire de la mort de saint Bernard, devait amener à Cîteaux davantage de supérieurs qu'en 1952.

8 Dans la circulaire du 21 mars 1955, il dit que l'abbé peut, certes, interroger tel ou tel religieux compétent et discret, mais pas faire voter la communauté pour connaître son opinion : ce serait jeter le trouble et peut-être même des germes de division. N'est-ce pas minimiser le sens de la responsabilité des moines et moniales ? Dieu sait pourtant s'il combat l'infantilisme.

particulier de l'Ordre ? Et quel temps gagnerions-nous à sa suppression ? Tout au plus certains consentiraient à ce qu'il soit dit en privé, ou bien qu'il remplace, pour les convers, leur office de Pater, afin qu'il soit encore assuré dans l'Ordre. Mais ceux qui prônent une diminution des prières vocales disent que la vraie dévotion ne dépend pas de la multiplicité des paroles, comme le remarque l'évangile (Mt 6,7). Au début de l'Ordre cet Office de la Vierge n'était pas dit au chœur, pas plus que l'office des défunts⁹. Certains objectent que les défunts ont besoin de nos suffrages, mais ceux-ci ne sont-ils pas mieux assurés par la célébration des messes et les indulgences que par l'office des morts ? Dans la ligne de la diminution des prières vocales en faveur de la *lectio*, certains proposent la suppression de la messe "matutinale", cette seconde messe de communauté les dimanches et les jours de fête : on en compte 114 pour l'année 1953¹⁰.

Le Chapitre de 1953

Le programme du Chapitre de 1953 qui donne ces résultats d'enquête contient une note de dom Gabriel Sortais, insistant sur les dispositions avec lesquelles il faudra aborder la discussion de ces points. Chacun doit penser que son opinion n'est pas la seule valable ; celle des autres doit être respectée et ne doit pas être taxée a priori de manque d'esprit religieux ou de relâchement. Il convient d'être prêt à accepter la décision qui sera prise ; celle-ci ne sera pas prise à la légère et elle requerra les deux tiers des voix avant d'être soumise à l'approbation de la Congrégation des Religieux.

Dom Sortais reprend ces recommandations durant le Chapitre lui-même, avant que les Commissions se mettent à étudier les questions proposées «dont l'importance est si grave», dit-il. Aussi leur examen doit-il se faire «dans une ambiance de grande charité et de prudence. Charité, car il est facile dans la discussion de blesser un confrère qui n'a pas les mêmes opinions ; il faut au contraire savoir l'écouter avec bienveillance. Prudence, car il faut prendre conscience de la gravité des décisions à prendre en pensant aux générations futures qui jugeront ce Chapitre ; gravité de telles décisions, en pensant aux droits de Dieu sur toute notre vie. On ne doit pas regarder en arrière ni reculer sur le chemin de la perfection. Toute réforme qui serait relâchement ne peut être envisagée à aucun prix».

Cette dernière affirmation, qu'il avait déjà faite dans son discours d'ouverture, sera un leitmotiv de dom Gabriel, qui mettra toute son énergie à affirmer que les

9 La réforme du calendrier a été freinée par la question de l'Office des défunts : on aurait voulu diminuer le nombre des mémoires, et augmenter le nombre des fêtes, mais cela aurait augmenté le nombre de jours où l'office des défunts aurait été dit...

10 Avec la messe privée du moine, cela fait, ces jours-là, trois messes auxquelles on assiste.

adaptations qu'il prône ne sont absolument pas des relâchements. Il veut ainsi répondre aux objections des "conservateurs" qui ne supportent pas que l'Ordre perde son austérité, comme à celles de certains membres de la Congrégation des Religieux qui aura à examiner les demandes du Chapitre général. L'on sait que le Secrétaire de la Congrégation, le P. Larraona, espagnol, est opposé à toute accommodation : l'Église a besoin de l'austérité des Trappistes, qu'il faut maintenir. Heureusement le Cardinal-Préfet, Valerio Valeri, est plus compréhensif.

Les questions ont été débattues dans les commissions du Chapitre général de 1953. Le résultat chiffré en est communiqué à l'ensemble des Capitulants au matin du 17 septembre. «Dans une atmosphère de grande charité, chacun peut ensuite exposer librement ses opinions personnelles sur de tels sujets» et, à la séance de l'après-midi l'assemblée passe aux votes. Par 48 voix contre 6, elle accepte d'apporter des modifications à la durée du sommeil prévue dans les Constitutions et par 43 voix contre 11, elle décide que cela signifie qu'il y aura toute l'année 7 heures de sommeil ininterrompues, avec une méridienne facultative, sous réserve, bien sûr, de l'approbation du Saint-Siège, comme pour les points suivants. Pour l'Office des défunts, l'assemblée voudrait qu'il ne se dise qu'aux grands anniversaires et à l'office du mois, outre, bien sûr, en présence d'un moine défunt. L'assemblée est davantage partagée au sujet de l'Office de la Vierge, puisque c'est par 28 voix contre 26 qu'elle adopte le principe d'un changement dans la pratique alors en usage. Ce changement consiste dans l'omission de cet office quand l'office canonial est déjà marial (37 oui et 17 non). Quant aux Messes matutinales, comme secondes messes de communautés, elles seront dites après l'Office de nuit, c'est-à-dire à l'heure des messes privées, et l'assistance à ces messes célébrées au Maître-autel sera facultative (49 oui et 5 non). Sur 53 votants, 52 Capitulants acceptent l'usage des laitages en carême et durant l'avent, sauf les lundi, mercredi et vendredi.

Sans que le nombre de voix soit indiqué dans les actes du Chapitre, celui-ci accepte la proposition des PP. Immédiats de maisons de moniales, à savoir que les moniales peuvent prendre huit heures de sommeil, continues ou non, la huitième heure étant facultative quand elles ne sont pas continues (il s'agit alors d'une méridienne ou d'une heure placée à un autre moment, après les Vigiles, par exemple).

La réponse de la Congrégation pour les Religieux

Restait à obtenir les autorisations nécessaires de la Congrégation pour les Religieux. Dom Sortais s'y présenta avec le Procureur dès que le Secrétaire de la Congrégation, le P. Larraona, fut rentré à Rome, mais il eut la désagréable surprise de constater qu'il avait été précédé par des rapports de personnes regrettant que le Chapitre soit entré dans la voie du relâchement... Ce qu'il redoutait était donc

arrivé ! Mais il eut ainsi l'occasion de répéter que ce n'était pas de la sorte qu'il concevait les adaptations sollicitées.

La Congrégation donna sa réponse le 9 novembre 1953. Elle accorde huit heures aux moniales, mais sept heures de sommeil continues toute l'année pour les moines, sans la méridienne (d'une demi-heure) qui n'est tolérée qu'en été pour les monastères au climat chaud ¹¹. L'Office de la Vierge peut être omis les jours de fête ou de mémoire mariale ; quant à l'office des morts, on peut se contenter d'une fois la semaine, quand il est prescrit (c'est-à-dire quand il y a au moins une fête dans la semaine). Ces permissions, qui n'accordent pas tout ce que l'Ordre avait demandé, sont provisoires jusqu'au Chapitre de 1955 où toutes ces questions devront être reprises. Mais évidemment les changements d'horaire qu'elles impliquent ne sont pas laissés à la libre détermination des monastères. Tout doit se faire dans l'uniformité des observances que dom Sortais précise dans la lettre circulaire du 24 novembre 1953, en promulguant la réponse du Saint-Siège.

Reprise des discussions en vue du Chapitre de 1955

Le programme du Chapitre plénier de 1955 contient une synthèse des réponses de ceux qui ont voix au Chapitre aux questions que leur a posées dom Sortais le 21 mars 1955 ¹². Dans une lettre aux abbés et abbesses du 5 octobre 1954, il leur avait demandé de lui écrire personnellement pour lui présenter le bilan de l'expérience en cours et pour lui exprimer leur pensée et leurs désirs. C'est déjà en connaissant ceux-ci qu'il leur soumet en mars plusieurs questions, en demandant leurs réponses avant le 15 juin. Celles-ci sont répertoriées dans le programme du Chapitre : très peu demandent un retour en arrière, la majorité veut au contraire qu'on aille plus avant dans les adaptations. Bien qu'elles n'aient pas à participer au Chapitre général, l'avis des abbesses a été recueilli par dom Sortais et il va dans le même sens que celui des abbés.

Juste avant l'ouverture du Chapitre, dom Sortais a reçu une lettre d'un sous-secrétaire de la Congrégation des Religieux, datée du 3 septembre, faisant part d'informations reçues qui témoignent de la naissance d'un courant critique envers les origines et les observances traditionnelles de l'Ordre ; il demande au Père

11 Dom Sortais à qui était laissé le soin de les désigner, décréta, après en avoir parlé au Cardinal-Préfet, qu'il s'agissait de l'Italie, de l'Espagne, de l'Amérique, de Jordanie, de Chine, du Japon, de Java et de l'Afrique.

12 Cette longue circulaire prévoit aussi les horaires qu'il faudrait approuver si les demandes concernant le sommeil et les Offices de Beata et des défunts sont approuvées. Et comme ces demandes peuvent recevoir des réponses diverses, il faut prévoir plusieurs cas de figure : cela donne 12 modèles d'horaire de base, 26 si on ajoute ceux du carême ou d'autres jours particuliers et ceux des convers ! Il y a de quoi discuter ! On en profite aussi pour proposer de mieux respecter la vérité des heures de l'Office : Sexte toujours avant le repas de midi, None avant le travail de l'après-midi, même en carême.

Général d'être vigilant sur tout ce qui pourrait troubler la paix et la concorde des âmes. Celui-ci répond en assurant le Monsignore que le seul mobile qui anime les supérieurs est le désir de voir les âmes trouver de meilleures conditions à leur épanouissement ; et il lui envoie copie du discours qu'il tiendra à l'ouverture du Chapitre.

Devant le Chapitre général, dom Sortais s'engage fermement en faveur des adaptations sollicitées. Un argument nouveau se fait jour, déjà mentionné dans la circulaire du 21 mars. Il ne s'agit pas seulement de s'accommoder à la faiblesse des tempéraments, mais aussi de retrouver l'équilibre voulu par les fondateurs : «Notre législateur avait établi une fort belle harmonie où Offices, lectures et travail s'équilibraient parfaitement. Or, en allongeant le temps des Offices, on a réduit d'autant les autres occupations monastiques et la vie intérieure s'en ressent forcément. Nos Pères ne l'auraient pas fait». Sans doute a-t-il été influencé par un rapport adressé au Saint-Père par un moine de l'Ordre qui va en ce sens et que Mgr Montini, pro-secrétaire d'Etat, communique à dom Sortais le 3 septembre 1954, en lui demandant son avis, avant de le transmettre à la Congrégation des Religieux ¹³.

Dans l'ensemble, les Capitulants suivent les recommandations de dom Sortais. Par 51 voix contre 8, ils pensent que 7 heures de sommeil ne suffisent pas et qu'il en faudrait sept et demie. L'accord est aussi général par rapport à l'Office des morts : seuls 4 veulent en reprendre la récitation comme avant. La majorité ne se contente pas de la demi-mesure adoptée en 1953 (une fois par semaine), mais veut le réduire aux grands anniversaires et à l'office du mois (45 contre 13). Il y a moins d'unanimité pour l'Office de la Vierge Marie : 37 demandent sa suppression, contre 22, qui préfèrent le maintien de la mesure adoptée en 1953 ; 11 de ceux-là auraient même voulu sa reprise quotidienne.

Le décret du 27 juin 1956

Le 7 octobre 1955, dom Sortais présente les demandes du Chapitre général à la Congrégation des Religieux, en les accompagnant d'une solide et longue argumentation d'une vingtaine de pages. Il eut, par la suite, à revenir sur ces questions en apportant de nouvelles réponses aux objections dont on lui faisait part ou qu'il apprenait ¹⁴. Se voulant persuasif il va même jusqu'à préconiser que nous soyons poussés par le Saint-Siège lui-même à approfondir notre sens de la pauvreté et de

¹³ Le nom de l'auteur de ce rapport n'a pas été révélé par dom Sortais.

¹⁴ Il prend la peine de préciser que les décisions du Chapitre général ne menacent pas "l'œuvre, l'esprit et les préceptes" de l'Abbé de Rancé et de dom Augustin de Lestrangle, qui ne voulaient pas autre chose que revenir au Cîteaux primitif et à la Règle.

la séparation du monde, au point que notre effort en ces domaines serait comme une condition pour que les adaptations nous soient accordées. Cela apparaîtra dans le décret qui nous sera adressé.

Le Cardinal-Préfet reçut dom Sortais à plusieurs reprises. Devant entreprendre à partir du 8 décembre un long voyage pour visiter des monastères d'Asie, d'Australie et d'Afrique, dont il ne devait revenir qu'en juin de l'année suivante, l'Abbé général aurait souhaité recevoir avant son départ la réponse de la Congrégation, pour pouvoir la communiquer à l'Ordre sans attendre plusieurs mois, d'autant plus qu'il avait demandé aux Abbés de ne pas révéler le contenu des décisions du Chapitre à leurs communautés, avant d'avoir reçu cette réponse : le silence pourrait-il être gardé si longtemps ? Mais la Congrégation voulait tout peser et apprécier : elle voulait prendre son temps.

Fort de la lettre reçue le 3 septembre 1954 de Mgr Montini (cf. ci-dessus), dom Sortais se croit autorisé à prévenir le Pape lui-même de l'évolution de nos projets, par l'intermédiaire de Mgr Dell'Acqua, qui a succédé à Mgr Montini à la Secrétairerie d'État. Il lui fait parvenir un court rapport de trois pages à la fin de novembre 1955. Il insiste sur le retour à l'équilibre de la Règle, qui englobe aussi le souci d'accentuer notre pauvreté et notre séparation du monde ; il ne manque pas de souligner que bien des austérités demeurent dans notre genre de vie ¹⁵. Il trouve l'occasion de prévenir le Cardinal Valeri de ce recours au Pape. Des indices non équivoques permettent d'affirmer que, de fait, Pie XII s'est intéressé à notre Ordre et a appuyé nos demandes, sans pourtant entrer dans le détail. Dom Sortais aura encore un contact avec Mgr Dell'Acqua, en rentrant de son long voyage, le 13 juin 1956, et lui fait passer une ultime note pour le Saint-Père, car il a appris des nouvelles qui l'inquiètent au sujet de nos affaires ; il pense que des membres importants de la Congrégation ne se rendent pas parfaitement compte de notre situation. Le 9 juillet il remercie le Substitut à la Secrétairerie d'État : « Notre Ordre sera redevable à S.S. Pie XII de l'accroissement de vie intérieure qui s'ensuivra, je l'espère. Mais je ne puis oublier que sans vous, Excellence, nos souhaits ne seraient pas allés jusqu'au Souverain Pontife ». Dom Sortais restera convaincu que sans l'intervention directe de Pie XII, les adaptations demandées n'auraient pas été accordées.

Le décret est signé le 27 juin 1956 ; dom Gabriel le reçoit le 5 juillet. Pratiquement il concède aux moines 7 heures et quart de sommeil et aux moniales 7 heures trois quarts, avec une méridienne facultative et modérée en été (les supérieurs peuvent aussi la concéder en d'autres périodes) ; l'Office de la Vierge est supprimé, à condition qu'il soit remplacé par quelque chose de spécial en l'honneur de la

¹⁵ De fait, même si le sommeil pourrait être prolongé d'une demi-heure, il continuerait à se prendre tout habillé, sur des paillasses, dans la promiscuité d'un dortoir, où tous les bruits résonnent...

Vierge¹⁶ ; l'office des défunts se limitera à deux fois dans le mois, si les rubriques le permettent. Le Définitoire donne alors des normes concrètes sur l'application du décret et dom Sortais le commente, point par point, à l'ouverture du Chapitre général de 1956. Mais dès le 16 juillet il a écrit une circulaire à tout l'Ordre pour annoncer les mesures accordées par le Saint-Siège et en expliquer la signification et la raison d'être. Il y reprend bien des points qu'il avait exposés aux Abbés dans les différents Chapitres généraux et autres circulaires et il résume le "parcours du combattant" accompli de 1946 à 1956.

Fidèle à sa proposition de 1955 et à ses propres convictions, il fait approuver presque à l'unanimité par les Abbés au Chapitre général de 1957 tout un train de mesures allant dans le sens d'une plus grande coupure du monde et pauvreté¹⁷. Il est heureux d'en rendre compte au Cardinal-Préfet de la Congrégation et même à tout l'Ordre dans sa lettre de Noël 1957.

5.2.3. La question des convers(es). L'unification des communautés¹⁸

C'est aussi un point sur lequel dom Sortais s'engagea dès le début de son généralat. Il était, certes, très favorable à la vocation de convers, mais il se rendait compte qu'on ne pouvait plus conserver la discrimination qui les affectait quant à la vie de la communauté et qui résultait du fameux "sauf qu'ils ne sont pas moines" du Moyen Age. Cette exclusion de la condition monacale avait quelque sens à cette époque, mais ne pouvait plus s'appliquer aux convers des temps modernes, qui sont des religieux au sens strict. Cela les mettait dans une condition sociale de second ordre, pour ainsi dire, qui était de moins en moins supportable. Le problème était encore plus évident dans les monastères africains, alors que les fondateurs étaient des choristes d'anciens pays colonisateurs, ce qui accentuait leur prédominance sociale... Par ailleurs les jeunes qui postulent comme convers ont en général une formation liturgique plus grande que ceux de jadis et s'étonnent de n'avoir même plus les possibilités des fidèles dans les paroisses : il leur était interdit de tenir un livre en mains, quand ils assistaient à la messe dominicale de la communauté, et d'y ouvrir la bouche, pour mêler leurs voix à celles du chœur, alors que l'Église

16 Sur une suggestion qui lui fut faite et qui fut approuvée par le Chapitre de 1956, dom Sortais proposa que l'on maintienne comme un succédané du petit Office : le verset d'ouverture (en se prosternant sur les articles) *Ave Maria...*, une antienne chantée, un verset, une oraison et le verset de conclusion *Dulce nomen*.

17 Raréfier les occasions de sortie ou de pontifier au dehors – et même au monastère ; ne pas perdre trop de temps dans la lecture des journaux, ne pas mettre ceux-ci sans nécessité à la disposition des moines ; manger au réfectoire des moines quand on visite une communauté, utiliser des crosses en bois, des croix pectorales simples, des voitures non luxueuses, des aubes sans dentelles, etc.

18 Dans la discussion de cette question, on parla toujours des convers au masculin, mais il est clair que ce qu'on disait concernait aussi les converses dans les communautés féminines.

prône, depuis Pie x notamment, la participation active des fidèles ! Les convers d'aujourd'hui ne sont plus des illettrés qui ne peuvent dire que des Pater !

Comme cette problématique fait l'objet d'un paragraphe particulier et que, de toute façon, dom Sortais est décédé avant qu'elle soit arrivée à son terme, nous n'en disons pas plus ici. Notons seulement que le Saint-Siège lui-même s'interroge en 1960 sur cette question, sans doute dans la perspective du Concile qui va s'ouvrir : il consulte dom Sortais sur un certain nombre de propositions que diverses Congrégations bénédictines ont soumises au Saint-Siège (lettre de Mgr Philippe du 25 novembre 1960). Dans sa réponse du 24 janvier 1961 – il est alors au Canada – le Père Général indique que la meilleure solution serait de ne faire qu'une classe de moines, certains devenant clercs et même prêtres et d'autres restant laïcs, ces derniers ne s'acquittant pas de l'office choral intégral, mais de prières indiquées par l'abbé. C'est déjà, fondamentalement, la solution qui va s'imposer à l'Ordre.

5.2.4. Quelques autres affaires importantes concernant l'Ordre

1. LA RATIO INSTITUTIONIS ET PRAESERTIM STUDIORUM. MONTE-CISTELLO

Entre la question des adaptations et celle des convers, s'est insérée celle de la formation à assurer dans l'Ordre et la construction de *Monte Cistello*, pour faire face à l'accroissement du nombre des étudiants de l'Ordre dans les universités romaines. Ceci est la conséquence de la Constitution Apostolique *Sedes Sapientiae* de 1956. Il fallait que l'Ordre, comme les autres, révise sa charte de formation, selon les normes du Saint-Siège. Une commission est mise en place dès le début de 1957 et le Chapitre de cette année prend un certain nombre d'orientations. Parmi celles-ci, il y a celle de continuer à envoyer des étudiants à Rome, même si un certain nombre d'abbés (une vingtaine) pensent qu'on pourrait aussi se former ailleurs. *Sedes Sapientiae* demande en effet que les professeurs, même dans les monastères, soient pourvus de diplômes universitaires, ce qui n'est pas le cas en beaucoup d'endroits. L'on prévoit donc qu'un bon nombre d'étudiants viendront acquérir les diplômes qui leur manquent. Déjà 46 étudiants se pressent durant les années scolaires 1957-58 et 1958-59.

La Maison généralice de l'Aventin risque de s'avérer trop petite. Le Chapitre général de 1957 accepte la construction d'une maison capable d'accueillir 80 étudiants sur un terrain que Tre Fontane cède à bon prix : cela deviendra *Monte Cistello*. La première pierre est bénite le 1^{er} mai 1958¹⁹ et la maison est occupée à l'été 1959.

19 C'est la date inscrite sur la pierre, mais la célébration eut lieu la veille, car le 1^{er} mai, il n'y avait pas de transport en commun, ce qui aurait gêné les ouvriers et les invités.

L'église est consacrée par le cardinal Cento le 27 octobre 1960, ce qui fut l'occasion d'une lettre de Jean XXIII à l'Ordre. Bien mieux, quelques jours auparavant, le 20 octobre, Jean XXIII daigna rendre visite aux habitants de *Monte Cistello*, auxquels s'étaient jointes, en partie, les communautés de Frattocchie et de Tre Fontane. Les 120 stalles n'étaient pas de trop pour accueillir tout le monde. Le 30 octobre suivant, un certain nombre de personnalités, dont trois cardinaux ²⁰, acceptaient de partager le repas au réfectoire des moines, avec les architectes et l'entrepreneur.

Le chiffre de 80 étudiants est atteint en 1960-61, il se maintient au-dessus de 70 les trois années suivantes, mais il est de 45 en octobre 1964 et descend en-dessous de 30 dès la rentrée de 1966, pour s'établir à quelques unités (moins de dix) à partir de 1969. A tel point que la partie des étudiants est louée aux *Figlie di San Paolo* en 1970. C'était à prévoir: une fois les monastères fournis en professeurs, le flot des étudiants allait diminuer ; ce qui n'était pas prévu, c'est la chute du nombre des vocations en plusieurs régions.

A partir des orientations prises par le Chapitre de 1957, la commission mise en place rédigea un projet de "Ratio Institutionis" (charte de formation), qui est approuvé par le Chapitre suivant et présenté à la Congrégation des Religieux le 26 décembre 1958. Celle-ci l'approuve le 20 août 1959, mais quelques retouches sont demandées. Le Chapitre de 1959 s'en charge. La *Ratio* est définitivement approuvée le 27 novembre suivant. Il est prévu qu'après le noviciat, libre de toute étude, sauf en spiritualité et Écriture Sainte, les jeunes profès feront deux ans et demi de philosophie, puis après la profession solennelle cinq ans de théologie, que couronnerait une année de "pastorale" si le sujet est destiné au sacerdoce.

Dom Sortais s'est beaucoup soucié des étudiants qu'il recevait à *Monte Cistello*. Il savait le danger que pouvait constituer pour des moines peu ancrés dans l'esprit monastique la liberté que procurait le séjour romain et ce qui l'entourait, c'est-à-dire les vacances scolaires, pour ceux qui les passaient hors de leur monastère (parce que trop éloigné de Rome, par exemple) ²¹. Il suppliait les abbés de n'envoyer à Rome que des sujets de valeur : il se doutait bien que plusieurs étudiants ne persévéraient pas dans l'Ordre. Il voulait fermement que le séjour à *Monte Cistello* soit formateur pour la vie monastique, d'autant plus que beaucoup auraient ensuite des responsabilités à assumer dans leur communauté et dans l'Ordre ; la vie à *Monte Cistello* devait être un modèle ²².

20 Les cardinaux, Valeri, Cento et Larraona. Le fond de l'église recevra l'année suivante une belle Vierge à l'enfant en bois polychrome, entourée d'anges chantant les louanges de Dieu, œuvre du sculpteur Roland Coignard. Elle se trouve actuellement dans l'église de Vitorchiano.

21 Comme aussi pour aller de leur monastère à Rome. Dom Sortais écrit une longue lettre aux abbés le 26 juillet 1963 sur les voyages des étudiants.

22 Même au niveau des installations : il ne fit pas mettre des lavabos dans les cellules du dortoir, par exemple, par respect de la discipline, bien que cela conduisit à une perte de place importante, par la nécessité d'en trouver

CHAPITRE V : LE GÉNÉRALAT DE DOM GABRIEL SORTAIS (1951-1963)

Un statut des étudiants est approuvé par le Chapitre de 1962, qui complète celui de la Maison généralice de 1953.

Les moniales ne sont pas oubliées. Dès 1951, on a pensé à des cours à partir de fiches mensuelles qui seraient rédigées dans l'Ordre sur les diverses matières : Écriture sainte, théologie, liturgie, spiritualité, histoire de l'Ordre... Ces fiches, de fait, furent publiées et dom Gabriel donna un mode d'emploi dans un chapitre de sa lettre de Noël 1961 aux abbés, dont un tiré-à-part fut envoyé aux abbesses. Au Chapitre de 1953, un plan de formation sur cinq ans, pour les jeunes moniales, est élaboré et accepté à l'unanimité.

2. RENCONTRE DES MÈRES ABBESSES À CÎTEAUX

Les Abbesses ne participent pas aux Chapitres généraux : ce sont les Abbés qui décident pour elles. L'idée se fait jour – et elle est approuvée par la Congrégation des Religieux, qui accorde les permissions de sortie de clôture nécessaires, par les Pères Immédiats et par le Chapitre général de 1957 – de convier les abbesses à se rassembler en “Congrès” pour exposer leurs souhaits sur les questions qui les concernent. La première réunion était programmée pour juin 1958 à Cîteaux. Mais les troubles politiques en France, en mai, provoqués par les événements d'Algérie, firent reporter la réunion à l'année suivante. A la suite de cette réunion, un certain nombre de mesures proposées par les abbesses ont été retenues par le Chapitre général de 1959 ; celles qui touchent aux Constitutions et à la clôture, ont été acceptées par la Congrégation des Religieux les 7 et 10 décembre 1960 et le 5 janvier 1961. Toutes sont promulguées par l'Abbé général le 14 mars 1961. C'est alors que sont autorisées des visites de communautés par des abbesses, sur le modèle des Visites régulières, sans en être pourtant. Mais il n'y en eut que trois dans les six ans qui suivirent.

Il est parlé de ces réunions d'abbesses dans un chapitre particulier sur l'évolution de la branche féminine de l'Ordre au xx^e siècle (cf. § 8.7.). Nous n'en dirons donc pas plus ici.

3. RÉVISION DES US, 1963

De même que certains points des Constitutions ont été modifiés, d'autres qui relèvent du seul niveau des Us ont sans doute besoin aussi d'être mis à jour. Le Chapitre général de 1958 a demandé que l'on revoie les Us pour aller «dans le sens d'une

suffisamment dans un lieu commun pour 80 étudiants qui se lèvent à la même heure et n'ont qu'un quart d'heure pour se débarbouiller.

simplification et d'une grande concision, tout en prévoyant des notes indicatives sur l'origine et le sens spirituel des divers points». Le Définitoire s'est attelé à cette tâche de révision, plus considérable et plus délicate qu'il n'y paraît.

Le projet du premier "livre" est prêt au début de 1962. Dom Sortais l'envoie aux abbés le 6 janvier en leur demandant de l'examiner par eux-mêmes et, éventuellement, par quelques moines plus compétents, mais sans le faire discuter par tous au chapitre conventuel. Les autres livres seront envoyés au fur et à mesure de leur rédaction : les abbés ont ensuite un mois pour envoyer leurs remarques. Quelques points sont tranchés par le Chapitre général de 1962. L'édition est achevée en 1963, mais dom Sortais veut qu'on y ajoute des notes spirituelles qui montrent l'âme des prescriptions, ce qui demande encore un certain temps et l'ouvrage n'est finalement prêt qu'après la mort de dom Sortais.

4. QUESTIONS DE LITURGIE

La commission de liturgie a continué son travail de correction de nos différents livres liturgiques. Mais l'Ordre s'est trouvé affronté à une situation nouvelle, du fait que le Saint-Siège entrait dans une phase de réformes liturgiques, notamment celles de la semaine sainte, puis de la simplification des rubriques, tant de l'Office divin que de la célébration de la Messe. En 1962 paraît le missel dit de Jean XXIII, dans lequel se concentre la dernière édition du rite tridentin – c'est cette édition que le *Motu Proprio* de Benoît XVI du 7 juillet 2007 permet de reprendre librement. Que faut-il faire devant ces réformes ? Et le Concile qui s'ouvre en octobre 1962 en annonce bien d'autres...

Les Chapitres généraux présidés par dom Sortais ont donc eu bien du pain sur la planche. Il n'est pas nécessaire de rappeler le détail de ce qui fut décidé, puisque, de toute façon, ce ne fut que transitoire : tout fut repris à la base après le Concile.

La commission de liturgie tint plusieurs réunions entre les Chapitres généraux. Le fruit de son travail et de ses recherches est publié dans des fascicules bien documentés qui forment un bon fond de références toujours utile.

5. LE RÉGIME ABBATIAL DE CÎTEAUX

Jusqu'en 1962, l'Abbé général était en titre abbé de Cîteaux, mais il ne pouvait régir directement l'abbaye, ce qui entraînait certains inconvénients pour la vie de la communauté. Celle-ci, par ailleurs, se trouvait privée de son droit d'élire son supérieur, même si, dans la pratique, elle était consultée sur le choix de celui qui la régirait par délégation de l'Abbé général. Le Chapitre de 1962 décida que doréna-

CHAPITRE V : LE GÉNÉRALAT DE DOM GABRIEL SORTAIS (1951-1963)

vant la communauté élirait son propre abbé, comme toutes les autres communautés. L'Abbé général ne serait plus que son Père Immédiat. Cf. plus haut, chapitre 1, §§.1.5 et 1.6.

(voir tableau récapitulatif à la page suivante)

TABLEAU RÉCAPITULATIF

| Année | Date | Dom Sortais et l'Ordre cistercien | Evénements extérieurs |
|-------|---------------------|--|---|
| 1902 | 22 septembre | Naissance d'André Sortais, près de Paris | |
| 1914 | 2 août | | 1 ^{ère} guerre mondiale |
| 1918 | 11 novembre | | Armistice |
| 1920 | | Il commence des études d'architecte | |
| 1924 | 2 août | Il entre à Bellefontaine | |
| 1926 | 20 août | 1 ^{ère} profession | |
| 1929 | 20 août | Profession solennelle (il est malade à l'infirmerie) | |
| 1931 | 29 juin | Ordonné prêtre (il était diacre depuis le 30 mai) | |
| 1932 | Automne | Prieur de dom Jean-Baptiste Auger | |
| 1936 | 5 mai | Elu abbé de Bellefontaine à 33 ans | |
| 1939 | 2 mars | | Election de Pie XII |
| | Septembre | Mobilisation comme aumônier militaire | Début de la 2 ^{ème} guerre mondiale |
| | Fin mai | Blessé à la bataille de Lille. Prisonnier. | |
| 1940 | | Oflag II D | |
| 1941 | 29 janvier | Rapatriement. Retour à Bellefontaine - 11 mars | |
| 1945 | | Interventions dans le comité de libération | 8 mai Capitulation de l'Allemagne |
| 1946 | 1 ^{er} mai | Chapitre général. Dom Nogues élu Abbé général Dom Sortais élu Abbé-Vicaire | |
| 1950 | 21 septembre | | Const. Apost. <i>Sponsa Christi</i> |
| 1951 | | 1 ^{ère} fondation en Afrique sub-saharienne | Restauration de la Vigile pascale |
| | 14 septembre | Démission de dom Dominique Nogues | |
| | 13 novembre | Election de dom Sortais comme Abbé général | |
| 1952 | | 1 ^{er} voyage aux USA, Extr.-Orient, Canada. | |
| | Hiver 52-53 | Opéré au Canada. Ablation d'un rein... | |
| 1953 | 9 novembre | Décret provisoire sur les adaptations. | |
| 1955 | 8 décembre | 2 ^e voyage en Extr.-Orient et en Afrique (7 mois) | Simplification des Rubriques |
| 1956 | 27 juin | Décret définitif sur les adaptations | Const. Apost. <i>Sedes Sapientiae</i> Réforme de la Semaine Sainte |
| 1957 | Hiver | Nouvelle hospitalisation à Montréal | |
| 1958 | Printemps | Début de la construction de <i>Monte Cistello</i> qui sera occupé à l'été 1959 | 9 octobre, décès de Pie XII 28 octobre élection de Jean XXIII |
| 1959 | Juin | 1 ^{ère} réunion des Abbesses à Cîteaux | Janvier : annonce d'un Concile |
| 1960 | Octobre | Consécration de l'église de <i>Monte Cistello</i> | Visite de Jean XXIII à Monte Cistello |
| 1961 | Juin | Arrêté dans sa santé au retour d'un long voyage... Opéré, puis repos jusqu'aux 1 ^{ers} mois de 1962 | |
| 1962 | | Le Chapitre général, à Rome, traite la question des convers. Visite de Jean XXIII | 11 octobre : ouverture du Concile |
| 1963 | 3 et 21 juin | | Décès de Jean XXIII, élection Paul VI |
| | 13 novembre | Décès de dom Sortais vers 21 h 30 | |

5.3. L'UNIFICATION DES COMMUNAUTÉS : LA QUESTION DES FRÈRES CONVERS

(par dom Ambrose Southey)²³

Comme beaucoup sont entrés dans l'Ordre après 1966, date à laquelle fut publié ce qui est appelé le "Décret d'unification", il peut être bon de décrire brièvement la vie des Frères convers avant cette date. Selon les Constitutions ils n'étaient pas moines, bien qu'ils fassent des vœux solennels. Une fois entrés au noviciat, il ne leur était plus permis de changer d'état pour passer au chœur. Ils se levaient à la même heure que les choristes et récitaient leur office de Pater et d'Ave. Ensuite ils faisaient un peu de *lectio divina* et servaient la messe ou y assistaient. Ils déjeunaient ensemble et allaient au travail. Ils ne prenaient pas part au chapitre ni à la grand-messe sauf les dimanches et jours de grandes fêtes. Ils n'avaient pas droit de vote. Après le repas de midi ils faisaient la vaisselle, à moins qu'un frère particulier en soit chargé. Ils participaient à Complies dans leurs propres stalles. Si la santé le permettait, ils jeûnaient comme les religieux de chœur. C'était une vocation vraiment dure et humble.

Il existe dans les archives du Mont-Saint-Bernard un document écrit en 1851 par le P. Bernard Burder qui, plus tard, est devenu P. Abbé. Il était Maître des Frères convers et a soulevé nombre de questions sur leur vocation ; il suggère même qu'il pourrait être bon qu'il n'y ait qu'une seule classe dans la communauté, bien qu'il dise que les Frères, à Mont-Saint-Bernard, sont très heureux. Il trouve que toute la question a besoin d'être étudiée.

Pendant un siècle, semble-t-il, on n'a pas approfondi la question. Au temps où dom Dominique Nogues était Abbé général, il fut question de discuter de la situation des Convers, mais il a dit que si on le faisait il démissionnerait (cf. CR du Chapitre de 1955, p. 53).

Cependant dom Gabriel Sortais, devenu Abbé général en 1951, souleva la question des Frères. Le Chapitre général de 1953 prit un certain nombre de décisions leur permettant une plus grande participation à la liturgie et à la vie de la Communauté (CR pp. 15-17). Au Chapitre de 1956, l'Abbé général fit mention du Décret du Saint-Siège accordé le 27 juin 1956. Parmi d'autres choses, il confirmait les décisions prises par le Chapitre de 1953 à propos des Convers (CR p. du Chapitre de 1956, p. 20).

²³ Abbé de Mont-Saint-Bernard (Angleterre) de juillet 1959 au 7 mai 1974, date à laquelle il fut élu Abbé général. Il démissionna de cette charge en septembre 1990. Il fut promoteur aux Chapitres généraux de 1967 à 1974.

Au Chapitre suivant de 1957, cinq autres décisions concernant les Convers sont prises, notamment sur la liturgie (cf. CR p. 16).

Le 19 avril 1960, dom Gabriel écrivit une longue lettre aux Abbés et Supérieurs sur ce qu'il appelle le "problème des Frères convers". Il faut dire tout d'abord que dom Gabriel avait un grand amour des Convers et n'a jamais envisagé leur disparition. La lettre est divisée en deux sections. La première commence par poser la question : y a-t-il vraiment un problème ? Certains, dit-il, répondront qu'il existe un problème en certaines régions (Belgique, Hollande), mais pas dans l'Ordre en son ensemble. L'Abbé général va montrer que cela n'est pas vrai. Dans la période qui va de 1900 à 1955 la proportion des Convers par rapport aux Choristes est passée de 57% à 38,6%. Si on prend en compte les âges des Convers et leurs dates d'entrée, on peut voir qu'en la plupart des régions la proportion continuera de s'abaisser. Il fait cependant une exception pour les États-Unis, mais il y a des raisons spéciales à cela. Ainsi conclut-il qu'il y a un réel problème.

Il s'interroge ensuite sur la *raison* d'une telle baisse. Il pense qu'une des causes est la vie moderne. Les domestiques aussi bien que les illettrés ont disparu et l'on a souci d'une participation active à la liturgie. Ainsi la vocation des Convers ne peut répondre à un appel comme autrefois. En outre l'esprit moderne pousse à l'unité et à l'égalité de tous dans la communauté et il ne semble pas authentique d'essayer de maintenir une forme de vie qui est marquée historiquement. En dépit de ces problèmes, on pourrait arguer que la vocation des Convers a survécu à travers les siècles et que le moment présent est seulement une passe difficile. Les idées traditionnelles peuvent revenir ; il suffit d'être patient pour éviter de s'embarquer dans des changements irréflechis, qui finalement s'avèreraient avoir été des erreurs. A l'inverse, d'autres disent que l'institution des Convers est intimement liée à une certaine période de l'histoire qui est maintenant révolue. Comme preuve de leur affirmation, ils relèvent les récentes fondations dans des régions où l'on pourrait s'attendre à ce que des vocations de Convers soient bien acceptées : or l'expérience montre le contraire. Dom Gabriel commence alors la seconde section de sa lettre. Il évoque les fondations faites dans les régions tropicales (maintenant on parlerait des "fondations faites dans les jeunes Églises"). L'examen de la situation dans ces fondations l'amène à conclure que là aussi le problème des Convers existe bien, même si les motivations sont un peu différentes. Finalement il demande l'aide des Abbés : qu'ils réfléchissent à ce qu'il a écrit et lui disent s'ils sont d'accord pour penser qu'il y a un problème et qu'il est temps d'y faire face.

Il prévoit que quelques abbés penseront qu'il y a un problème, mais qu'il n'est pas vraiment urgent et qu'il peut être réglé par quelques adaptations. Il repousse ce point de vue comme trop facile et rappelle les arguments déjà avancés. Pour lui le problème est plus profond que cela. Il nous faut trouver une nouvelle forme qui

soit dégagée de ses éléments historiques et convienne alors pour notre époque. Cependant il répète clairement qu'il n'a pas l'intention de supprimer les Convers. Ce serait une erreur. La question lui semble urgente car il pense qu'en quelques monastères le problème apparaît déjà au niveau des moines de chœur à cause du manque de Frères convers.

Au Chapitre général qui se tient plus tard cette même année, dom Gabriel annonce que 38 des 45 supérieurs qui lui ont écrit, sont d'accord pour dire qu'il y a un problème ; certains suggèrent d'intéressantes solutions. Il invite ceux qui ne lui ont pas encore répondu à le faire et il annonce l'envoi d'une autre circulaire en 1961.

La lettre promise n'a été envoyée que le 13 juin 1962, car quelques abbés ont demandé plus de temps pour étudier toute l'affaire. Il s'agit d'une longue lettre de 25 pages qu'il serait trop long de décrire en détail. La majorité des supérieurs admettent que la vocation des Convers doit être maintenue, bien que quelques changements soient nécessaires. Après avoir exposé plusieurs suggestions, dom Gabriel les résume en établissant une comparaison entre deux solutions (cf. pp. 20-21 de sa lettre, qui sont ici sommairement résumées) :

1^{re} solution

Maintenir les structures actuelles

- Des choristes
- Des Frères convers
- Ne plus dire que les Convers ne sont pas des moines
- Supprimer l'interdiction de changer d'état
- Un même habit pour tous
- Scriptorium commun
- Rang selon l'ancienneté sauf dans l'église
- Droit de vote dans la plupart des cas
- Les Convers sont exempts des jeûnes d'Ordre
- Différents horaires à moins d'aller à presque tous les offices
- Noviciat commun
- Rite de profession très semblable à celui des Choristes
- Participation plus fréquente aux chapitres de l'abbé
- Participation, parfois, de Convers au conseil de l'abbé
- Les Convers peuvent exercer toutes les fonctions qui ne requièrent pas le sacerdoce
- Les Convers participent davantage à l'office et à la messe conventuelle

2^{me} solution

Modifier les structures actuelles

- Des moines avec une obligation au chœur
- Des moines sans obligation au chœur
- Tous sont moines
- Permettre de passer au chœur
- Un même habit pour tous
- Scriptorium commun
- Rang selon l'ancienneté. Dans l'église, les prêtres ont préséance
- Tous ont droit de vote
- Tous jeûnent pareillement, sauf dispense
- Différents horaires selon les fonctions
- Noviciat commun
- Rite de profession identique pour tous
- Tous écoutent chaque jour le chapitre de l'abbé
- Participation, parfois, au conseil de l'abbé
- Les Convers peuvent exercer toutes les fonctions qui ne requièrent pas le sacerdoce
- Les Convers participent davantage à l'office et à la messe conventuelle

Dom Gabriel fait remarquer qu'il y a convergence sur bien des points entre ces deux solutions. Tous désirent le plus d'unité possible entre les Convers et les Choristes, tout en maintenant la diversité des vocations. Cependant la façon d'envisager cette unité varie selon les solutions. Dans sa longue conclusion, dom Gabriel souligne qu'une simple modification des conditions extérieures ne suffit pas si elle n'est pas accompagnée d'un changement des cœurs. Notre ultime but doit être un progrès dans la vie spirituelle tant des Convers que des Choristes.

Au Chapitre général de septembre de cette année 1962, deux votes ont été pris après avoir entendu les rapports des quatre commissions. Par 52 voix contre 12, il est décidé de changer le statut des Convers et par 45 voix contre 19, l'assemblée marque sa préférence pour la seconde solution. Mais le jour suivant, dom Gabriel déclare que ces votes donnent seulement une orientation. D'autres études sont nécessaires avant d'élaborer un statut complet mettant en œuvre la seconde solution.

Nous ne savons pas quel tour auraient pris les choses si dom Gabriel avait vécu plus longtemps. Malheureusement il est mort le 13 novembre 1963. Un Chapitre général extraordinaire fut convoqué et se réunit du 16 au 19 janvier 1964. Dom Ignace Gillet fut élu nouvel Abbé général. A ce Chapitre un certain nombre de votes ont été pris concernant les Convers. Avant tout, les commissions se sont demandé s'il ne fallait pas sonder le Saint-Siège, de façon non-officielle, pour savoir s'il était possible de supprimer l'obligation des profès solennels à l'Office canonial. Le vote, après discussion, a été remis au lendemain. Le 18 janvier, quelques abbés ont dit que le projet de dom Gabriel de permettre aux Convers de participer à l'Office divin entraînait un changement substantiel dans leur vocation et que ce n'est pas ce qu'ils avaient compris en votant en faveur de la seconde solution au précédent Chapitre. Cependant 45 votants contre 15 ont confirmé le vote pris jadis dans le sens de la seconde solution, celle qui envisage une seule classe de moines et un changement de structure. Plus tard, par 32 voix contre 28, on décida de consulter les communautés, tant les Convers que les Choristes, sur cette idée de changement de structure. Le même jour un texte est rédigé, pour être soumis officieusement au Saint-Siège, sur l'obligation de dire l'Office divin ; il est accepté. Et le 19 janvier on décide qu'une commission sera nommée pour étudier à la fois les résultats de la consultation de la communauté et la réponse du Saint-Siège à la demande concernant l'Office divin. On accepte de demander un indult de Rome pour que les Convers puissent porter dès à présent le même habit que les Choristes (CR 1964, p. 8-13).

Le 25 novembre de cette même année le Définitoire fait connaître le résultat de la consultation. Quelques communautés demandent qu'on fasse preuve de prudence, car leurs Frères n'ont pas souhaité beaucoup changer. L'accord est unanime

pour permettre aux Convers une plus grande participation à l'Office choral, mais cela dépend de la possibilité d'utiliser la langue vivante. Il y a également unanimité pour permettre aux Convers de remplir toutes les fonctions qui n'exigent pas le sacerdoce et pour qu'ils aient le même droit de vote. Les opinions sont plus partagées sur l'emploi du temps, la formation, l'usage des noms et de l'habit. En général on accepte qu'on prenne le rang d'ancienneté, sauf à l'église où les prêtres auraient la préséance.

Du 2 au 15 décembre 1964, se tint à Rome une commission de 15 abbés autour de l'Abbé général pour discuter de trois sujets : l'aggiornamento de l'Ordre, l'intégration des membres des communautés dans une seule classe de moines et le programme du prochain Chapitre général. Le rapport de cette commission occupe 94 pages : il serait trop long de le résumer. Cependant, 23 votes ont été pris sur l'unification des deux classes et ils donnent une idée des opinions de la commission.

Dans ces votes il était possible de se prononcer "*juxta modum*". Ils se rapportent aux réactions de la commission à un document rédigé par dom Gabriel Sortais avant sa mort.

- 1 Acceptez-vous qu'il y ait un seul postulat et un seul noviciat dans chaque communauté, avec les mêmes cérémonies d'introduction en communauté, de prise d'habit et de profession temporaire, en langue vivante ? Résultat : 15 oui, 1 non.
- 2 Souhaitez-vous que le rite, les cérémonies et les vœux, à la profession solennelle, soient identiques pour tous ? Résultat : 15 oui 1 *juxta modum*
- 3 La formule de profession doit-elle être "secundum Regulam" ou "secundum Regulam et Constitutiones ocsa" ? Résultat : 7 pour la 1^e formule, 9 pour la 2^d.
- 4 Désirez-vous que tous reçoivent la coule ? Résultat : 15 oui, 1 *juxta modum*.
- 5 a) Tous devraient-ils recevoir la tonsure cléricale ?
Résultat : 4 oui, 12 non.
b) Tous devraient-ils recevoir le rite de la tonsure monacale ?
Résultat : 15 oui, 1 non.
- 6 Voulez-vous que la tonsure ait la forme d'une couronne ?
Résultat : 2 oui, 9 non, 5 *juxta modum*.
- 7 En vue de donner au futur profès une certaine garantie pour le genre de vie qu'il aura plus tard, en ce qui concerne l'assistance au chœur, n'y aurait-il pas lieu que, dans la demande écrite qu'il ferait avant la profession solennelle, il exprime l'orientation suivie jusqu'ici et celle qu'il désire conserver dans l'avenir ?
Résultat : 9 oui, 5 non, 2 *juxta modum*.
- 8 Souhaitez-vous qu'en principe tous participent chaque jour à la messe conventuelle ?
Résultat : 15 oui, 1 *juxta modum*.

DE 1892 À LA CONCLUSION DU CONCILE VATICAN II

- 9 Souhaitez-vous qu'en principe tous devraient participer :
à Laudes ? Résultat : 4 oui, 2 non, 10 *juxta modum* (= si les Laudes sont en langue vivante)
à Vêpres ? Résultat : 1 oui, 7 non, 8 *juxta modum* (= si les Vêpres sont en langue vivante)
à Complies ? Résultat : 13 oui, 3 *juxta modum*.
- 10 Cette participation doit-elle être obligatoire pour le moine qui mènerait une vie où le travail est prédominant ? Résultat : 3 oui, 11 non, 2 *juxta modum*
- 11 Tous devraient-ils prendre part, les dimanches et fêtes, à tous les Offices du chœur à partir de Laudes ? Résultat : 5 oui, 8 non, 3 *juxta modum*
(= s'ils sont en langue vivante)
- 12 Acceptez-vous que tous les profès à vœux solennels aient la voix active dans les votes capitulaires ? Résultat : 15 oui, 1 *juxta modum*.
- 13 Un scriptorium commun ? Résultat : 15 oui, 1 non
- 14 Un dortoir commun ? Résultat : 15 oui, 1 non.
- 15 Le rang d'ancienneté hors du chœur ? Résultat : 14 oui, 1 non, 1 *Juxta modum*.
- 16 En principe, le rang d'ancienneté même au chœur, mais en mettant les prêtres les premiers et en laissant au supérieur une certaine liberté dans l'organisation des places ? Résultat : 12 oui, 4 *juxta modum*.
- 17 La commission est unanime pour laisser décider par chaque Région, selon sa mentalité, s'il faut dire "père" ou "frère".
- 18 Par 12 voix contre 4, il a été suggéré que tous les profès solennels aient voix passive, *positis ponendis*. Sauf pour les charges où une condition spéciale est demandée, c'est-à-dire le sacerdoce.
- 19 Par 13 voix et 3 *juxta modum*, il a été suggéré que tout profès solennel puisse faire partie du conseil de l'abbé. Les "*Juxta modum*" désirent qu'un minimum de conseillers soient prêtres.
- 20 La commission accepte à l'unanimité qu'aucun Convers ne soit obligé de changer d'état, même par rapport à l'habit.
- 21 Par 15 voix contre 1, le désir est exprimé qu'un moyen soit trouvé pour que les anciens Convers qui le souhaiteraient puissent adopter le nouveau statut sans refaire, si possible, une nouvelle profession.
- 22 Dom Gabriel a suggéré qu'il faudrait instaurer un délai de 5 ans durant lequel un Convers pourrait expérimenter sa nouvelle vie, avant d'être admis ordinairement aux fonctions chorales. Par 14 voix contre 1 et 1 *juxta modum*, la commission préfère qu'on ne fixe pas ce délai à 5 ans, mais qu'on laisse liberté, sans préciser la durée du délai.
- 23 La commission est unanime pour que chaque supérieur soit libre de décider du meilleur moment de mettre en pratique le nouveau schéma dans sa maison.

Ces votes se trouvent aux pp. 46, 47 et 53 du rapport de la commission.

Au Chapitre général de 1965, il a été mentionné qu'un certain nombre de maisons devaient avoir bientôt une élection abbatiale et, après discussions en commissions, on a demandé par 62 voix contre 2 qu'un indult soit sollicité pour que les Convers puissent prendre part à ces élections.

Toutes les commissions du Chapitre ont ensuite été invitées à indiquer leur position par rapport aux votes pris précédemment par la commission d'abbés de décembre 1964. Les votes 1, 2, 8, 12-17, 19-21 ont tous été acceptés. Les autres ont été laissés pour une discussion ultérieure. Quand tous ces points furent discutés, un texte fut rédigé pour être soumis au Saint-Siège sur l'ensemble de la question de l'unification. Ce texte n'est pas donné d'un seul tenant dans le compte rendu du Chapitre, mais il est facile de le recomposer à partir de différents passages du compte rendu :

«Le Chapitre Général de l'Ordre des Cisterciens de la Stricte Observance, réuni à Cîteaux, sous la présidence de l'Abbé Général, le Révérendissime Père dom Ignace Gillet, soumet humblement au bienveillant examen de la S. Congrégation des Religieux la question suivante : depuis 1960, le Chapitre Général étudie avec soin le problème de l'unification des deux classes de religieux existant dans notre Ordre, à savoir les moines et les convers. Il voudrait que, désormais, tous soient moines, même s'il y a diversité de participation aux œuvres monastiques.

Le désir de cette unification est grand dans l'Ordre ; il est conforme à la Règle de S. Benoît qui ne connaît pas cette distinction en deux classes ; il est conforme, enfin, aux tendances qui se manifestent actuellement dans l'Église. A deux reprises le Chapitre Général a voté à une très forte majorité pour cette unification ; et les Révérendes Mères Abbesses, dans leur réunion tenue à Cîteaux en juin 1964, se sont prononcées dans le même sens à la quasi unanimité.

Or il y a un très grand obstacle à cette unification, obstacle d'ailleurs presque unique, à savoir l'obligation à tout l'Office canonial, soit au chœur, soit en privé, surtout s'il est dit en latin. Il n'est pas possible, en effet, d'imposer cette obligation à tous ceux qui désormais entrèrent dans l'Ordre ; encore moins peut-on songer à l'imposer aux Frères actuels.

Si l'on ne trouve pas de solution à cette difficulté, le problème de l'unification restera, dans le droit actuel, insoluble, au grand détriment spirituel de l'Ordre.

C'est pourquoi le Chapitre Général, après avoir longuement étudié la question et procédé à un scrutin secret, propose à la Sacrée Congrégation des Religieux les solutions suivantes, adoptées à la majorité de 56 voix contre 9 :

- 1 Vu la diversité des situations de monastères fondés sous toutes les latitudes, vu aussi la nouveauté et l'importance de cette unification, le Chapitre Général demande que les faveurs sollicitées ci-dessous soient concédées par le Saint Siège pour cinq ans, sous la forme d'un Indult « ad experimentum » ; chaque Supérieur restant libre d'attendre le moment le plus opportun pour en user dans son monastère. Après cette expérience de cinq ans, la situation apparaîtra plus claire et l'on pourra envisager alors une législation nouvelle, vraisemblablement uniforme pour l'Ordre entier.
- 2 Il n'y aura plus qu'un seul noviciat. Tous les novices s'adonneront à l'Opus Dei, à la lectio divina et au travail manuel, conformément à leur appel, à leurs aptitudes, et à leurs aspirations, dans la mesure qui aura été déterminée par le père abbé.
- 3 Durant leurs vœux temporaires, les jeunes profès poursuivront leur probation selon les mêmes normes que pendant le noviciat tout en s'adonnant aux études appropriées.
- 4 La profession solennelle sera émise « selon la Règle de S. Benoît ». Quant à l'obligation de l'Office divin, nos communautés doivent chaque jour acquiescer au chœur tout l'office. Chacun des membres de nos communautés qui sont dans les Ordres sacrés, même légitimement absent du chœur, doit réciter individuellement les Heures canoniales qu'il n'acquiesce pas au chœur. Les autres moines qui sont absents du chœur seront tenus à dire un des trois Offices approuvés dans notre Ordre : office canonical, office abrégé approuvé par le Saint Siège (Rescrit n. 1736/58), office des « Pater », comme les convers l'ont actuellement encore d'après les Constitutions.
- 5 Les Frères convers qui ont déjà fait leur profession solennelle dans l'Ordre pourront devenir moines au sens exposé ci-dessus sans avoir à obtenir d'indult ni à recommencer une période de probation. Ceux qui auront opté librement pour le nouveau statut recevront la coule et signeront un procès-verbal qui sera est déposé aux archives.
- 6 Quant aux Convers qui sont actuellement profès temporaires, ils pourront faire leur profession solennelle selon le n. 4 ci-dessus.
- 7 Les mêmes faveurs qu'on vient de solliciter pour les convers, sont demandées pour la branche féminine de l'Ordre. Chez nos moniales, en effet, la disparité des deux classes est aussi peu justifiée.»

Au regard de tout cela le Décret accordé par le Saint-Siège le 27 décembre 1965 se présente ainsi (il est rédigé en latin, nous le donnons en traduction) :

Le devoir principal des moines est d'assurer, dans l'enceinte du monastère,

l'humble et noble service de la Majesté de Dieu, par une vie cachée, dédiée tout entière au culte divin. Aussi, afin d'inciter les moines d'une manière plus pressante à l'accomplissement de ce devoir sacré et afin de nouer entre eux des liens fraternels plus intimes, l'Abbé général de l'ordre des Cisterciens Réformés, conformément aux votes du Chapitre général, nous a présenté une supplique demandant de pouvoir instaurer dans l'Ordre une seule sorte de religieux qui soient tous moines, coopérant directement ou indirectement à la célébration de l'Office divin.

Ayant examiné dans l'esprit du Concile œcuménique Vatican II tous les tenants et aboutissants de cette requête, la Sacrée Congrégation a bien voulu l'accepter et, par la teneur du présent Décret, confirmer et approuver ce qui suit:

- 1 Il n'y a dans l'Ordre qu'une seule sorte de religieux qui sont tous moines, ayant la même formation monastique, les mêmes droits et les mêmes obligations. Seule sera donc retenue la diversité qu'exige la différence des occupations auxquelles les moines seront destinés, compte tenu soit de l'appel spécial de Dieu soit de leurs aptitudes particulières. Que l'Abbé cependant, ainsi que le Prieur et le Maître des novices soient choisis parmi les prêtres.
- 2 L'œuvre spéciale du monastère est la célébration de l'Office divin, « œuvre à laquelle rien ne doit être préféré », comme le dit saint Benoît (cf. Constitutions des Moines n. 77 et Constitutions des Moniales n. 51) ; aussi tous doivent-ils, directement ou indirectement, chacun à sa manière, coopérer à cette célébration chorale.
- 3 Tous les moines dans les ordres sacrés, même légitimement absents du chœur, sont tenus de réciter intégralement l'Office divin. Ceux qui ne sont pas dans les ordres sacrés et qui sont néanmoins affectés au chœur, s'ils en sont légitimement absents, doivent, selon la Constitution Conciliaire de Vatican II *De sacra Liturgia*, n.95 c) et l'Instruction pour l'exécution de cette même Constitution, n.78 a), réciter chaque jour en privé les heures qu'ils n'auraient pas acquittées au chœur, à moins d'une raison spéciale, laissée à l'appréciation de l'Abbé. Quant aux moines qui ne sont pas affectés au chœur, si en fait ils n'y viennent pas, ils sont tenus de réciter, selon que l'Abbé en décide
 - a) soit l'Office divin ;
 - b) soit l'Office abrégé, approuvé par le Saint Siège ;
 - c) soit l'Office dit des Convers, selon les Constitutions.
- 4 Ceux qui ont déjà fait profession pour la classe des Convers sont libres de rester dans leur propre condition.
- 5 Toutes clauses à conserver étant conservées et toutes clauses à transpo-

ser étant transposées, ces dispositions valent aussi pour les Moniales de l'Ordre.

Nonobstant toutes dispositions contraires.

Donné à Rome le 27 décembre 1965

I. Card. Antoniutti

Préfet

+ Paul Philippe

Secrétaire

Il faut noter que le Cardinal a joint au Décret une lettre personnelle dans laquelle il laisse à l'Abbé général, le soin de décider, avec son conseil, la date d'entrée en vigueur du Décret, avec la possibilité de la retarder pour quelques Maisons qui auraient des difficultés à s'y tenir.

Le 13 janvier 1966, l'Abbé général envoie aux Supérieurs une lettre relatant les longues discussions qui eurent lieu avec la Sacrée Congrégation – le texte reçu est la 11^e rédaction ! Il donne aussi une interprétation authentique du Décret et déclare qu'il *peut* être mis en application dès la réception de sa lettre, mais qu'il sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1967.

Les réactions au Décret n'ont pas été particulièrement chaudes. Quelques-uns sont déçus devant l'introduction d'une nouvelle distinction entre ceux qui sont adonnés au chœur et ceux qui ne le sont pas. – choro addicti et choro non addicti. D'autres regrettent que l'idée du moine mise en avant par la S. Congrégation soit celle qui convienne à Solesmes ou à Beuron, mais pas celle des Cisterciens. Nous ne sommes pas d'accord avec l'idée que «le moine est fait pour le chœur», même si l'Office divin est une de nos principales obligations. Plusieurs Frères convers sont bouleversés en constatant que va disparaître une forme de vie qu'ils ont librement choisie. En fait un groupe d'abbés convoqué à Rome le 9 février 1966 ont échangé sur le Décret. Quatre d'entre eux ont rencontré Mgr Philippe quelques jours plus tard pour lui faire part de nos réactions au Décret. Il a été très cordial et il convenait que nous n'étions pas des moines au sens de Solesmes ; mais il n'est résulté de cet entretien aucun changement dans le Décret.

Le Chapitre général de 1967, par 48 voix contre 25, a mis sur pied une commission pour étudier le Décret. Il a aussi donné aux Frères convers profès solennels (c'est-à-dire à ceux qui n'acceptaient pas le Décret) le droit de vote au chapitre.

Cette commission a donné son rapport au Chapitre général de 1969. Trois façons d'agir étaient envisageables : revenir au projet initial de 1965, travailler dans la direction ouverte par le Décret, revenir à la situation antérieure au Décret en supprimant dans les Constitutions la phrase disant que les convers ne sont pas moines. Les diverses commissions du Chapitre ont discuté ces propositions et ont pris six votes quelques jours plus tard :

CHAPITRE V : LE GÉNÉRALAT DE DOM GABRIEL SORTAIS (1951-1963)

- 1 Lorsqu'un rapport sur le décret d'unification sera présenté au Saint-Siège, un nouveau texte du décret devra être proposé. *Placet: 37; Non placet: 38; abstention: 1*
- 2 Lorsqu'un rapport sur le décret d'unification sera présenté au Saint-Siège, nous expliquerons les difficultés que nous trouvons dans l'application du décret, et nous dirons qu'un texte remanié est en voie de préparation. *Placet: 61; Non placet: 15.*
- 3 [2 bis] Ce nouveau texte devra être rédigé par la C.R.C. (Commission pour la Rédaction des Constitutions) et étudié par le *Consilium generale* avant d'être soumis pour approbation au prochain Chapitre général. *Placet: 68; Non placet: 7; abstention: 1*
- 4 Le Chapitre général désire que la formule de profession solennelle, en usage dans l'ordre, soit réétudiée en tenant compte du décret d'unification. *Placet: 62; Non placet: 13; abstention: 1*
- 5 Le Chapitre général déclare que l'obligation de réciter un Office n'est pas plus grande pour les *choro non addicti* que pour nos frères convers. *Placet: 66; Non placet: 8; abstention: 2*
- 6 Nous désirons que le n° 173 de nos constitutions soit révisé comme suit: *Fratres conversi in ordine sunt. Voce activa gaudent.* *Placet: 68; Non placet: 6; abstention: 2*

Un rapport a été envoyé au Saint-Siège le 8 avril 1970. Il fait une petite histoire de la réception du Décret et souligne qu'en beaucoup d'endroits, on a désiré faire des amendements. Mais il ajoute que ces désirs sont maintenant très atténués, puisque la révision de nos Constitutions nous donnera l'occasion d'exprimer notre pensée plus clairement. Il remarque que le Décret a profité spirituellement à l'Ordre. Son application a été plus facile chez les moniales que chez les moines. L'autorisation d'user de la langue vivante pour l'Office divin a été d'une grande aide. En quelques maisons il y a encore quelques difficultés.

Les nouvelles Constitutions approuvées en 1990 ne mentionnent explicitement les convers qu'une seule fois : le Statut 6A les reconnaît comme membres de la communauté. Il s'agit de ceux qui conservent leur premier état. La question de l'unification de la communauté, malgré des vocations et des fonctions diverses, à laquelle répondait le Décret du 27 décembre 1965, est ainsi résolue dans la c. 14,2 :

L'équilibre fondamental de la vie cistercienne entre l'Œuvre de Dieu, la prière et la *lectio divina*, ainsi que le travail manuel, est déterminé selon le caractère, la formation et le progrès de la vie de chacun. L'abbé doit discerner et mesurer toute chose en sorte que chaque frère puisse croître dans la vocation cistercienne.

Le ST 19.2B précise :

Dans des cas particuliers, l'abbé peut déterminer la façon dont un moine prend part à la liturgie chorale des Heures. Il ne le fait qu'après un exa-

men sérieux avec le frère lui-même et compte tenu des besoins de la communauté.

Et la c. 19.3 :

Le frère occasionnellement absent de la célébration chorale accomplit les Heures selon la disposition prise par l'abbé et les normes du droit universel.

Un Frère convers de Gethsemani donna une conférence sur la question des convers au Chapitre général de 1993. Il traita très bien la question et conclut par une citation d'un livre du P. Nicolas de Sept-Fons : «Si cette authentique forme de vie monastique a été officiellement supprimée, il y a quelques années dans notre l'Ordre, l'évidence de sa nécessité la restaurera d'elle-même, avec les ajustements qui s'imposent»²⁴.

Le Chapitre passa un long temps à discuter toute la question. De nombreux votes ont été pris (votes 29-33, CR pp. 142-143). Il a été décidé qu'un statut des Frères convers, semblable à celui des oblats, serait rédigé. Plus tard, durant le Chapitre, trois autres votes ont été pris, d'où il résulte que la commission de droit est chargée de la rédaction de ce statut (cf. p. 168). Mais il y eut beaucoup de confusion dans les votes qui ont été pris et la commission de coordination a proposé un vote de procédure pour clore le débat (p. 185). Quant au statut que la commission de droit a préparé, et qui n'aurait pas été obligatoire, il a été jugé inutile et il fut refusé au Chapitre général de 1996.

En conclusion de ce long exposé, on peut demander légitimement : «Comment se fait-il que le projet de dom Gabriel et de la majorité des abbés, qui n'avaient pas l'intention de supprimer la vocation des Frères convers, aboutisse à ce qu'il est ?». Il a été dit que si dom Gabriel avait vécu, il n'aurait pas laissé faire cela. Cette conclusion n'est pas si claire. Lui même et plusieurs abbés ne semblent pas avoir réalisé qu'une fois changé le statut juridique des Convers, la structure de leur vie serait démolie. Il semblerait aussi que quelques abbés étaient favorables à la disparition des Convers.

Quelques Supérieurs et Maîtres des novices pensent encore que nous avons perdu des vocations à cause de l'unification. Si cela est vrai, alors nous avons besoin d'un génie qui soit capable de formuler un type de vie semblable à celui des anciens Frères, mais dépouillé de ses atours historiques.

(Bien que ce chapitre ait utilisé partout le masculin, il s'applique également aux moniales, *positis ponendis*.)

²⁴ Père Jérôme. *L'art d'être disciple*, Fayard 1989, p. 125, note 6.

5.4. TÉMOIGNAGES DE DEUX FRÈRES CONVERS SUR LES ÉVÉNEMENTS DE CETTE ÉPOQUE

5.4.1. Souvenirs d'un Frère convers qui l'est resté

(par Fr. Aimable Flipo) ²⁵

1933 – Avant mon entrée au monastère, j'ai fait une retraite de 24 heures et puis une autre de six jours. Le P. Prieur venait me voir chaque jour et il m'avait donné à lire le « Directoire », la « Règle » et les « Us ». J'assistais aux offices dans la tribune. Aucun contact avec la communauté.

L'église n'était pas accessible au public, sauf la tribune pour les hommes. Les femmes n'étaient pas admises : la mère d'un religieux ne pouvait assister à aucune cérémonie, profession ou ordination.

Convers – Dans le seul entretien que j'ai eu avec le maître des novices choristes, il a été décidé de choisir la vocation de convers. Il aurait fallu faire deux années d'étude de latin dans un séminaire de vocations tardives, si j'avais choisi la vocation de choriste.

Noviciat – Les novices choristes avaient un noviciat séparé. Les novices convers vivaient avec les profès convers, formés par le père-maître des convers. Pendant la guerre 39-45, novices choristes et convers furent réunis dans un seul noviciat avec un seul maître des novices.

Travail des frères convers – En général, ils avaient la responsabilité des ateliers, de la campagne et des divers emplois de la communauté. Les frères novices (avant 1940) allaient travailler ensemble avec le père-maître l'après-midi. Le matin, ils allaient aider les frères responsables dans les emplois : vestiaire, jardin et j'ai toujours eu l'impression que, en général, ces derniers se sentaient aussi responsables des jeunes vocations.

Information – Avant 1940, les informations, très rares, très mesurées, venaient du Père Abbé au chapitre, ou du maître des convers. Les ouvriers en importaient aussi, mais en général, comme peu de frères parlaient aux ouvriers et que ceux-ci connaissaient notre règlement, c'était peu de choses. Un parent m'avait abonné à

²⁵ Né 23 décembre 1913 ; entré au Mont-des-Cats 3 octobre 1933 ; profession temporaire comme convers 5 octobre 1937, profession solennelle 20 juin 1943. Il a surveillé les constructions de Belval de 1950 à 1957 et de *Monte Cistello* de 1958 à 1959 et a exercé des responsabilités dans le domaine temporel ; il a été cellier à *Monte Cistello* de 1963 à 1968.

une revue d'une « Association de saint Joseph » – pourtant aimé et vénéré dans la communauté –, mais le Père Abbé m'a demandé de faire cesser cet abonnement. Esprit de clôture et de concentration qui ne veut laisser place qu'à une vie spirituelle cistercienne ? Je n'en ai pas souffert et aujourd'hui je suis même reconnaissant à ceux qui furent responsables de cette formation.

Silence et signes – Il est regrettable que l'usage des signes ait presque complètement disparu, non seulement pour le silence de la parole qu'il facilitait, mais aussi pour l'accueil en communauté des frères d'une autre nation qui ne connaissent pas notre langue et viennent vivre avec nous une période assez longue, pour études par exemple. En 1946, un groupe de 6 moines est allé à Frattocchie, pour renforcer la communauté (maison fille du Mont-des-Cats) : grâce à l'usage des signes, le contact a été immédiat, avant de comprendre la langue italienne.

L'unification - Cellérier à Frattocchie et puis à la Maison généralice, j'ai rencontré à Rome dom Dominique Nogues, dom Sortais et dom Gillet. Plusieurs fois, dom Sortais s'est entretenu avec moi sur la situation des frères convers. Il appréciait beaucoup la vocation de frère, mais cherchait à éliminer les différences extérieures qui distinguaient le convers du choriste, celles qui choquaient les parents ou amis, telles que le port obligatoire de la barbe ou la couleur des vêtements. Pourquoi les frères ne peuvent-ils voter, au moins pour l'élection de l'abbé ? Pourquoi les professions se font-elles au chapitre et non à l'église ? Et d'autres particularités encore, mais je n'ai jamais senti dans ses paroles un désir d'unification, de suppression de la vocation de convers, au contraire, un désir de permettre qu'elle persiste.

En 1968, fatigué, je rejoins ma communauté. L'unification est faite, mais le décret de 1965 m'autorise à rester dans ma « condition » de convers. Nous sommes cinq frères dans ce cas. Je ne retrouve pas la « famille des frères », nombreux, de jadis. Les vêpres qui se priaient ensemble dans l'ouvrier, sur deux rangs, comme le voulaient les us ! Comme à *Monte Cistello*, où nous n'étions que quelques frères, je retrouve une certaine situation de « solitude » dans la vocation. Rien de dramatique. Une adaptation à solitude et communion. Aujourd'hui, en 2004, je crois avoir assumé cette situation avec la grâce de Dieu.

Chant des offices – Après 70 années de vie monastique, je crois pouvoir affirmer que la vocation de convers était bien celle que le Seigneur avait voulue pour moi. Jamais je n'ai envié celle du choriste, ni eu une sérieuse tentation de quitter l'Ordre, malgré le service militaire, la guerre, la captivité en Allemagne et les offices très distrayants que l'on m'a confiés. Je sais, aujourd'hui, que je n'ai aucune aptitude pour être au chœur. Je ne suis pas insensible à la musique et je préfère la musique grégorienne à l'actuelle ; mais je crois avoir une certaine allergie pour le chant et je me pose la question : si on m'avait accepté comme choriste, aurais-je persévéré dans la vie cistercienne ?

5.4.2. Quelques réflexions sur ma vie à Sept-Fons avant et après le Concile Vatican II

(par Fr. Félicien Scandella) ²⁶

Je suis entré à Sept-Fons une première fois pour la Pentecôte 1947, mais, vu la situation précaire de ma famille, j'ai dû quitter Sept-Fons presque aussitôt pour aider mon père (je suis l'aîné de neuf enfants) et cela durant cinq années.

Je suis donc revenu à Sept-Fons début mai 1952 ; j'avais alors 27 ans, une santé à toute épreuve avec un appétit de trois lions ! Grâce à Dieu, la santé s'est bien maintenue, par contre mon appétit a été bien "mortifié".

Il me semble avoir lu ou entendu dire qu'avant le Concile Sept-Fons était considéré comme l'un des monastères les plus stricts quant à la discipline : je sais par expérience que dans cette affirmation il y a du vrai. Et pas mal ! Bien sûr, cette rigueur ne m'a pas conduit à la mort, puisqu'après plus de 50 ans, je suis toujours vivant et combien vivant : 95 kilos ! Pourtant, le corps et le cœur, en leur temps, ont eu à souffrir. Je ne donnerai que quelques exemples les plus saillants... pour le corps d'abord et pour le cœur ensuite.

J'ai été reçu parmi les convers et, comme convers, on avait un traitement de faveur quant à la nourriture. Oh! ça n'allait pas bien loin, quelques 10 grs. de pain en plus, un tout, tout petit bout de fromage, à faire à peine bouger l'aiguille d'une balance... ça faisait pitié à voir ! Et le "clou" de la journée, si je puis parler ainsi, c'était la collation du soir : 3 fois par semaine on avait 3 cuillerées de haricots secs, avec un dé à coudre d'huile, et cela après une journée de labeur et de fatigue et mes trois lions qui hurlaient leur faim en moi ! Et moi qui voyais les vénérables Pères choristes sortir du réfectoire à peine entrés, je demandais au Seigneur au sujet de ces bons Pères : « Comment font-ils, Seigneur, pour tenir le coup? ».

Quant à moi, bien sûr, je prenais mon temps, je mâchais, je "ruminais" tant que je pouvais, pour ne rien laisser perdre. Je crois que ce qui m'a sauvé la vie c'est ma chopine de vin. Dieu a vu ma détresse et Il me l'a toujours conservée. Il connaissait mon origine italienne, bergamasque !

Bien sûr il y a beaucoup d'autres détails en ce qui concerne la nourriture..., mais passons à l'hygiène.

L'hygiène aussi laissait à désirer. Quand j'ai quitté le monastère en 1947, je revenais néanmoins passer mes vacances tous les ans à Sept-Fons et c'était toujours au mois de juillet-août, période de moisson, et... de chaleur ! J'étais en civil : pan-

²⁶ Né le 15 novembre 1925 ; entré à Sept-Fons le 22 mai 1952 ; profession temporaire 28 novembre 1954 ; profession solennelle, 27 décembre 1957. Il a signé le Décret d'unification.

talons, chemise, veste. J'étais au milieu de mes frères et quand je les voyais tout en sueur sous leurs robes, je n'osais pas quitter ma veste... Oh, mon Dieu, quelle chaleur, quel supplice! L'exemple de mes frères m'a fait tenir le coup ! Le soir je me disais : « Au moins ils vont prendre une bonne douche ! » La réponse je l'ai eue en 1952

C'est donc en 1952 lorsque je suis définitivement rentré à Sept-Fons que j'ai su que les douches existaient fort bien, mais "distribuées" au compte-gouttes et avec permission. Passe encore aux périodes froides ou même tempérées, mais pendant les trois mois de grande chaleur, avec de gros et durs travaux comme moissons et foin (car à cette époque tous ces travaux étaient effectués à la main, on était loin de la mécanique actuelle...), eh bien, malgré cela, on avait droit à un bain de pieds et à une douche par semaine et avec permission : c'est à peu près, mais sur un autre "plan", comme mes trois cuillerées de haricots secs du soir !

Et nos pauvres frères qui travaillaient toute la journée à la ferme et à l'étable, ils avaient tout le loisir de recueillir sur eux toutes ces bonnes "senteurs" des produits de la terre, et de venir les offrir à la Sainte Vierge, enveloppées des belles mélodies du *Salve* ! Car les convers n'entraient dans le chœur des choristes que le soir, après Complies, pour le chant du *Salve*. Les tout premiers temps, du coin de l'œil, j'observais nos bons Pères pour voir leur réaction, mais, à ma stupéfaction et à mon émerveillement, ils demeuraient impassibles. Et je ne dis rien de toute cette transpiration qui séchait sur notre dos. Et nous avons duré !... perduré ! tenu bon malgré tout !

Après la chaleur, le *froid* !

Quand je suis rentré à Sept-Fons, absolument aucun lieu n'était chauffé... J'étais pourtant jeune, 27 ans, mais je puis avouer que j'ai souffert du froid. Tout en n'étant pas la Sibérie, il faisait assez froid à Sept-Fons, du moins quand les saisons se succédaient normalement : moins 10-12 degrés à peu près étaient de tous les hivers. Quand on rentrait à l'église pour Matines on sentait une chape de plomb tomber sur nos épaules. Et pour le tiède que j'étais, j'avais deux buts à atteindre : prier le moins mal possible... et me protéger le mieux possible contre le froid. Mais je laisse tout cela à la miséricorde du Seigneur.

Un autre lieu où j'ai souffert du froid, c'est le réfectoire. Le repas était toujours servi individuellement avant l'entrée de la communauté. Notre pauvre repas avait le loisir de prendre la température ambiante et lorsqu'on entra dans ce réfectoire, tous nos yeux se portaient sur tous ces carreaux tout gribouillés de givre! Tout était triste et froid dans ce réfectoire : température, givre, repas presque froid, et surtout, pas un sourire pour le cœur, moi qui venais d'une famille très nombreuse, 18 enfants entre frères et cousins, où tout n'était que rire, farce et joie. En relisant

je me suis aperçu que j'ai fait un oubli : si, un lieu, un seul lieu était chauffé, et bien chauffé... *le chauffoir !*

Quelques réflexions personnelles : j'ai donc fait profession solennelle le 27 décembre 1957, donc pendant le temps de Noël et jour de la fête de la Saint-Jean. Profession solennelle, jour de fête et de joie au ciel comme sur la terre, et comme chacun de nous est "ciel et terre", j'aurais tant aimé que cette partie de terre qui est la mienne, en moi, ait eu une toute petite part de joie et d'honneur, au moins pour cette fête qui n'arrive qu'une fois dans la vie ! Oui, c'est vrai, c'est sûr, mais voilà... ce jour-là était un vendredi ! Donc les Us et coutumes, la Règle avant tout : donc rien du tout pour le corps, même pas trois fleurs pour le cœur ! Bien sûr, je me suis fait la leçon à moi-même : « Mon petit - je me suis dit - tu as embrassé cette Règle, il te faudrait bien la suivre ! » Mais, quand même ! quand même ! quand je pense à ce qui se fait aujourd'hui ! Comme le juste milieu est difficile à tenir !

Pour les visites des proches parents, il était prévu une visite de trois jours pleins, mais une fois l'an. Bien ! Pour les familles nombreuses, on pouvait grouper plusieurs personnes, mais de toute façon une fois l'an et... basta ! Rien à dire à cela, comme à tout le reste d'ailleurs. Au début, tout allait assez bien : sur 2 ans je revois toute ma famille. Mais voilà que tout commence à se gâter. Une année manquait ma sœur aînée... Motif : séjour à l'hôpital. Deuxième année, pas de sœur, même motif... Troisième année, toujours pas de sœur aînée, toujours pour le même motif. Eh bien, j'ai attendu 12 ans avant de revoir cette sœur. Il faut dire que cette sœur, ma sœur qui fait mon admiration et ma fierté, a subi 34 opérations : après chaque opération il y avait maison de repos ; après, le temps de visites était terminé, donc plus de visite ! Bien sûr, la Règle était saine et sauve, mais l'élémentaire charité ?

Voilà quelques faits communautaires d'avant le Concile Vatican II qui m'ont frappé personnellement. Bien sûr, il y en a eu une quantité d'autres, mais, comme je n'ai absolument plus de mémoire et vu ma grande difficulté à épandre ma pauvre pensée sur un bout de papier, je termine en disant quelques mots sur l'après-Concile.

Pour moi, tout s'est très bien passé, en "douce" avec aussi un certain bien-être. Tous les ans, au chapitre, on lisait un passage sur les Constitutions de l'Ordre, qui disait que les Convers avaient tous les droits « *sauf qu'ils n'étaient pas moines* ». Intérieurement, j'étais furieux ! Car enfin, à qui peut-on donner le titre de moine ? A celui qui, jour et nuit et toute sa vie chante des psaumes au chœur, ou bien à celui qui veut ramasser toute sa vie, mais absolument toute, et l'offrir au Seigneur seul ? Quant à moi, dès le premier jour de mon entrée au monastère, je me suis senti moine et comment !

Nous voilà donc après le Concile : mon Dieu quel changement ! Je puis dire

que j'ai vécu dans les deux extrêmes ! J'ai vu l'étroitesse d'esprit dans la première partie où tout était centré sur la Règle, les Us et Coutumes, sans comprendre que parfois certaines dispenses n'étaient là que pour mettre un peu d'huile de la charité au milieu de toute cette rigidité. J'ai vu et vécu dans le sens opposé. Quel est le bon ? Le juste milieu : pas facile, allez !

Ce qui est bon et bienfaisant dans le changement qui s'est opéré après le Concile, c'est de voir, de croire, de se sentir dans la seule et même famille. Pour moi, ça me fait du bien. Avant le Concile, on était comme deux Communautés en une seule, les Choristes avaient leur Messe vers le milieu de la matinée ; nous les convers, avions notre Messe au tout début du matin, avant le travail ; les choristes avaient leur office, nous les Convers, le nôtre ; les Choristes tous les matins avaient leur chapitre avec le Père Abbé ; nous les Convers, trois fois par semaine, nous avions le nôtre avec le P. Maître des Convers, et ainsi de suite. Pour moi, personnellement j'ai toujours désiré cette union, ça fait tellement du bien, partout !

Grâce à Dieu c'est fait et je l'en remercie de tout cœur.

Et je remercie également le Seigneur de m'avoir appelé à cette si belle vie cistercienne, malgré mes défauts, mes misères incalculables !

5.5. TÉMOIGNAGE DU FR. CHRISTOPHE LEBRETON EN 1986 ²⁷

Le 19 mars 1986, F. Christophe envoya à l'Abbé général trois propositions d'amendements au texte de nos Constitutions qui devait être révisé et confirmé au Chapitre de 1987. Ces amendements n'ont pas été acceptés tels quels, mais les idées qu'ils expriment se trouvent de façon équivalente dans les Constitutions. Sa proposition était accompagnée d'une réflexion sur la vocation de convers, qui est ici reproduite.

On pourrait espérer voir cette "Tradition des Frères Convers" reflourir, pour aujourd'hui, dans une Communauté unifiée où tous sont moines : appelés par le Seigneur à vivre leur vocation selon un mode déterminé (et protégé) par les Constitutions, dans le nouveau contexte post-conciliaire de l'Eglise. Puis-je vous partager une conviction fondée sur une certaine expérience puisque j'ai pu bénéficier d'un "statut" rejoignant certains aspects de la vie des convers : Office des Pater et Gloria, travail manuel ? Il s'agissait d'une attirance relevant, je crois, du mystère de ma vocation. Je m'en suis donc ouvert, et remis, à mon P. Abbé (Père François de Sales, Fr. Jean-Baptiste à l'Atlas, P. Jean-Marc et tout dernièrement P. Sébastien, en prélude à mon service à N.-D. des Dombes). J'ai pu aussi m'appuyer sur le témoignage de vie que m'offraient les frères convers avec qui j'ai vécu dans ces divers monastères.

Il me semble que ma découverte originelle fut celle-ci, ayant vu dans le cloître adossé à l'église un "frère-n'allant pas à l'Office" s'adonner à la prière : il y avait donc de la prière hors du chœur, là, dans l'existence et sans trop belle apparence... J'avais besoin de le savoir ; une conversion de vie ayant précédé mon entrée au cloître, je doutais un peu d'une vie trop "angélique" et m'étonnais de me trouver si vite placé ainsi : au "chœur"... et déjà "in-stallé" !

Dans le mystère de cette vocation je retiens aussi une grâce de prière, travaillant au jardin, à N.-D. de l'Atlas (et je suis bien loin d'y être fidèle) : grâce du *Notre Père*, prière "jaculatoire", certes, mais dont les mots nous viennent de Jésus, portés par son Souffle, offerts au Père. J'aime cette prière et j'aime la dire "ensemble", la

²⁷ Né à Blois en 1950, il découvre le monastère de Tibhirine en Algérie pendant sa coopération. Il fait son noviciat à l'abbaye de Tamié en 1974-1976, puis rejoint l'Algérie. Mais il revient à Tamié à l'automne 1977. Il y fera sa profession solennelle en 1980. Il a été envoyé avec d'autres frères en renfort à la communauté des Dombes : c'est alors qu'il écrit à dom Ambrose Southey la lettre ici retranscrite. En 1987, il retourne définitivement à Tibhirine. où il est ordonné prêtre en 1990. Emmené en avril 1996 avec le prier, Christian de Chergé, et 5 autres frères, par un groupe d'hommes armés, il est assassiné avec eux le 21 mai 1996. Cf. le recueil de poèmes publié en 1997 : *Aime jusqu'au bout du feu* et son journal de 1993 à 1996, publié en 1999 : *Le souffle du don*.

répéter en “chœur” selon un rituel très simple, mais réel, qui est comme une copie, réduite à l’essentiel, de la Liturgie célébrée à l’Eglise : ouverture... inclinons et métanies, prière et Parole de Dieu dans les Pater et Doxologies. Il y a là une bonne école du service du Seigneur, capable de former l’existence à la ressemblance de Jésus, le Serviteur, Fils Bien Aimé du Père. Enfin on reste proche des petites gens, communiant un peu à leur pauvreté.

Voici quelques données personnelles... qui pourtant me conduisent à penser que cette vocation, peu comprise par certains Abbés qui peut-être même ne l’estiment pas, quand ils n’en ont pas peur, reste indéfinissable. Et j’en trouve une explication dans le fait qu’elle fut le plus souvent appréhendée de façon négative : frères non-moines, parce que non-cloîtrés, frères non-astreints au chœur, frères non-lettrés... Quand même : ils étaient *barbati* (barbus) !

D’eux *l’Exorde de Cîteaux*, au Moyen Age, affirme : « Nous les prenons en charge comme nos proches et nos aides, de la façon dont nous accueillons aussi les moines : pour nous ce sont des frères et ils participent à nos biens tant spirituels que matériels, autant que les moines »²⁸.

Enfin il me semble que notre époque est un temps favorable à la vie monastique. Les vocations se présentent, il convient d’y bien correspondre selon la Volonté du Seigneur, Lui qui en est l’initiateur et le terme ; d’où la nécessité de critères de discernement bien affirmés par l’Ordre en son entier, dans la fidélité au charisme vivant de nos Pères Fondateurs. On ne peut laisser l’exercice de ce discernement au seul P. Abbé du monastère. Une mention explicite des frères convers dans nos Constitutions s’avère donc indispensable. Et j’espère que notre Ordre saura accepter un pluralisme fécond aussi bien pour les personnes dans leur marche vers la sainteté que pour les Communautés dans leur santé humaine et spirituelle. Notre vie est *Bonne Nouvelle* car Jésus, le Seigneur, est VIVANT. Puisse-t-elle rester accessible aux petits, aux humiliés... et aux riches appelés à se convertir. Malheur à ceux qui ferment la porte du Royaume à ceux qui en sont les premiers invités. Heureux sommes-nous de vivre unis en frères et sœurs dans la Maison de Dieu, l’Eglise.

28 Capitula joints à *l’Exordium Cistercii* et à la *Summa Cartae Caritatis*, n° xx. Ce statut paraphrase la décision de *l’Exordium Parvum*, xv de recevoir des convers et « de les traiter comme eux-mêmes pendant leur vie et à leur mort, à l’exception du statut monastique ».

CONCLUSION

L'expansion de l'Ordre de 1892 à la fin du Concile (décembre 1965)

N.B. Il ne sera pas fait mention des annexes et des refuges provisoires installés par les monastères menacés d'expulsion (notamment après les lois françaises de 1880 et de 1901) sauf de ceux dont les supérieurs ont été *membres du Chapitre général* (comme Reciça), ce qui implique une certaine reconnaissance, même si la maison n'était pas *sui iuris*, ou de ceux qui ont été par la suite reconnus comme fondations proprement dites (comme le Calvaire). Les noms en gras désignent des communautés dissoutes ou fondues dans une autre, en italique des monastères existant encore aujourd'hui, même s'ils ne sont plus au même endroit.

6.1. AU POINT DE DÉPART EN 1892

Au moment de la réunion des trois congrégations trappistes en 1892, l'Ordre comptait 54 maisons de moines et 13 de moniales, ainsi réparties :

☛ Pour les **moines** :

- 23 en France, soit 42,6 %
- 21 dans le reste de l'Europe, en huit pays, soit 38,9 %
- 4 en Amérique du Nord (*Gethsemani*, *New-Melleray*, *Petit Clairvaux*, *Oka*), soit 7,4%
- 2 au Proche-Orient (*Latroun* et **Akbès**)
- 1 en Algérie (**Staouëli**), en Chine (*Consolation*), en Afrique du Sud (**Mariannahill**), en Australie (**Beagle Bay**)

Si on estime que Staouëli appartenait à la culture occidentale, comme les maisons de l'Amérique du Nord et d'Australie, cela laisse 4 maisons pour l'Afrique du sud et l'Orient proche et lointain : l'Ordre est essentiellement "occidental".

☛ Les **moniales** sont presque exclusivement françaises : 12 maisons en France et 1 en Italie (*San Vito*).

En 1904 les moniales de Maubec qui sont revenues à Vaise en 1837 (= Vaise II), partiront au Canada (*Assomption*). Deux maisons françaises (St-Paul-aux-Bois, expulsée en 1904, et la Cour-Pétral) s'installeront en Belgique (actuellement *Chimay* et *Clairefontaine*).

6.2. SUPPRESSION DE MONASTÈRES EXISTANT EN 1892

Durant la première moitié du siècle, le Chapitre général ne craignait pas de fermer des monastères, ce qui laisse supposer que des fondations ont peut-être été faites trop rapidement, sans bien étudier les possibilités de développement ou que les circonstances politiques ont été défavorables à l'implantation de monastères.

14 maisons d'hommes seront supprimées (ou sorties de l'Ordre) entre 1892 et décembre 1965 :

☛ 8 monastères *français* seront supprimés dont 7 avant 1930 :

- **Bonrepos** : fondation des Neiges dans une ferme du Gard devenu prieuré en 1892. Le supérieur est présent au Chapitre d'union de 1892, mais la fondation, par décision du Chapitre général de 1896, a été réduite au statut de grange des Neiges ¹.
- **Chambarand** (hommes) : par suite des lois anti-congréganistes en France, le monastère est dans le collimateur du gouvernement. Dom Chautard décide d'emmener les moines à Sept-Fons, pour éviter toute expulsion violente : le monastère sera vendu en 1903.
- **Fontgombault** : pour les mêmes raisons, les moines s'exileront aux USA.

Une vingtaine de moines ont déjà été accueillis à Gethsemani (à Mont Olivet), alors que l'abbé est béni par Mgr Marre durant le Chapitre général de 1903. Cet abbé est encore présent au Chapitre de 1905, alors que le monastère est déjà vendu. Les moines de Mont-Olivet vont en 1904 à Jordan en Orégon, mais le Chapitre général refuse d'ériger canoniquement cette fondation. La situation restant très précaire au plan financier – des emprunts ont été faits sans autorisation et génèrent des dettes – et à celui du personnel, le Chapitre de 1909, sur le rapport négatif de dom Obrecht, décide sa suppression. Mais les moines contestent cette décision. Il faut que le Chapitre de 1910 les menace de censures canoniques pour qu'ils se dispersent enfin. Plusieurs rejoignent le Lac à Oka ; quelques-uns demandèrent leur sécularisation. L'abbé se retire dans un monastère bénédictin.

¹ Le 4^{me} abbé des Neiges, dom Augustin MARTIN (abbé de 1912 à 1932) fut jeune oblat à Bonrepos. Bonrepos existait comme grange des Neiges depuis 1870.

- **Grâce-Dieu** (hommes). Le sort de la Grâce-Dieu a été lié à celui de *Tamié*, qui sont deux fondations de Sept-Fons.

En 1887, revenant d'exil (en Autriche), la communauté reçoit le renfort de 12 moines de *Tamié*. Mais 10 ans plus tard, *Tamié* périclité au point que le Chapitre général de 1904 décide sa suppression. Le clergé de Savoie sauva l'abbaye qui, cependant, devint simple prieuré, puis "grange". *Tamié* ne comptait plus alors que 3 ou 4 moines. Mais la situation matérielle de la Grâce-Dieu se détériore et l'abbaye doit être expropriée de force, pour payer les créanciers. Les moines, sous la houlette de leur abbé, dom Augustin Dupic, se retirent en 1909 à la grange de *Tamié* dans l'espoir d'occuper Hautecombe. Mais l'affaire échoue et en 1911, les droits de la Grâce-Dieu passent définitivement à *Tamié* qui ressuscite comme abbaye, avec dom Augustin à sa tête.

- **La Double** (Échourgnac hommes) : La situation temporelle laisse à désirer. Les dettes en 1908-1910 ne sont peut-être catastrophiques, mais, confronté à la faillite de deux communautés (La Trappe et Tilburg), le Chapitre général va dans le sens de la prudence ; dom Chautard, qui ne veut pas s'exposer à devoir s'occuper d'une troisième affaire, pousse à la fermeture ; celle-ci est décidée au Chapitre de 1910. Des moines font appel à Rome, mais le Saint-Siège confirme la fermeture en 1911.
 - **Ignny** (hommes) suppression en 1927. La guerre de 1914-18 a démoli le monastère : la communauté, assez réduite et réfugiée dans une dépendance de Cîteaux, ne pourra se développer et fait don d'Ignny (reconstruit par Mgr Marre) à la communauté de Laval, pour une fondation de moniales.
 - **Divielle**, dans les Landes, près de l'Espagne, a été fondé par Melleray en 1869 pour y rassembler les moines espagnols rescapés de la fondation lestrangienne de Sta-Suzanna supprimée en 1835 par le gouvernement anti-clérical. Les Espagnols, en 1880, partiront fonder ce qui deviendra le Val-St-Joseph en 1889 lequel se transférera en 1927 en l'antique monastère de *La Oliva*. La communauté de Divielle, réduite aux Français, végétera pendant 50 ans encore, avant d'être supprimée en 1930. Déjà en 1891 on parlait de sa suppression.
 - **Bonnecombe** sera supprimé plus tard, en 1965, avant la fin du Concile.
- ❖ 6 autres seront supprimés ou sortiront de l'Ordre avant 1952, et une communauté de moniales disparaîtra.
- **Sacré-Cœur** en Australie (Beagle Bay) : fondé par Sept-Fons en 1891, le monastère sera fermé par dom Chautard, à cause de la maladie du supérieur et du manque

de personnel. Le Chapitre général donne l'autorisation voulue en 1900. En 1903 la maison n'existe plus.

- **Mariannahill** : séparé de l'Ordre en 1909 (Voir chapitre sur Mgr Marre § 2.3.2.)
- **Reciça**, refuge de Sept-Fons fondé en 1880 en Croatie, dont le supérieur fut membre du Chapitre général ², ce qui suppose une certaine reconnaissance juridique. La maison sera fermée en 1894.
- **Akbès** (Syrie) : Pendant la guerre de 1914-1918, les 10 moines encore présents partent se réfugier à Maguzzano. Le monastère est incendié et détruit et le supérieur décède. Sans espoir de recrutement, sans monastère ni supérieur, la communauté est dissoute en 1920. Le rescrit de suppression date de 1926. La liquidation des biens se fera en 1935-1936. Dès 1900, la situation était critique et le Chapitre de 1904 avait pris la décision de fermeture, décision ajournée en 1905.
- **Staouëli** : craignant d'être expulsée à la suite des lois anti-congréganistes, la communauté se transfère dans l'île de Majorque puis à Maguzzano, en Italie du Nord, en 1903-1906. Le transfert à Acey a été décidé au Chapitre de 1935, mais ne s'est pas réalisé sans critiques ni révoltes de certains moines. Finalement le Chapitre de 1936 a décidé la suppression du monastère.
- **Maria-Veen** (Westphalie, Allemagne). Le monastère, fondé par Celenberg en 1888, n'a jamais été très important.

Il est lié à une institution qui œuvre en faveur de jeunes en situation difficile, qu'elle remet au travail. Cette "société des Colonies" entretient la communauté qui lui assure un service religieux et une aide en personnel. Le Chapitre général en 1894, puis en 1900, autorise l'érection en prieuré, un indult est obtenu du Saint-Siège le 16 janvier 1901 et exécuté par l'évêque le 25 janvier 1908 ³. Le contrat avec la "Colonie" est assez complexe, il est renouvelé en 1913. Après la guerre de 1939-1945 le monastère sera le refuge provisoire de moines allemands de diverses maisons, notamment de Mariastern. Finalement il ne reste que 5 convers stabilisés et le Chapitre général de 1951 décide sa suppression ; cependant il faudra un certain temps pour résilier le contrat de 1913 dans des conditions qui ne soient pas trop onéreuses pour Celenberg. En 1952, il y a encore des moines à Maria-Veen.

- Chez les moniales, la communauté de **Macon** se transfère à Trémembé, au Brésil, en 1907, puis s'installe en 1920 à Feluy (Belgique), avant de rallier la fondation de Chambarand en 1931, perdant ainsi son existence canonique.

² Le prieur était convoqué au Chapitre d'union de 1892. Il s'est excusé pour raison de santé.

³ Mais au Chapitre général de 1951, il sera dit que l'érection en prieuré n'a jamais eu lieu. En tout cas, il n'y eut pas d'élection d'un prieur.

6.3. FONDATIONS EN EUROPE DE 1892 À 1965

6.3.1. Communautés d'hommes

L'Europe continue d'être le lieu principal des fondations *jusqu'au début de la seconde guerre mondiale* : 12 sur 19 fondations de moines, dont 1 seule en France (reprise de *Cîteaux* en 1898). Il y en aura encore 5 jusqu'en 1966 (3 en Irlande, 1 en Écosse et 1 en Espagne).

Trois des fondations n'auront qu'une existence éphémère :

- **Charneux** annexe de Tilbourg en 1902, destinée à être refuge pour une communauté française.

Mise à la disposition de Westmalle comme noviciat pour Bamania de février à avril 1904, puis fondation de Tilbourg. Le supérieur assiste au Chapitre général de 1905. Fermée en 1909.

- **Zémoniko** (Dalmatie) fondé par Mariastern en 1897.

Une des conditions est d'éduquer 12 orphelins. La communauté ne s'est pas beaucoup développée, le climat est malsain et les bâtiments vétustes. Il avait pourtant été question après la 1^e guerre mondiale qu'une partie des moines de Mariastern s'y transportent. Mais les visiteurs particuliers désignés par le Chapitre de 1920, conclurent à la fermeture, qui sera effective en 1921.

- **Mont-St-Jacques** (Jacobsberg, Ockenheim près de Bingen, Allemagne).

Cette fondation a été faite en 1921 par Echt au bénéfice de plusieurs moines allemands de la communauté, parce que la communauté était trop à l'étroit. Jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, on vit dans des baraquements. C'est de l'accueil des pèlerins, avec restaurant et buvette, que l'on tirait les ressources de la communauté qui, par ailleurs, doit fournir un certain apostolat paroissial. Le Chapitre général s'en inquiète. Il envisage même la suppression en 1931 et 1935. Le régime national-socialiste d'Hitler crée également des difficultés à la communauté – le supérieur est même emprisonné – et les rapports avec Echt, situé en Hollande, sont difficiles. Une Visite apostolique en 1949, alors que des bâtiments plus décents viennent d'être construits, aboutit, avec le consentement du Définitoire, à un

décret de dissolution du Saint-Siège en 1950, qui jette la consternation dans la communauté ⁴. Des efforts sont entrepris par l'évêque pour sauver la communauté, avec l'aide de Mariawald, mais ils n'aboutissent pas. La maison est finalement louée aux jésuites qui y installent leur noviciat.

Banz, en Bavière, fondé en 1920 pour accueillir les Allemands d'Élenberg, après le retour de l'Alsace à la France, et reconnu comme fondation par le Chapitre de 1921, sera transféré en Autriche, à *Engelszell* en 1925 et élevé au rang d'abbaye en 1931.

On peut noter que le monastère d'Osera, fondé en 1929, a été fermé par le Chapitre général de 1962, mais réouvert en 1965 sous la pression du Cardinal Antoniutti et de l'évêque d'Orense.

6.3.2. Les moniales

Elles tenteront 6 fondations en France, dont 2 n'auront pas d'avenir : **Winebaud**, fondation de Maubec en 1894, qui n'obtient pas les conditions nécessaires pour se développer, à cause des exigences de la propriétaire du domaine, et qui rejoint en 1898 la filiale que fonde alors Bonneval dans le diocèse de Périgueux : **Mariaval**, laquelle sera supprimée en 1904, faute de recrutement et de clôture suffisante. Se sont maintenues, les fondations de *Belval* (1893), *Bonnegarde*, à Ste-Anne-d'Auray en 1920 (actuellement à Campénéac sous le titre de La Joie-Notre-Dame) ; *Ignny* en 1929 et *Chambarand* en 1930.

Quatre autres fondations se feront en Europe : Belgique (*Nazareth*), Pays-Bas (*Berkel*), Allemagne (*Mariafrieden*) et Irlande (*Glencairn*).

6.4. FONDATIONS EN DEHORS DE L'EUROPE DE 1892 À 1965

6.4.1. En Amérique du Nord, pour les moines, deux fondations se feront au Canada dès 1892 (*Les Prairies* et *Mistassini*) et le refuge de Bonnetcombe installé en 1902 sera reconnu comme fondation en 1921 (*Le Calvaire*). Il faut ensuite attendre l'afflux des vocations aux USA à partir de la seconde guerre mondiale, dans laquelle les USA sont entrés en 1941, pour voir germer *9 fondations* entre 1942 et 1956.

C'est alors aussi que les moniales s'implantent aux USA. La première fondation

⁴ La communauté, selon la chronique écrite pour les *Collectanea* de 1948, était pleine d'espoir : on comprend sa déception à l'annonce de la fermeture. Les évaluations des autorités de l'Ordre et de la communauté étaient en complet décalage.

remonte à 1949 (*Wrentham*). Suivront celles de *Redwoods* en 1962 et de *Mississippi* en 1964.

On a noté que les moniales de Maubec qui sont revenues à Vaise en 1837, ont rejoint le Canada en 1904 (*Assomption*). Le refuge de Bonneval créé au Canada en 1902, au moment des lois de proscription en France, est devenue autonome en 1923 (*St-Romuald*).

6.4.2. En Extrême-Orient et Océanie, les fondations sont plus rares : ce seront celles du Phare (*Tobetsu*) au Japon en 1896 et de *Liesse* en Chine en 1928. En 1954 l'Ordre reprendra pied en Australie (*Tarrawarra*) et s'implantera en *Nouvelle Zélande*. Il s'est fondé en Indonésie dans l'île de Java en 1953 (*Rawaseneng*). Les moniales de *Tenshien* suivent de peu les moines du Phare et sont fondées en 1898. En 1938 elles essaient à *Seiboen*. Après la guerre seront fondés Imari en 1953 et Nasu en 1954.

6.4.3. En Afrique du Nord, en 1934, à cause de la situation politique, les moines de Rajhenburg, en Slovénie, se préparent un refuge en Algérie, d'abord aux Ouled-Triff, puis à Ben Chicao, dans les montagnes de l'Atlas. Cette fondation fut reprise en main par Aiguebelle, qui la transplanta à *Tibhirine*, près de Médéa en 1938. La suppression de la communauté a été présentée à la Congrégation pour les Religieux en octobre 1963. Mais à la suite des initiatives du Cardinal Duval, archevêque d'Alger, et d'un nouveau Père Immédiat, la communauté a continué d'exister. Après le massacre de 7 moines en mai 1996, elle a émigré au Maroc.

6.4.4. Les Trappistes ont essayé de s'implanter en **Afrique subsaharienne** dès la fin du XIX^e siècle. Mais ce n'est qu'à partir de 1951 que le mouvement aboutit à des implantations durables.

Les deux essais du XIX^e siècle se transformèrent en aventure missionnaire : l'état de l'évangélisation de ces pays ne permettait sans doute pas une implantation de la vie contemplative à cette époque.

- **Mariannahill**, commencé en 1880, se sépara de l'Ordre en 1909, pour devenir une congrégation missionnaire (cf. chapitre sur Mgr Marre § 2.3.2.).
- **Bamania** (N.-D. de St-Joseph) fondé au Congo belge en 1893 évolua en entreprise monastico-missionnaire et cessa d'être rattaché à l'Ordre en 1926 (cf. chapitre sur dom Ollitrault § 3.1.1.).

Mais à partir de 1951 commence la grande aventure cistercienne de l'Afrique noire qui aboutit à 7 fondations de moines et 3 de moniales. Le mouvement se continuera après le Concile Vatican II.

6.4.5. L'Amérique latine connut la vie trappiste avec le refuge de Sept-Fons, établi

au Brésil en 1904, qui ne fut jamais maison autonome ; les moines rentreront en Europe en 1927. Les moniales de **Macon** s'étaient transférées à Trémembré, également au Brésil, en 1907. Leur situation étant devenue précaire, notamment à cause du décès de leur bienfaiteur insigne, elles revinrent en Europe à Feluy (Belgique) en 1920, avant de rejoindre Chambarand, fondée en 1930 par Maubec.

Il faut attendre la fondation d'*Azul* en Argentine en 1958 et celle de *La Dehesa* au Chili, en 1960, actuellement installé à Miraflores, pour que l'Ordre s'installe solidement dans le Cône sud. Après le Concile, les fondations de moines et de moniales se multiplieront dans tout le continent.

6.5. INCORPORATIONS DE BERNARDINES OU D'AUTRES CISTERCIENNES

- L'Espagne connaîtra l'incorporation à l'Ordre de plusieurs communautés de Bernardines, appartenant à plusieurs Congrégations cisterciennes anciennes : sept entre 1923 (*Alloz*) et 1957 (*Tulebras*).
- Le Chapitre général de 1900 accepte que *Stapehill*, séparée de l'Ordre en 1824, lui soit de nouveau incorporée. Mais la décision n'est que de principe ; ce n'est qu'à l'automne 1914 que la prieure soulève la question auprès de son évêque et que la demande est adressée au Saint-Siège. Celui-ci répond positivement en avril 1915 et Mgr Marre entérine la décision le 27 juillet 1915. *Stapehill* fonde *Glencairn* en Irlande en 1932.
- *Soleilmont* sera intégré dans l'Ordre en 1920.
- Les moniales de Besançon, héritières de Port-Royal-de-Paris, seront admises dans l'Ordre en 1921 et six ans plus tard elles occuperont la *Grâce-Dieu*, libre de ses moines.
- Dès 1905, l'antique monastère suisse de la *Fille-Dieu* fondé en 1268 passe dans la Stricte Observance, sous la paternité du Mont-des-Cats.

Conclusions

Les tableaux suivants récapitulent cette évolution et montrent bien que l'Ordre s'élargit progressivement aux dimensions du monde entier. Toutefois jusqu'à la seconde guerre mondiale, ce n'est que timidement qu'il s'étend en dehors de l'Europe : le nombre de monastères de moines est quasiment semblable en 1940 qu'en 1892 (57 au lieu de 54), malgré les fondations faites surtout en Europe. Celles-ci ont à peine compensé les fermetures qui ne manquèrent pas, en France principalement. L'Allemagne, par suite des vicissitudes des guerres, a connu plusieurs

mouvements de fondations et de suppressions. Il faut noter que les Allemands débordaient de l'Allemagne ; ils peuplaient Mariastern : après la première guerre mondiale, ils y étaient 123 à côté de 8 slaves ! Huit d'entre eux, une fois démobilisés, ne rentrèrent pas à Mariastern, mais fondèrent Himmerode en passant à la "commune Observance". Mais des Allemands se rencontraient aussi à Engelszell, Délivrance, Celenberg, Echt...

Les moniales, en revanche, ont doublé le nombre de maisons entre 1892 et 1940 : 26 au lieu de 13. Ce fut surtout une ouverture en Europe, due en bonne partie à des incorporations de monastères de Bernardines, qui va se continuer en Espagne après la guerre. Des 8 autres fondations, 4 seulement se feront hors de l'Europe : au Japon et au Canada. En 1940, les monastères féminins de France et Suisse romane représenteront 53,8 % des communautés de Trappistines, alors que les monastères de moines français ne feront que 29,8 % des Trappistes. Au moment du Concile, les trappistines françaises seront réduites au tiers et les moines français à 20 %. Mais les monastères européens formeront encore 58,75 % de la branche masculine et 71,4 % de la branche féminine.

(voir les tableaux à la page suivante)

Fr = France et Suisse
 Es = Espagne
 EuC = Pays-Bas, Belgique, Europe centrale
 Ita = Italie
 Iles = Grande-Bretagne et Irlande
 AmN = Amérique du Nord (Canada et USA)
 AmL = Amérique latine

EO = Extrême-Orient (Chine, Japon, Indonésie)
 PO = Proche-Orient
 Afr = Afrique
 Oc = Océanie
 Fond = Fondations
 Sup = Suppression
 Incor = Incorporations
 Tr = Transfert

MOINES

| | Fr | Es | EuC | Ita | Iles | AmN | AmL | EO | PO | Afr | Oc | Total |
|-------------|-----------|-------------------------------------|-----------|----------|----------|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| 1892 | 23 | 2 | 14 | 2 | 3 | 4 | | 1 | 2 | 2 | 1 | 54 |
| % | 42,6% | (+) 38,9% (= 81,5% pour l'Eur) | | | | 7,4% | 11,1% | | | | | |
| Fond | 1 | 3 | 6 | | 2 | 3 | | 2 | | 2 | | 19 |
| Supp | -7 | | -4 | | | | | | -1 | -3 | -1 | -16 |
| 1940 | 17 | 5 | 16 | 2 | 5 | 7 | | 3 | 1 | 1 | | 57 |
| % | 29,8% | (+) 49,1% (= 78,9%) | | | | 12,3% | 8,8% | | | | | |
| Fond | | 1 | | | 3 | 9 | 2 | 1 | | 7 | 2 | 25 |
| Supp | -1 | | -1 | | | | | | | | | -2 |
| 1965 | 16 | 6 | 15 | 2 | 8 | 16 | 2 | 4 | 1 | 8 | 2 | 80 |
| % | 20% | (+) 38,75% (= 58,75% pour l'Eur) | | | | 20% | 21,25% | | | | | |

MONIALES

| | Fr | Es | EuC | Ita | Iles | AmN | AmL | EO | PO | Afr | Oc | Total |
|--------------|-----------|-----------------------------------|----------|----------|----------|----------|-------|----|----|-----|----|-----------|
| 1892 | 12 | | | 1 | | | | | | | | 13 |
| % | 92,3% | 7,7% | | | | 0% | | | | | | |
| Fond | 6 | | 1 | | 1 | 1 | | 2 | | | | 11 |
| Aff | 2 | 1 | 1 | | 1 | | | | | | | 5 |
| Supp | -3 | | | | | | | | | | | -3 |
| Tr | -3 | | +2 | | | +1 | | | | | | 0 |
| 1940 | 14 | 1 | 4 | 1 | 2 | 2 | | 2 | | | | 26 |
| % | 53,8% | 30,8% | | | | 7,7% | 7,7% | | | | | |
| Fond | | | 2 | | | 3 | | 2 | | 3 | | 10 |
| Incor | | 6 | | | | | | | | | | 6 |
| Supp | | | | | | | | | | | | |
| 1965 | 14 | 7 | 6 | 1 | 2 | 5 | | 4 | | 3 | | 42 |
| % | 33,3% | (+) 38,1% (= 71,4% pour l'Eur) | | | | 11,9% | 16,7% | | | | | |